

SOUS LA DIRECTION DE
Fernand Dumont († 1927-1997)
Jean-Paul Montminy
(1966)

Le pouvoir dans la société canadienne-française

Troisième colloque de la revue *Recherches sociographiques*
du Département de sociologie et d'anthropologie de l'Université Laval.

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,
Professeur associé, Université du Québec à Chicoutimi
[Page web](mailto:jean-marie_tremblay@uqac.ca). Courriel: jean-marie_tremblay@uqac.ca
Site web pédagogique : <http://jmt-sociologue.uqac.ca/>

Dans le cadre de: "Les classiques des sciences sociales"
Une bibliothèque numérique fondée et dirigée par Jean-Marie Tremblay,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi
Site web: <http://classiques.uqac.ca/>

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi
Site web: <http://bibliotheque.uqac.ca/>

Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf., .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs. C'est notre mission.

Jean-Marie Tremblay, sociologue
Fondateur et Président-directeur général,
[LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.](#)

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, sociologue, bénévole, professeur associé, Université du Québec à Chicoutimi, à partir de :

SOUS LA DIRECTION DE
Fernand Dumont et Jean-Paul Montminy

Le pouvoir dans la société canadienne-française.

Québec : Les Presses de l'Université Laval, 1966, 252 pp. Troisième colloque de la revue *Recherches sociographiques* du Département de sociologie et d'anthropologie de l'Université Laval.

Le directeur général des Presses de l'Université Laval, M. Denis Dion, nous a accordé, le 2 juillet 2017, son autorisation de diffuser en libre accès à tous ce livre dans Les Classiques des sciences sociales.



Courriels: Denis Dion :
denis.dion@pul.ulaval.ca



Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points.

Pour les citations : Times New Roman 12 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2001 pour Macintosh.

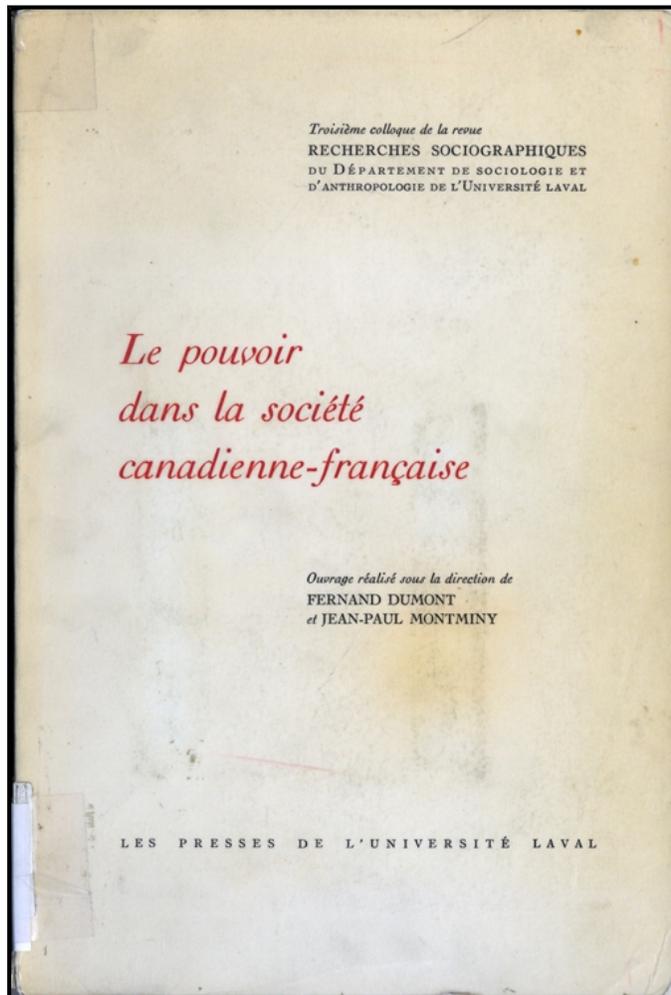
Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5'' x 11''

Édition numérique réalisée le 27 octobre 2017 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, Québec.



SOUS LA DIRECTION DE
Fernand Dumont († 1927-1997)
Jean-Paul Montminy
(1966)

Le pouvoir dans la société canadienne-française



Québec : Les Presses de l'Université Laval, 1966, 252 pp. Troisième colloque de la revue *Recherches sociographiques* du Département de sociologie et d'anthropologie de l'Université Laval.

Le directeur général des Presses de l'Université Laval, M. Denis Dion, nous a accordé, le 2 juillet 2017, son autorisation de diffuser en libre accès à tous ce livre dans Les Classiques des sciences sociales.



Courriel : Denis Dion :
denis.dion@pul.ulaval.ca

<https://www.pulaval.com/>



Note pour la version numérique : La numérotation entre crochets [] correspond à la pagination, en début de page, de l'édition d'origine numérisée. JMT.

Par exemple, [1] correspond au début de la page 1 de l'édition papier numérisée.

[251]

Le pouvoir dans la société canadienne-française.
Table des matières

[AVANT-PROPOS](#), par Fernand DUMONT et Jean-Paul MONTMINY [7]

I. [Préalables](#) [9]

Fernand DUMONT, “[Le sociologue et le pouvoir.](#)” [11]

II. [Le pouvoir politique](#) [21]

Léon DION, “[La polarité des idéologies: conservatisme et progressisme.](#)” [23]

[Commentaire](#): *Paradoxes d’une révolution ou Le temps des illusions*, par Jean-Marc LÉGER. [36]

Vincent LEMIEUX, “[Les partis et le pouvoir politique.](#)” [39]

[Commentaire](#), par Guy BOURASSA. [54]

III. [Les structures du pouvoir social](#) [59]

Albert FAUCHER, “[Pouvoir politique et pouvoir économique dans l’évolution du Canada français.](#)” [61]

[Commentaire](#), par Jean-Réal CARDIN, [80]

[Note sur le pouvoir économique](#), par Roland PARENTEAU.” [84]

Gérald FORTIN, “[Transformation des structures du pouvoir.](#)” [87]

[Commentaire](#), par Jacques DOFNY. [97]

Claude RYAN, “[Pouvoir religieux et sécularisation.](#)” [101]

[Commentaire](#), par Claude CORRIVAUULT. [110]

IV. [Les titulaires du pouvoir](#) [115]

Jean-Charles BONENFANT, “[L'évolution du statut de l'homme politique canadien-français.](#)” [117]]

[Commentaire](#), par Robert BOILY. [125]

Jean-Charles FALARDEAU, “[Des élites traditionnelles aux élites nouvelles.](#)” [131]

[Commentaire](#), par Marc-André LESSARD. [146]

Jacques BRAZEAU, “[Les nouvelles classes moyennes.](#)” [151]

[Commentaire](#), par Marc BÉLANGER.” [164]

V. [Psycho-sociologie de l'autorité](#) [169]

Camille LAURIN, “[Autorité et personnalité.](#)” [171]

Bernard MAILHIOT, “[Autorité et tâches dans les petits groupes.](#)” [183]

[Commentaire](#), par Pier Angelo ACHILLE [210]

Marc-Adélarde TREMBLAY, “[Modèles d'autorité dans la famille canadienne-française.](#)” [215]

VI. [Perspectives](#) [231]

Albert DOUTRELOUX, “[Pouvoir et changement social.](#)” [233]

Jean-Paul MONTMINY, “[Les grands thèmes de l'étude du pouvoir au Québec.](#)” [245]

[7]

Le pouvoir dans la société canadienne-française.

AVANT-PROPOS

[Retour à la table des matières](#)

Pour la troisième fois, les responsables de la revue *Recherches sociographiques* et du Département de sociologie et d'anthropologie de l'Université Laval organisaient, en février 1966, un colloque sur la sociologie du Canada français. Les travaux des deux premiers colloques ont été publiés.¹ Nous avons de même réuni ici les communications présentées aux rencontres de février dernier qui avaient pour thème : *Le pouvoir dans la société canadienne-française*.

Nous n'avons pas à insister sur l'importance de ce sujet dans les débats actuels sur notre milieu. Il est même possible que, dans les changements spectaculaires qu'a connus notre société depuis quelques années, on ait exagéré la portée du pouvoir politique : aux yeux du sociologue, si Les décisions politiques ont une relative autonomie, elles n'en sont pas moins concurrentes avec d'autres forces qui sont à l'œuvre dans la société, en particulier avec les autres formes du pouvoir social.

C'est par rapport à ce plus large contexte que nous avons voulu nous situer. Sans négliger le palier du pouvoir politique proprement dit, nous avons envisagé l'ensemble du pouvoir social : pouvoirs économiques et religieux, classes sociales, élites anciennes et nouvelles... Il nous est apparu nécessaire aussi d'aborder les attitudes qui, dans notre société, déterminent les conceptions et l'exercice de l'autorité.

¹ [Situation de la recherche sur le Canada français](#), Les Presses de l'Université Laval, 1962 ; Littérature et société canadiennes-françaises, même éditeur, 1964.

Comme pour les deux colloques précédents, notre but n'était pas d'offrir une synthèse. *Recherches sociographiques* se proposant de recueillir les matériaux monographiques d'une étude du milieu, les colloques ont un autre objectif : circonscrire de plus vastes hypothèses de recherches, éclairer des avenues à explorer. On ne trouvera donc pas ici des études quelque peu définitives [8] mais un ensemble de perspectives de travail proposées aux chercheurs. Ce qui explique que bien des aspects du thème n'ont pas été traités. En revanche, nous avons pu dépasser le cercle de ceux qui font profession de sociologie pour accueillir les propos de praticiens de sciences voisines ou de journalistes : leurs observations ne pouvaient que stimuler et enrichir nos recherches.

Il est difficile, et sans doute même impossible, que dans leur travail les spécialistes des sciences humaines fassent abstraction de toute allégeance idéologique. Et moins qu'en tout autre domaine sans doute quand ils s'attachent à l'étude du pouvoir. On aura perçu parfois des options de ce genre dans les débats de notre colloque et ils ne sont pas absents de plusieurs textes reproduits ici. Nous ne nous en effrayons pas outre mesure. L'objectivité consiste peut-être justement, en ces matières, à avouer ses engagements, quitte à garder l'esprit largement ouvert à la réalité et au dialogue. Aucun de nos collaborateurs, nous semble-t-il, n'a manqué à cette règle.

Fernand Dumont

Jean-Paul Montminy

[9]

Le pouvoir dans la société canadienne-française.

Première partie

PRÉALABLES

[Retour à la table des matières](#)

[10]

[11]

Le pouvoir dans la société canadienne-française.**I. PRÉALABLES****“LE SOCIOLOGUE
ET LE POUVOIR.”****par****Fernand DUMONT**[Retour à la table des matières](#)

Je ne me propose pas, dans cet exposé, d’esquisser une sociologie du pouvoir. En proposant des cadres théoriques un peu rigides, on risquerait de gêner la libre confrontation des hypothèses et des perspectives qui fait précisément l’intérêt et la fécondité d’un colloque comme celui-ci. Plutôt que d’exposer une problématique, je voudrais éclairer l’horizon de nos discussions. Projet sans doute autant philosophique que sociologique puisqu’il s’agit de dégager l’arrière-plan sur lequel se profilent nos recherches positives aussi bien que nos contestations.

I

Tout en étant d’usage courant, le concept de pouvoir est l’un des plus ambigus et des plus discutés de nos disciplines. Certains y voient un point de départ nécessaire : un éminent spécialiste des sciences politiques, M. Georges Burdeau en parle comme d’une sorte de « mystère » (le mot est de lui) qu’il ne faudrait pas chercher à réduire. À l’opposé, d’autres dénoncent dans ce concept la réification abusive de mécanismes, de tendances, de « contrôles » qu’il faudrait plutôt considérer pour eux-mêmes. Pour une large part, il y a là de vaines discussions. Du moment où la science construit ses objets, elle n’a pas à y

voir quelque mythe impondérable auquel suspendre ses analyses ; elle doit par ailleurs accepter que les modèles qu'elle édifie comportent inévitablement une réification de l'univers humain. La remarque ne vaut pas seulement pour le concept de pouvoir, mais tout autant pour la plupart de ceux que nous utilisons dans les sciences humaines : personne n'a jamais vu, perçu une « structure sociale », une « classe sociale », une « nation ». . . Les seules réalités que nous observons vraiment, ce sont des comportements. C'est là la profonde leçon du *behaviorisme* ; même si elle nous vient de la psychologie, elle vaut pour l'ensemble des sciences de l'homme.

En nous appuyant sur la notion de comportement, nous aurons donc toutes les chances de trouver un point de départ pour méditer sur le pouvoir. Mais il faudra en préciser tout d'abord le sens et l'usage. Le comportement, [12] tel que le considère le *behaviorisme*, c'est une réaction à une situation. Mais pour comprendre cette réaction, au moment même où nous l'observons, nous devons la replacer dans un plus large processus. Je schématiserai beaucoup, mais non de façon abusive il me semble, si je pose que l'avant et l'après du comportement sont constitués par des valeurs. À la source de tout comportement, il y a en effet l'ensemble des valeurs dont s'inspire l'agent et qui font que le sens d'une réaction à une situation ne provient pas uniquement de la situation elle-même. Sans quoi, il faudrait postuler que des situations identiques provoquent des réponses identiques : ce qui serait absurde. À l'opposé, du côté des aboutissants du comportement, s'offrent une ou des valeurs particulières : j'achète tel produit plutôt que tel autre, j'adhère ou je m'oppose à une proposition, etc. Le rapport entre les valeurs globales qui sont à l'origine du comportement et les valeurs particulières qu'il vise me paraît coïncider avec ce que la psychologie appelle des « motivations ». Ce rapport valeurs — valeurs n'est pas une tautologie. Chaque action que je pose est l'occasion, pour mon univers des valeurs, de s'explicitier, de se développer, de se diversifier par la confrontation à une situation singulière qu'il faut assimiler ; et du même coup, chaque comportement est une occasion de ramener le monde objectif au monde des valeurs. Le comportement est alors comme un processus de déduction des valeurs.

Ce rapport du comportement aux valeurs n'est évidemment pas établi à nouveaux frais chaque fois qu'une situation nouvelle se présente. Sans cela, le moindre de nos gestes devrait faire l'objet d'une

délibération. Au niveau physiologique comme aux autres paliers de nos actions, des liaisons relativement stables s'établissent entre nos valeurs et nos réactions : la science les appelle des « habitudes », des « attitudes », etc. Si ces liaisons sont des rapports relativement stables entre valeurs et situations, nous pouvons légitimement y voir des mises en ordre de nos actions qui sont, du même coup, des mises en ordre des valeurs.

Le pouvoir peut nous apparaître comme un de ces types de mise en ordre des comportements et des valeurs. À ce plan, il serait donc exactement l'analogie des habitudes et des attitudes. Le pouvoir manifeste une orientation de l'action, mais opérée par une contrainte extérieure à l'agent. Il prétend ainsi instaurer un ordre de l'action. Mais celui-ci est aussi un ordre des valeurs : on le voit très concrètement dans sa nécessaire recherche d'une légitimation. C'est là sans doute le sens de la déclaration de Rousseau : « le plus fort n'est jamais assez fort pour être toujours le maître, s'il ne sait transformer la force en droit et l'obéissance en devoir ». ² S'il ne sait — me permettrai-je de traduire — transformer la force en valeurs...

Si ce raisonnement, trop vite esquissé, sans doute, est exact, le pouvoir inaugure un ordre des comportements et des valeurs, mais ce n'est qu'un [13] ordre partiel : comme celui qu'instituent les habitudes ou les attitudes. Comme ces dernières, le pouvoir doit donc se justifier par rapport à un ordre total des comportements et des valeurs. C'est bien ce que nous constatons. Au temps jadis, où régnait surtout le pouvoir personnel, celui-ci s'appuyait sur les traditions : le sacré en est le plus frappant symbole. L'avènement du pouvoir de la bourgeoisie a simplement changé la représentation de l'ordre des valeurs. « Le libéralisme, écrit Jean-William Lapierre, tend à réduire « la politique » à un problème d'opinion individuelle, et à faire des consultations électorales l'essentiel de la vie publique, parce qu'il considère l'économie et la culture comme affaires privées, domaine réservé aux intérêts et aux goûts individuels ». ³ L'essentiel de la stratégie du pouvoir par rapport à l'ordre total des comportements et des valeurs consiste alors à les déplacer vers le monde de la vie privée, ce qui laisse toute latitude de manœuvre au plan des options collectives et ce qui permet la domination de la politique par les intérêts de la bourgeoisie. La référence à la

² [Contrat social](#), livre I, chapitre III, début.

³ J.-W. LAPIERRE, *Le pouvoir politique*, Paris, P.U.F., 1953, 50.

démocratie, incarnation elle aussi d'un ordre total des valeurs, nous fournira un exemple tout à fait contemporain. René Rémond constate fort justement : « La première démarche de tout nouveau régime, surtout si son origine est quelque peu suspecte, à plus forte raison si les circonstances de son établissement prêtent à contestation, est de faire ratifier son installation par une consultation populaire, ce qui est à la fois l'un des critères et l'une des conséquences de la démocratie. Le recours au suffrage universel est le sacrement moderne des régimes politiques : il tient lieu du sacre dans les monarchies de droit divin ». ⁴ Ici, l'opinion est considérée comme représentant un ordre global des valeurs susceptible de se traduire concrètement par le mécanisme électoral.

Dans la perspective d'une dialectique du comportement, le pouvoir nous apparaît donc, en définitive, comme un mécanisme particulier de mise en ordre de ces comportements par rapport à un ordre plus global des valeurs. Il nous faut maintenant essayer de voir comment cette dialectique se traduit dans des complexes historiques particuliers, étant entendu que les rapports des éléments de la conduite varient selon les sociétés : si le comportement humain comporte toujours les mêmes exigences fondamentales de structure, les sociétés y satisfont par des réponses différentes.

II

En utilisant les termes mêmes du schéma préalable que nous venons de proposer, on pourrait dire que, dans les sociétés de jadis, le pouvoir [14] se réfère à un ordre des actions et à un ordre des valeurs fournis par ailleurs. Ordre des actions et ordre des valeurs sont consacrés par des traditions où l'un et l'autre apparaissent comme transcendant aussi bien les actions empiriques des hommes que le pouvoir lui-même.

Aux temps les plus lointains, nous décelons, sous des formes explicites, cet ordre des actions prédéterminé par la culture. La « tripartition des fonctions » que Dumézil a retrouvée aux origines du monde

⁴ René RÉMOND, « Le fait de la socialisation et les idéologies démocratiques », *La société démocratique*, Éditions de la Chronique sociale de France, Lyon, 1963, 31-32.

indo-européen est un exemple particulièrement net. La société y est répartie en trois groupes : les prêtres, les guerriers, les éleveurs-agriculteurs. Cette complémentarité des fonctions renvoie à une complémentarité des valeurs et, par-delà, à une complémentarité des dieux incarnant ces valeurs.⁵ L'Occident médiéval nous fournit une autre illustration d'un principe analogue. L'empereur ou le prince cumulent le pouvoir effectif ; mais ils y sont confirmés par les valeurs dont le sacerdoce est le titulaire. La distinction précise des deux fondements favorise leur insertion fonctionnelle dans un ordre unitaire du pouvoir et du monde. Louis Dumont a mis en évidence le même phénomène pour les castes indiennes qui constituent sans doute la forme la plus systématique de ce type de hiérarchie. Après avoir insisté sur la complémentarité du pouvoir et des valeurs chez le brahmane et le prince, il ajoute : « Il est permis de voir dans le principe hiérarchique tel que l'Inde le montre à l'état pur un trait fondamental des sociétés complexes autres que la nôtre, et un principe de leur unité non pas matérielle, mais conceptuelle ou symbolique : là est la fonction essentielle de la hiérarchie ; elle exprime l'unité d'une telle société tout en la rattachant à ce qui lui apparaît comme l'universel, à savoir une conception de l'ordre cosmique... Si l'on veut, la hiérarchie intègre la société par référence aux valeurs ». ⁶

Ces représentations idéologiques renvoyaient d'ailleurs aux traits les plus essentiels des structures sociales traditionnelles. Il faudrait insister longuement ici sur la routine paysanne. Inséré dans des systèmes agraires dont l'explication théorique lui échappe, le paysan est alors un empiriste. Selon les rythmes de la nature, qui sont pour lui des points de repère, il fait intervenir des schémas de comportements définis par les coutumes. On comprend pourquoi, dans un pareil contexte, le pouvoir est fatalement de caractère personnel. Si l'ordre des actions et l'ordre des valeurs sont prédéterminés, le pouvoir ne

⁵ Cette conception a eu la vie longue puisqu'on peut y rattacher de quelque manière la conception des « états » et des « conditions » sous l'Ancien régime : ces « états » ne diffèrent pas seulement de nos classes sociales parce qu'ils comportent des barrières juridiques (comme on le dit souvent), mais avant tout parce qu'ils reposent idéologiquement sur un ordre organique des fonctions et, par conséquent, des actions.

⁶ Louis DUMONT, « Castes, racisme et stratification », *Cahiers internationaux de sociologie*, XXIX, 1960, 91-112.

peut pas attenter à la structure de l'action [15] ni susciter de nouvelles valeurs. Il ne peut être que subordination de personne à personne.⁷

L'ordre traditionnel des actions et des valeurs sera désintégré dans la société moderne, selon deux dimensions. D'abord, s'établira une distinction de plus en plus nette entre vie publique et existence privée. Une partie des rôles sociaux sera définie d'une manière « officielle », indépendamment de la singularité des personnes qui devront assumer ces rôles. Le phénomène est évident dans les formes contemporaines du travail ; mais il est déjà impliqué dans les procédés bien antérieurs de rationalisation du droit. L'individu devenant incapable d'inscrire ses valeurs dans la vie collective, pourra les manifester à sa guise dans le cercle étroit de sa vie privée. C'est évidemment au niveau de la vie collective qu'il faut chercher les avatars du pouvoir. C'est là que va se manifester le second processus de désintégration de l'ordre traditionnel des actions et des valeurs. Nous proposerons, à titre d'hypothèse de travail, que ce second processus s'est accompli en deux étapes : d'abord sur le plan politique, par la destruction de l'ordre traditionnel des valeurs ; ensuite sur le plan du travail, par la décomposition du comportement. Cette distinction correspond fidèlement à celle que nous avons faite, dans notre schéma initial, en partant de la notion de comportement. Essayons de montrer qu'elle correspond aussi à un double processus historique.

La rupture avec un ordre culturel de valeurs unanimes était impliquée par l'avènement de l'économie moderne et de son principal artisan, le bourgeois. La prévision à long terme, le calcul des investissements et des risques, la réussite économique se substituant aux privilèges héréditaires : tout cela remettait en question les idéaux concrets qui fondaient l'ancien ordre social. La Révolution française n'est que la manifestation au grand jour de cette prise de conscience. On ne peut que renvoyer ici à des faits bien connus : nous ne les évoquerons que

⁷ Les idéaux traditionnels de liberté se situent aussi dans cette perspective. La Grèce ancienne permet de s'en faire une représentation assez précise. Le travail manuel n'y est pas méprisé : dieux et héros le pratiquent volontiers. Si le travailleur agricole, l'artisan, le commerçant sont dépréciés, c'est parce que les métiers qu'ils exercent impliquent la dépendance personnelle. La conception de la liberté indique ainsi, comme en contrepartie, celle que l'on se fait du pouvoir. Renvoyons à l'étude classique d'André AYMARD : « L'idée de travail dans la Grèce archaïque », *Journal de psychologie*, I, 1948, 29-50.

pour indiquer la signification qu'ils prennent dans notre schéma d'interprétation. Comme chacun sait, la Révolution effectua le transfert du pouvoir politique personnel à une personne morale qui est censée incarner la souveraineté du groupe social. Mais cette position était intenable : comment remplacer un ordre culturel des valeurs, symbolisé par le pouvoir personnel, par un autre qui n'est pas né encore ? Ou, si l'on veut, sur quelles données de la culture collective appuyer cette « volonté générale » dont parle Rousseau ? Les philosophes politiques du XVIIIe siècle, qui n'étaient point sots, ont [16] sans doute aperçu le problème. Us ont tenté, pour ainsi dire, de déplacer la référence aux anciennes normes culturelles concrètes à ces normes abstraites qui ne devaient plus rien à la culture. Ainsi Spinoza, qui sur ce point est éminemment représentatif, se réfère directement à la Raison. « Les choses, écrit-il, qui font que les hommes vivent d'accord font en même temps qu'ils vivent sous la conduite de la Raison, et par conséquent elles sont bonnes, et celles-là, au contraire, sont mauvaises qui excitent les discordes ;... les hommes concordent nécessairement toujours entre eux dans la mesure où ils vivent sous la conduite de la Raison »⁸ Hume cherche, de son côté, un langage moral universel. Mais ne multiplions pas les exemples. Répétons plutôt que rechercher l'unanimité fondatrice du pouvoir dans un universel abstrait, en deçà des valeurs inscrites dans des cultures et des traditions, c'était laisser entier le problème de l'enracinement du pouvoir dans les sociétés concrètes.

Aussi bien, l'évolution historique subséquente a montré que, malgré les oppositions de principe aux factions, aux partis, aux corps intermédiaires, le pouvoir politique a été très vite investi par les groupes particuliers d'intérêts qui ont tâché de le subordonner à leurs fins. Par ailleurs, le pouvoir politique s'est progressivement infiltré, et de plus en plus profondément, dans toutes les ramifications de la vie sociale. Si l'arbitraire du pouvoir sur les personnes a progressivement cédé devant les règles juridiques, en revanche l'État a rejoint beaucoup plus étroitement les rôles sociaux des individus et les conflits de valeurs qu'ils comportent.

Ainsi le pouvoir politique est à la fois l'artisan et l'héritier de la destruction d'un ordre collectif des valeurs. Mais ce n'était qu'une première étape dans l'émergence des formes contemporaines du pou-

⁸ [Éthique](#), IV, théorèmes 40 et 35.

voir. Ce n'est pas d'abord au niveau du pouvoir politique qu'il faut chercher la suite ; il faut plutôt revenir au plan de l'économie. C'est là que s'est déroulée, à mon sens, la seconde étape : après l'ordre des valeurs, c'est l'ordre de l'action qui est mis en question.

Pour nous en faire une représentation bien concrète, attachons-nous au monde du travail. Le pouvoir personnel, l'autorité sur les personnes y a eu la vie plus longue que sur le plan politique. Encore au XIX^e siècle, le lien est étroit entre métiers et genres de vie, même à l'intérieur de la fabrique. Les comportements de l'homme au travail relèvent encore d'un ordre traditionnel des actions et des valeurs analogue à celui que nous avons trouvé dans les formes anciennes du pouvoir politique. L'entrepreneur ne s'immisce pas dans ces traditions et ces coutumes ; il les accepte comme telles. Il se contente de rassembler des travailleurs, d'acheter leur force de travail et de la revendre sous la forme de marchandise. Or, depuis le début de notre siècle surtout, voici que les métiers traditionnels ont été [17] profondément mis en question. Par les procédés que l'on qualifie communément de « rationalisation du travail », par la décomposition des tâches et des procédés en fonction des postes de travail, l'entrepreneur intervient dans la structure même des comportements. En même temps que se détend la contrainte sur la personnalité totale du travailleur, l'ouvrier est dépouillé, par le pouvoir, de la faculté de déterminer lui-même un ordre de ses comportements.

Ce diagnostic peut être généralisé à l'ensemble de la structure sociale. C'est qu'il tient essentiellement aux impératifs du progrès technique. Celui-ci, partout où il s'implante, suppose inévitablement non pas seulement la mise en cause d'un ancien ordre des valeurs, mais une nouvelle cohérence, *systematique* celle-là, des comportements. Cette cohérence entraîne, à son tour, la distinction minutieuse de la personne et de ses rôles, de sorte que l'unité spontanée que l'homme met dans ses conduites à partir de sa personnalité peut être décomposée et recomposée ensuite selon des critères qui ne relèvent ni des coutumes ni des impulsions de la personne totale, mais de la rationalité logique. De toute nécessité, pareille resystematisation des éléments du comportement ne peut pas provenir de l'agent lui-même. Elle doit reposer sur un pouvoir extérieur : jamais les paysans n'auraient décroché eux-mêmes d'avec la routine technique traditionnelle ; jamais les

ouvriers n'auraient introduit dans l'usine les machines ou les mesures de temps et de mouvements.

III

À ce point, il nous est peut-être possible de cerner d'un peu près les caractéristiques originales du pouvoir dans la société contemporaine.

Les pouvoirs anciens s'exerçaient sur la totalité de la personne parce que le comportement, de par la manière dont il était situé dans la culture, était un donné indécomposable ; l'univers des valeurs inspirant le comportement était conféré par des traditions. Du moment où cet univers culturel sera mis en question, l'unité du comportement sera elle-même compromise : la conduite va se prêter aux remaniements et aux manipulations. Le nouveau pouvoir va s'instaurer grâce à cette double décomposition. Et, du même coup, c'est au pouvoir que va revenir la tâche de recomposer l'unité de l'action et, par-delà, la liaison de l'action et des valeurs au niveau de la vie collective. Voilà désormais l'objet du pouvoir. Nous allons essayer de le montrer sommairement.

Si la systématisation des comportements ne relève plus des coutumes, elle doit reposer sur un autre fondement : ce ne peut être que sur la connaissance rationnelle. En s'immiscant dans les structures du comportement, le pouvoir s'exerce sur la connaissance.

[18]

C'est particulièrement vrai du monde du travail, comme l'indiquaient nos réflexions de tantôt. En dépouillant l'ouvrier des connaissances et des tours de mains légués par les métiers traditionnels, en instaurant des formes de plus en plus raffinées de division technique du travail, le pouvoir industriel capitalise des connaissances auxquelles ne participe pas le travailleur. Les comportements de celui-ci sont définis de l'extérieur, par rapport à une logique et à une raison

qui lui sont étrangères.⁹ Le phénomène technocratique est du même ordre, et l'on sait qu'il s'étend bien au-delà du monde du travail.

Dans la recherche scientifique elle-même joue manifestement la même influence déterminante des pouvoirs. Plus la recherche devient complexe, plus le développement de la connaissance tombe sous la coupe des intérêts. D'un rapport publié, il y a dix ans déjà, par un comité de l'Association américaine pour l'avancement des sciences, j'extrai quelques passages. « La majeure partie des subventions aux fins de recherche est affectée à la recherche appliquée et aux applications, plutôt qu'aux recherches théoriques. Dans l'industrie, le rapport est de l'ordre de 97 à 3, dans les universités, de 50 à 50, dans les organismes fédéraux (y compris les subventions aux recherches effectuées ailleurs), de 90 à 10... Dans le budget fédéral de 1957, 84 pour cent environ des subventions prévues pour la recherche sont affectés à des travaux qui intéressent la sécurité nationale... Les progrès de la science fondamentale ne semblent pas aller de pair avec ceux de la science appliquée. Certains observateurs croient même constater un fléchissement, en valeur absolue, des recherches de caractère vraiment créateur... Le développement disproportionné des sciences physiques par rapport à celui des sciences biologiques et sociales reflète jusqu'à un certain point les préoccupations des organismes industriels et militaires qui subventionnent la science et la supériorité de leurs ressources financières. »¹⁰

Organisation industrielle, technocratie, recherche scientifique : ces trois secteurs concernent surtout la connaissance technique. Mais l'emprise des pouvoirs déborde largement celle-ci. Dans une société où les traditions n'ont plus guère d'efficacité pour rassembler les hommes, l'importance de l'opinion est grande. Les hommes n'héritent plus de schèmes de pensées, de vues sur la vie ; ils doivent prendre eux-mêmes position sur les grands problèmes qui les confrontent. L'information devient un élément fondamental de la détermination des comportements, et bien au-delà du monde du travail que nous avons d'abord considéré. La manipulation de l'opinion, le [19] contrôle de

⁹ Et rappelons, au passage, que l'automatisation n'exige pas fatalement de l'ouvrier plus de connaissances techniques.

¹⁰ Rapport publié intégralement dans *Impact*, VIII, 1, mars 1957, 58-68. Les passages cités sont aux p. 60 et 62.

l'information s'offre ainsi comme un puissant instrument des pouvoirs.¹¹

Ce ne sont là que des exemples et bien superficiellement analysés. Mais ils suffisent à montrer que le pouvoir contemporain tend à devenir une sorte de monopole de la connaissance. Et ce, rappelons-le, de par la nécessité de suppléer l'ancien univers culturel, de reconstituer des ordres de l'action. Mais l'objet du pouvoir ne se limite pas là : nous l'avons souligné à plusieurs reprises, il ne peut y avoir ordre des actions sans ordre des valeurs. Si les nouveaux pouvoirs exercent un contrôle sur la connaissance, il serait logique qu'ils étendent ce contrôle aux valeurs. C'est ce qu'ils font en effet : nous allons le montrer, ici encore, par quelques exemples d'ailleurs symétriques à ceux que nous rapportions plus haut.

Dans les entreprises, le pouvoir tend à créer, par des politiques de plus en plus subtiles, une identification aux fins et aux valeurs de l'entreprise. Un spécialiste bien connu de la sociologie du travail le notait : « L'intégration à l'entreprise comme système de moyens, puis comme système de fins, prend une importance croissante. Nehnevajsa, dans une excellente étude sur les usines automatisées, a souligné que la discordance entre la faiblesse de la qualification exigée du personnel d'exécution et le niveau élevé et stable du salaire offert amène les entreprises à utiliser de plus en plus comme critère de sélection les attitudes, la loyauté à l'égard de l'organisation. À l'ancien esprit de métier ou de corporation se substitue un esprit d'entreprise plus intégrateur encore. »¹² Ce qui paraît confirmer remarquablement nos hypo-

¹¹ Il est vrai que l'inverse est aussi possible. Comme me le faisait remarquer récemment le cinéaste Fernand Dansereau, la somme énorme d'informations distribuée par les *mass media*, simplement par la crainte de l'opinion qu'elle suscite chez les titulaires du pouvoir, peut fort bien constituer un nouveau mécanisme de contrôle des gouvernants et même des intérêts privés. Peut-être y a-t-il là une nouvelle ressource de la démocratie au moment où paraissent fléchir les mécanismes classiques de participation politique. Par ailleurs, il faut poser la question : quels sont les nouveaux pouvoirs qui, par les *mass media*, peuvent ainsi « contrôler » d'une certaine façon gouvernants et intérêts privés ? En un certain sens, on ne fait sans doute que déplacer le problème.

¹² Alain TOURAINE, « Le rationalisme libéral de Michel Crozier », *Sociologie du travail*, VI, 2, 1964, 192-193.

thèses très générales de départ : le pouvoir ne saurait remanier les structures du comportement sans manipuler aussi les valeurs qui encadrent ce comportement.

Ces observations convergent avec d'autres que l'on peut faire sur l'orientation récente des attitudes et des idéologies des technocrates. On dit couramment que le pouvoir technocratique ne prétend reposer que sur le mythe de la science, de la compétence et de l'efficacité. Ce n'est vrai que pour une part : aux États-Unis comme en Europe se développent des groupes, se tiennent des congrès où, de concert souvent avec des hommes d'affaires, les technocrates prétendent élaborer ce qu'ils appellent « un humanisme » où dominent les thèmes de « l'intérêt général » et parfois ceux de « la libre entreprise ».

[20]

Sur le plan de l'information, il est à peine nécessaire d'insister sur le rôle des publicités et des propagandes comme manipulations des valeurs collectives. Leur importance est grande, pas seulement dans le domaine de la consommation. Ce sont elles qui nourrissent le seul mythe un peu universel, le seul qui rallie une large unanimité quand les hommes songent aux finalités de nos sociétés : le mythe de l'abondance dont les *gadgets* sont les symboles...

Au total, et pour nous résumer, il semble bien que la caractéristique essentielle des pouvoirs d'aujourd'hui réside dans un déplacement : du pouvoir sur les personnes au pouvoir sur la connaissance et sur les valeurs. Il nous aurait fallu indiquer les répercussions de ce déplacement sur les classes sociales et montrer que les critères habituels du revenu et de la profession doivent être subordonnés à un critère plus abstrait : c'est-à-dire la plus ou moins grande faculté, à partir de telle ou telle situation sociale, d'avoir accès au contrôle de la connaissance et des valeurs. Je me propose d'y revenir ailleurs.

Pour l'heure, nos sommaires analyses suffisent, je pense, à suggérer les grandes orientations qui devraient guider les recherches positives sur les pouvoirs ; qui devraient inspirer aussi la philosophie politique, trop fixée encore (comme nos idéologies démocratiques) sur le vieux problème de la liberté personnelle. Ces grandes interrogations

reviendront souvent, j'imagine, tout au long de ce colloque. Je n'ai voulu, dans cet exposé préalable, que souligner en quoi elles sont essentielles aussi bien à la problématique de nos recherches scientifiques qu'au destin de l'homme de ce temps.

Fernand Dumont

Département de sociologie et d'anthropologie,

Université Laval.

[21]

Le pouvoir dans la société canadienne-française.

Deuxième partie

LE POUVOIR POLITIQUE

[Retour à la table des matières](#)

[22]

[23]

Le pouvoir dans la société canadienne-française.

II. LE POUVOIR POLITIQUE

**“LA POLARITÉ DES IDÉOLOGIES :
CONSERVATISME
ET PROGRESSISME.”**

**par
Léon DION**

[Retour à la table des matières](#)

Il y a moins de dix ans, les intellectuels étaient d'avis que la société québécoise était parvenue à un moment critique de son existence. Nombre d'entre eux se groupaient dans le *Rassemblement des forces démocratiques*. Leur diagnostic était des plus déprimants : « stérilité » de l'esprit, « monolithisme » de la pensée, « omniprésence » de la droite, bref, le corps social tout entier, selon eux, était menacé de mort. Aujourd'hui, cependant, les intellectuels définissent la situation d'une manière bien différente : ils parlent généralement de « dynamisme », de « croissance » et de « révolution ». Comment expliquer cette étonnante volte-face des états d'esprit en si peu de temps ?

L'observation un peu attentive des faits nous amène à conclure que les conditions sociales, bien qu'elles aient évolué dans ce court intervalle, ne sont pas fondamentalement aussi différentes que l'antinomie des slogans qui servent à les caractériser ne le laisse supposer. Le contraste des perceptions paraît tenir surtout à des facteurs psychologiques. Il y a dix ans, le Québec touchait à la fin d'une longue ère de conservatisme politique : l'impression d'immobilisme social et intellectuel s'en trouvait amplifiée ; aujourd'hui, nous venons d'entrer dans une ère de progressisme politique : la conscience du changement social et intellectuel s'en trouve accrue. Inversement, l'ampleur de

l'évolution dans certains secteurs était alors méconnue tandis qu'aujourd'hui on sous-estime souvent l'importance des foyers de conservatisme.

Une enquête un peu poussée, menée en 1958 par l'Institut d'éducation des adultes auprès de différents milieux, révélait chez les membres d'associations les plus diverses, en même temps qu'une conscience aiguë de l'emprise du traditionalisme, l'adhésion à des normes démocratiques élevées de même qu'aux valeurs propres à la civilisation moderne.¹³ Par contraste, le débat sur le *Bill 60*, moment critique de l'évolution récente, manifesta la fermeté de l'emprise des convictions anciennes sur un grand nombre d'associations et d'individus.¹⁴

[24]

Au delà des apparences, aujourd'hui comme il y a dix ans, la divergence des aspirations et des mentalités parmi les agents sociaux est intense. Dans les deux cas, cependant, par suite d'une disposition d'esprit particulière, on magnifie dans les perceptions globales un aspect de la situation idéologique et on réduit l'importance de l'autre aspect. Comment rendre compte de ce comportement insolite ? Peut-on aller au delà de l'explication psychologique élémentaire que je viens d'esquisser ?

Le problème posé peut se formuler ainsi : comment se fait-il que le stock des idéologies dont dispose la société — entendant par idéologie un système plus ou moins élaboré de représentations en vue de l'action — soit assurément beaucoup plus diversifié qu'il ne semble aux acteurs sociaux ? Comment se fait-il qu'une série entière d'idéologies reste toujours sous-utilisée, voire même ignorée au plan global, et que les idéologies qui paraissent activer le cours des choses fassent généralement partie elles aussi d'une seule et même série d'idéologies ?

Tout se passe comme s'il existait dans la société des mécanismes de polarisation qui entraînent les idéologies sociales particulières, dès qu'elles acquièrent une fonction et une signification globales, dans

¹³ Cette enquête avait été menée au moyen d'un questionnaire. Voir *Cahiers de l'information de l'I.C.E.A.*, n° 2, 1958.

¹⁴ Voir mon étude *Le Bill 60 et le public*, *Cahiers de l'I.C.E.A.*, n° 1, janvier 1966. [Voir le livre de Léon Dion, *Le bill 60 et la société québécoise*, Montréal: Hurtubise HMH, 1967, 197 p. Collection aujourd'hui.]

l'orbite de deux constellations idéologiques dominantes que j'appellerai le « conservatisme » et le « progressisme ». Par ces deux termes, j'entends deux orientations d'esprit opposées, l'une, le conservatisme, s'attachant à la consolidation et à la défense des valeurs et des institutions existantes, et l'autre, le progressisme, visant à l'implantation de valeurs et d'institutions nouvelles. J'emploierai ces deux notions d'une manière synthétique, c'est-à-dire comme exprimant deux dynamiques, différentes et opposées, de polarisation des idéologies.¹⁵

Dans le présent exposé, je veux m'attacher à identifier les mécanismes de polarisation des idéologies, à supposer qu'ils existent, et à examiner les effets qui résultent de la polarité sur le comportement et le destin des [25] idéologies. L'identification des mécanismes de polarisation, je vais la chercher, d'une part, dans la nature même du tissu social qui enveloppe les idéologies, c'est-à-dire les pouvoirs, et, d'autre part, dans la voie d'analyse généralement empruntée pour l'étude des idéologies et qui consiste à considérer celles-ci selon l'optique des pouvoirs plutôt que selon celle des agents sociaux. À la suite

¹⁵ Je n'ignore pas que ce sont là des notions toutes relatives dont le sens varie d'une société à l'autre et d'une époque à l'autre dans une même société. Les mentionner, c'est susciter immédiatement des questions telles que : conservatisme et progressisme par rapport à qui ? en fonction de quoi ? jusqu'à quel point ? C'est ainsi que les orientations idéologiques individuelles entrent nécessairement en ligne de compte. Le même régime politique peut paraître scandaleusement conservatiste à un socialiste et dangereusement progressiste à un réactionnaire. En outre, un régime politique peut être conservatiste à l'égard de secteurs donnés d'activités et progressiste par rapport à d'autres secteurs. Enfin, le degré de conservatisme et de progressisme peut être plus ou moins élevé selon les cas. Ainsi conçues, ces deux notions peuvent être considérées comme les deux points extrêmes d'un continuum, les régimes politiques actuels se rapprochant plus ou moins de l'un ou de l'autre de ces extrêmes. La réponse aux questions ainsi posées exige l'analyse de cas concrets à partir de critères préalablement définis. Tel n'est pas le but du présent exposé qui est de fixer des états d'esprit et non pas de décrire des situations. Je n'attribuerai donc pas ici aux notions de conservatisme et de progressisme un contenu concret particulier. Elles se présenteront plutôt comme les résultantes, d'une part, des perceptions générales que les pouvoirs se donnent d'eux-mêmes, ou encore, des impressions d'ensemble qui se dégagent des attitudes et des conduites des gouvernants ; d'autre part, des jugements d'ensemble qu'en ont les intellectuels et les leaders engagés dans les secteurs majeurs de la pensée et de l'activité sociales.

de cet exposé forcément abstrait, je décrirai brièvement comment la question de la polarité des idéologies se pose au Québec.

I LA POLARITÉ DES IDÉOLOGIES ET L'INTÉRÊT DES POUVOIRS

Les pouvoirs ¹⁶, dont l'objectif principal est de se perpétuer, ont tout intérêt à favoriser les conditions productrices d'harmonie sociale et, inversement, à atténuer ou à masquer les occasions et les manifestations de conflit social. L'intérêt des pouvoirs ainsi conçu constitue, selon moi, le premier facteur déterminant la polarité des idéologies. Ce phénomène est particulièrement manifeste au sein du pouvoir politique dont je parlerai surtout.

Il serait tentant d'analyser les conditions structurales productrices du phénomène de la polarisation des idéologies sous l'angle du conservatisme ou du progressisme : la convergence des partis vers une orientation de droite ou de gauche ; l'alternance des gouvernements faibles et des gouvernements forts ; la mutation des nouveaux régimes en anciens régimes ; la rotation des jeunes et des vieilles bureaucraties ; le cycle de la préparation et de la consolidation des programmes

¹⁶ La notion de « pouvoir » fait l'objet d'un débat animé entre théoriciens de la science politique. Il est incontestable que cette notion a été utilisée à la légère et de façon abusive. On appelle communément « pouvoirs » les centres d'origine ou de canalisation de l'utilisation plus ou moins effective, par un agent, de ses ressources en vue d'exercer une influence sur un autre agent qui, à son tour, à l'aide de ses ressources propres, peut réagir sur le premier. Ainsi, parle-t-on couramment de « pouvoir politique », de « pouvoir économique », de « pouvoirs sociaux », et ainsi de suite. Je n'ai aucune objection à un tel usage à condition qu'on s'en serve purement comme d'un terme exprimant de façon synthétique et non opératoire un phénomène complexe et non pas comme d'une formule magique laissant entendre que des puissances quasi-personnelles surgissent du sein de la société devant lesquelles les hommes doivent s'incliner aveuglément. Dans le présent exposé, le terme pouvoir est employé dans son sens synthétique. Lorsque je l'utilise comme concept opératoire, le pouvoir représente pour moi un attribut des agents politiques ou sociaux et il devient l'une des trois composantes de « l'influence » — les deux autres composantes étant l'autorité et le prestige.

d'action, et ainsi de suite. Malgré le désir que j'aurais d'orienter mon exposé dans cette voie, je vais cependant m'en tenir à des considérations générales sur la nature du pouvoir politique en tant que tel.

Il est conforme à la nature et à la destination des régimes politiques de chercher à se perpétuer. Le contrôle des idées et la manipulation des [26] valeurs représentent des techniques que les gouvernants utilisent pour maintenir et, au besoin, légitimer leur contrôle sur les hommes. Les programmes politiques deviennent des formules politiques et celles-ci traduisent de façon plus ou moins précise l'orientation conservatiste ou, au contraire, progressiste du régime lui-même. Dans certains cas, ces formules se fixent dans un système idéologique officiel ou orthodoxe. L'orientation conservatiste ou progressiste s'amplifie évidemment là où existe une compénétration ou encore une collusion plus ou moins spontanée des pouvoirs. À la limite, comme dans le cas des sociétés totalitaires, le mouvement des idées se trouve légalement circonscrit par un super-système pseudo-philosophique permettant aux agents sociaux un jeu fort mince d'adaptations spontanées aux diverses situations sociales.

L'effet de cette synchronisation conservatiste ou progressiste par suite des intérêts des régimes politiques est de faire converger les idéologies sociales dans deux constellations opposées, c'est-à-dire de produire la polarité idéologique. En même temps, il consiste à privilégier une des constellations ainsi produites au détriment de l'autre constellation. La constellation d'idéologies non favorisées se trouve empêchée par les moyens les plus divers d'acquérir une influence politique tangible. Elle est refoulée vers les institutions et les groupements sociaux marginaux. D'où l'impression d'une absence d'idéologies de rechange ou même, à la limite, d'idéologies de relais. Mais cette impression est fautive parce qu'à la marge des aires d'influence du pouvoir, par exemple dans les groupements d'opposition, ou, à leur défaut, dans les cercles d'études et les sociétés secrètes, les adversaires s'activent fébrilement à la fabrication des armes de combat, c'est-à-dire au regroupement des idéologies sociales particulières dans la constellation idéologique de rechange, s'exprimant dans un programme conservatiste ou progressiste selon le cas. Mais, en tant qu'elle se présente sous la forme d'un programme de rechange et qu'elle rallie les opposants, une telle constellation idéologique se trouve, temporairement du moins, sans influence sur les formules po-

litiques qui ont les préférences des gouvernants et au nom desquelles s'élaborent les programmes d'action et se prennent les décisions. De là, cette impression d'unilatéralité des idéologies que ressentent ceux qui perçoivent la situation selon l'optique du pouvoir.

La démocratisation des sociétés produit un amoindrissement sensible de cet effet de refoulement d'une constellation idéologique donnée, par suite des préférences du pouvoir pour l'autre constellation. La démocratisation rend les régimes politiques plus perméables aux idées et aux sentiments divers qui sourdent des harmonies et des contradictions du système social. La démocratisation manifeste au grand jour la distribution des idéologies parmi les associations et les groupes de même que les alignements des pouvoirs sociaux qui les concrétisent, et cela, notamment, en suscitant leur [27] confrontation à l'occasion des enjeux créés par l'action même du pouvoir politique. Toutefois, les gouvernements démocratiques, par suite de l'intérêt du pouvoir politique, sont contraints de se guider, dans l'élaboration et l'application des programmes, d'après une conception conservatiste ou progressiste, selon le cas, de la culture et de la société. D'où il résulte, même alors, que la constellation idéologique non privilégiée se trouve plus ou moins mise en veilleuse. En outre, la démocratisation, même quand elle est devenue une tradition, n'est pas un phénomène constant. Elle a un rythme de vie propre. Elle connaît des hauts et des bas. Elle agit comme un filtre plus ou moins poreux selon les conditions ambiantes — filtre qui laisse passer plus ou moins facilement, selon leur forme et leur dimension, les idéologies sollicitées par les besoins des agents sociaux et formulées conformément au tempérament des hommes.

II

LA POLARITÉ DES IDÉOLOGIES ET LA VOIE D'ANALYSE DES IDÉOLOGIES

La polarité des idéologies due à l'action du pouvoir politique, particulièrement si celui-ci n'est pas démocratique, se trouve amplifiée par le caractère des perceptions que permet la voie d'analyse généralement suivie dans l'étude des idéologies. Cette voie d'analyse centre l'attention sur les imposants systèmes d'idées que le pouvoir politique véhicule, c'est-à-dire qu'elle ne retient comme signifiants que les aspects des idéologies qui les manifestent comme « dominantes ».

Je m'empresse de souligner que l'étude des idéologies dominantes est tout à fait légitime en elle-même et que c'est à juste titre que les programmes d'études en prévoient l'enseignement. Certaines de ces idéologies ont d'ailleurs atteint un niveau d'expression formelle élevé et elles constituent des systèmes quasi-philosophiques. D'autres, comme le marxisme et la démocratie, se greffent sur des philosophies fort élaborées.

Deux pièges des plus traîtres menacent cependant ceux qui considèrent les idéologies en tant qu'elles ont une vocation de dominance.

Plusieurs — et c'est là le premier piège — finissent par faire un choix idéologique en le justifiant au nom des connaissances supérieures qu'ils auraient acquises ou même au nom de la science. De fait, la science dont ils se réclament n'est pas l'épistémologie, la logique ou même la sociologie de la connaissance. Il s'agit plutôt d'une conviction, à laquelle ils sont parvenus par des procédés plus ou moins rigoureux, selon laquelle telle ou telle idéologie sert mieux ou moins bien que toute autre les intérêts de la collectivité. Et ils finissent par déclarer que, puisque telle idéologie est la meilleure elle est seule authentique, et ainsi par passer sous silence et par [28] oublier les idéologies de rechange que secrète le corps social, créant l'impression fautive d'une unilatéralité idéologique plus ou moins complète. De telles convictions n'ont évidemment rien de scientifique en elles-mêmes. Elles manifestent plutôt l'attraction qu'exerce le pouvoir poli-

tique sur les esprits. Certes, les spécialistes des idéologies, comme quiconque, ont parfaitement le droit d'avoir des préférences idéologiques, de même que de défendre et de propager les idéologies de leur choix. Mais c'est en toute bonne conscience qu'ils doivent faire ces choix. Comme dans le cas de tous les hommes, bien que d'une manière plus complexe, faire un choix idéologique, pour eux, c'est obéir à une sollicitation sociale et aussi suivre la ligne de leur tempérament individuel.

D'autres tombent dans un deuxième piège : ils deviennent insensiblement des agents propagateurs ou dénonciateurs d'une idéologie alors qu'ils s'imaginent en être des analystes objectifs. Tant, en effet, est persuasive et contraignante la mystification émanant du pouvoir politique que dans le cours même de l'analyse, sous le coup de son influence, ils glissent de l'ordre de la situation idéologique à celui des options politiques. Au lieu de s'interroger sur les conditions idéologiques réelles, ils s'attachent aux rationalisations que les gouvernants élaborent pour légitimer leur autorité et justifier leurs actes. Les idéologies deviennent ainsi, pour eux, synonymes des formules employées pour caractériser un régime politique donné. De la sorte, les idéologies telles que définies par les analystes, s'identifient pratiquement aux options que favorisent ou dénoncent les gouvernants. La démarche intellectuelle, finalement, ne consiste plus du tout à faire l'étude des idéologies elles-mêmes, c'est-à-dire à en rechercher les sources sociales et à en reconstituer la structure interne ; elle consiste exclusivement à montrer pourquoi telle option politique obtient les préférences des gouvernants, et, dans les cas où les choix ne sont pas définitifs, pourquoi telle ou telle option a le plus de chances de triompher.

Soit qu'ils justifient à tort un choix idéologique au nom de la science, soit que, tout en prétextant l'objectivité, ils deviennent des propagandistes ou des dénonciateurs d'une option politique, dans l'un et l'autre cas (c'est ce qu'il importe de retenir), les analystes abordent les phénomènes idéologiques selon l'optique du pouvoir politique. Et ils contribuent ainsi, comme je viens de l'indiquer, à amplifier la polarisation idéologique que produit l'action du pouvoir politique lui-même.

Dans un cas comme dans l'autre, les analystes ne parviennent pas à saisir le monde plus spontané et plus complexe des représentations collectives qui jaillissent directement des multiples situations sociales

vécues. Ils deviennent, souvent à leur insu, des agents de propagation de l'illusion qui réduit la réalité idéologique au fait massif des doctrines dominantes. Cette illusion ne se dissipera que par l'adoption d'une autre voie d'analyse. Au lieu d'aborder l'étude des idéologies selon l'optique du pouvoir politique, [29] il faudra procéder selon celle des agents sociaux — associations, groupes, individus — qui cherchent à se définir en fonction du pouvoir politique ou encore à prendre position par rapport à celui-ci. Cette seconde optique fera apercevoir, en deçà et au delà de la polarité idéologique résultant des opinions politiques, la gamme entière des idéologies vécues conformément aux positions sociales et aux tempéraments individuels.

III LA POLARITÉ IDÉOLOGIQUE AU QUÉBEC

Au Québec, des facteurs endogènes et exogènes qui ont été souvent décrits ont démesurément retardé la démocratisation du pouvoir politique. L'exiguïté et l'isolement relatifs de la société ont, en outre, favorisé la collusion et la confusion des deux pouvoirs dominants, l'Eglise et l'État. D'où le développement et la longue emprise d'une mentalité « conservatiste », faite de cléralisme et de paternalisme quasi-féodal, maintenue et véhiculée par les deux pouvoirs dominants. Procurant à la fois les normes d'action et les préceptes de morale, cette idéologie a longtemps assuré aux détenteurs des deux pouvoirs alliés, en même temps qu'une bonne conscience, un haut degré de contrôle populaire.

Le conservatisme que le Québec a connu présentait plusieurs traits qu'on associe généralement au traditionalisme. La carte électorale accroissant énormément le poids relatif du vote rural par rapport au vote urbain, les régimes politiques ont pu impunément ignorer ou même dénoncer les valeurs de la société urbaine et industrielle de même que les groupes sociaux qui émergent de l'urbanisation et de l'industrialisation, notamment la classe ouvrière et les intellectuels. Les formules politiques qui expriment ce conservatisme privilégiaient les valeurs et les institutions traditionnelles, surtout celles qui étaient issues du

monde rural. Par rapport aux valeurs et aux institutions propres au monde urbain et industriel, elles adhéraient aux grands dogmes du laisser-faire nord-américain.¹⁷

Les conséquences les plus graves de ce conservatisme furent l'occupation économique du Québec par des industriels et des financiers qui n'étaient pas de langue ni de culture françaises et le développement, chez les Canadiens français, d'une culture politique offrant des similitudes frappantes avec celles des peuples colonisés : « rois nègres » se pliant aux volontés des puissances économiques tout en affichant publiquement vis-à-vis elles un souverain mépris ; cohorte de profiteurs de tout acabit, au service du chef et se partageant les largesses des financiers ; invention de mécanismes institutionnels visant à empêcher l'émergence d'opinions [30]publiques éclairées et libres ; mise au point de techniques électorales propres à garantir l'appui populaire à des gouvernements dont les mesures sociales, économiques et culturelles, bafouaient systématiquement les intérêts élémentaires du peuple — bref, les régimes qui se succédèrent au Québec pratiquèrent une politique ayant pour résultat l'accentuation progressive du caractère rétrograde du Québec, situation qu'ils légitimèrent par le recours à des formules conservatistes clérico-paternalistes depuis longtemps mises au rancart chez la plupart des peuples occidentaux.

Le poids conjugué des deux pouvoirs traditionnels s'est appesanti plus ou moins lourdement sur les citoyens selon les époques. Il fut toujours amplement suffisant pour permettre la perpétuation du conservatisme dans les conditions historiques et sociales les plus diverses. Qu'il s'agisse d'événements historiques, de mouvements sociaux, de vie religieuse ou politique, le conservatisme fournissait inmanquablement les facteurs d'explication aussi bien que les solutions. Parce que le cadre de référence était toujours le même, il en résultait l'impression d'un accord des idéologies presque parfait et s'étendant à l'ensemble des associations et des groupes sociaux.

En réalité, nous savons que la synchronisation sociale et intellectuelle résultant de la vigilance des dirigeants dévoués au conservatisme opérait à la façon d'un écran épais, fait de préjugés, de stéréo-

¹⁷ À ce sujet, voir mes deux articles : « Le libéralisme du *statu quo* : l'idéologie protectrice », *Recherches sociographiques*, I, 4, octobre-décembre 1960, 435-465 ; « Le libéralisme du *statu quo* : le droit protecteur », *ibid.*, II, 1, janvier-mars 1961, 69-100.

types et de mensonges officiels, qui masquait la diversité étonnante des situations sociales et des orientations collectives et individuelles.

La situation des intellectuels devint particulièrement difficile. Depuis longtemps, certains d'entre eux avaient publiquement dénoncé le conservatisme clérico-politique. Mais les détenteurs des pouvoirs avaient empêché que le message des intellectuels ne rejoignît le peuple. Pendant longtemps, les intellectuels ici ont été tenus bien à l'écart des centres dominants de décision et mis hors d'état de nuire. Quand ils devinrent trop bruyants, surtout à partir de 1950, on déversa sur eux un flot de dénonciations mensongères afin de les discréditer. C'est ainsi qu'il y a dix ans à peine, affirmer la vocation urbaine et industrielle du Québec, c'était encore s'exposer à passer pour un dangereux révolutionnaire même auprès de ceux qui étaient directement aux prises avec les problèmes de la société urbaine et industrielle.

L'introduction tardive des sciences humaines au Québec a favorisé la prolongation de l'emprise intellectuelle et sociale du conservatisme clérico-politique. En réalité, cette introduction précède d'une quinzaine d'années la démocratisation effective des pouvoirs. Et nul doute qu'elle a puissamment contribué à cette démocratisation.

Les deux processus, celui de l'acquisition des sciences humaines et celui de la démocratisation de la société, sont maintenant bien en cours et ont commencé, non sans mal, à converger dans des projets précis tant au sein de l'Église et de l'État que parmi les institutions et les groupements sociaux.

[31]

Tant est grande toutefois la ténacité des ancrages historiques que les spécialistes des sciences de l'homme eux-mêmes ont encore beaucoup de mal à aborder l'étude des idéologies, non plus sous l'angle des pouvoirs, mais sous celui des agents sociaux. C'est ainsi qu'on commence à peine à soulever le voile du contenu réel des idéologies religieuses que véhiculent les associations religieuses et la prédication.¹⁸

¹⁸ L'étude la plus remarquable dans cette optique, encore qu'elle se veuille préliminaire, est celle de Fernand Dumont, « [Structure d'une idéologie religieuse](#) », *Recherches sociographiques*, I, 2, avril-juin 1960, 161-189. Des chercheurs mènent depuis quelques années d'importantes enquêtes sur la pratique religieuse mais le but premier de ces enquêtes n'est pas l'étude des

De même, bien rares encore sont les travaux sur les idéologies politiques telles qu'elles sont vécues au sein des partis et des mouvements politiques et parapolitiques. On continue encore, même chez les spécialistes, à assimiler pratiquement idéologie politique et formule politique, à confondre l'ordre des situations idéologiques avec celui des options politiques. L'insistance sur la vocation des idéologies, plutôt que sur leur structure interne et les modalités de leur existence sociale, a eu pour résultat de fixer l'attention presque exclusivement sur les grandes options politiques qui s'offrent au Québec dans le contexte canadien : la liste des options possibles s'allonge constamment et on ne finit plus d'en évaluer les mérites respectifs.¹⁹ Par suite de cette disposition des esprits, aucune étude sérieuse n'a encore été publiée sur les idéologies qui s'expriment au sein des mouvements séparatistes ; l'étonnante carrière récente du *Crédit social* lui-même n'a suscité que quelques articles ; et personne n'a encore étudié ces foyers exceptionnels d'affrontement des idéologies que sont les commissions consultatives.

La tendance des intellectuels et des spécialistes à définir la situation dans l'optique des pouvoirs, et notamment du pouvoir politique, les porte en outre à amplifier démesurément la portée réelle des formules actuellement mises de l'avant pour propager une image attrayante des pouvoirs : pour prendre le cas présent, qu'il s'agisse de « maîtres chez nous », de « politique de grandeur », de « nationalisme positif », « d'État ami du peuple », de « valorisation de la fonction publique », du « dynamisme de l'État » — ce sont là, on le sait, des slogans plutôt que des concepts exprimant la réalité du présent régime politique.²⁰

idéologies.

¹⁹ Il ne s'agit pas de nier la légitimité des grandes options politiques, en tant que telles, dans le contexte canadien. Leur existence même constitue une démonstration de leur importance. De fait, la crise du fédéralisme canadien constitue l'un des problèmes majeurs de l'heure. Je déplore cependant la légèreté d'esprit dont font preuve nombre d'hommes politiques et d'intellectuels dans la discussion d'une question aussi grave.

²⁰ Je n'ai rien contre ces slogans en eux-mêmes. On peut les considérer comme des signes de ralliement et des stimulants à l'action. On doit toutefois admettre qu'ils ne dépassent pas un niveau fort élémentaire de conceptualisation et que leur puissance de dynamisme s'épuise très rapidement. Ce qu'il faudrait, c'est l'invention d'un mythe conçu en fonction d'objectifs généraux et non pas des tâches quotidiennes du pouvoir.

[32]

Sans doute, ces formules, qui veulent traduire l'impression de progressisme qui se dégage de certaines attitudes et de certains actes parfois retentissants du gouvernement, font contraste avec les formules utilisées naguère pour caractériser l'ancien gouvernement : on parlait alors d'inaction, de traditionalisme, de ruralisme et d'obscurantisme. Mais pour apprécier la validité de ce contraste des perceptions globales, il convient de rappeler qu'il y a dix ans les intellectuels étaient adversaires du régime alors qu'aujourd'hui ils en sont souvent propagandistes. Il est vrai que ce retournement des états d'esprit s'explique par le changement radical des attitudes des gouvernants à l'égard des intellectuels. Il est vrai aussi que les justifications que se donne le pouvoir politique lui-même ont bien changé depuis dix ans : autrefois, il s'appuyait sur le « respect des traditions » ; aujourd'hui, il s'affirme au nom du « défi du progrès ».

Toutefois, dans la mesure où toutes ces formules laissent croire qu'il y a dix ans l'emprise du conservatisme s'étendait à l'ensemble de la société tandis qu'aujourd'hui le progressisme aurait triomphé partout, elles produisent une vision bornée et trompeuse de la réalité idéologique au niveau des agents sociaux.

Il y a certes eu une accélération du rythme de l'évolution sociale depuis dix ans. L'aspect le plus remarquable de cette évolution a peut-être été le déblocage idéologique survenu au sein des pouvoirs. Mais il faut éviter de confondre l'ordre social et l'ordre politique. Chacun des deux ordres obéit à une logique qui lui est propre. Sans doute, il n'est pas indifférent que les principes politiques qui fondent une société soient de caractère conservatiste ou, au contraire, progressiste. En effet, c'est à la lumière et au nom de ces principes que se déduisent et se justifient les normes impératives et les programmes d'action que les gouvernants formulent pour l'ensemble de la société. Mais le renversement du conservatisme comme formule politique et son remplacement par le progressisme ne signifient pas que la société est brusquement passée du type traditionnel au type moderne de civilisation. Le renversement des formules politiques signifie plutôt que le dynamisme de la société devient soumis à l'influence d'une dynamique politique différente. Les sociétés évoluent à un rythme découlant du caractère de leurs institutions et du tempérament des hommes. Ce rythme d'évolution ralentit ou s'accélère selon que l'impulsion qui

anime la dynamique politique est conservatiste ou progressiste. Si les principes politiques qui fondent la société sont conservatistes, l'évolution sociale n'est pas arrêtée malgré l'impression d'immobilisme ; si, au contraire, les principes politique sont progressistes, l'évolution sociale, bien que sollicitée, s'accomplit moins rapidement qu'il ne paraît. La société ressemble à un iceberg dont la portion émergée se renverserait périodiquement, présentant tantôt une face changeante, tantôt une face statique, et dont le rythme de changement [33] réel sous la ligne de flottaison oscillerait dans des limites bien inférieures à l'un et l'autre des deux extrêmes manifestes.

Le phénomène décisif dans la situation du Québec contemporain n'est pas l'accélération du rythme ni l'ampleur de l'évolution en cours ; il consiste dans la soudaineté avec laquelle s'est opérée la substitution du conservatisme par le progressisme comme formule politique dominante. Ce phénomène rend compte de l'impression, il y a dix ans, d'une absence d'idéologies sociales accordées au désir d'évolution parmi les associations et les groupes et, d'une façon moindre aujourd'hui, du sentiment d'une déchéance des idéologies incarnant la volonté de perpétuer les valeurs et les institutions traditionnelles. Cette impression, dans un cas comme dans l'autre, est fautive. Elle résulte du fait qu'au lieu de fixer leur attention sur les aspirations et les conduites des agents sociaux, les analystes la concentrent du côté du pouvoir politique.

Le débat sur le *Bill 60* a montré une image de la société québécoise bien différente de celle que fournissent les slogans émanant des intérêts du pouvoir politique. Au lieu de la vision devenue stéréotypée d'un Québec résolument progressiste, il nous a montré une société déchirée par des sollicitations contradictoires et hésitante quant à la voie à suivre.

Le débat sur le *Bill 60* représente en effet beaucoup plus que la somme des interventions d'associations et d'individus sur une question controversée. Ce qui établit à mes yeux l'importance unique de ce débat, c'est qu'il permet d'identifier d'excellente façon les lignes de force et de faiblesse de la société québécoise. Les prises de position sur le *Bill 60* font apparaître les représentations que cette société s'est données d'elle-même à l'occasion d'un enjeu jugé fondamental. Et partant, au cours de ce débat, la société a révélé de façon significative les idéologies qu'elle secrète. En départageant leurs vues sur un objet

précis, associations et individus ont fait bien davantage que participer avec plus ou moins de succès à un processus de décision : ils ont en même temps fait connaître les complexes d'attitudes qui déterminent leurs perceptions de la société par rapport à son passé, dans son état présent et en regard de son avenir.

Une analyse approfondie de ce débat s'impose. Une telle étude répandrait un flot de lumière sur les alignements des pouvoirs et sur les constellations idéologiques dans la société québécoise. Une étude préliminaire de ce débat permet déjà des constatations importantes.

Le débat sur le *Bill 60* a montré que le clivage idéologique parmi les associations et les individus était très prononcé. Il a mis en lumière de profondes divergences entre les générations. Il a manifesté l'opposition des philosophes politiques et provoqué l'inévitable affrontement des privilégiés et des mal pourvus. Il a fait surnager les craintes de la minorité anglophone. Plus fondamentalement, sous l'influence de l'action du pouvoir politique, les prises de position par rapport au *Bill* s'orientèrent [34] nettement vers deux pôles qui se définissaient, l'un, par les aspirations et les intérêts liés au conservatisme, l'autre, par les aspirations et les intérêts issus du progressisme. Et quant au nombre et à l'influence, les anti-étatistes, les corporatistes et les cléricaux ne le cédèrent certes pas aux partisans de la planification politique, de la responsabilité démocratique et de la sécularisation. Ceux qui estiment que le conservatisme dans le Québec n'est plus qu'un résidu que le passage du temps va effacer se trompent grandement. Il suffirait que le conservatisme redevienne la formule politique dominante pour que se produise un retournement complet de la situation des idéologies. ²¹

²¹ L'affrontement des idéologies qu'a produit le *Bill 60* montre l'absence de réalisme de ceux qui espèrent, des associations libres, qu'en toute harmonie et de façon unanime elles exercent un effet de contrôle et au besoin de freinage ou d'accélération sur le gouvernement. Les associations libres ne peuvent être organisées en « corps intermédiaires » que par la volonté tenace des gouvernements. Laisseries à leur mouvement naturel, en se politisant, elles se transforment en groupes de pression. Et les conditions de la lutte politique les conduisent alors, non pas à œuvrer de concert, mais plutôt à s'opposer les unes aux autres dans la poursuite d'aspirations et d'intérêts divergents. Selon moi, le développement de la démocratie dite de participation dépend bien plus de l'apprentissage, parmi les membres des associations libres, de techniques de pression politique, que de la transformation par les agents publics, avec la connivence des intellectuels et des leaders sociaux,

Le débat sur le *Bill 60*, enfin, a montré que l'union des deux pouvoirs dominants, l'Eglise et l'État, bien que moins complète que naguère peut-être, était encore intime. Mais en même temps, le climat des négociations entre les détenteurs des deux pouvoirs manifesta que le conservatisme clérico-politique avait beaucoup perdu de son emprise. La démocratisation encore récente des pouvoirs a déjà transformé les modalités de leurs rapports. Lors du débat, l'un et l'autre se sont manifestés sur la place publique et, au moins, ils ont prêté l'oreille aux déclarations des agents sociaux. Néanmoins, la loi qui créait le Ministère de l'Éducation et le Conseil supérieur de l'Éducation, tout en étant indubitablement un instrument adapté aux besoins présents, fut, selon l'avis même du ministre Paul Gérin-Lajoie, le résultat d'un compromis entre les tendances idéologiques contraires qui s'étaient affrontés au cours du dur débat.

Quand on cesse de considérer les idéologies selon l'optique des pouvoirs et qu'au contraire on les scrute selon l'optique des agents sociaux, l'impression d'une unilatéralité des idéologies fait rapidement place à l'évidence d'intenses conflits entre idéologies opposées. Cette constatation, on l'a vu, s'applique aussi bien à la période antérieure qu'à l'époque actuelle. L'évolution politique récente toutefois a complètement renversé les conditions des affrontements idéologiques : au lieu que ce soient les fervents du progressisme qui luttent pour la reconnaissance politique comme naguère, [35] ce sont maintenant les partisans du conservatisme qui défendent chèrement leurs positions menacées.

Aujourd'hui comme hier, le stock des idéologies dont dispose la société est plus diversifié qu'on ne le croit généralement.²² Dans les

des associations en instruments de relais et de propagande des objectifs gouvernementaux. La doctrine des corps intermédiaires, telle qu'on la professe souvent, porte en elle-même un germe de destruction de la spontanéité idéologique des associations et des groupes sociaux. Loin d'accroître l'influence des agents sociaux sur les actes du gouvernement, la mise en application intégrale de la doctrine des corps intermédiaires signifierait la perte de leur spontanéité idéologique et leur mise en tutelle au profit du pouvoir.

²² Le renversement du conservatisme par le progressisme a certainement modifié le tempérament des idéologies. C'est ainsi qu'au nationalisme essentiellement négatif, qui avait longtemps paralysé l'action politique, s'est substitué un nationalisme positif qui se veut inspirateur de formules et de programmes dynamiques d'action. (Dans un article publié dans *Le Devoir* du 8 décembre

deux cas, le cours des événements manifeste l'existence d'une grande variété d'idéologies. Si celles-ci, au plan global, se trouvent attirées dans les orbites de deux constellations dominantes et si une constellation donnée d'idéologies se trouve favorisée par rapport à l'autre, cette situation est due à l'effet de polarisation du pouvoir politique. La démocratisation récente a atténué mais non pas aboli cet effet de polarisation. D'où l'impression persiste d'une certaine unilatéralité des idéologies en dépit de l'évidence, que le rythme des enjeux politiques amplifie chaque jour, d'intenses conflits idéologiques parmi les agents sociaux et au sein des pouvoirs eux-mêmes.

Léon Dion

Département de science politique,
Université Laval.

1962, sous le titre : « Vers un nationalisme positif », j'ai tenté d'exprimer l'essence de ce courant néo-nationaliste.) On peut aussi se demander si le renversement des dynamiques politiques, en plus d'influer sur le tempérament des idéologies, a suscité le développement d'idéologies nouvelles. C'est là une question complexe à laquelle je ne peux répondre avec quelque assurance. Je crois cependant que les efforts récents pour implanter ici des idéologies inventées ailleurs — par exemple, les idéologies issues des expériences coloniales et des décolonisations — ont eu jusqu'ici peu de succès auprès des couches populaires.

[36]

COMMENTAIRE
PARADOXES D'UNE REVOLUTION
ou LE TEMPS DES ILLUSIONS

Jean-Marc LÉGER

[Retour à la table des matières](#)

Léon Dion fait ou, du moins, entreprend le procès (avec raison, à mon sens) d'une singulière illusion nourrie par nous-mêmes sur nous-mêmes, en même temps que d'une inquiétante carence de la pensée politique, carence voilée par l'inflation verbale, les slogans sonores, les élans généreux. Nous nous trouvons ou nous risquons de nous trouver en présence, plutôt que de mythes authentiques, d'une mystification dont l'expression passe-partout de « révolution tranquille » est peut-être le plus éloquent symbole.

La société québécoise dans son ensemble reste profondément conservatrice mais elle l'est désormais avec une sorte de bonne conscience puisqu'avec la « révolution tranquille » elle se donne à bon marché un brevet de société évoluée et novatrice, sans mettre vraiment en cause l'essentiel de ce à quoi elle tient secrètement par-dessus tout : sa stabilité, sa respectabilité, son confort et son niveau de vie. Entre les équipes d'avant et d'après 1960, il y a eu certes modification et, parfois, rupture, dans le style, les méthodes, la cadence, mais non pas véritablement dans les conceptions fondamentales ni dans la hiérarchie des valeurs. Il ne s'agit pas de contester le caractère bienfaisant, rafraîchissant, du ton et du climat nouveaux ni le bonheur ou l'utilité des grandes mesures mises en œuvre dans l'ordre de l'enseignement, de la sécurité sociale, de l'organisation interne de l'État, etc. Il s'agit de refuser l'euphorie à laquelle trop des nôtres ont cédé comme si un impérieux rattrapage était de soi une révolution. On a cru apparemment, sur la foi des slogans et d'une presse à l'engouement prompt et à l'enthousiasme puéril, qu'il était possible de faire une « révolution » aux moindres frais sur tous les plans. Lorsque l'on a

pour *menchéviks* les fils de bonnes familles de la Fédération libérale du Québec, on peut tout au plus jongler avec les mots magiques de « dirigisme » et de « planification » ou se payer le luxe d'avoir un René Lévesque dont les propos inorthodoxes étaient tolérés un peu comme la caution que le régime offrait, sur sa gauche, à la fois aux « sociaux » et aux « nationaux » dont l'adhésion ou au moins la neutralité bienveillante lui était provisoirement nécessaire.

Peut-on vraiment parler des « conflits des idéologies » ? Dans la mesure où ils existent, ils restent circonscrits à quelques hommes et à quelques groupes numériquement peu importants et dont l'influence est plus apparente que réelle, plus bruyante que vraiment profonde, ne comptant finalement qu'assez peu — dans l'immédiat, car à terme ils ont valeur de prophètes — dans l'évolution du milieu et dans l'orientation des partis politiques traditionnels. L'apparente perméabilité d'une part de l'opinion aux « idées nouvelles », le rapide développement du syndicalisme dans la fonction publique et les secteurs qui s'y rattachent, l'agitation sociale au fond superficielle, le vocabulaire et les propos volontiers dirigistes et socialisants de certains ministres et grands commis : tout cela ne suffit point à définir une idéologie progressiste. Cela suffit tout au plus à annoncer un rythme nouveau, plus vif, dans l'évolution et un lent éveil à des valeurs et à des possibilités jusqu'alors ignorées ou considérées comme anathèmes. On assiste plutôt à un nouveau clivage et à l'éclatement du conservatisme entre diverses tendances, les plus ouvertes ou les plus habiles étant bien [37] résolues à empêcher que la « révolution tranquille » ne leur échappe et n'aille au-delà d'un réformisme prudent.

Avec beaucoup de nuances, certes, on peut avancer que M. Lesage réincarnait, à un quart de siècle de distance, en plus digne certes et en plus sérieux, le Duplessis de 1936 dont l'avènement coïncida aussi (la formule en moins) avec le climat, les espérances et les remises en question qui caractérisèrent la dernière « révolution tranquille ». Aussi bien, n'est-il pas difficile de penser qu'un nouveau gouvernement d'Union nationale accédant au pouvoir, par hypothèse, dans quelques mois, reprendrait à son compte l'essentiel de ce qui a été entrepris depuis cinq à six ans, avec moins de panache sans doute, avec un ton différent et en ralentissant quelque peu la cadence : il n'est pas fondamentalement en désaccord avec les grandes options et l'orientation du régime présent, il ne s'en distingue pas idéologiquement. Cela donne

la mesure et indique les limites d'une opération qui n'eut rien de révolutionnaire.

Cela ne saurait évidemment mettre en cause ni le mérite ni, à certains égards, le courage d'un certain nombre d'éléments de l'équipe qui a accédé au pouvoir en 1960 et (peut-être plus encore) de la phalange de « grands commis » dont l'apport a été décisif dans la remise en ordre et la relance et dont l'entrée en scène est sans doute le plus heureux acquit du nouveau régime. En définitive, ce qu'on a appelé « révolution tranquille » n'a consisté ni en une remise en question profonde des valeurs et des idées reçues, ni dans l'installation d'une quelconque « gauche » au pouvoir, moins encore dans une rupture avec l'héritage socio-culturel et l'organisation politico-économique. Ce fut plutôt un vigoureux effort de modernisation, d'épuration et de remise en ordre par une équipe pleine de bonne volonté qui avait assimilé beaucoup les formules, un peu les idées et l'allant de deux écoles fort différentes à l'origine mais progressivement convergentes dans certains de leurs éléments : le nationalisme « nouveau », social, dont *Le Devoir* fut depuis environ 1946-47 le principal porte parole, et le courant progressiste et socialisant animé principalement par *Cité Libre* et éloquentement exprimé chaque année dans les conférences de l'*Institut canadien des affaires publiques* et dont le feu *Rassemblement* des années 1956-58 porta un moment l'espoir d'action politique.

Bref, il s'est produit une imposture, il s'est produit objectivement une imposture, dans une sorte d'inconscience générale d'ailleurs. On a fini sincèrement par croire — et par presque faire croire à l'étranger non prévenu — qu'on était à faire ici une révolution, (« tranquille » je veux bien, mais révolution quand même. Lorsque Léon Dion parle de la « polarisation des idéologies », il convient peut-être d'ajouter que le phénomène a joué d'autant plus à partir de 1960 qu'une sorte de mauvaise conscience avait envahi des milieux importants dans presque toutes les couches de la société québécoise. Cette mauvaise conscience alliée à une espèce de snobisme diffus inclinait même des milieux profondément conservateurs à applaudir, à cautionner, ou du moins à accepter extérieurement l'orientation et le style du nouveau régime ou encore à taire leurs protestations devant un accent, des tendances, des mesures qu'ils désavouaient intérieurement, de peur, en marquant leur refus, de s'identifier non seulement au conservatisme mais à tout un héritage de stagnation, de concussion, de trafic et

d'ignorance qui, dans l'opinion populaire, y paraissait automatiquement associé. D'où cette impression d'absence d'opposition (et nous ne parlons pas évidemment ici de l'opposition de partis), l'impression d'une sorte d'effondrement du [38] conservatisme qui demeurait pourtant puissant chez ceux-là mêmes qui nous annonçaient les temps nouveaux. Ajoutons que l'irruption vers le même temps, ou peu auparavant, dans les grands moyens d'information, ou le passage à des postes de responsabilité, d'une génération alimentée soit au progressisme, soit au néo-nationalisme, soit aux deux simultanément, accroissait l'impression fautive d'une période de rupture et de grande novation. La presse écrite en particulier, celle de la région de Montréal singulièrement, ne correspondait pas à la réalité sociale ni aux tendances profondes du milieu.

Enfin, on ne saurait ignorer un autre facteur : le Verbe. Nous avons vécu depuis quelques années une extraordinaire période d'inflation verbale. Comme dirait Marcel Aymé : « On n'en finissait plus de déclarer ». Chaque jour ou presque nous apportait son lot de déclarations, de projets, de ripostes, de répliques, de commentaires, de mises au point et de mises en garde. L'homme politique et le dirigeant syndical de quelque importance se seraient crus deshonorés qui eussent laissé passer une semaine ou un mois, selon le cas, sans faire la manchette par quelques propos fracassants — dont certains étaient préférés avec une incroyable légèreté — qui alimentaient les illusions des uns et paraissaient justifier les craintes les plus sombres des autres. Ce sont d'ailleurs les paroles bien plus que les actes qui devaient effrayer, réveiller, relancer le conservatisme et alerter au bout de quelques années une orthodoxie qui redécouvrait avec surprise et ravissement qu'elle était restée puissante. Et Saint-Just devait se retourner dans sa tombe qui affirma jadis : « On ne gouverne pas sans laconisme ».

En vérité, et à ce propos nous rejoignons parfaitement Léon Dion, si on a pu dire jadis (Laurier) que « la province de Québec n'a pas de convictions, elle n'a que des sentiments », on pourrait affirmer aujourd'hui de même : « le Québec n'a pas d'idéologies mais il a des formules et des slogans ». Et le caractère naturellement simplificateur de ces slogans est d'autant plus trompeur que leur contenu polémique ou lyrique satisfait à bon compte les progressistes alors que le vague de leur formulation autorise une large fraction des conservateurs à s'en réclamer. Il est vrai que dans certaines conditions et à partir d'un cer-

tain seuil, la vertu des mots peut opérer insensiblement des mutations dans le comportement mais le danger est bien plus grand de dévaluer les mots avec les idées ou les idéaux qu'ils sont censés véhiculer.

Que le langage du pouvoir politique et de la presse depuis quelques années ait répandu une fausse image de la réalité québécoise profonde et qu'il ait contribué à accroître les illusions des uns et les craintes des autres, voilà qui semble incontestable. J'hésiterais, en revanche, à dire avec Léon Dion qu'« il suffirait que le conservatisme redevienne la formule politique dominante pour que se produise un retournement complet de la situation des idéologies ». Je pense plutôt que le néo-conservatisme, par impuissance ou par habileté, préserverait alors l'essentiel de l'acquis de la pseudo-révolution tranquille et, dans son aile « gauche », si l'on peut dire, tendrait à rejoindre le plus clair d'un parti libéral fatigué. La marge entre les deux formations va se réduire. C'est à d'autres qu'il appartiendra, si jamais cela doit venir, d'entreprendre une révolution réelle, fut-elle tranquille. Pour l'heure, au-delà d'une certaine modernisation et d'une certaine normalisation indéniable, c'est le retour du pendule et la totale confusion. Aurons-nous raté jusqu'à « nos guerres de religions » ?

Jean-Marc LÉGER

Le Devoir,
Montréal.

[39]

Le pouvoir dans la société canadienne-française.**II. LE POUVOIR POLITIQUE****“LES PARTIS ET
LE POUVOIR POLITIQUE.”**

par

Vincent LEMIEUX[Retour à la table des matières](#)

Le propos de cette étude est de tenter d'évaluer dans quelle mesure les partis québécois, aussi bien fédéraux que provinciaux, exercent le pouvoir politique. On entendra ici par pouvoir politique la capacité effective de déterminer les mesures par lesquelles se fait la coordination suprême d'une société ²³, notion qui sera d'ailleurs explicitée au cours de l'exposé.

Dans l'état actuel des recherches sur les partis au Québec, ce propos peut paraître assez audacieux. C'est pourquoi je dis bien qu'il s'agit d'une tentative d'évaluation plutôt que d'une évaluation définitive et bien assurée. Plus précisément, la méthode employée consistera à examiner brièvement quelques théories des partis politiques plus ou moins structurées, à voir comment elles ont été ou pourraient être appliquées aux partis politiques québécois, à réfléchir de façon critique sur ce qu'elles peuvent nous apprendre de l'exercice du pouvoir poli-

²³ Cette notion, qui est faite de trois éléments cumulatifs, l'ordination, la coordination, et la coordination suprême, est inspirée de la définition que donnait Durkheim de la société politique qu'il voyait constituée de gouvernants et de gouvernés (d'où l'ordination), ceux-ci étant des groupes secondaires — dont Mauss allait dire qu'il en fallait au moins deux (d'où la coordination), ceux-là ne ressortissant à aucune autre autorité supérieure régulièrement constituée (d'où le caractère suprême de la coordination). Voir à ce sujet : Emile DURKHEIM, *Leçons de sociologie, Physique des mœurs et du droit*, Paris, Presses universitaires de France, 1950, 52-67.

tique par les partis. De cette façon, nous pourrions non seulement tenter de répondre à la question posée mais aussi dégager le cadre théorique le plus apte à permettre une réponse à cette question qui semble bien être la question principale qu'on doit se poser sur les partis politiques. De toutes les forces politiques, en effet, les partis sont les seules, comme on l'a souvent noté, à s'organiser quasi exclusivement en vue de l'exercice du pouvoir politique et ce trait qui fait leur spécificité invite aussi à les étudier avant tout dans cette perspective.

Parmi les théories des partis politiques les mieux connues sont sans doute celles de Maurice Duverger.²⁴ On trouve, en fait, chez cet auteur [40] deux théories assez différentes des partis politiques qui ne sont à peu près pas reliées l'une à l'autre : celle qui porte sur la structure des partis et celle qui porte sur les systèmes de partis. Disons tout de suite que ces théories ont assez peu de rapport à notre propos qui est d'évaluer le pouvoir politique des partis. Qu'un parti soit de cadres ou de masses, cela n'affecte qu'indirectement la quantité de pouvoir politique qu'il exerce. D'ailleurs, si l'on en croit un récent article de Paul-André Comeau, qui se fonde, il est vrai, sur l'étude d'un seul comté, celui de Shefford, la relation serait plutôt d'ordre inverse, du moins dans le parti libéral du Québec. « L'évolution amorcée par le parti libéral, dit l'auteur, en vue de la démocratisation de ses cadres et structures paraît sérieusement compromise, surtout depuis l'arrivée au pouvoir en juin 1960. De parti de notables qu'il a toujours été, le parti libéral a voulu se donner une structure plus conforme aux exigences d'une idéologie dite démocratique. La tentative se solderait aujourd'hui par un retour à la gouverne par une oligarchie de financiers et de parlementaires. »²⁵

En d'autres termes, et pour reprendre la distinction de Duverger qu'utilise d'ailleurs Paul-André Comeau, de même que le peu de pouvoir politique exercé dans l'opposition aurait plus ou moins déterminé le parti libéral à tenter de devenir un parti de masses à partir de 1955, de même un plus grand exercice du pouvoir politique, à partir de 1960, aurait entraîné un retour vers des structures qui sont celles des partis de cadres. Pour ma part, j'estime que c'est là une vue un peu

²⁴ Maurice DUVERGER, *Les partis politiques*, Paris, Armand Colin, 1951.

²⁵ Paul-André COMEAU, « La transformation du parti libéral québécois », *Revue canadienne d'économie et de science politique*, XXXI, 3, août 1965, 367.

trop globale de l'évolution récente du parti libéral²⁶, mais il suffit de noter ici que bien loin de déterminer le pouvoir politique qu'ils exercent ou non, les structures des partis semblent plutôt fonction de cet exercice.

L'autre théorie de Duverger, selon laquelle le régime électoral tend à déterminer le nombre de partis (qu'il identifie superficiellement au système même des partis), n'a pas beaucoup plus de rapport à notre propos. D'abord un des phénomènes les plus importants au Québec depuis quelques années, soit, la montée soudaine des Créditistes, vient contredire de façon patente les prétendues « lois » de Duverger.²⁷ Ensuite, quoi qu'il en soit, il semble bien, là encore, qu'il y ait un rapport assez indirect entre le nombre des partis, le nombre de sièges qu'ils détiennent et le pouvoir politique exercé par chacun d'eux, du moins dans notre système politique provincial, et cela de plus en plus. Que l'Union Nationale ait toujours gouverné avec plus de [41] 68 sièges à partir de 1948 alors qu'elle n'en avait que 48 en 1944, a sans doute fait une différence ; mais la différence aurait-elle été aussi grande si, au lieu de 50 ou 60 sièges, le parti libéral en avait obtenu 70 ou 80 depuis 1960 ?

On voit donc qu'au total les théories trop formelles de Duverger ne permettent pas de cerner le problème posé au début de cette communication, qui est d'évaluer le pouvoir politique exercé par les partis. Tout au plus permettent-elles de mieux saisir certains traits, soit, la forme des structures des partis ainsi que leur nombre et leur force respective en sièges obtenus tels que déterminés par le régime électoral. Ces traits ne sont toutefois pas ceux qui touchent le plus directement l'exercice du pouvoir politique.

Il n'en est pas de même de certaines théories récentes qui se présentent comme des théories « économiques » des partis politiques.

²⁶ En particulier, il me semble abusif d'utiliser la notion de parti de masses pour décrire les efforts de transformation de nos partis politiques. Voir à ce sujet : Vincent LEMIEUX, « La structure des partis politiques », *Cité libre*, novembre 1965, 17-21.

²⁷ Rappelons qu'à cause de la forte concentration des Créditistes dans quelques régions du Québec, le mode de scrutin majoritaire à un tour ne fit aucunement obstacle à la montée de ce tiers parti, qui fut surreprésenté au Québec en 1962 (35 pour cent des sièges avec 26 pour cent des voix), comme il le fut à peu près toujours dans l'ensemble du Canada.

Dans la perspective de ces théories, dont l'ouvrage remarquable de Downs²⁸ est l'illustration la plus parfaite, les partis apparaissent comme des organisations auxquelles on contribue et qui, en retour, rétribuent. Plus exactement, chez Downs, les partis, qui ont pour objectif de remporter la victoire aux élections, recherchent sous la forme du vote les contributions des électeurs et rétribuent ceux-ci par des avantages de toutes sortes qui découlent des politiques gouvernementales. Wilson²⁹ et Sorauf³⁰, pour leur part, ont éclairé d'un jour nouveau le problème du patronage en l'étudiant sous cet angle « économique ». Sorauf vient de montrer dans un ouvrage récent³¹ comment il est fructueux d'expliquer certaines transformations récentes des partis politiques américains à la lumière des concepts de contributions et de rétributions, c'est-à-dire de systèmes d'incitations (*incentive Systems*) qui ne peuvent plus être tout à fait les mêmes qu'il y a 10 ou 20 ans.

De même peut-on montrer, par une approche « économique » des partis politiques au Québec, que leurs difficultés actuelles à intéresser les électeurs et les agents d'élection tiennent pour une part au déclin des rétributions qu'offrait le patronage et aussi à l'identification traditionnelle à l'une des deux « moitiés » partisans, rouge ou bleue, et aux « grands chefs » qui l'incarnaient. De fait, le problème actuel des partis, si on le considère dans cette perspective « économique », est d'offrir aux publics des rétributions nouvelles qui puissent les inciter aux contributions également nouvelles dont les partis ont besoin.³²

²⁸ Anthony DOWNS, *An Economic Theory of Democracy*, New-York, Harper, 1957.

²⁹ James Q. WILSON, « The Economy of Patronage », *The Journal of Political Economy*, August 1961, 369-380.

³⁰ Frank J. SORAUF, « The Silent Revolution in Patronage », *Public Administration Review*, Winter 1960, 28-34.

³¹ Frank J. SORAUF, *Political Parties in the American System*, Boston and Toronto, Little, Brown, 1964, 81-97.

³² Voir à ce sujet : Vincent LEMIEUX, « Les partis politiques québécois », à paraître dans un ouvrage collectif sur les institutions politiques canadiennes sous la direction de Louis SABOURIN.

[42]

En somme, ces théories « économiques » des partis politiques semblent beaucoup plus fécondes que celles de Duverger. Un parti ne peut pas exercer de pouvoir politique si certaines contributions lui manquent pour ce faire et si les rétributions qu'il offre résultent avant tout de l'exercice du pouvoir politique. Toutefois, comme Dahl nous l'a enseigné³³, les ressources du pouvoir ne doivent pas être identifiées avec l'exercice du pouvoir, pas plus d'ailleurs que l'exercice du pouvoir ne doit être identifié avec ses résultats. Et comme il s'agit d'évaluer ici l'exercice même du pouvoir politique par les partis, c'est d'une théorie vraiment politique des partis que nous avons besoin, c'est-à-dire d'une théorie qui, au delà des formes superficielles, des conditions sociologiques³⁴, des ressources et des résultats économiques de l'action des partis, non seulement vise le pouvoir qui est exercé en fait mais permet aussi d'établir dans quelle mesure ce pouvoir en est un de coordination suprême.

Malheureusement une telle théorie n'existe pas encore, bien qu'on en trouve les éléments dans plusieurs ouvrages anciens ou plus récents de sociologues, d'économistes ou de politistes.³⁵ Comme il ne s'agit pas ici de construire cette théorie mais plutôt de montrer comment elle pourrait éclairer notre problème, je me limiterai à exposer brièvement ce que me semblent devoir être ses principales notions.

Commençons par poser que les partis sont des forces politiques, au même titre que les administrations publiques, les groupes d'intérêt, les publics électoraux ou autres, ou encore certains grands individus, et qu'ils se trouvent en situation de jeu avec ces autres forces pour l'exercice du pouvoir politique. Ajoutons immédiatement que parmi ces forces politiques, certaines occupent des postes d'autorité politique et d'autres, pas. L'autorité correspond ici, comme chez Weber³⁶, au pouvoir légitime et, plus précisément, puisqu'il s'agit d'autorité

³³ Voir tout spécialement : Robert A. DAHL, *Modern Political Analysis*, Englewood Cliffs, Prentice-Hall, 1963.

³⁴ Je pense, en particulier, à la critique juste mais partielle de DUVERGER faite par Georges LAVAU dans *Partis politiques et réalités sociales*, Paris, Armand Colin, 1953.

³⁵ En plus des auteurs déjà cités, on peut signaler, entre autres, les noms de Max WEBER, Robert MICHELS, E. E. SCHATTSCHEIDER, Samuel J. ELDERSVELD, William H. RIKER.

politique, au pouvoir légitime d'opérer la coordination suprême d'une société. Ainsi, au Canada comme au Québec, le cabinet, le parlement, et mêmes les électeurs, au moment des élections, sont des autorités politiques. Toutefois les forces qui, à un moment donné, ne sont pas des autorités politiques, mais plutôt ce qu'on pourrait appeler de simples unités politiques, telles que le cabinet, les administrations, les groupes au moment de l'adoption des lois par le parlement, ou encore les partis au moment d'une élection, ne manquent pas de faire [43] pression sur les autorités, c'est-à-dire de tenter d'exercer du pouvoir sur elles. De ce point de vue, il est sans doute bon de distinguer dès maintenant dans les partis québécois trois sous-ensembles, soit : les ministres qui occupent les postes d'autorité du cabinet ; les députés qui occupent les postes d'autorité du parlement ; les partisans qui, en tant que tels, ne sont jamais que de simples unités politiques. Il sera question ici de ces trois sous-ensembles et non seulement du dernier, pour la bonne raison que dans les partis québécois qui sont actuellement de véritables forces politiques, les députés ou les ministres exercent un pouvoir prépondérant, et cela, même au niveau de l'organisation partisane.³⁷

Comment, cependant, évaluer le pouvoir politique des forces en présence, autorités ou unités ? Autrement dit, si l'on se reporte à la définition du début, comment établir le poids respectif de chacune dans la détermination des mesures politiques ? Il y a là une difficulté considérable à laquelle se butent depuis quelques années les meilleurs esprits dans nos disciplines. Sans entrer dans le débat, je me contenterai ici d'une formule simpliste, dérivée d'une définition de Dahl³⁸, qui consistera à poser qu'il y a exercice de pouvoir politique quand l'intervention d'une force politique est telle qu'une mesure politique, c'est-à-dire une mesure de coordination suprême, est adoptée sous une forme donnée et que, sans cette intervention, elle ne l'eût pas été ; ou

³⁶ MAX WEBER, *The Theory of Social and Economic Organization*, New-York, Oxford University Press, 1947.

³⁷ Il est évident que cette division en sous-ensembles devra varier selon la structure des postes d'autorité dans les systèmes politiques et selon la structure même des partis. Si on voulait étudier, par exemple, les partis français depuis 1945, il faudrait utiliser plusieurs types de division en sous-ensembles, et non un seul, comme dans la présente étude.

³⁸ On trouvera cette définition de Robert A. DAHL dans *Who Governs ?*, New-Haven, Yale University Press, 1961, 332-337.

inversement, qu'une mesure n'est pas adoptée alors que, sans cette intervention, elle l'eût été. Une intervention comporterait donc du pouvoir politique quand elle est une condition nécessaire à l'adoption, sous une forme donnée, ou à la non-adoption d'une mesure politique. C'est là une formule dont le principal défaut est d'être assez peu opératoire mais je l'utiliserai, faute de mieux, pour les fins de cet exposé.

Ce pouvoir politique des autorités ou des unités dépend évidemment des ressources économiques ou autres dont elles disposent, c'est-à-dire de ce qu'on pourrait appeler leur puissance, comme nous l'avons signalé plus haut. Plus immédiatement, le pouvoir dépend du contrôle de la puissance, ou si l'on préfère, de l'habileté à contrôler ses propres ressources et les ressources des autres joueurs dans la « partie », ce qui ne se passe pas d'une stratégie au sens où on l'entend en théorie des jeux. En somme, le pouvoir repose sur une probabilité conditionnelle, soit, la probabilité d'un certain contrôle étant donné une certaine puissance.³⁹

[44]

Enfin, il faut faire une dernière distinction avant de passer à l'application de ce schéma. Je l'emprunterai à Kaufman⁴⁰ qui propose de voir le jeu des forces politiques à trois niveaux : le niveau des règles du jeu, le niveau des mesures qui sont prises à partir de ces règles, le niveau de ce qu'on pourrait appeler l'accession aux postes d'autorité politique.

Il n'y a pas de doute que les deux premiers niveaux se rapportent à notre propos. Si le pouvoir politique en est un de coordination suprême d'une société, il est évident que pour évaluer le pouvoir politique des partis il ne suffit pas de se demander s'ils pèsent ou non sur les mesures par lesquelles se fait cette coordination mais qu'il faut aussi évaluer leur poids sur les règles mêmes de la coordination. Il n'en va pas ainsi du troisième niveau qui peut sembler n'avoir qu'un

³⁹ DAHL, puis HARSANYI, ont proposé d'évaluer le pouvoir par référence à la probabilité, et il me semble qu'il y a là une piste pleine de promesses. Voir Robert A. DAHL, « The Concept of Power », *Behavioral Science*, July 1957, 201-215 ; John HARSANYI, « Measurement of Social power, Opportunity Costs, and the Theory of Two-persons Bargaining games », *Behavioral Science*, January 1962, 67-80.

⁴⁰ Herbert KAUFMAN, *Politics and Policies in State and Local Governments*, Englewood Cliffs, Prentice-Hall, 1964, 88-108.

rapport indirect avec l'exercice du pouvoir politique. Mais si l'on reconnaît, dans les termes qui ont été utilisés ici, que l'autorité des députés ou des ministres n'est légitime que par délégation sur eux, en quelque sorte, de l'autorité des publics électoraux, il devient très important, avant de voir comment les partis exercent ou non du pouvoir politique aux deux autres niveaux, d'évaluer la solidité de leur légitimité auprès des publics, c'est-à-dire le contrôle qu'ils ont de ces publics — ce qui n'est évidemment pas vrai des autres forces politiques qui, elles, ne sont pas élues.

Quel est donc, si l'on passe maintenant à l'application de ce schéma, le contrôle que les partis exercent au Québec sur les publics électoraux, et surtout dans quelle mesure ce contrôle et les autres dont ils disposent, à partir des ressources qu'ils possèdent, leur permettent-ils d'exercer du pouvoir politique aux deux autres niveaux que distingue Kaufman ?

Voyons d'abord les partis fédéraux. De ce côté, le phénomène le plus significatif des dernières années réside sans doute dans les succès des Créditistes aux élections fédérales de 1962 et de 1963 et dans leur demi-succès aux élections fédérales de 1965. Sans reprendre dans le détail des analyses qui ont été menées ailleurs ⁴¹, il me semble que ce phénomène peut être interprété en trois moments et que cette interprétation rend assez bien compte des transformations qui se produisent depuis quelques années dans les relations des partis fédéraux, au Québec, avec les publics électoraux.

Dans un premier moment qui s'achève en 1958 avec le renversement de la suprématie des Libéraux au Québec, on observe une détérioration graduelle des ressources sur lesquelles ceux-ci fondaient leur contrôle quasi [45] absolu des électeurs québécois et aussi de leur habileté à exercer ce contrôle. Les rétributions matérielles accordées par patronage n'ont jamais été abondantes sur le plan fédéral mais, avec

⁴¹ Voir, en particulier : Maurice PINARD, « Political Factors in the Rise of Social Credit in Quebec », communication présentée au XXXVI^e congrès de l'Association canadienne des sciences politiques, à Charlottetown, en juin 1964 ; Vincent LEMIEUX, « The Election in the Constituency of Lévis », dans John MEISEL (ed.), *Papers on the 1962 Election*, Toronto, Toronto University Press, 1964, 33-52, ainsi que « Les dimensions sociologiques du vote créditiste au Québec », *Recherches sociographiques*, VI, 2, mai-août 1965, 181-195.

les années, elles deviennent encore plus restreintes. Et puis, pour le très grand nombre des électeurs de 1958, Borden et la crise de la « conscription », fatale aux Conservateurs, ne sont plus qu'un lointain souvenir ou rien du tout. Finalement, comme l'a noté avec justesse John Meisel⁴², les Libéraux, au Québec comme ailleurs, ne possèdent plus autant de ces *political skills* qui faisaient les grands chefs, les grands tribuns et les « véritables » politiciens, ce qui est beaucoup moins vrai des Conservateurs, et surtout de leur chef, John Diefenbaker. Évidemment, la victoire de ceux-ci, en 1959, repose sur le jeu de bien d'autres facteurs, mais ceux qui viennent d'être signalés sont essentiels pour la compréhension de ce qui va suivre.

Dans un deuxième moment qui va de l'élection de 1958 à celle de 1963, l'affaiblissement des ressources et des contrôles s'accroît chez les Libéraux, tandis que les Conservateurs ne parviennent pas à se donner, au Québec, une organisation telle qu'ils puissent utiliser efficacement les nouvelles ressources dont ils disposent. De plus, la victoire des Libéraux aux élections provinciales de 1960, tout en sapant encore plus les appuis un tant soit peu organisés dont jouissaient les Conservateurs, se traduit bientôt par une densité plus grande de la politique provinciale qui dévalorise par contraste la politique fédérale et les « vieux partis » qui la font. C'est sur ce fond qu'agissent Caouette et ses Créditistes, utilisant avec beaucoup d'habileté des ressources anciennes et nouvelles pour se gagner des publics. Les promesses des Créditistes, une bonne partie de leur propagande et de leur « cabale », reposent sur des ressources anciennes. Ainsi en est-il de l'éloquence de Caouette dont l'habileté à utiliser la télévision est pourtant nouvelle. Assez nouvelles sont aussi certaines formes de l'organisation des Créditistes, leur façon d'utiliser les réseaux de groupes primaires et les leaders d'opinion dans ces réseaux, et surtout leur revendication de justice, d'égalité des chances et de contrôle des bureaucraties, publiques ou privées, dans une société dont ils attaquent les élites en place, qu'elles soient politiques ou autres.

Dans un troisième moment qu'annonce déjà l'élection fédérale de 1963 et que celle de 1965 manifeste plus clairement, la réaction des

⁴² John MEISEL, « The Stalled Omnibus : Canadian Parties in the 1960's », *Social Research*, Autumn 1963, 385-388, et « Les transformations actuelles des partis politiques », communication présentée au XXXIII^e congrès de l'ACFAS, à Montréal, le 5 novembre 1965.

Libéraux se fait sentir et, en même temps, ses limites. Un effort est fait pour présenter de plus forts candidats et, en 1963 surtout, pour revivifier chez les partisans l'incitation traditionnelle à voter « rouge à Québec et rouge à Ottawa ». C'est cependant là une motivation absente chez la plupart des jeunes électeurs ; les fortes personnalités comme Jean Marchand, parce [46] qu'elles n'incarnent pas des projets très précis, ne semblent pas avoir un grand effet d'entraînement collectif dans les publics électoraux. Toutefois, la machine électorale demeure assez solide et ses moyens financiers assez considérables pour maintenir dans le rang ou même récupérer bon nombre d'électeurs. Les Conservateurs se maintiennent assez bien dans les quelques circonscriptions où ils sont solidement retranchés et font même quelques gains, en 1965, là où les autres combattants souffrent de handicaps sérieux (ainsi dans Saint-Jean). Le NPD se construit petit à petit une clientèle dont on ne sait pas encore dans quelle mesure elle l'appuie positivement ou négativement. Quant aux Créditistes, les ressources et les contrôles par lesquels ils gardent la faveur de publics assez vastes continuent de tenir à l'ancienne et à la nouvelle culture politique ⁴³ tout à la fois, ce qui constitue un fait assez paradoxal.

L'analyse des relations entre les partis provinciaux et leurs publics sera plus brève, étant donné que ces relations sont plus ou moins homologues à celles que l'on observe au plan fédéral. Notons toutefois quelques différences importantes.

Deux ressources principales complémentaires l'une de l'autre et que les partis fédéraux n'ont jamais possédées en aussi grande quantité ont fondé le contrôle de l'Union Nationale sur les publics électoraux : les biens matériels redistribués par patronage et les biens immatériels qu'offrait l'idéologie autonomiste. Or, depuis 1960, par suite de l'action même du gouvernement, la quantité et la qualité de ces ressources pour les partis ont été modifiées. Quoi qu'on en dise parfois, les possibilités de patronage ont été restreintes : on n'a qu'à entendre les plaintes de vieux organisateurs libéraux pour le constater. D'autre part, la plus grande densité de la politique provinciale, déjà notée, s'est traduite par la priorité donnée à des problèmes concrets comme

⁴³ Au sujet de l'ancienne et de la nouvelle culture politique, voir la remarquable étude de Georges LAVAU, « Les aspects socio-culturels de la dépolitisation », dans : Georges VEDEL *et al.*, *La dépolitisation, mythe ou réalité*, Paris, Armand Colin, 1962, 167-207.

ceux de l'éducation, de la santé, de la construction des grandes autoroutes, du développement économique, qui donnent assez peu de prise aux idéologies abstraites. Bien sûr, les partis provinciaux continuent d'utiliser ces idéologies surtout à propos du secteur des relations fédérales-provinciales dont tous les autres dépendent un peu, comme on le notera plus loin, mais encore là, le caractère concret et bien souvent très technique des négociations donne de moins en moins prise à des idéologies qui décollent de la réalité.

Il en résulte que dans le parti libéral les partisans et les députés, soit les deux derniers sous-groupes que nous avons distingués, perdent de leur emprise traditionnelle sur les publics électoraux, justement parce que, entre autres raisons, les politiques du gouvernement sont trop complexes et trop techniques pour être présentées aux électeurs selon les stéréotypes [47] partisans, idéologiques ou autres. Par contre, les ministres disposent de plus en plus vis-à-vis des publics de ressources nouvelles et cruciales pour les partis et ces ressources tiennent à la réalisation des projets auxquels ils sont associés. L'image du parti libéral auprès des publics, c'est de plus en plus Gérin-Lajoie à l'Éducation, Lévesque aux Richesses naturelles et aujourd'hui à la Famille et au Bien-être, Kierans à la Santé, Laporte aux Affaires municipales, Wagner à la Justice.⁴⁴ Bien sûr, Lesage au-dessus d'eux tous, mais tout autant comme un président qui les dirige et les contrôle bien ou mal que comme un « cheuf » qui les résume et les incarne tous.

On voit alors comment l'Union Nationale et les autres partis qui aspirent à l'opposition ou au gouvernement doivent tenir compte de ces transformations de la situation, c'est-à-dire proposer, comme l'a fait le programme du parti libéral, en 1960, des projets de rechange à ce que fait le gouvernement actuel qui soient possibles, concevables par les publics, et dont ceux-ci pourront juger si le parti s'est attaché ou saura s'attacher des hommes en mesure de les réaliser.

Après avoir esquissé l'état des relations nouvelles entre les partis et les publics électoraux, il faut maintenant nous tourner vers la détermination même des mesures politiques et voir jusqu'à quel point les par-

⁴⁴ Notons qu'à l'exception de Gérin-Lajoie, ils sont tous venus à la politique et au parti libéral après avoir réussi dans d'autres domaines, ce qui constitue un fait assez nouveau déjà signalé par John MEISEL à propos du parti libéral fédéral. Notons aussi qu'ils représentent tous des circonscriptions de la région de Montréal.

tis, ou mieux leurs différents sous-ensembles, exercent du pouvoir, par leur contrôle de l'électorat ou autrement.

Evidemment, plusieurs de ces mesures apparaissent d'abord au programme des partis et font ainsi l'objet des campagnes électorales, mais on ne peut pas dire que ce soit là une condition nécessaire à leur adoption. Il reste toutefois que dans le cas d'une des principales mesures politiques du gouvernement provincial actuel, la nationalisation de l'électricité, le contrôle de l'électorat québécois par le parti libéral fut une condition nécessaire non seulement de l'adoption, ce qui est presque toujours le cas, mais de la décision même d'en proposer l'adoption. Il s'agit là d'ailleurs d'un processus assez instructif, qu'il est bon d'examiner avec attention.

Rappelons brièvement le scénario de cet événement. Dans la mesure où mes informations sont exactes, le déroulement aurait été à peu près le suivant : le ministre Lévesque et sa petite équipe de techniciens préparent le projet ; la bataille est dure au cabinet où finalement une majorité se dégage en faveur du projet ; à ce moment, les sondages sont favorables au parti libéral et on estime que le projet a une rentabilité électorale certaine et qu'il n'y a rien de mieux qu'une élection pour refaire l'union sacrée des ministres et des autres : c'est pourquoi on décide de chercher à obtenir [48] un nouveau mandat du peuple, qui l'accorde en novembre 1962, après une campagne où toute la propagande libérale est axée sur la nationalisation.

En face d'un tel processus, il me semble impossible de conclure, comme on le fait trop souvent et trop facilement, qu'encore là tout a été décidé par les techniciens et que les hommes politiques, c'est-à-dire les partis, n'ont joué que des rôles de figurants. Pour que la loi nationalisant les compagnies d'électricité soit adoptée sous la forme que nous connaissons, n'a-t-il pas fallu, en plus du travail préalable des techniciens, que dans le sous-ensemble des ministres une majorité se forme sur une base qui n'était sans doute pas uniquement technique ; puis, que l'appui des publics électoraux soit donné, grâce au travail des partisans, à une majorité de députés libéraux, appui qui permettait de neutraliser non seulement le parti d'opposition mais surtout les puissants intérêts dont les interventions auraient bien pu faire en sorte que le projet soit modifié ou même abandonné ?

J'ajoute aussitôt qu'une telle situation, où non seulement des ministres mais un peu tout le parti exercent le pouvoir politique, est assez exceptionnelle, parce que, bien sûr, le rapport direct aux publics électoraux n'est pas toujours possible, non plus que le contrôle qu'il assure des autres forces politiques. Si l'on se reporte, par exemple, à un autre grand projet du gouvernement actuel, celui qui s'est concrétisé dans le désormais fameux *Bill 60*, et dont la récente étude de Léon Dion^{45 46} a éclairé les principaux moments, il semble à première vue que le pouvoir politique exercé par les partis ait été à peu près nul. Au total, les interventions d'un sous-ensemble quelconque à l'intérieur des partis qui affectèrent de quelque façon la décision finale se résument à ceci : création par le gouvernement de la Commission Parent, en 1961 ; retrait du *Bill* en juillet 1963 et délai accordé aux groupes et aux individus pour faire des suggestions, à condition qu'elles soient publiques ; tournée du ministre Gérin-Lajoie « en province » pour informer les publics et contrer les opposants ; finalement, adoption par les députés de la deuxième version du *Bill*, avec des amendements mineurs proposés par l'Union Nationale.

Je crois que nous sommes ici au cœur de la question posée depuis le début. Car, si l'on considère le contenu du *Bill* on peut estimer avec raison qu'il résulte en gros, d'une part, d'un compromis entre les commissaires et les techniciens qui les ont conseillés, d'autre part, de certains groupes d'intérêt dont, avant tout, l'Assemblée des évêques. À partir de là, on doit conclure que le pouvoir politique des partis fut nul ou à peu près. Mais si, par contre, on considère les cadres ou, disons mieux, les règles du jeu dans lesquelles s'est déroulé le processus, on peut se demander si le fait de créer une commission royale d'enquête plutôt que de nommer un comité ou encore de préparer un projet de loi sans consultation préalable ; si le [49] fait, surtout, de retirer le *Bill* après son dépôt à l'Assemblée législative et d'indiquer clairement que ne seraient reçues que les suggestions faites publiquement ; si le fait, enfin, de se réserver l'arbitrage final — si toutes ces décisions portant sur les règles du jeu et prises par le cabinet n'ont quand même pas affecté le contenu même de la deuxième version du projet de loi ou, plus

⁴⁵ Léon DION, *Le Bill 60 et le public*, Montréal, L'Institut canadien d'Éducation des adultes. Les Cahiers de l'I.C.E.A., n° 1, janvier 1966.

⁴⁶

précisément, le rapport de forces qu'il a révélé entre les deux principaux opposants dont je viens de parler.

On voit par là comment les trois niveaux qui ont été distingués un peu arbitrairement, à la suite de Kaufman, s'interpénètrent réciproquement. En effet, si les hommes de partis, au parlement ou dans le cabinet, peuvent créer, maintenir ou transformer les règles du jeu et, de cette façon, agir sur les mesures de coordination suprême d'une société, c'est parce qu'il ont reçu des publics électoraux l'autorité pour ce faire. Je reviendrai d'ailleurs là-dessus, en conclusion. Pour le moment, contentons-nous de signaler que ce contrôle indirect des autres forces politiques, qui s'opère par action sur les règles du jeu et qui trouve sa légitimité dans le rapport à l'électorat, a d'autant plus de chances de se produire que le conflit est grand et irréductible entre les forces opposées. Là où il n'y a pas cette situation de conflit, les administrations et les groupes d'intérêt, ensemble ou les uns contre les autres, exercent de plus en plus, au Québec comme ailleurs, la quasi-totalité du pouvoir politique, sans que les partisans, les députés ni même les ministres puissent y faire quoi que ce soit. Ajoutons que dans une telle situation, comme d'ailleurs dans les situations où le conflit est plus grand, le parti d'opposition ne peut guère espérer mieux que de saisir les groupes d'intérêt de certains aspects de la question, de les amener à se coaliser entre eux ou encore de se coaliser lui-même avec eux, ce qui peut quand même se traduire au total par un exercice non négligeable de pouvoir politique. Ce fut par exemple le cas, me semble-t-il, de l'Union Nationale au cours du processus politique qui vient d'aboutir au refus par le Québec de la formule Fulton-Favreau.

Il faut ajouter un mot sur la politique fédérale avant de passer au dernier niveau d'analyse. En fait, ce qui vient d'être dit de la possibilité pour les partis d'exercer du pouvoir politique au Québec s'applique aussi aux partis fédéraux, d'autant plus que les administrations et les groupes d'intérêt sont des forces politiques probablement plus importantes à Ottawa qu'à Québec.

Si l'on se rappelle qu'il ne faut se préoccuper ici que des sections québécoises des partis fédéraux, en leur ajoutant le Ralliement des Créditistes, on peut dire que le pouvoir des partisans est à peu près nul, comme à Québec d'ailleurs, sur la détermination des mesures po-

litiques prises à Ottawa.⁴⁷ Le pouvoir des députés n'est pas beaucoup plus grand, sauf si, dans certaines [50] situations, ils sont indispensables à une majorité parlementaire, comme ce fut le cas par exemple des Créditistes du Québec, de l'élection de 1962 à celle de 1963. On peut toutefois se demander si les mesures que les Créditistes obtinrent grâce à cette position stratégique furent parmi les plus importantes des dernières années... Restent les ministres qui, à Ottawa comme à Québec, forment certainement le sous-ensemble qui, dans les partis, dispose des plus grandes ressources et exerce le plus fort contrôle sur les autres forces politiques. À ce propos, plusieurs observateurs, surtout depuis 1958, ont noté la position relativement faible des ministres du Québec dans les cabinets Diefenbaker et Pearson.⁴⁸ Ces observations qui semblent assez justes viennent corroborer, en un point crucial de l'exercice du pouvoir politique par les partis, une conclusion évidente, soit, la faiblesse relative du pouvoir politique exercé à Ottawa par les partis fédéraux du Québec si on le compare à celui qu'exercent à Québec les partis provinciaux.

Mais les partis à Ottawa, plus particulièrement les ministres du Québec, ne peuvent-ils pas eux aussi, dans certaines situations de conflit, définir les règles du jeu et par là affecter les mesures politiques elles-mêmes ? Le champ des relations fédérales-provinciales et des nouvelles règles du jeu qu'on y instaure depuis quelques années est tout désigné pour qui veut répondre à cette question, d'abord parce qu'il est primordial et ensuite parce qu'il met en jeu les ministres provinciaux tout comme ceux d'Ottawa. C'est pourquoi il nous retiendra tout particulièrement à ce troisième niveau d'analyse.

Une première constatation s'impose à qui observe le jeu actuel des partis dans ce champ des relations fédérales-provinciales : c'est que le parti libéral provincial, plus précisément le cabinet Lesage, est de loin la plus grande force politique qui s'exerce en faveur des positions du Québec, alors que les sections québécoises des partis fédéraux — libé-

⁴⁷ C'est ce que montre bien l'étude de Louis Sabourin sur la législation à Ottawa, à paraître dans le prochain numéro (n° 2) des Cahiers de l'I.C.E.A.

⁴⁸ Toutefois, comme le faisait remarquer l'un d'eux, cette faiblesse a peut-être été exagérée du fait que, dans la conjoncture politique actuelle, un ministre du Québec ne peut exercer une certaine influence sur ses collègues du cabinet qu'à condition de ne point le laisser savoir dans le public. Ce fait est d'ailleurs en relation avec le rôle de médiation dont il est question plus bas.

ral et conservateur — au palier de leurs ministres, ou encore le Ralliement des Créditistes, n'apparaissent pas comme de très grandes forces politiques du côté de ces positions du Québec, pas plus d'ailleurs que du côté des positions d'Ottawa. Plus exactement, si l'on se limite aux deux partis libéraux, la situation semble être la suivante depuis 1963 : d'un côté se trouve un parti libéral fédéral minoritaire à la Chambre des Communes qui, parce qu'il a besoin d'un soutien quasi massif des publics électoraux du Québec et parce qu'il a en face de lui un autre parti libéral au gouvernement du Québec, mais aussi, admettons-le, parce que les ministres du Québec ont poussé et poussent en ce sens, compose le plus souvent, malgré ses administrations, avec les exigences [51] de l'autre gouvernement libéral, d'autant plus que celles-ci sont de mieux en mieux appuyées par le travail technique des experts de l'administration provinciale. Dans une telle conjoncture, le rôle des ministres fédéraux québécois, qui ne dirigent généralement pas les grands ministères intéressés par les négociations, se réduit surtout à la médiation et aussi à l'« entretien », si l'on peut dire, de l'électorat du Québec, dont, encore une fois, le gouvernement Pearson ne peut se passer. Nous avons d'ailleurs vu plus haut qu'ils réussissent plus ou moins bien dans cette tâche d'« entretien ». Il ne faut cependant pas négliger leur rôle de médiation ni le pouvoir réel qui peut être exercé par là sur les cadres qui régissent les relations fédérales-provinciales ou sur les mesures mêmes qui sont adoptées dans ces cadres. Au total, cependant, cet exercice de pouvoir apparaît assez restreint si on le compare, d'une part, à celui qu'exercent les « grands » ministres fédéraux et leurs équipes de spécialistes, et, d'autre part, à celui qu'exercent les ministres provinciaux, entourés eux aussi de leurs spécialistes.

Justement, dira-t-on encore, est-ce que le pouvoir que peut exercer le gouvernement du Québec dans le champ des relations fédérales-provinciales ne dépend pas étroitement de la compétence de ces spécialistes qu'on appelle de plus en plus des « technocrates » ? Bien sûr, mais outre que ce sont les hommes politiques en poste d'autorité politique qui définissent et redéfinissent les règles du jeu, ce sont aussi les hommes politiques qui, au terme de négociations serrées, prennent les décisions finales, plus ou moins éloignées de ce qu'avaient établi les spécialistes.

Répétons toutefois que lorsque le conflit est moins étendu, ou encore lorsque le rapport aux publics électoraux les paralyse, les partis peuvent ne pas user de contrôle même s'ils ont les ressources et en particulier la légitimité pour le faire. On peut interpréter de cette façon la non-intervention, jusqu'à maintenant, du cabinet Lesage dans l'élaboration qui se fait actuellement des règles nouvelles du jeu à instaurer dans la région du Bas Saint-Laurent et de la Gaspésie. Je pense spécialement au projet élaboré par le Bureau d'aménagement, à Mont-Joli, d'un Office de développement régional, à propos duquel l'affrontement ne s'est fait jusqu'à ce jour qu'entre les administrations à Québec et les différents intérêts dans la région. Ce cas vient d'ailleurs confirmer une hypothèse faite plus haut, à notre deuxième niveau d'analyse.

Il faut revenir, en terminant, à notre propos initial qui était d'évaluer le pouvoir politique des partis québécois. On le fera en réfléchissant d'abord sur la pertinence de l'approche qui fut suivie au cours de cet exposé, puis sur les conclusions qui se dégagent de nos analyses.

Il est évident, comme nous l'avons déjà noté, que la notion de pouvoir politique utilisée ici est encore assez peu opératoire. De toute façon, il aurait été beaucoup trop compliqué d'utiliser une notion plus rigoureuse. [52] Toutefois cette notion a au moins la supériorité sur les autres d'abord de permettre l'évaluation du pouvoir lui-même, dans son exercice, plutôt que dans ses prérequis ou dans ses résultats, comme des approches trop strictement juridiques, économiques ou sociologiques inclinent souvent à le faire ; et ensuite, de distinguer assez nettement ce qui est pouvoir politique de ce qu'on nomme pouvoir social, pouvoir économique, ou encore pouvoir religieux : n'est pouvoir politique dans une société que celui qui, finalement, ne peut pas être remis en question par les autres pouvoirs, c'est-à-dire celui qui opère la coordination suprême de cette société.

On pourrait d'ailleurs se demander si, épistémologiquement, il n'y a pas une relation entre le fait de se donner pour objet le pouvoir politique et celui de chercher à saisir le pouvoir en exercice — relation qui tiendrait à ce que tout exercice de pouvoir peut être contrôlé par le pouvoir politique, ce qui n'est vrai que de celui-ci. N'est-ce pas dans ce trait que réside la spécificité de la science politique ?

Ce sont là cependant des questions pour demain. Il faut plutôt nous tourner, pour le moment, vers les conclusions qui se dégagent des analyses menées plus haut. Une des principales me semble être que, dans les partis québécois, c'est à peu près uniquement le sous-ensemble des ministres qui exerce aujourd'hui un pouvoir politique assez fort pour « contrer » celui des administrations spécialisées et des puissants groupes d'intérêt. Ce qui signifie évidemment que les partis d'opposition exercent au total un pouvoir politique assez restreint. On a vu également que, sur le plan des relations fédérales-provinciales, le pouvoir des ministres provinciaux surpassait celui des ministres fédéraux du Québec, et que, de façon plus générale, que ce soit au niveau des relations avec les publics électoraux ou à celui des mesures politiques elles-mêmes, le contrôle des partis provinciaux sur les autres forces politiques semblait beaucoup plus grand que celui des partis fédéraux du Québec.

Enfin, si on se limite cette fois au plan provincial où les situations sont mieux connues, parce que plus simples et plus proches de nous, on peut dire que les partis provinciaux, surtout le parti de gouvernement, disposent toujours de trois atouts majeurs, d'ailleurs étroitement liés entre eux, et qui se rapportent chacun à l'un des trois niveaux que nous avons distingués à la suite de Kaufman.

Parce qu'ils occupent au parlement et au gouvernement des postes d'autorité politique, les partis, ou plus exactement, les députés et les ministres, peuvent toujours par des décisions finales, qui tiennent compte, bien entendu (et ce de plus en plus), des autres forces politiques, affecter les mesures politiques de façon telle qu'elles servent leurs objectifs tout autant ou même plus que ceux des autres joueurs dans la « partie ». ⁴⁹ De [53] façon moins directe, mais non moins efficace, les partis peuvent aussi définir des règles du jeu telles que le contenu des mesures, même s'il est le fait des autres forces politiques,

⁴⁹ Dans une intervention qu'il a faite durant ce colloque, le directeur du Conseil d'orientation économique du Québec donnait un excellent exemple de ce fait, en signalant que le cabinet Lesage venait d'apporter une importante modification à la nouvelle carte des régions administratives du Québec, pour des motifs autres que techniques — ce que d'ailleurs il approuvait, tout « technocrate » qu'il soit. Il montrait par là, ce qu'on oublie trop souvent, qu'il n'y a pas une rationalité qui serait celle du technocrate, mais autant de rationalités qu'il y a d'objectifs différents et que, chez nos ministres, la rationalité électorale passe avant la rationalité « technocratique ».

soit modifié dans le sens où ils l'entendent. Enfin, dans certaines situations, les partis peuvent recourir aux publics électoraux et neutraliser par là les autres forces politiques. En dernière analyse, ces contrôles efficaces dont disposent les députés et surtout les ministres reposent tous, il faut le rappeler, sur cette ressource primordiale qu'est la légitimité, ou la « délégation » sur eux de l'autorité des publics : c'est elle qui les autorise à prendre des décisions finales. C'est elle aussi qui les autorise à modifier au besoin les règles mêmes selon lesquelles se déroule la partie. On comprend facilement que cette ressource, comme nous l'avons noté plus d'une fois, ait une valeur stratégique d'autant plus grande que le conflit est grand entre les forces opposées et qu'aucune d'entre elles, ou aucune coalition parmi elles, ne semble être appuyée par une majorité ferme dans les publics.

On peut donc conclure que le parti de gouvernement au Québec, surtout au palier de ses ministres, exerce actuellement un pouvoir politique assez considérable. Ce n'est pas le lieu de porter des jugements de valeur sur le contenu de ce pouvoir. Qu'il me suffise d'affirmer que cette recherche de la plus stricte objectivité envers nos partis n'a pas été animée par le souci de prendre une distance hautaine envers eux. Je connais trop bien les grandeurs et les misères de leurs tâches pour me complaire dans une telle attitude. Et je sais aussi qu'il est plus facile de se faire aimer dans les milieux intellectuels, en clamant que nos partis sont bourgeois et non démocratiques, qu'en cherchant humblement à expliquer ou à faire comprendre ce qu'ils n'ont pas pu être, ce qu'ils font, et ce qu'ils peuvent devenir.

Vincent Lemieux

Département de science politique,
Université Laval.

[54]

COMMENTAIRE

Guy BOURASSA

[Retour à la table des matières](#)

Pour mener son analyse des relations entre les partis et le pouvoir politique, Vincent Lemieux a, me semble-t-il, choisi la voie la plus ardue mais aussi la plus féconde : celle de l'élaboration théorique. Plutôt que de présenter une autre description statique et formelle des organisations partisans, il pose, dès le départ, une question centrale mais infiniment complexe : dans quelle mesure les partis québécois exercent-ils *de fait* le pouvoir politique ? Toute réponse devra passer par l'épreuve capitale d'une élucidation des concepts, de la construction d'un modèle théorique. Il n'y avait pas d'autre façon de poser valablement le problème et on me permettra de souligner que c'est dans un tel effort de systématisation que je place l'essentiel de la contribution de Lemieux, ce qui en fait l'originalité et la puissance de stimulation.

Aussi me limiterai-je, dans ce bref commentaire qui ne saurait rendre compte de toutes les avenues qui nous sont offertes, à poursuivre la réflexion systématique à laquelle nous sommes conviés. Seules quelques rares et courtes références aux analyses empiriques viendront, ici et là, préciser ma perspective. Posons que je fais mien l'instrument d'analyse que propose Lemieux. J'accepte volontiers, dans ses traits essentiels, ce guide de travail et mon intention est de m'arrêter quelque peu à deux dimensions du système que Lemieux a peut-être moins approfondies. Est-il besoin de préciser que ce ne sont là qu'interrogations, indispensables bien sûr à tout progrès théorique, mais encore plus sujettes à discussion ici puisque, on l'a indiqué, les bonnes recherches sur les partis sont fort rares ?

Considérons le cadre théorique suggéré. Constatant l'absence d'une authentique théorie des partis politiques, Lemieux propose ce que doivent être, selon lui, les principales notions d'une explication du rôle politique des partis. S'appuyant sur une définition du pouvoir politique

qui met en évidence son aspect dynamique (le pouvoir politique, contrairement à maintes conceptions courantes, doit être analysé dans son exercice), et sa dimension globale (le pouvoir politique a pour tâche d'opérer la coordination suprême d'une société), Lemieux propose d'analyser celui qu'exercent les partis (ou mieux, ce qu'il appelle les sous-ensembles : les ministres, les députés et les partisans), en distinguant trois niveaux dans le jeu des forces politiques : celui des règles du jeu, celui des mesures qui sont adoptées, enfin celui de l'accession aux postes d'autorité politique. En gros, conclut-il, dans les partis québécois, c'est surtout le sous-ensemble des ministres qui est prépondérant au moment de la définition des règles du jeu et de la détermination des mesures, alors que les députés et les partisans jouent un rôle significatif au niveau de l'accession aux postes d'autorité politique. Voilà où se situent deux remarques qui me paraissent devoir prolonger cette démarche.

La première porte sur la définition même du « pouvoir politique ». Citant Robert A. Dahl, Lemieux affirme qu'« il y a exercice de pouvoir politique quand l'intervention d'une force politique fait qu'une mesure politique, c'est-à-dire de coordination suprême, est adoptée ou rejetée ». L'évaluation, la mesure du pouvoir politique de diverses forces, ajoute-t-il, [55] soulèvent, dans l'état actuel de nos disciplines, une difficulté considérable.

Or, je me demande précisément si, pour mesurer le pouvoir politique, on peut se limiter au seul examen des interventions des agents politiques en vue de faire adopter ou rejeter une mesure. J'introduirais volontiers ici la distinction que font certains théoriciens entre deux formes ou modalités du pouvoir.⁵⁰ Il y a bien, disent-ils, une forme de pouvoir qui s'exprime par le poids qu'un agent fait jouer pour ou contre certaines décisions. Il y a cependant aussi une autre forme de pouvoir, plus diffuse et sûrement moins facile à identifier, qui se révèle lorsque certaines puissances réussissent à contenir le champ des questions débattues, des conflits « acceptables », à l'intérieur d'un cadre déterminé qu'elles ont choisi elles-mêmes. Par là, un biais général est imprimé au fonctionnement des mécanismes politiques. Il peut même arriver, en certaines occasions, que les influences véritables

⁵⁰ Notamment P. BACHRACH et M. S. BARATZ, « Two Faces of Power », *American Political Science Review*, LVI, 4, décembre 1962, 947-952.

s'affrontent à ce niveau et moins dans les débats autour d'une question qu'on aura accepté de discuter.

Dimension complexe à coup sûr que celle d'un tel biais global mais qu'on ne saurait négliger. Tout laisse croire qu'il peut jouer dans les relations entre les partis et le pouvoir politique. Par exemple, ne faut-il pas en certains cas plus d'influence pour empêcher que ne soit même envisagée la question de la révision d'un mode de scrutin, qui perpétue tel rapport donné des forces sociales, que pour apporter certaine modification, même majeure, à la loi électorale ? C'est, une fois de plus, soulever la relation complexe entre pouvoir économique et pouvoir politique.

Prenons le cas, qu'examine Lemieux, de la formulation des lois en matière d'éducation. Il y a dix ans (il faudra faire un jour l'analyse systématique des partis sous « l'Ancien Régime »), qui détenait le pouvoir politique le plus grand : ceux qui pouvaient faire accepter certaines règles ou certains comportements, par exemple, fixer le montant des octrois gouvernementaux aux universités, ou ceux qui, appartenant à d'autres forces, mêmes partisans, étaient en mesure de bloquer toute discussion en profondeur de l'ensemble du système d'éducation ?

J'éprouve plus de difficultés à résumer mon second commentaire. Disons que si ce qui précède porte sur le contenu de la notion de pouvoir politique, je veux maintenant considérer les facteurs qui le conditionnent, ou encore, ses relations avec ce que David Easton appelle l'environnement du système politique.⁵¹

Mon interrogation pourrait alors se formuler ainsi : si l'on donne, comme le fait Lemieux, au pouvoir politique une tâche capitale (celle d'opérer la coordination suprême d'une société), discuter du pouvoir qu'exercent ou que n'exercent pas les partis ne doit-il pas, en plus d'amener l'établissement d'un modèle qui éclaire les relations entre les divers sous-ensembles et niveaux, obliger à *qualifier le poids social des partis* ? Puisque le pouvoir politique détermine en définitive l'évolution même d'une société, ne pourrait-on pas expliquer l'influence réelle des partis en rejoignant ce que j'appellerai sommairement leurs conditionnements sociaux, économiques, [56] culturels ?

⁵¹ David EASTON, *A Framework for Political Analysis, 1965, Chapitre V.*

Quels rapports entre les forces sociales expriment, par exemple, les partis à une époque et dans une société données ?

Aux diverses analyses de Lemieux qui font voir la *source* et l'*intensité* du pouvoir politique des partis, je suggérerais donc qu'on ajoute une autre dimension : celle de son *sens*, de son *orientation*. C'est en raison de la nature même du pouvoir politique que cela m'apparaît nécessaire. Autrement dit, les partis ne sont-ils pas eux-mêmes dans la « zone », dans le champ d'action du pouvoir politique ? Ne reflètent-ils pas dans tous leurs aspects, structures, buts poursuivis, etc., une situation et un exercice du pouvoir dans une société ?

On doit parvenir à considérer en même temps les partis comme agents du pouvoir politique et comme instruments des forces sociales, comme mécanismes gouvernementaux et comme organes d'intégration ou de division sociales qui façonnent opinions et comportements. Décrire le pouvoir politique des partis dans la société québécoise, ce sera alors dégager leurs orientations profondes, celles-là mêmes qui façonnent leurs vues sur la « coordination suprême » de la société ; ce sera départager les forces sociales qui disposent de tels mécanismes d'action et celles qui en sont démunies.

L'analyse de Lemieux va dans ce sens lorsqu'il scrute les transformations récentes dans les publics électoraux — je pense à ses fines remarques sur le vote créditiste et l'évolution des ressources politiques. J'imagine qu'il y aurait aussi profit à tenir compte de l'environnement socio-économique dans l'analyse qu'il fait des mesures autour desquelles luttent les partis aussi bien que des règles du jeu qu'ils adoptent.

Chacun de ces deux niveaux du modèle proposé pourra ainsi recouvrir une réalité plus vaste et plus complexe : *a)* les règles du jeu, ce sont les modalités d'une prise de décision, comme Lemieux l'a fait voir en particulier dans le cas du Bill 60, mais ce peut être aussi la configuration même du régime politique en place ou bien tel mode d'élection, ou encore un système à deux ou plusieurs partis ; *b)* les mesures qui sont l'objet des interventions politiques, les objectifs des partis, il faut, bien sûr, connaître qui les a formulées et favorisées mais encore importe-t-il de savoir au profit de qui les conflits ont été tranchés.

En poursuivant la réflexion que Lemieux a mise en branle, je suis de plus en plus persuadé que les voies d'explication auxquelles il conduit pourront trouver tout leur sens en rejoignant la dynamique des forces sociales.

J'aurais souhaité avoir le loisir d'examiner de près les nombreuses analyses concrètes et empiriques de Lemieux. Leur diversité et leur ampleur m'ont semblé particulièrement stimulantes. J'ai fait allusion à ses propos sur l'évolution des ressources politiques mais il y aurait aussi beaucoup à tirer, entre autres, de ses vues sur l'influence des techniciens, sur le rôle des partis d'opposition dans notre système et, de façon plus générale, de la comparaison qu'il établit entre partis fédéraux et partis provinciaux.

Pour l'instant, je lui sais avant tout gré d'avoir aussi vigoureusement indiqué le sens de la démarche à entreprendre. C'est du côté de la définition des concepts cruciaux de « pouvoir » et de « politique » qu'il faut d'abord s'engager. Un tel approfondissement, répétons-le, est la condition de tout progrès.

[57]

Voie ardue, disais-je au début, mais combien prometteuse puisque, du même coup, elle contribue à construire les concepts de l'analyse politique et à améliorer la connaissance d'un mécanisme capital de nos régimes démocratiques.

Guy Bourassa

Département de science politique,
Université de Montréal.

[58]

[59]

Le pouvoir dans la société canadienne-française.

Troisième partie

LES STRUCTURES DU POUVOIR LOCAL

[Retour à la table des matières](#)

[60]

[61]

Le pouvoir dans la société canadienne-française.
III. LES STRUCTURES DU POUVOIR SOCIAL

**“POUVOIR POLITIQUE
ET POUVOIR ÉCONOMIQUE
DANS L'ÉVOLUTION
DU CANADA FRANÇAIS.”**

par
Albert FAUCHER

[Retour à la table des matières](#)

La notion de pouvoir économique, en soi, ne suscite guère d'intérêt : elle est trop vague. Mais elle peut devenir intéressante si on se demande qui utilise le pouvoir économique, par quels moyens, à quelles fins. En somme, il faut relier la notion imprécise de pouvoir économique à la notion concrète de contrôle.

Le monde des affaires est animé d'une dynamique tendue vers le contrôle ou vers la recherche de moyens propres à contrôler, à limiter ou à utiliser la faculté que possèdent les autres de prendre des décisions ou de s'immiscer dans le mécanisme des décisions.

Les façons d'accéder au contrôle peuvent varier avec les divers groupes qui recherchent le contrôle. Le public, sorte de pouvoir amorphe et diffus, constitue une cible que tous les groupes s'efforcent d'atteindre mais d'une façon particulière. On le considère ordinairement comme passif et malléable, et c'est à cause de ce pouvoir latent qu'il représente que les groupes tendus vers le contrôle attachent tant d'importance à la presse et au clergé, deux puissances capables de le noyauter et de le canaliser en fonction de quelque contrôle. Le meilleur des énergies visant le contrôle demeure quand même tourné

vers le gouvernement, car celui-ci représente à la fois une source de pouvoir et un champ de bataille. Que les hommes d'affaires essaient de le contrôler, directement ou indirectement, par la voie de l'opinion publique, ou par quelque groupe de pression susceptible d'influencer le cours des décisions, les deux principaux concurrents dans la recherche du contrôle demeurent les dirigeants d'entreprises et les gouvernants.

Les hommes d'affaires essaient de refouler la vague montante des interventions gouvernementales, d'éviter les règlements ou de brimer une législation susceptible d'entraver les mouvements de l'entreprise. De son côté, le gouvernement essaie de développer ses fonctions, de se tenir en forme, de se maintenir aussi efficace que la direction des affaires prétend l'être. L'un et l'autre groupes soutiennent qu'ils ne veulent rien d'autre que le bien-être du peuple.

C'est par le moyen des groupes de pression que l'on tend à influencer l'action politique et c'est une tension qui veut s'installer en permanence et [62] non comme simple rouage d'élection. Les élections ne représentent plus qu'une épisode dans le processus politique, surtout lorsque s'affrontent, au niveau de l'entreprise, des groupes incarnant deux philosophies différentes de propriété et de contrôle, l'un favorisant la socialisation, l'autre la libre entreprise en tout et partout. Et qui niera l'importance de la grande entreprise moderne comme moyen de contrôle, puisque, par sa structure légale et financière, elle diffuse à l'extrême la propriété, source potentielle de pouvoir, et centralise à l'extrême aussi le contrôle qui est source de gouvernement ?

À partir de ces constatations préliminaires, nous pouvons élaborer un outillage rudimentaire qui nous tiendra lieu de modèle d'analyse historique et dont les éléments nous amènent à poser le problème par rapport au concept de conflit. Ces éléments sont les suivants :

- 1° Les champs d'opération ou, en termes plus abstraits, les espaces économiques propres à chaque engagement ou à chaque conflit ;
- 2° Les organisations ou les institutions en cause ;
- 3° Les objectifs ;
- 4° Les tactiques et les règles administratives du conflit.

On pourrait ajouter un cinquième élément : la référence à quelque schème de valeur, si celui-ci n'était pas déjà sous-entendu.

L'exposé qui suit comprend trois parties :

I. Le destin des contrôles économiques dans la société pré-industrielle du Québec — ce qui veut être une réflexion sur la situation de contrôle du gouvernement que privilégie une société à prédominance rurale.

II. Les contrôles économiques et les fonctions politiques dans l'évolution industrielle et commerciale du Québec — ce qui comporte une étude sommaire de deux cas, dans l'optique indiquée précédemment : *a*) l'énergie électrique ; *b*) l'industrie des pâtes et du papier.

III. L'origine, le fondement et les objectifs du contrôle économique exercé par les grandes entreprises des pâtes et du papier et de l'hydro-électricité — ce qui sous-entend que les deux types d'entreprises peuvent être envisagés dans l'optique d'un contrôle qu'ils visent en commun.

I **LE DESTIN DES CONTRÔLES ÉCONOMIQUES DANS LA SOCIÉTÉ PRÉ-INDUSTRIELLE**

Deux tendances contraires se sont manifestées dans l'histoire de l'économie industrielle depuis le relâchement des liens mercantilistes de l'État : d'une part, une tendance à la démocratisation politique ; d'autre [63] part, une tendance à la concentration de la propriété industrielle et commerciale. Cette concentration, doublée naguère d'une centralisation, a singulièrement favorisé la formation d'agences de contrôle économique à l'affût du pouvoir. Cette concentration ne s'est toutefois pas réalisée dans l'agriculture où la propriété est demeurée parcellaire, et l'agriculteur, un propriétaire isolé. Néanmoins, malgré l'effritement de la propriété agricole, on pouvait déceler une certaine tendance à la centralisation administrative orientée vers des objectifs

de défense. Cette tendance présageait la formation de groupes de pression au niveau des associations professionnelles et des sociétés coopératives.

Les relations des groupes d'intérêts agricoles avec le gouvernement nous paraissent relativement simples : elles sont pratiquement vides de conséquences technologiques et financières ; elles s'établissent entre groupes primaires ou entre individus et le monarque ou son représentant, celui-ci pouvant être ministre, sous-ministre, ou simple député, ou organisateur d'élections porteur d'un message payant.

Les politiciens des générations du ^{xix} siècle, et même du ^{xx}, se sont donc aperçus que, même dans une société rurale, des contrôles pouvaient se constituer. Ils se sont rendu compte que, possédant le pouvoir politique, ils devaient, s'ils voulaient le conserver, exercer des contrôles et empêcher que ne se constituent des groupes de pression. Les politiciens craignaient l'électorat comme les dictateurs, l'assassinat. Fustel de Coulanges a dit de l'absolutisme royal qu'il était une forme de tyrannie tempérée par l'assassinat ; on peut aussi bien dire de l'abus de pouvoir dans la société traditionnelle du Québec qu'il était une espèce de tyrannie modérée par l'électorat.

Les factions politiques dans le Québec pré-industriel avaient retenu du système absolutiste et mercantiliste que le pouvoir politique devait assumer tous les contrôles économiques. Ils paralysaient ou effritaient les groupes de pression à coups d'octrois à l'agriculture, à la colonisation, aux bonnes routes. Cette forme de patronage, que déjà Lord Durham avait décelée dans la société canadienne-française, s'est avérée efficace même après qu'on eût reconnu la vocation industrielle du Québec. Elle s'est avérée efficace aussi longtemps que l'ancienne société rurale put assurer un vote majoritaire. Des factions politiques ont supporté les journaux qu'ils avaient transformés en organes de propagande et, une fois au pouvoir, elles ont empêché les intérêts économiques de la classe agricole de se constituer en foyers de contrôle qui eussent gêné l'exercice du pouvoir politique. Sans doute, les gouvernements du Québec pré-industriel devaient-ils compter avec les pouvoirs économiques et éviter que les contrôles économiques ne leur échappent entièrement ; mais les gouvernements plus récents, ceux de la période industrielle, paraissent moins obsédés par l'idée de résorber tous les contrôles qui pourraient avoir une incidence électorale. [64]

Les gouvernements du Québec contemporain semblent compter davantage avec ce qu'ils appellent les « groupes intermédiaires » ; ils ne négligent point toutefois de s'appuyer sur une bureaucratie et, au besoin, d'éclairer l'opinion publique selon des méthodes qui oscillent entre la propagande et l'éducation populaire.

Dans l'ancienne société rurale du Québec (on pourrait en dire autant de la société ouvrière), le gouvernement voyait d'un mauvais œil la formation des groupes susceptibles d'influencer le destin électoral. On préférait traiter directement avec les individus, c'est-à-dire avec une matière pulvérisée et manipulable à la pelle. Qu'on se rappelle le destin des cercles agricoles et des premières coopératives.

Les sociétés professionnelles auraient pu devenir des foyers de contrôle économique si elles avaient voulu être autre chose que des réceptacles d'octrois. Les cercles agricoles se sont constitués, entre 1870 et 1875, comme associations professionnelles de cultivateurs et ils se sont fédérés dans l'*Union nationale agricole*. Mais les chefs ayant sollicité l'aide financière du gouvernement, le Parlement adopta, en 1893, la *Loi des cercles agricoles*, leur vota des subsides et s'en empara. Les cercles agricoles devinrent des sociétés de production subventionnées et surveillées et, comme l'écrivait le rédacteur de la *Terre de chez nous* en 1943, ils perdirent leur vertu économique : ils se sont contentés d'organiser des concours de labour, d'acheter des verrats et des taureaux de race ; ils ont acheté des coupe-cornes, des pelles à cheval et des charrues à patates. Quant aux sociétés coopératives, elles ont été vidées de leur vertu coopérative.⁵² Entre 1910 et 1914 étaient nées trois centrales coopératives : la *Société des fromagers*, le *Comptoir coopératif*, la *Société des producteurs de semences de Sainte-Rosalie*, et, en 1915, la *Confédération des sociétés coopératives*. En 1922, la Confédération disparaissant, les trois premières centrales constituaient par fusion la *Coopérative fédérée*. Celle-ci fut cependant maintenue en tutelle jusqu'en 1930, le législateur ayant introduit dans sa charte des articles qui accordaient au ministre de l'Agriculture des pouvoirs discrétionnaires dans cette entreprise. La situation fut rectifiée en 1930 en faveur des coopératives, celles-ci n'en demeurant pas moins des créatures frêles. Une législation de 1939 les re-

⁵² Esdras MINVILLE (éd.). *Études sur notre milieu, L'agriculture*, Montréal, 1943, chapitres X, XI, XII, par Firmin LETourneau, Henri-C. Bois, Gérard FILION.

plaçà sous la tutelle du gouvernement mais cette législation fut rayée des statuts en 1940.⁵³

[63]

II
LES CONTRÔLES ÉCONOMIQUES
ET LES FONCTIONS POLITIQUES
DANS L'ÉVOLUTION INDUSTRIELLE
ET COMMERCIALE DU QUÉBEC
AU COURS DE LA PÉRIODE 1920-1940

Dans l'ancienne société du Québec, le destin des foyers de pouvoir économique se déroule dans les rapports des groupements agricoles avec le gouvernement et de façon relativement simple. Aussi longtemps que les politiciens réussissent à pulvériser les influences, c'est le ministre qui règle leur destin. Ce n'est donc pas de ce côté-là que l'on peut trouver les exemples historiques de contrôle économique. C'est plutôt du côté de la société industrielle qu'il faut se tourner. Si nous nous situons dans les années 1920 et 1930, les exemples que nous y trouvons illustrent la complexité des rapports d'un industrialisme déjà concentré et de ses agences de contrôle avec un gouvernement non encore dégagé des routines de la société traditionnelle et quasiment dépourvu d'organes de contrôle économique. Nous trouvons, par exemple, qu'un gouvernement du Québec dans les années 1930 ne possède pas les services qui l'eussent rendu capable de dialoguer avec la bureaucratie des entreprises de l'électricité et de l'industrie du papier-journal. La faiblesse du gouvernement s'aggrave du fait que les grandes entreprises se mêlent d'influencer l'opinion publique par le truchement d'une presse subventionnée, principalement en ce qui regarde les services d'utilité publique. À force de mettre en garde la population contre les méfaits de la socialisation des services publics, les grandes entreprises constituées préparent aux gouvernants un électorat favorable au *statu quo*.

⁵³ Albert FAUCHER, « Histoire de la coopération agricole dans la province de Québec », *Coopératives agricoles*, livret n° 1, Cours par correspondance dirigés par Eugène Bussière, Service extérieur d'éducation sociale. Université Laval, Québec, 1946.

La complexité des rapports entre les grandes entreprises et le gouvernement s'accuse encore à d'autres égards. On a appris, par exemple, dans l'« affaire » de l'électricité, que les grandes entreprises étaient organisées à la façon des gouvernements et, indubitablement, mieux que le gouvernement provincial et que les gouvernements municipaux du Québec à cette époque. Ces entreprises possèdent des départements comparables à des ministères gouvernementaux : justice, trésor, propagande, etc., et, en vertu du privilège que leur confère leur statut de personnes juridiques de dialoguer avec le gouvernement, elles emploient des *lobbyists*. Ceux-ci mobilisent eux-mêmes tellement de ressources qu'ils en arrivent sans difficulté à se retrancher dans l'anonymat. Ces grandes entreprises ont à traiter avec le gouvernement et elles peuvent affronter le gouvernement aux divers niveaux : législatif, exécutif, judiciaire, administratif, selon la nature des problèmes qui motivent leur action.

[64]

1. Le cas de l'énergie hydro-électrique

La question de l'électricité du Québec dans les années 1930 a nourri une chronique assez abondante. Nous utilisons aujourd'hui certains documents qui nous permettent de tracer les contours de cette question. Mentionnons particulièrement le rapport du Comité municipal d'enquête sur les taux d'électricité dont faisait partie le docteur Philippe Hamel (1930) ; la Commission provinciale sur l'électricité (1934), communément appelée Commission Lapointe ; le Programme de *restauration sociale* de l'École sociale populaire (1934) qui marque l'origine de l'*Action libérale nationale* et, d'une certaine façon, de l'*Union nationale*. Au principe et au terme de ce périple et au centre du champ de la bataille, on retrouve la figure du docteur Philippe Hamel dont le labeur aura produit des résultats posthumes. En 1944, défait politiquement mais non découragé, il fait reproduire le texte de l'engagement solennel contracté par vingt-quatre députés de l'*Union nationale* en 1936, texte qui avait été publié dans *La Nation* l'année suivante. Tel que publié en 1937, ce document portait la notule : « Nos députés respecteront-ils leur signature ? » En 1944, le docteur y ajoute

cette réflexion : « En 1936, on nous a trahis après la victoire, en 1944, on nous trahit avant la défaite. »⁵⁴

On voit donc que la question de l'électricité se pose d'abord sur le plan municipal en 1930 et qu'elle est au centre des disputes de la politique provinciale à la fin de la décennie. Par fidélité au schéma de notre exposé, disons que les parties au drame sont les municipalités (certaines municipalités), la province qui y est entraînée en raison de ses fonctions législatives et administratives, et les compagnies dites privées, dont la *Beauharnois* qui avait fait l'objet d'une enquête fédérale en 1931. Les objectifs ? Il s'agit de négociations de taux, avec les villes d'abord, mais la question déborde bientôt cette dispute et c'est tout le régime de finance et de propriété qui est mis en cause. Quant au champ des forces et des règles administratives du conflit, ce sont des aspects de la dynamique des espaces économiques en Amérique du Nord. Ce que nous pouvons en dire aujourd'hui s'applique aussi bien à la question du papier-journal si étroitement liée à celle de l'électricité. Il en sera question dans une autre partie de cette étude.

Parlons d'abord de la question de l'électricité et de sa dimension historique. Nous traiterons ensuite de l'industrie du papier-journal de façon à rendre compte des institutions en conflit et des objectifs de contrôle. Quant aux champs d'opération et à l'administration du conflit, mieux vaut en parler comme d'une condition commune à l'électricité et au papier. Le sujet nous réfère à des espaces plus ou moins abstraits qui débordent [67] l'espace géographique du comptoir et du terroir : ce sont les espaces créés par les grandes entreprises à caractère nord-américain qui ont colonisé la province de Québec depuis une cinquantaine d'années.

*
* *

*Le Rapport sur les taux de l'électricité élaboré par la Commission spéciale d'enquête nommée par le Conseil de ville de la cité de Québec*⁵⁵, en décembre 1930, prend à partie la compagnie *Quebec Power* et la compagnie *Shawinigan Water and Power*, dont la première est une filiale parmi d'autres. Cette enquête est née de la constatation que la ville de Québec paie trop cher son électricité, que cette cherté peut

⁵⁴ *Le Canada*, 13 mars 1944.

⁵⁵ Tel est le nom exact de ladite commission.

bien avoir pour cause des vices de structure financière qui entraînent un abus de pouvoir, et que ces vices permettent une exploitation du consommateur par un petit nombre d'investisseurs-promoteurs. La ville de Québec n'est d'ailleurs pas la seule. La ville de Chicoutimi, en particulier, porte plainte devant la Commission des services publics contre la *Compagnie électrique du Saguenay*, filiale de la *Shawinigan Water and Power*. La Commission, paraît-il, n'aurait pas réussi à voir la comptabilité des compagnies comme elle l'aurait voulu ; faute de quoi elle se serait rabattue sur l'expérience des municipalités déjà engagées dans l'administration de leurs propres services électriques. Ce procédé lui permettait d'ailleurs de comparer les taux de la ville de Québec avec ceux des autres municipalités et des services municipalisés, comme Sherbrooke, Westmount, Rivière-du-Loup, et le réseau des municipalités affiliées à l'Hydro-Ontario. La Commission de l'Hydro-Ontario, fédération de municipalités, vend l'électricité au prix du gros à ses membres, puis les municipalités la revendent au consommateur sous la surveillance d'une commission municipale.⁵⁶ La Commission centrale desservait 75 pour cent de la population ontarienne en 1928. Or, selon les commissaires de l'enquête de la ville de Québec, les compagnies d'électricité ont tout fait pour rabaisser dans l'opinion publique le prestige grandissant de l'Hydro-Ontario et pour éviter qu'il serve d'exemple aux municipalités des autres provinces : « l'État, dit-on, mauvais étudiant et piètre ingénieur, est incapable de gérer le service de l'électricité qui s'appuie sur des recherches scientifiques ».⁵⁷

La ville de Sherbrooke a municipalisé ses services de génération d'électricité et de distribution dès 1908 en expropriant la compagnie *Sherbrooke Gas & Water* au terme d'une lutte longue et difficile. Depuis vingt-deux ans, disent les Commissaires, le service d'électricité de Sherbrooke [68] subit les attaques d'une presse locale que les compagnies privées ont gagnée à leur cause.

⁵⁶ Voir Rapport sur le taux de L'électricité, deuxième partie ; aussi Philippe HAMEL, *The Electricity Trust, Proof Presented before the Electricity Commission of the Province of Québec*, 1934, 37 : « In 1930, the Quebec Power refused the members of the investigating committee... permission to examine its books ».

⁵⁷ *The Electricity Trust*, 72.

La Commission recommande la municipalisation. Mais certains groupes font pression contre la municipalisation. D'ailleurs, Montréal, qui y avait déjà pensé, s'est récusée devant l'indignation du *Board of Trade* qui se donnait pour protecteur du bien public.

En 1927, le Conseil de ville de Montréal avait décidé, en principe, de municipaliser la *Montreal Water and Power* au prix de \$14,000,000. Or, le *Montreal Board of Trade* s'éleva contre ce projet et l'assemblée générale autorisa son conseil d'administration à prendre des procédures contre la ville, en vue de tuer le projet, et elle l'autorisa même à lancer une souscription publique pour défrayer le coût de ses procédures. Le premier ministre fit savoir au *Board of Trade* que s'il voulait la permission de porter le cas devant la Cour Suprême pour empêcher la ville de Montréal d'acheter la *Montreal Water and Power* à \$14,000,000, il lui accorderait volontiers cette permission. On en fit une question de légalité.⁵⁸

Dans les années 1930, l'électricité est un thème d'élections municipales et la question de la municipalisation tend à déterminer l'alignement des partis. Le cas de Saint-Hyacinthe est fameux. Cette ville organise sa propre centrale en 1933, elle négocie un emprunt de \$300,000 à cette fin et se procure des moteurs Diesel en Allemagne. C'est le résultat d'une campagne menée rondement par le maire T.-D. Bouchard, alors président de l'Assemblée législative. L'opposition est vive et la propagande contre la socialisation est bien orchestrée. La question gagne la politique provinciale⁵⁹, et à l'automne de 1934, le gouvernement du Québec nomme une commission d'enquête sur les compagnies de services publics dans la province. La Commission Lapointe, comme on la désigne ordinairement, a été créée, disent les adversaires, à la demande des partisans de la nationalisation qui se cherchaient une tribune.⁶⁰

La Commission Lapointe recommande le contrôle des compagnies privées par le gouvernement mais elle ne veut pas recommander la nationalisation ; elle recommande plutôt une régie à pouvoirs étendus en matières de finance, de production, de distribution et de taux de consommation domestique, commercial, industriel. Mais une commis-

⁵⁸ *Montreal Star*, 6, 7, 11 avril 1927.

⁵⁹ *L'Information*, 25 novembre 1933.

⁶⁰ *Ibid.*, 23 février 1935.

sion soumise au contrôle politique n'a pas l'heur de plaire aux réformistes. L'électricité devient un thème d'élections générales. Elle est un ingrédient important dans la formation de l'*Action libérale nationale* en 1935, consécutive à la publication du *Programme de restauration sociale* de 1934. Dans ce *Programme*, le chapitre « Trusts et finance » est signé par le docteur Philippe Hamel. Celui-ci dénonce, comme il l'avait fait l'année précédente [69] devant la Commission Lapointe, le trust de l'électricité qu'il accuse d'être un agent corrupteur. Il recommande la création d'une Hydro-Québec comme concurrente de l'entreprise privée, ainsi qu'une politique de concession de sites hydro-électriques plus sévère. Il demande une enquête sur la *Beauharnois Power Corporation*, la *Beauharnois Company* et la *Montreal Light Heat and Power Consolidated*. Il demande aussi « protection du gouvernement aux municipalités qui, après un référendum, désirent municipaliser leur service d'électricité » (*Programme de restauration sociale*). Enfin, il recommande un plan d'électrification rurale progressive.

L'Information, journal financier de Montréal, résume l'attitude du gouvernement dans la controverse de l'électricité. Le premier ministre protège les compagnies, il n'est pas là pour chambarder l'ordre établi, y lit-on dans un article éditorial du 18 mai 1935. Des théoriciens nés d'hier s'attaquent à l'entreprise hydro-électrique, ils veulent tout renverser. Voici une entreprise qui a très bien réussi chez nous, qui a très bien rémunéré ses épargnants : il faut la protéger. Et puis, la nationalisation coûterait cher à la province, l'actif étant évalué à \$500,000,000. Et le premier ministre déclare : « Allons-nous dire que nous allons faire perdre cet argent aux actionnaires et aux obligataires ? Non ! Une telle Hydro n'est pas possible ». ⁶¹

⁶¹ *Ibid.*, 18 mai 1935 ; aussi, 25 novembre 1933 : les compagnies sont constituées d'actionnaires et d'obligataires et ceux-ci ne se recrutent pas que parmi les millionnaires : s'y trouvent aussi des veuves et des compagnies de fiduciaire chargées d'administrer des biens de mineurs.

2. *Le cas de l'industrie du papier-journal*

Cette industrie est étroitement liée à l'histoire du tarif nord-américain. L'entrée en franchise du papier-journal canadien aux États-Unis à compter de 1913, comme corollaire à l'embargo du Québec décrété en 1910, marque une étape mémorable dans l'histoire de l'industrialisation du Québec. L'*International Paper Company* incarne un contrôle économique, en particulier un contrôle quasi-monopolistique des prix. Elle possède en matière de négociations une puissance égale à celle d'un gouvernement. Associée aux entreprises hydro-électriques, bien articulée avec les compagnies de gestion, l'*International Paper* fait partie de ce groupe d'entreprises dont Charles E. Merriam dit qu'elles ont la structure d'un empire politique : un corps législatif, un exécutif, une administration, c'est-à-dire une bureaucratie, un secrétariat d'État (*Public Relations Office*), un bureau légal, une trésorerie. Ces entreprises peuvent même taxer le consommateur en transférant au consommateur une partie des coûts de production ou de distribution, et, nous le verrons, elles distillent leur propre idéologie et prennent les moyens pour la faire accepter.⁶²

[70]

Le problème du papier-journal en est un de richesses naturelles. Politiquement, c'est un problème qui relève du gouvernement provincial mais à certains égards seulement. S'agit-il d'exporter du papier-journal, alors le problème débouche sur les juridictions fédérales. L'*International Paper Co.* transcende l'un et l'autre ; c'est une entreprise internationale ou plurinationale. Problème complexe aussi, car l'industrie du papier-journal comprend au moins trois sphères d'opérations étroitement liées mais distinctes : la coupe du bois, la fabrication des pâtes, la fabrication du papier. Il y aurait une question de contrôle économique fort intéressante à débattre en ce qui concerne la seule question de la coupe, au sujet de quoi l'opinion publique, comme pour la question hydro-électrique, s'est montrée plutôt inquiète. Le problème de la coupe s'est posé en fonction des droits d'ex-

⁶² Charles E. Merriam, *The Role of Politics in Social Change*, New-York, 1936, 49-50.

exploitation et des concessions de lots de forêt : la question des *limites à bois*, dans le langage du terroir. Arrêtons-nous seulement à la question du contrôle économique de l'*International Paper Co.* C'est d'ailleurs la plus intéressante parce que ses ramifications nous révèlent un Québec subitement projeté sur le plan des négociations internationales.

Les histoires qu'on a racontées sur le sujet sont centrées sur les personnes de MM. Taschereau et Graustein, respectivement premier ministre du Québec et président de l'*International Paper*.⁶³ Cela se passait entre 1927 et 1929. Ainsi, la crise des usines de papier-journal débute en période de prospérité et non durant la dépression économique des années 1930. L'on ne peut éviter de présenter un résumé de ces histoires, étant donné qu'elles demeurent une bonne introduction au sujet. On gagnerait toutefois peu en s'y limitant. Plutôt, il faut qu'elles nous aident à définir le problème dans sa dimension historique, une dimension qui nous révèle un Québec affecté par des contrôles ou des contraintes économiques qui s'exercent à l'échelle internationale. Un premier ministre électoralement contrôlé par une société de terroir doit, ou mener ses négociations en secret ou, s'il les dévoile, accepter que ses concitoyens le considèrent comme un magicien de la magie noire.

Une façon de résumer l'affaire serait de répondre à deux questions : 1. Qu'est-ce que l'*International Paper Co.* ? 2. En quoi consistent les négociations en 1928 ? Il faudra éclairer davantage cette affaire en répondant à la question qui fera le sujet de la troisième partie : d'où vient le pouvoir économique des industries de l'électricité et du papier et comment ces industries en arrivent-elles à exercer pareil contrôle sur la vie économique du Québec ?

L'*International Paper Co.* est l'entreprise maîtresse qui cote les prix du papier-journal de tous les États américains, à l'exception des États de [71] la Côte du Pacifique qui relèvent d'un autre cartel. À l'occasion des renouvellements de contrats à long terme, très souvent le prix du papier est fixé par rapport à une moyenne des prix annoncée par les trois plus grandes compagnies, en réalité, par rapport à la cote de l'*International Paper Co.* qui fabrique à elle seule environ 20 pour cent de tout le papier-journal aux États-Unis.⁶⁴

⁶³ V. W. BLADEN, *Introduction to Political Economy*, Toronto 1941, ch. VI.

La *Canadian International Paper Company* est une filiale de l'*International Paper and Power Company* qui remonte à 1898 et qui résulte de la consolidation de dix-neuf sociétés de l'État de New-York. Pour pallier une rareté croissante de matières brutes dans l'État de New-York, la compagnie fit l'acquisition de territoires forestiers dans le Québec, construisit, en 1921, une usine aux Trois-Rivières et adopta, en 1924, une politique vigoureuse, à l'occasion d'une réorganisation de ses cadres. Elle acheta des usines en faillite, ferma des usines marginales, en construisit de nouvelles et pratiqua une politique de collaboration avec l'entreprise hydro-électrique. En 1925, elle pénètre dans la région de la Gatineau ; en 1926, elle double la capacité de ses usines aux Trois-Rivières. La *Canadian Hydro-Electric Corporation* est une compagnie de gestion pour le compte de l'*International Paper Co.*⁶⁵ Cette dernière n'est pas la seule mais son leadership est incontesté. Les trois grandes compagnies sont la *Canadian International*, l'*Abitibi* et la *Canada Power and Paper*, chacune ayant un rendement de 2,000 tonnes par jour. Suivent de près, la *St. Lawrence Corporation*, la *Price Brothers* qui produisent de 1,100 à 1,200 tonnes et la *Donnacona*, qui produit 500 tonnes par jour.

Viennent ensuite une douzaine de compagnies dont le rendement varie de 37 à 500 tonnes par jour. On comprend leur faiblesse relative si l'on considère que les trois grandes contrôlent à elles seules la moitié de la production du papier-journal. Les ententes dans le but de restreindre la production sont donc relativement faciles. Jusqu'en 1927, on ne conteste pas le leadership de *Y International* dans la fixation des prix ; après 1927, ce leadership est contesté à cause de la formation d'un cartel pour la mise en marché de quatorze compagnies canadiennes, soit, pour la vente de 50 pour cent de la production. Ce cartel s'appelle la *Canadian Newsprint Company*. Faute de pouvoir discipliner ses membres, il n'eut pas raison de l'*International*, celle-ci annonçant une réduction de prix en 1928. La même année fut constitué le *Newsprint Institute*, une forme de cartelisation destinée à contrôler 70 pour cent de la capacité canadienne de production. Ce cartel fut

⁶⁴ Arthur Robert BURNS, *The Decline of Competition*, New-York, 1936, ch. III.

⁶⁵ C. P. FELL, « The Newsprint Industry », *The Canadian Economy and its Problems*, H. A. Innis, ed., Toronto, 1934.

constitué à l'instigation des premiers ministres du Québec et de l'Ontario.

[72]

Voici ce que disait le conseiller légal du *Newsprint Institute* devant la *Fédéral Trade Commission*, en 1929 :

« L'automne dernier, les premiers ministres du Québec et de l'Ontario se sont mis à s'inquiéter sérieusement de la tournure des événements dans l'industrie du papier-journal qui était tombée dans une grande dépression. On avait tellement sur-développé cette industrie qu'on en était arrivé à conclure des contrats à des prix qui n'offraient aucune possibilité de profit. Et la menace d'une guerre des prix allait entraîner la ruine d'un certain nombre d'usines. C'est dire que des communautés entières se trouveraient privées d'emploi comme conséquence de la fermeture d'usines d'un coût relativement élevé...

« Les doléances populaires furent si pressantes que les gouvernements durent s'en occuper et signifèrent à plusieurs compagnies en activité qu'elles devaient elles-mêmes prendre contrôle de la situation, sans quoi le gouvernement s'en mêlerait. Étant donné que la majeure partie de la matière brute provient des propriétés delà Couronne, les premiers ministres firent savoir, en termes non équivoques, qu'ils ne voulaient pas qu'on utilise leurs forêts d'une façon préjudiciable à l'intérêt public.

« Les manufacturiers furent convoqués et les premiers ministres leur adressèrent la parole pour leur dire qu'ils devraient trouver les moyens de répartir la production sur la base des rendements des usines, afin d'assurer de l'emploi aux centres de production de papier de même qu'aux opérations forestières qui en dépendent. La production était alors très inégalement répartie et un rajustement signifiait que les usines les plus anciennes devaient sacrifier une part de leurs contrats de production aux usines moins favorisées. Rien d'étonnant alors qu'il y eut de la résistance et que les gouvernements durent exercer des pressions pour amener les récalcitrants à se soumettre... Un secrétaire fut nommé à qui l'on confia l'exécution du plan. Tel est le *Newsprint Institute of Canada*. Il n'est pas constitué en corporation et c'est au plus ce qu'on pourrait appeler une association involontaire. »⁶⁶

⁶⁶ George H. MONTGOMERY, *Newsprint Paper Industry*, 87, cité par V. W. BLADEN, *op. cit.*, « Introduction », 173-174.

Là encore, on n'a pas obtenu les résultats désirés. L'*Institute* fut dissout et une autre association constituée en 1931 dans le dessein de restaurer l'ordre au moyen d'un système de *pro rata* qui eût permis aux usines de produire à 60 pour cent de leur rendement. De guerre lasse, le gouvernement de Québec passa sa *Loi de la protection des ressources forestières* en 1935.

Pour clore cet incident, laissons parler l'honorable Alexandre Tasschereau :

« Je me suis rendu compte et j'ai décidé qu'il était à peu près inutile de poursuivre des négociations avec les compagnies papetières. Mon expérience, c'est qu'il est très difficile de trouver de la coopération et de la loyauté chez les producteurs de papier-journal. Une législation s'impose, et nous avons l'intention de prendre les mesures que nous jugerons nécessaires pour sauver cette industrie de base. »⁶⁷

[73]

III

ORIGINE, FONDEMENT ET OBJECTIFS DU CONTRÔLE ÉCONOMIQUE EXERCÉ PAR LES GRANDES ENTREPRISES DU PAPIER-JOURNAL ET DE L'HYDRO-ÉLECTRICITÉ

Le contrôle économique tire son origine de la propriété et, plus exactement, des structures légales et financières de l'entreprise qui permettent, d'une part, de diffuser à l'extrême la propriété de façon à pulvériser le pouvoir inhérent à la propriété, et, d'autre part, de centraliser le contrôle autant que possible. Etant donné par ailleurs qu'il s'exerce sur de vastes entreprises agrégées, ou concentrées, comme on dit, sur le plan des opérations, le contrôle finit par assumer des fonctions quasi-publiques. L'entreprise devient pseudo-privée. Et plus grande est la centralisation du pouvoir, plus grande la tendance à inté-

⁶⁷ V. W. BLADEN, *op cit.*, 177.

grer les entreprises d'exploitation. Entre la concentration qui résulte de la rationalité économique d'une part, et le contrôle qui se développe comme abus de pouvoir en vue d'éliminer les concurrents et d'influencer le cours des prix d'autre part, il n'y a qu'une différence de degré.

Il y a des raisons historiques qui expliquent le rapprochement des entreprises — le rapprochement, par exemple, de certains syndicats d'acheteurs de papier-journal et de certains groupes de producteurs, ou encore, le rapprochement des producteurs de papier-journal, de détenteurs de territoires forestiers et des entreprises hydro-électriques. Citons le cas du syndicat *Hearst*, de New-York, dans ses relations avec l'*International Paper*. Ce syndicat acquiert, en 1931, des intérêts prépondérants dans la *Canada Power & Paper Corporation*, résultat d'une fusion absorbant la *St. Maurice*, la *Wayagamack*, et la *Belgo-Canadian*. Ceci se produit au terme d'une lutte longue et difficile qu'on ne peut raconter sans recourir au langage technique du *contract market* et du *spot market* pour décrire les tensions entre producteurs et consommateurs ou les difficultés d'ajuster l'offre à la demande. Dans cette affaire, les petits journaux comme les petits producteurs de papier ont trouvé la vie dure et ont manifesté une tendance à recourir à l'intervention du gouvernement. Les « gros », d'un commun accord, ont fait cause commune contre les interventions publiques.⁶⁸

Ces problèmes ont pu voiler une transformation plus profonde que la simple concentration de la propriété. Cette transformation, c'est le glissement des entreprises d'exploitation dans l'univers de la finance sous l'empire des sociétés de gestion. Et ceci a déplacé des axes de contrôle. Ici encore, le cas de l'*International Paper* est caractéristique. Cette compagnie annonce, en 1928, qu'elle regroupe toutes ses entreprises sous une tutelle [74]financière : *International Paper & Power Company*. « Les intérêts de la compagnie, annonce M. Graustein, sont devenus tellement étendus, tellement diversifiés, qu'ils ont dépassé la structure actuelle du capital. C'est pourquoi il a fallu constituer une nouvelle société qui dirigera et coordonnera ces divers secteurs d'activités et qui doit se porter acquéreur, nous l'espérons, de la *New England Power Association...* »⁶⁹ — « La *New England Power Association*, dit-il encore, est une association volontaire, enregistrée au Mas-

⁶⁸ L. Ethan ELLIS, *Print Paper Pendulum*, New-York, 1948.

⁶⁹ *Pulp and Paper Magazine*, 5 juillet 1928.

sachusetts et, pour s'en porter acquéreur, il faut être une association régie par les lois du Massachusetts. C'est pourquoi la nouvelle *International Paper & Power* sera constituée comme association volontaire afin d'acquérir le contrôle de la *New England Power Association*. De la sorte, elle pourra fonctionner sans être soumise aux restrictions ordinairement imposées aux corporations. »

Et voilà l'*International Paper & Power Company* associée au grand réseau des intérêts hydro-électriques de l'Amérique du nord. Qu'est-ce en effet que cette *New England Power Association* ? C'est la société représentante d'une des treize sections constituantes de la *National Electric Light Association*, le grand trust de l'électricité si vertement dénoncé par le docteur Philippe Hamel, dans les années 1930, mais pas plus vertement qu'il ne le fut devant la *Fédéral Trade Commission*. Le docteur Philippe Hamel écrivait en effet :

« L'enquête de la Commission fédérale du Commerce a révélé que la dictature économique s'appuie sur le trust de l'électricité. Certaines entreprises hydro-électriques de notre province figurent comme faisant partie de ce trust gigantesque. De plus, dans notre province, toutes les entreprises hydro-électriques constituent un réseau inextricable d'intérêts communs. »

« ... Comme aux États-Unis, la dictature s'appuie chez nous sur le monopole de l'électricité. Pour se fortifier, elle s'est affiliée à la dictature économique américaine, en s'associant à la *National Electric Light Association*. Nos administrations municipales, provinciales et même fédérale, subissent l'influence d'une telle puissance. Pour s'en convaincre, point n'est besoin d'une longue étude de notre législation qui concède à ces entreprises un pouvoir discrétionnaire dont elles usent pour exploiter et exaspérer les masses. »⁷⁰

Il y a même plus que ne dit le docteur Hamel : les entreprises hydroélectriques du Canada sont contrôlées par une société de gestion, la *Canadian Electric Light Association*, l'une des treize sociétés constituantes de la *National Electric Light Association* et qui fait pendant à la société du Massachusetts contrôlée par l'*International Paper and Power*. La *National Electric Light Association* est dite « nationale » au sens nord-américain du terme. Elle groupe des effectifs représentant

⁷⁰ Docteur Philippe HAMEL, *Programme de restauration sociale*, École sociale populaire, brochure 239-240, 1934, 41.

90 pour cent de la [75] production totale de l'électricité (kwh.) en Amérique du nord et un actif tangible de \$12,250,000,000 en 1930. ⁷¹

À l'époque des grandes disputes sur la question de l'électricité au Québec, la *National Electric Light Association* poursuivait une campagne agressive contre « la gauche » symbolisée par la *Public Ownership League*. Un porte-parole de cette Association avait dit, en 1925, que le monde des affaires avait pris d'assaut le gouvernement et que pas un gouvernement au monde n'était aussi dévoué au monde des affaires que le gouvernement américain. ⁷² Et en 1931, Paul S. Clapp, le directeur-gérant, proposait d'intensifier la politique de l'Association dans le sens d'une *constructive aggression* et de lancer une offensive. Il disait :

« Nous n'avons aucune raison de nous tenir sur la défensive ; nous avons toutes les raisons de prendre l'offensive. Personne ne respecte un homme qui prend l'attitude du chien battu (*a man who takes a ticking lying down*). Tous respectent l'attitude de l'homme qui entreprend de défendre ses droits avec clairvoyance, force et courage. Aux attaques, on devrait répondre avec clarté, sans ambiguïté, sans réticence, et avec autorité... » ⁷³

S'agissait-il de distiller l'idéologie de la libre entreprise et d'inspirer la peur ou l'horreur de toute forme de socialisation, au nom de la civilisation ou comme moyen de combattre le communisme ? Nous avons ainsi la preuve documentaire que la campagne d'agression était déjà amorcée et qu'elle durait même depuis le lancement de la *Public Ownership League*, en 1925. Il suffit de lire cette documentation de la *Fédéral Trade Commission* et du *Temporary National Economic Committee* d'une part, et les journaux canadiens, défenseurs avoués de la libre entreprise et pourfendeurs du péril rouge, d'autre part, pour nous rendre compte qu'il s'agit d'une propagande orchestrée en haut lieu.

Dans l'enquête de la Commission américaine, on a révélé que les entreprises de services publics s'occupent de préparer des mémoires

⁷¹ United States Senate, Document 92, 70th Congress, 1st session, 1934, Part 71a, 23.

⁷² *Ibid.*, 18.

⁷³ *Ibid.*, 18-19.

pour les journaux et de colliger des matériaux pour la préparation de *Textbooks on Public Utilities* et sur les dangers de la socialisation. Les mêmes entreprises offrent leur collaboration à diverses universités pour organiser des cours sur les services d'utilité publique ; elles s'occupent de faire des analyses de contenu des livres d'après leur propre point de vue. En général, elles supportent mal que la socialisation y soit signalée comme désirable. Qu'on en discute, oui, mais qu'on ne se prononce pas.⁷⁴ Elles s'occupent même de préparer des discours-modèles. Exemple :

[76]

M. Millaney demande à M. McGregor :

— Si vous aviez à vous faire nommer comme candidat-sénateur contre un adversaire dont les discours auraient révélé qu'il est favorable à l'entreprise publique, que diriez-vous ?

— Je l'attaquerais en développant le thème suivant :

« Tous les socialistes ne sont pas membres du Parti socialiste. Ils savent que l'Américain authentique abhorre le nom... Tous les Bolsheviks russes ne sont pas en Russie... Pour être socialiste, pour être Bolshevik, tout ce que vous avez à faire, c'est de penser et d'agir comme si vous en étiez...

« En fait, c'est un des principes de ces ennemis de notre Gouvernement que de le miner de l'intérieur (*to bore from within*) »...

« *L'entreprise publique*, c'est la cause des Bolsheviks ... et ceux-ci s'attaquent aux entreprises d'utilité publique d'abord, et aux autres ensuite, une à une. C'est une maladie ; et le meilleur moyen d'empêcher une infection générale, c'est de l'enrayer à son début. *Kill the first germs before they multiply, and kill... Government ownership, what's wrong with it ?... It don't work.* »⁷⁵

Les journaux, et pas seulement les journaux financiers des années 1920 et 1930, véhiculent cette propagande presque *Verbatim*. Des articles éditoriaux de la rue Saint-Jacques à Montréal établissent la preuve d'une orchestration à l'échelle nord-américaine d'une propagande qui distille la peur de la socialisation au nom de l'anti-commu-

⁷⁴ *Ibid.*, Part 2, Exhibits 389-392, 395, 358-360.

⁷⁵ *Ibid.*, Ex. 164.

nisme. Même il y a dix ans, un congrès de la Chambre de commerce du Canada imprimait et distribuait les « recommandations » suivantes :

« En vue de rendre possible une action positive contre la menace communiste, la Chambre de commerce recommande aux Chambres de commerce locales de combattre le communisme par l'une ou l'autre des méthodes suivantes :

- 1° en priant les gouvernements provinciaux de prendre l'initiative de faire donner un enseignement sur l'entreprise privée, dans les écoles ;
- 2° en sollicitant le concours de la radio, de la télévision, des journaux et du cinéma pour faire connaître notre mode de vie ;
- 3° en sollicitant l'aide des églises pour vulgariser la notion de l'entreprise privée ;
- 4° en invitant les orateurs locaux à souligner la nécessité de l'entreprise privée. » ⁷⁶

CONCLUSION

L'agiotage a marqué l'histoire des entreprises d'utilité publique dans la province de Québec et c'est ce qui rend intéressante cette histoire comme source d'information sur les mœurs des dirigeants politiques et capitalistes. En ce qui regarde l'entreprise hydro-électrique, les années 1901, 1912, 1913, 1916, 1918, 1926 et 1930 sont particulièrement mémorables.

⁷⁶ *Le Temps*, 24 octobre 1956.

[77]

Prenons seulement le cas de 1930. Cette année-là, la *Montreal Light Heat & Power Consolidated* voyant ses profits se gonfler de façon disproportionnée à son capital (malgré la crise), multiplie par deux le nombre de ses actions ⁷⁷ — occasion de se créer de nouveaux amis à un moment où bon parle en certains milieux de municipaliser les services publics. Cette compagnie offre une tranche considérable d'actions à ses employés et aux clients. « Par un phénomène extraordinaire, écrit le docteur Philippe Hamel, le détenteur de 5, 10 ou 20 actions de la *Montreal Light, Heat & Power Consolidated* ne regardera pas de payer \$75 de trop, annuellement, pour le service de l'électricité, pourvu qu'il touche un dividende de \$10, \$20 ou \$50. Les compagnies connaissent cette psychologie de la foule et en usent à leur profit ». ⁷⁸ Or, on le sait, il y eut panique à la Bourse et course aux guichets de la compagnie. Celle-ci demanda alors au gouvernement l'autorisation de transformer ses dernières émissions d'actions en obligations afin de pouvoir s'en porter légalement acquéreur ; c'est ce qu'elle réalisa à moins de \$40 l'unité, prélevant ainsi un bénéfice de 20 à 30 pour cent sur les actions qu'elle avait vendues aux clients et aux employés. C'était, dit-on, une pratique courante dans les entreprises hydroélectriques.

Contre ces abus, le gouvernement ne peut rien parce qu'il n'y voit rien. Sa rengaine, c'est la protection des épargnants, héritiers, veuves ou mineurs, qui ont investi leurs épargnes directement ou par l'intermédiaire de leurs compagnies d'assurance. Un premier ministre lui-même dira au cours d'une discussion entre la *Quebec Power* et la ville de Québec, le 16 mars 1934, devant le « Comité des bills privés », qu'on ne va pas exproprier les épargnants qui ont investi leur argent dans cette entreprise par l'intermédiaire de leurs compagnies d'assurance. ⁷⁹ Le premier ministre était lui-même directeur de la *Sun Life Assurance Co.* Et le président de cette compagnie n'avait-il pas déclaré qu'en imposant un mauvais traitement aux entreprises d'énergie électrique, c'est le peuple qu'on maltraite ? Ce même monsieur repre-

⁷⁷ Philippe HAMEL, *Le monopole de l'électricité*, Montréal, 1933.

⁷⁸ *Ibid.*, 8.

⁷⁹ Philippe HAMEL, *The Electricity Trust*, 66.

nait le mot célèbre attribué à Harding : « There should be less government in business and more business in government. »⁸⁰

Quel moyen d'action nous reste-t-il en dehors de la politique, demandait alors le Dr Philippe Hamel ? La presse indépendante. Et pourtant, est-ce qu'il ne disait pas lui-même que cette espèce de presse était encore à créer ? Aux doléances populaires, la grande presse n'avait pas d'espace à offrir, surtout pas dans les années 1930, elle qui pourtant se montrait si généreuse envers la grande entreprise. On était déjà loin des jours où *Le Soleil* ouvrait de vastes colonnes à monsieur D'Hallencourt pour dénoncer [78] le « scandale Forget ». C'était en 1912, après la formation de la fameuse fusion du *Quebec Power* amalgamant la *Quebec Jacques Cartier*, la *Frontenac Gas*, le *Quebec Gas*, et la *Quebec Railway, Light and Power*. De cette opération, on aurait retiré un profit de 7.6 millions d'un capital de 20 millions : 7.6 millions d'arrosage. « Le secret de l'opération, écrit H. D'Hallencourt, c'est l'arrosage ; l'arrosoir, c'est le capital-actions, et ce sont les promoteurs qui arrosent ». ⁸¹ Le seizième article de la série porte le titre : « Est-ce assez canaille ! » et se termine ainsi : « Si cela ne s'appelle pas une canaillerie, il faudra demander à l'Académie française de changer la définition du mot ! »

Est-ce là le langage de la presse indépendante ? Non, pas nécessairement. *Le Soleil* est un journal « rouge » et Rodolphe Forget est un « bleu ». Il reste toutefois, et ceci peut être remarquable, que pareil usage de la grande presse s'avérait impossible dans les années 1930. La grande presse n'obéit plus au même pouvoir. Voilà.

La transformation de la grande presse depuis l'affaire Forget jusqu'aux années 1930 ressemble à celle qu'a subie l'industrie du papier-journal au cours de la même période : l'une et l'autre entreprises ont glissé dans l'univers de la finance et, de part et d'autre, les axes de contrôle ou d'influence se sont déplacés. Il en est résulté pour le journalisme une certaine indépendance à l'égard des partis politiques et une dépendance croissante à l'égard des commanditaires de la réclame. Sous la pression des coûts de production et de circulation, des journaux se sont fusionnés ; ils ont sombré dans la tranquillité et la docilité.

⁸⁰ *Ibid.*, 63.

⁸¹ *Le Soleil*, 13 novembre 1912.

Au terme de cet exposé, il peut être opportun d'en retracer les grandes lignes. Premièrement, nous avons choisi de situer le pouvoir économique devant le pouvoir politique dans un schème de conflit. Les éléments de ce schème ont fixé l'effort de la recherche sur des cas particuliers. Deuxièmement, ces cas qui ont servi d'exemples pour l'étude du mécanisme des décisions se situent à l'intérieur de la période 1920-1940 seulement. Troisièmement, les résultats d'une pareille recherche sur l'influence de l'économique dans la vie politique du Québec ne signifient pas que, dans la situation actuelle, les événements se déroulent de la même façon. Aujourd'hui, peut-être serait-il plus approprié de parler d'influence du politique dans la vie économique de la province ? Quoi qu'il en soit, on se rend bien compte que le cas de l'électricité, par exemple, ne se pose plus en 1966 comme il se posait en 1936. Et il y a plus. Les développements récents ont engendré des sources nouvelles de pouvoir, caractéristiques d'une économie d'abondance. Ces sources nouvelles de pouvoir proviennent d'entreprises qui, pour la plupart, se situent au niveau tertiaire de l'activité économique : les syndicats, les hôpitaux, les universités ou des entreprises [79] semblables qui mobilisent tant de ressources. Ces entreprises font maintenant partie de l'engrenage étatique, et pourtant, elles obéissent à des normes de leur propre ressort. Elles ont leur bureaucratie et voilà que cette bureaucratie collabore avec les technocrates du gouvernement. Phénomène d'économie mixte. Non, la situation n'est plus en 1966 ce qu'elle était en 1936. Et cependant, les contrôles économiques n'en existent pas moins.

Albert Faucher

Département d'économique,
Université Laval.

[80]

COMMENTAIRE

Jean-Réal CARDIN

[Retour à la table des matières](#)

Comme le fait remarquer M. Faucher, les notions de pouvoir politique et de pouvoir économique ne sont pas faciles à cerner de près. Plusieurs acceptions peuvent leur être attribuées selon les modèles utilisés, les variables considérées, les institutions étudiées ainsi que les époques et les réalités historiques qui sont envisagées.

D'une façon générale, toutefois, on peut affirmer que le pouvoir politique existe pour un groupe sectoriel, une élite ou une classe sociale, lorsque ce groupe, cette élite ou cette classe réussit à faire accepter, à des degrés variables selon les conjonctures, mais toujours d'une façon significative, son système de valeurs à l'ensemble d'une communauté politique donnée.

Envisagé de cette façon, le pouvoir politique, étayé par ce qu'on peut appeler une idéologie dominante, peut être partagé par des groupes divers au sein d'une communauté, groupes structurés, institutionnalisés qui, d'une façon concurrentielle ou monopolistique, imposent en tout ou en partie leurs schèmes de valeurs à la communauté globale.

Il est opportun de rappeler ici la différence essentielle qui existe entre, d'une part, le pouvoir politique réel ou sociologique, tel que nous venons de le caractériser et, d'autre part, la détention de l'autorité politique formelle, de caractère purement juridique et constitutionnel, qu'on appelle le gouvernement d'un pays.

Le pouvoir politique réel est en quelque sorte antérieur au pouvoir politique formel ou juridique, et ce dernier dépend généralement du premier dans ses institutions, ses mécanismes, ses objectifs et ses moyens de contrôle. Ainsi, les formes des institutions politiques et le rôle qui leur est en conséquence assigné découlent donc généralement de l'idéologie dominante, ou *des* idéologies dominantes, secrétées par

certains groupes sociaux qui ont réussi historiquement à faire l'équation la plus parfaite possible entre leurs valeurs et les symboles qui les expriment et les valeurs et les symboles d'une large portion des membres de la communauté tout entière.

Ces groupes, incarnés en quelque sorte dans des institutions, peuvent être d'ordre religieux, économique, technocratique, professionnel, ou d'ordre composite, c'est-à-dire constitués d'un mélange des premiers, de sorte qu'ils acquièrent à ce moment la dimension proprement politique, tels les partis, écoles ou coteries politiques de toutes sortes agissant au plan de l'action ou de la propagande électorale.

Le pouvoir économique, pour sa part, est indéniablement identifiable, comme tel, car il s'exprime à un niveau qui lui est propre et à l'intérieur de réalités bien définies dans leurs objets et dans leur ordre de forces. Il s'exprime dans ce qu'on peut appeler avec Parsons et Dunlop, un « sous-système social », lequel a pour fonction essentielle la satisfaction des besoins matériels des membres de la communauté globale.

À l'intérieur de ce sous-système, c'est-à-dire de la réalité économique organisée, différents groupes sectoriels se font face et le pouvoir économique peut se trouver partagé entre ces groupes de divers façons. Pour qu'il soit viable, un certain consensus des partenaires est cependant nécessaire quant à l'acceptation commune de certaines valeurs. Autrement, le système est instable et un nouvel équilibre tend à se refaire par la voie du conflit social.

[81]

Prenons pour hypothèse que le système économique est stabilisé, qu'une certaine idéologie partagée par les participants ou imposée par certains d'entre eux y existe. Il peut encore arriver qu'il y ait conflit entre les valeurs du système économique, en tant que sous-système social, et celles du système social global, incarnées ou non dans les structures juridiques de l'appareil gouvernemental. Une telle situation représente alors un équilibre instable qui ne peut durer longtemps. Toute une série d'accommodements tendront à refaire un nouvel équilibre, soit par voie de changement social brusque (une révolution par exemple), soit par une évolution conduisant à l'acceptation d'un nouveau système de valeurs, d'une idéologie globale partagée par l'en-

semble de la communauté. Ceci peut vouloir signifier, dans les cas extrêmes, la « colonisation » du pouvoir économique par le pouvoir politique, ou l'inverse.

À l'aide de ces considérations, j'aimerais insister, pour ma part, sur une idée principale, à savoir : avec les interdépendances de plus en plus marquées des fonctions sociales et le rôle accru que doivent assumer désormais les pouvoirs publics en matière économique et sociale, le Canada français (entendons ici le Québec) évolue rapidement vers la décolonisation du pouvoir politique par le pouvoir économique et s'oriente vers un contrôle de plus en plus communautaire de son évolution globale. Point n'est besoin de rappeler ici que depuis plus d'une centaine d'années, et à mesure que l'industrialisation s'est accentuée chez nous en marge des vieux schèmes traditionnels qui ont marqué notre société rurale jusqu'au dernier conflit mondial, le Québec a évolué dans le climat de libéralisme économique qui a si fortement marqué la société industrielle nord-américaine à laquelle nous appartenons.

Or, on sait que les valeurs dominantes d'une telle société sont celles du monde des affaires, qu'elles sont fondées sur l'autonomie quasi-absolue des décisions économiques d'ordre « privé » et qu'elles sont étayées sur le pouvoir économique qui découle tout naturellement du droit de propriété en régime capitaliste.

Sans aller dans le détail de l'arsenal de valeurs qui ont été historiquement utilisées par les détenteurs du pouvoir économique en régime de capitalisme libéral nord-américain (M. Faucher nous en donne d'ailleurs des exemples très éclairants), il convient d'affirmer que dans un tel régime, l'État (le pouvoir politique formel ou juridique), dans sa conception même, a été en quelque sorte « colonisé » par les détenteurs du pouvoir économique, ou si l'on veut, par les détenteurs du pouvoir politique réel. Il ne s'agit pas là d'un accident, mais d'une situation inhérente au système social lui-même, car le pouvoir politique formel (l'autorité publique) ne se reconnaissait aucune compétence en matière d'organisation et de contrôle économiques. Il acceptait d'emblée l'idéologie de l'économie libérale, laquelle, dominée par le monde des affaires, imposait la satisfaction des intérêts de ce dernier au nom même des valeurs du système économique, valeurs alors communautairement partagées et soigneusement entretenues par le monde des affaires. M. Faucher montre très bien comment les pou-

voirs publics au Québec, s'ils ont réussi pendant un certain temps à retenir un certain contrôle économique sur le monde rural au Québec, par la voie des méthodes traditionnelles de surenchère électorale, de patronage et d'octrois contrôlés, n'ont pu exercer la même action vis-à-vis les détenteurs du pouvoir économique issus du secteur industriel. Ceux-ci, d'emblée, leur opposaient [82] victorieusement leurs propres intérêts en leur imposant les moyens de contrôle institués à l'échelle de l'Amérique du nord par le grand capitalisme américain.

L'histoire, par exemple, de la lutte qui a été menée au Québec durant l'entre-deux-guerres autour de la nationalisation de l'électricité, illustre fort bien ce que je viens de dire. L'attitude du premier ministre québécois en 1935 à ce sujet, telle que présentée par M. Faucher, est très symptomatique de la mentalité du temps et peut se résumer dans la citation ainsi rapportée : « Allons-nous dire que nous allons faire perdre cet argent aux actionnaires et aux obligataires ? Non ! Une telle Hydro n'est pas possible ».

Il faut ajouter ici que dans le cas du Québec, cette colonisation des pouvoirs publics par le pouvoir économique comportait une dimension qui caractérise bien la situation particulière de notre groupe ethnique quant aux conséquences d'ordre culturel et social qu'elle a entraînées historiquement pour lui. C'est le fait, bien connu en pays sous-développé, du clivage culturel entre les détenteurs du pouvoir économique et les détenteurs de l'autorité politique. Le Québec a été dans cette situation où les détenteurs anglo-américains du pouvoir économique, grâce au système capitaliste importé et imposé par l'industrialisation, se sont trouvés à détenir du même coup le pouvoir politique réel, lequel juridiquement et constitutionnellement était censé reposer dans les institutions gouvernementales, électoralement contrôlées par l'ensemble de la population québécoise.

Les choses ont cependant évolué rapidement depuis quelques années. Avec la socialisation accélérée des fonctions sociales et les nécessités de plus en plus évidentes de « concertation » économique que posent les problèmes de croissance à long terme et de stabilité relative dans l'avènement d'un mieux-être équitablement réparti — nécessités qui fondent désormais les objectifs premiers de la « nouvelle société » au Québec et ailleurs —, le rôle des pouvoirs publics s'accroît en conséquence.

On parle désormais de « politiques économiques » de « politiques de bien-être » de « politiques de salaires et de revenus », etc. Le changement n'existe pas au seul plan du vocabulaire mais révèle au contraire un glissement des « valeurs » communautaires qui entraîne avec lui l'avènement de la suprématie du politique sur l'économique, par l'ajustement de plus en plus accepté des intérêts particuliers aux impératifs d'ordre communautaire politiquement définis.

Une telle évolution tend à replacer le pouvoir politique réel là où il doit être, c'est-à-dire entre les mains des pouvoirs publics, des institutions politiques. À condition que la technocratie ne prenne pas un ascendant trop considérable dans les processus de décision au niveau des pouvoirs publics, (danger qui n'est pas propre, quoi qu'on en dise souvent, aux décisions gouvernementales), ce nouvel état de choses devrait normalement signifier, par la voie de la participation et de son pendant nécessaire, la contestation, l'ouverture de larges avenues par lesquelles, non plus seulement les détenteurs traditionnels du pouvoir économique, mais ceux des autres pouvoirs, des autres groupes sectoriels, pourront se faire entendre et faire valoir leurs points de vue. Je pense, par exemple, aux organisations syndicales qui, en Amérique du nord, étant donné le système décrit plus haut, n'ont pas pu ou n'ont pas su historiquement s'engager dans une action politique valable et ont dû se rabattre sur l'exploitation d'un certain pouvoir économique sur le marché du travail, pouvoir limité d'ailleurs, et exercé à l'intérieur [83] des schèmes idéologiques qui leur étaient imposés par ceux-là mêmes contre lesquels ils revendiquaient.

Pour ces derniers, comme pour l'ensemble des autres groupes de pression au Canada français, ce nouvel équilibre entre pouvoir économique et pouvoir politique peut signifier beaucoup dans le sens d'une participation communautaire accrue à l'évolution future du Québec.

Jean-Réal Cardin

Département de relations industrielles,
Université Laval.

[84]

COMMENTAIRE

“NOTE SUR LE POUVOIR ÉCONOMIQUE.”

par

Roland PARENTEAU

[Retour à la table des matières](#)

Le propre du pouvoir économique, par rapport au pouvoir politique ou au pouvoir religieux, est de ne pas être concentré en une institution ou en des personnes facilement identifiables, mais de se ramifier au contraire en d'innombrables centres de décision d'importance très variable.

N'est-ce pas d'ailleurs un abus de langage que de parler de « pouvoir économique » ? Théoriquement, dans une société d'inspiration libérale, celui-ci n'existe pas, puisque les décisions économiques sont prises par une multitude d'agents aux intérêts divergents sinon contradictoires. En conséquence, non seulement aucun agent n'est officiellement investi de ce pouvoir, mais on peut même se demander si effectivement il se trouve, dans une société complexe comme la nôtre, un groupe suffisamment cohérent et puissant pour exercer une action vraiment déterminante. Cela supposerait au préalable, à la fois une identité d'intérêts et une volonté irrévocable de domination d'un groupe social important. Trouvons-nous ces conditions remplies dans la société d'aujourd'hui ?

On sait bien que l'imagerie populaire, encouragée en cela par certains idéologues qui se croient encore au ^{XIX}^e siècle, fait une place de choix au pouvoir économique auquel elle attribue une puissance — d'ailleurs invariablement maléfique — d'autant plus considérable qu'il est insaisissable. De là les nombreux mythes des « 200 familles », de « la rue Saint-Jacques », de « la finance internationale », etc.

Il ne s'agit aucunement de nier l'existence de certains intérêts économiques puissants, ni de contester la formation de coalition d'intérêts, encore moins de s'imaginer qu'ils ne cherchent pas à influencer le pouvoir politique et le pouvoir religieux. Mais on exagère souvent l'influence de ce pouvoir, faute de réussir à en identifier facilement les titulaires et à connaître parfaitement ses moyens d'actions.

Il faut se rapporter à la distinction établie par Gérard Fortin à ce colloque entre deux modalités d'exercice de pouvoir : celle qui consiste à prendre des décisions et celle qui consiste à influencer ceux qui prennent des décisions.⁸²

Il est évident que le pouvoir économique s'exerce des deux manières. Par exemple, les chefs d'entreprises, incontestablement titulaires de ce pouvoir, prennent de nombreuses décisions en matière d'embauchage, d'investissement, de prix. Celles-ci sont cependant, en général, incoordonnées. Elles s'ajustent sur des marchés, puisqu'elles ne procèdent pas de centres de décision unifiés et ne concernent que des patrimoines particuliers. Elles auront toutefois une portée sociale, elles dépasseront le seuil significatif, si le patrimoine en question est vraiment important ou s'il y a collusion entre les titulaires du pouvoir ; c'est le cas de certaines entreprises monopolistiques, des cartels ou des complexes gigantesques soumis à une autorité unique.

Mais c'est surtout contre la deuxième modalité d'exercice du pouvoir qu'on en a. Beaucoup de gens sont convaincus de l'existence d'une sorte de conspiration permanente des milieux d'affaires, grâce à laquelle on réussirait à infléchir constamment les décisions du pouvoir politique et, qui plus est, dans un sens toujours défavorable à l'intérêt général. Sans [85] nier encore une fois l'existence de telles pressions émanant des milieux économiques, il convient d'examiner plus attentivement la question, de se demander d'où viennent ces pressions, si elles sont toujours opposées à l'intérêt général, si, enfin, elles se révèlent irrésistibles. Il s'agit, en d'autres termes, d'identifier correctement le « pouvoir économique », démarche indispensable pour tout homme soucieux d'exercer une action efficace, qui ne se contente donc pas de donner des coups d'épée dans l'eau.

Premièrement, le pouvoir économique, au milieu du ^{xx} siècle, ne s'identifie pas uniquement à la classe des chefs d'entreprises ni au mi-

⁸² Voir infra le chapitre Transformation des structures du pouvoir.

lieu dit des capitalistes. Ces agents économiques, autrefois à peu près les seuls titulaires du pouvoir économique (et pourrait-on dire du pouvoir tout court, à cause de la faiblesse du pouvoir politique) doivent désormais le partager avec d'autres agents non moins puissants, notamment l'État et le syndicalisme ouvrier. La puissance de ce dernier est même devenue dans certains cas tellement prépondérante qu'elle réussit à renverser la balance du pouvoir. L'influence syndicale s'exerce d'ailleurs à la fois directement sur le plan des négociations collectives, mais aussi indirectement par la menace constante de réaction publique contre les initiatives patronales jugées nocives.

Deuxièmement, dans la mesure où, malgré tout, le pouvoir économique réside largement chez les dirigeants d'entreprises, il serait faux de croire que ceux-ci constituent un bloc homogène. En fait, le milieu est composé d'une multiplicité d'intérêts disparates, voire concurrents, ce qui enlève évidemment beaucoup de cohésion aux démarches et pressions entreprises auprès des pouvoirs publics. On est donc loin du monolithe, fruit de l'imagination populaire. En conséquence, les divergences d'intérêt constituent un élément d'équilibre, puisque le pouvoir politique, au lieu de céder à une pression unique et quasi irrésistible, est en mesure de faire un choix, voire de servir d'arbitre.

Ajoutons un autre facteur de discordance du côté des entreprises, venant du divorce entre la propriété et la gestion et ayant conduit à l'apparition d'une nouvelle classe de chefs, les administrateurs professionnels, dont les intérêts et les aspirations sont fort différents de ceux des détenteurs de capitaux.

Troisièmement, les pressions de groupes d'intérêts particuliers ne sont pas forcément incompatibles avec l'intérêt général. Les revendications salariales des syndicats, les pressions des agriculteurs sur les pouvoirs publics, relèvent incontestablement du droit de ces groupes d'exercer, d'une certaine façon, un pouvoir économique. Ainsi en est-il des entreprises. Ce qui est intolérable, c'est que les pressions viennent d'un seul groupe, ou qu'elles ne se manifestent jamais ouvertement, ou que les détenteurs du pouvoir politique ne soient pas équipés intellectuellement pour discerner la compatibilité ou l'incompatibilité de telles revendications avec l'intérêt général.

C'est faire de l'angélisme que de croire que, dans une démocratie, le pouvoir politique échappera à toute pression de groupes intéressés.

Le meilleur régime à cet égard est celui qui canalise ces revendications divergentes à travers des mécanismes officiels de consultation, eux-mêmes branchés sur un organisme de planification.

Quatrièmement, les points d'appui réels du pouvoir se déplacent dans le temps, les groupes d'influence prédominants changeant en fonction de la [86] conjoncture économique ou politique, selon l'évolution des idéologies, etc. Le rapport des forces se modifie sans cesse dans la société, de sorte que tous les groupes sociaux peuvent disposer à tour de rôle d'un pouvoir économique non négligeable.

Le fait le plus patent à cet égard est l'émergence d'un rôle actif de l'État en matière économique. Celui-ci est amené à prendre lui-même des décisions de plus en plus significatives, en se substituant dans certains cas à l'initiative privée, en prenant, dans d'autres cas, des décisions d'investissement lourdes de conséquences pour l'orientation de la production et l'implantation industrielle, en édictant enfin des politiques qui s'inspirent d'une volonté planificatrice de plus en plus accusée.

Le rôle économique de l'État, sa capacité d'échapper aux pressions trop insistantes de groupes privés d'intérêt sont d'ailleurs reliés de très près à l'avènement des technocrates. Ceux-ci apportent incontestablement une note nouvelle dans les décisions politiques, au point même de faire naître la crainte d'une domination abusive.

Il serait vain, dangereux, et en tous cas prématuré, de craindre la domination des technocrates dans le Québec. Ils ne disposent pas véritablement du pouvoir de décision. Leurs orientations et leurs recommandations ne passent pas comme une lettre à la poste. Elles traversent le filtre politique du Cabinet, ce qui est normal et désirable. En revanche, le groupe de technocrates constitue une protection supplémentaire, à côté des groupes de pression, pour le fonctionnement de la démocratie.

Les décisions politiques apparaissent à cet égard comme le résultat d'une interaction de forces d'origine et de compétence diverses, les unes se manifestant ouvertement, les autres clandestinement, mais non moins efficaces les unes que les autres.

On est loin, comme on le voit, de la conception rudimentaire d'un pouvoir économique homogène, uniquement privé et secret, d'une

toute-puissance irrésistible et d'un égoïsme impénitent. Faute d'avoir dans le passé consacré suffisamment de temps à identifier correctement le pouvoir économique, certains mouvements idéologiques d'importation, se complaisant davantage dans les réminiscences littéraires et la connaissance des expériences étrangères que dans l'examen de la réalité canadienne, n'ont pas joué le rôle novateur qu'on était en droit d'attendre d'eux.

L'évolution de la société canadienne a-t-elle d'ailleurs été suffisamment marquée, et cela, à toutes les époques, celle du libéralisme comme celle du socialisme, par le souci d'adapter constamment les idéologies étrangères aux réalités indigènes ? Le prétendre serait manifester une ignorance inexcusable de l'histoire.

Roland Parenteau

Conseil d'orientation économique du Québec.

[87]

Le pouvoir dans la société canadienne-française.
III. LES STRUCTURES DU POUVOIR SOCIAL
“TRANSFORMATION
DES STRUCTURES DU POUVOIR.”

par
Gérald FORTIN

[Retour à la table des matières](#)

Notre milieu subit depuis quelques années des transformations profondes. De nouvelles élites sont apparues et continuent d'apparaître qui s'affrontent avec des élites traditionnelles lorsqu'elles ne les ont pas encore complètement remplacées. Des classes sociales qui, jusqu'à présent, n'avaient pas réussi à influencer les décisions collectives de la société commencent à s'affirmer et à imposer leurs vues.

Sans aucunement nier l'importance de ces transformations, nous voulons nous demander si nous assistons simplement à un réaligement des forces ou, au contraire, au début d'une transformation plus profonde du modèle même du pouvoir dans notre société. S'agit-il simplement d'une mutation aux points nodaux d'un réseau qui serait demeuré inchangé ou s'agit-il plus profondément d'un changement dans la structure même du réseau ? En même temps que nous commençons à découvrir et à vivre la démocratie, sommes-nous en train d'inventer une nouvelle démocratie ?

La réponse à ces questions devra malheureusement demeurer préliminaire. En effet, l'intention d'une transformation radicale du réseau, même si on peut la déceler sous certains faits, demeure sinon inconsciente du moins fortement implicite. Que ce soit par prudence ou par inconscience, les transformations sont toujours présentées comme des mutations à l'intérieur d'un réseau stable plutôt que comme une trans-

formation du réseau. Par ailleurs, les faits mêmes qui pourraient laisser soupçonner une transformation du réseau sont le plus souvent ambigus, contenant à la fois des éléments qui tendent à renforcer le réseau traditionnel et des éléments qui tendent à le faire éclater.

Pour étudier cette question dans toute sa complexité, il nous faudrait tenir compte des relations entre les diverses formes de pouvoir formel : pouvoirs politique, économique, religieux, social. Il faudrait même analyser la place du pouvoir économique dans la société canadienne-française et en dehors de cette société. Faute de temps, nous devons plutôt nous limiter à un phénomène plus global qui semble affecter la structure interne de tous les pouvoirs de même qu'il influence leurs relations externes. Ce phénomène est celui de la revendication de participation aux décisions [88] que nous constatons dans toutes les couches de la population, et dont nous tenterons de rechercher les significations profondes.

Indiquons, tout d'abord, avant de présenter quelques faits et de les analyser, ce que nous entendons par pouvoir. Nous relions le concept de pouvoir à celui de décision. Celui qui prend effectivement une décision par rapport à un objet donné a certainement du pouvoir par rapport à cet objet. Mais il en sera de même de celui qui sans prendre la décision aura réussi à l'influencer. Définissant le pouvoir comme la capacité d'influencer les décisions, il nous sera possible d'affirmer que, dans certains cas, celui qui contribue à donner à la décision son contenu et sa forme a plus de pouvoir que celui qui a la capacité formelle de décider. Ainsi, le pouvoir réel des détenteurs formels de décision nous apparaîtra comme un indice de la forme ou de la structure du pouvoir.

Ne pouvant ici élaborer une théorie du pouvoir et de ses structures, essayons plutôt d'isoler certains faits sur lesquels nous pourrions par la suite appuyer une analyse trop sommaire et trop intuitive, mais qui contiendra peut-être quelques éléments d'une future analyse plus raffinée et plus scientifique. Deux ordres de phénomènes nous semblent importants à retenir. Nous pourrions caractériser le premier par le terme général « d'épuration des mœurs électorales, politiques et administratives ». Il faut voir, dans les manchettes à sensation qui apparaissent de façon presque régulière dans nos journaux, depuis 1959, plus que la recherche de scandales destinés à faire battre aux élections un parti ou une clique politique. Sous l'utilité électorale de cette

chasse aux scandales et au patronage se dessine une nouvelle conception des rapports politiques aussi bien que des rapports de pouvoir dans les domaines non politiques. Sans doute une partie du scandale vient-elle du fait que des détenteurs du pouvoir se sont servi de leur position pour tirer des avantages personnels au point de vue monétaire ou au point de vue politique. Mais, en même temps que l'on condamne le profit personnel qu'a pu tirer de sa décision le fauteur de patronage, on rejette aussi un système qui permet au détenteur de pouvoir de décider de façon arbitraire. Sans doute certains ont-ils cherché à faire une distinction entre le mauvais et le bon patronage, mais ce n'est plus seulement le mauvais patronage qui en général est condamné, c'est le patronage comme tel. Même lorsqu'il n'y a pas abus de pouvoir, on regrette et on déplore que l'exercice du pouvoir se fasse de façon arbitraire. On réclame de plus en plus que le détenteur de pouvoir soit constamment en mesure de justifier publiquement ses décisions et que, pour autant, on soit capable de critiquer et de discuter ces décisions. Ceci est vrai, d'ailleurs, non seulement dans le domaine politique mais aussi dans le domaine économique (syndicalisme) et religieux.

Cette première remarque nous amène à l'autre ordre de faits qui est peut-être encore plus général. Nous assistons depuis quelques années à [89] une affirmation croissante, dans tous les domaines, d'une volonté de participation aux décisions. Non seulement les individus et les groupes réclament le droit de critiquer les décisions prises, ils réclament aussi le droit de présenter et de faire prévaloir leur point de vue ainsi que le droit de reprendre en mains le contrôle direct des décisions qui les affectent.

Une énumération de tous les faits de ce genre pourrait facilement devenir longue et fastidieuse. Nous voulons cependant en présenter quelques-uns. Une analyse très détaillée de ce phénomène au niveau religieux nous est présentée par l'excellente étude de mon collègue Dumont sur la *Conversion de La pensée chrétienne*.⁸³

Dans le domaine syndical, non seulement ouvriers et cultivateurs réclament de plus en plus le droit d'être consultés dans l'élaboration des politiques et des lois mais, à l'intérieur même des mouvements

⁸³ Fernand Dumont, *Pour une conversion de la pensée chrétienne*, Montréal, Les Éditions Collection Constantes, 1964.

syndicaux, nous observons une lutte entre les ouvriers et leurs « permanents ». Ouvriers et cultivateurs se méfient des intellectuels qui ont accaparé les postes de haute direction de leurs mouvements et réclament que le droit de décision leur appartienne non seulement théoriquement mais en fait. Agriculteurs et pêcheurs songent à se syndiquer pour pouvoir négocier avec les gérants de leurs propres coopératives. Toutes les difficultés qui séparent actuellement l'U.C.C. et la Coopérative Fédérée reposent principalement sur cette revendication de participation et de contrôle. Un cultivateur allait même jusqu'à proclamer, dans un récent congrès politique, que la seule façon de régler les problèmes agricoles était de remplacer tous les hauts fonctionnaires du ministère de l'Agriculture par des cultivateurs actifs.

Ces phénomènes ne se retrouvent pas seulement dans le monde syndical mais dans tous les groupes intermédiaires, qu'ils représentent des intérêts de classe ou des intérêts plus généraux. Associations étudiantes, chambres de commerce, associations patronales, sociétés Saint-Jean-Baptiste, mouvements d'Action catholique, associations parents-maîtres, tous veulent se faire entendre, tous veulent partager le pouvoir et tous sont déchirés par des luttes internes.

Ce qui est peut-être plus important, c'est que ces réclamations ne sont pas seulement demeurées de pieux souhaits mais ont donné lieu à de nouvelles formes d'organisation ou d'institution. Ainsi a-t-on vu naître plus ou moins spontanément, dans tous les territoires de la province, des conseils régionaux de développement et d'orientation économique. Comme nous avons déjà essayé de le montrer ailleurs ⁸⁴, ces conseils régionaux demeurent tributaires de l'ancien réseau de pouvoir, en ce sens qu'ils se définissent [90] surtout comme des groupes de pression auprès des forces de patronage. Leur rôle est cependant plus vaste puisque, le plus souvent, ils ont la prétention de définir les objectifs qui doivent présider au développement de la région et que, du moins implicitement, ils cherchent à se présenter comme un embryon de gouvernement régional.

Dans un cas, celui du B.A.E.Q., l'État a confié à un organisme régional le soin d'établir un plan complet de développement grâce à la participation aussi bien d'experts que de toutes les associations du mi-

⁸⁴ Gérald FORTIN, « Pour une politique régionale », *Socialisme* 65, n° 6, printemps 1965, 11-22.

lieu. Même s'il s'agit là d'une exception, il reste que cette exception joue le rôle de modèle par rapport aux autres conseils régionaux qui souhaitent tous pouvoir définir eux-mêmes leur plan de développement plutôt que de se le voir imposer par l'État central. Cet intention devient de plus en plus une réalité surtout depuis que l'État a reconnu officiellement la plupart de ces conseils comme organismes de médiation entre l'administration centrale et les régions.

Au niveau provincial, l'État semble aller plus loin. Après la création plus ou moins monstrueuse du Conseil d'orientation économique, il a établi toute une série de conseils consultatifs auprès des ministères. Il semble d'ailleurs que l'on tende à multiplier ces organismes. Ces conseils, fussent-ils du Travail, de l'Éducation, de la Famille ou de l'Agriculture, ont une double fonction : 1° permettre aux intérêts particuliers de s'exprimer ouvertement et, déjà, de se confronter afin d'en arriver à des recommandations communes ; 2° sans exclure nécessairement l'action des groupes de pression, donner une force de pression à des groupes jusqu'ici muets ou incapables de se faire entendre des détenteurs de pouvoir.

Signalons un dernier fait parmi d'autres : la naissance récente de l'animation sociale dans notre milieu. Non seulement apparaît spontanément une volonté de revendication ou de participation mais encore on cherche à créer cette volonté là où elle est encore latente et imprécise. Que ce soit dans les efforts du B.A.E.Q., dans ceux du Conseil des œuvres de Montréal à Saint-Henri ou dans ceux du Collège du travail de la C.S.N. et de l'animation coopérative à Granby, on veut rendre les individus et les groupes conscients de leurs problèmes et de leurs possibilités d'action en vue de la solution de ces problèmes. Tentative encore informelle, à la recherche d'elle-même, l'animation n'est pas moins en train de renouveler aussi bien les relations de pouvoir politique que les notions d'éducation syndicale et d'éducation coopérative. Sans préjuger des analyses que nous devons faire de cet ensemble de faits et de phénomènes, il nous apparaît que l'animation, sous la forme où elle commence à exister, ne pouvait apparaître que dans un contexte où les bases même du réseau de pouvoir traditionnel étaient ébranlées.

De ces faits disparates, nous allons essayer de tirer quatre propositions qui ne sont pas nécessairement cohérentes. Ce manque de cohé-

rence [91] indique d'ailleurs l'état de tension d'une société qui est encore à la recherche d'elle-même.

Premièrement, le pouvoir tend à s'exercer selon le mode caractéristique de la société industrielle et moderne. Le pouvoir ne se justifie plus par le recours à une valeur ou à une force externe à lui-même mais plutôt par sa rationalité interne en fonction des objectifs à atteindre. Il ne suffit plus aux détenteurs de pouvoir d'affirmer ou de prouver leur identification à la force unique qui contrôle le destin de la société, que cette force soit Dieu, le Peuple ou l'Histoire. Il doit, au contraire, démontrer de façon continue sa compétence et son efficacité. Il doit être constamment en mesure d'expliquer et de justifier rationnellement ses décisions et chacun peut en appeler de ces décisions à partir, non pas de la force, mais d'une argumentation rationnelle. Pour influencer une décision, il ne suffit plus de cajoler ou de menacer, il faut au contraire discuter, faire valoir ses besoins et même remettre en question la problématique de celui qui décide.

Ainsi chaque citoyen ou chaque groupe, pour autant qu'il peut analyser ou interpréter son propre problème ou sa propre situation, refuse d'accepter des décisions qui ne tiendraient pas compte de sa problématique et qui, pour autant, lui apparaîtraient arbitraires. Parce que chacun se sent plus ou moins compétent à résoudre ses propres problèmes, chacun réclame le droit de participer, d'influencer les décisions qui vont l'affecter personnellement.

Il y a donc ainsi un rejet des formes traditionnelles du pouvoir, que ce pouvoir soit politique, économique, religieux ou social. L'argent, la famille, le collège, la classe sociale n'apparaissent plus comme des garanties de pouvoir. Le statut officiel lui-même ne suffit plus. Il faut le désintéressement et, encore plus, il faut une compétence.

Mais si la bureaucratisation du pouvoir, au sens wéberien, semble chose réglée dans notre milieu, le genre de compétence désirable pour exercer le pouvoir fait l'objet d'un double débat : entre le peuple et l'élite, entre les élites.

Notre deuxième proposition serait donc que le peuple nie aux élites non seulement le droit au pouvoir mais aussi la compétence pour exercer le pouvoir.

Si les privilèges passés ou présents ne suffisent plus à justifier le pouvoir, la connaissance abstraite n'est plus acceptée comme seule compétence. La revendication de participation que nous connaissons est fortement sous-tendue par l'opposition entre deux types de connaissances : la connaissance venant du vécu et de l'expérience, la connaissance de type scientifique.

L'ouvrier, le cultivateur, le leader régional opposent une compétence concrète à la compétence qu'ils jugent trop abstraite de l'intellectuel, de l'agronome ou du fonctionnaire central. Au chercheur, symbole de la [92] science sur laquelle les détenteurs de pouvoir cherchent de plus en plus à s'appuyer, l'individu et les groupements opposent leur connaissance existentielle du vécu et du quotidien. C'est au nom de ce vécu et de ce quotidien qu'à la fois on s'opposera aux décisions passées et qu'on réclamera le droit d'influencer les décisions nouvelles.

Plus qu'une simple lutte entre deux groupes de personnes ou deux classes, le débat concret-théorique est, en fait, un débat entre deux types de sociétés qui s'affrontent encore dans notre réalité sociale. En contestant la sagesse des décisions prises ou suggérées par les techniciens, on conteste la nouvelle société dont ils sont à la fois précurseurs et grands-prêtres.

Ce qui rend ce débat encore plus profond et significatif, c'est qu'il n'oppose pas deux élites mais bien la masse et l'élite, que cette dernière soit traditionnelle ou nouvelle. Le cultivateur des paroisses agricoles peu rentables rejette aussi bien le clergé et l'agronome traditionnel, qui l'ont mal orienté, que l'économiste agricole ou le sociologue qui veulent lui présenter une nouvelle orientation. Pour lui, ces deux définisseurs de situation sont également des rêveurs. Seule son expérience vécue de la réalité lui apparaît le gage d'une solution valable. Sans doute, le nouveau technicien apparaît-il comme plus dangereux que le leader traditionnel parce qu'il monopolise davantage de connaissances ésotériques, mais l'opposition dont il est l'objet n'est qu'un cas particulier d'une opposition plus globale à un leadership qui a « trompé et probablement trompera encore ». Ayant vécu l'échec de la société traditionnelle, le citoyen moyen hésite à entrer les yeux fermés dans une nouvelle société ; il veut redéfinir par lui-même une nouvelle société qui serait à la taille de ses connaissances et de ses aptitudes.

Verrons-nous ainsi surgir de nouvelles élites populaires, ouvrières et rurales, capables de traduire les aspirations et les objectifs profonds de la masse ? D'une démocratie toute formelle, où les détenteurs de pouvoir se présentent comme les représentants du peuple, passera-t-on à une démocratie active où les décisions seraient constamment critiquées et réévaluées en fonction d'un bien commun plus largement défini ? Les leaders populaires pourront-ils inscrire leur pouvoir dans des structures nouvelles de participation dont les conseils supérieurs ne seraient qu'une première préfiguration ?

Autant de questions, ou d'espoirs, qu'il nous faudra réexaminer en fonction des deux autres propositions qui nous semblent contenues dans les faits actuels.

Un troisième aspect de la conjoncture serait, en effet, que ce conflit fondamental qui touche l'être le plus profond de notre société est souvent masqué par un conflit plus actif et plus ouvert mais plus superficiel : un conflit de pouvoir entre les élites ou les définisseurs de situation. Croyant s'appuyer sur une unanimité populaire, mais ne s'appuyant en fait que sur [93] des réflexes populaires de moins en moins nombreux, l'élite traditionnelle (clergé, professions libérales, nationalisme traditionnel) cherche à faire prévaloir contre les techniciens la conception de la société qu'elle avait élaborée depuis le début du siècle. Sans doute ces leaders traditionnels vont-ils accepter au niveau verbal l'orientation industrielle de la province de même que le rôle croissant de l'État, mais en pratique leurs revendications vont tendre à nier, dans les faits, l'exercice concret de ces nouvelles définitions.

L'opposition toutefois ne se manifeste pas seulement dans la critique des objectifs, elle touche aussi aux moyens. Ainsi s'opposent deux groupes de techniciens : les techniciens de la société agraire pré-industrielle et les techniciens de la société technique industrielle ou post-industrielle. Ce conflit pourrait être illustré par la lutte presque quotidienne entre, d'un côté, l'économiste et l'ingénieur, et de l'autre côté, le philosophe et l'avocat (par suite de l'imprécision de leur science même, le sociologue et le politicologue sont appelés à la rescousse de l'un ou de l'autre selon les circonstances).

Cette lutte pour le pouvoir nous semble actuellement d'autant plus acerbe que les deux élites en présence se ressemblent à la fois dans ce qu'ils proposent et dans leurs caractéristiques. En dépit de l'opposi-

tion fondamentale entre société pré-industrielle et société post-industrielle, en dépit des divergences de vues sur le rôle effectif de l'État dans la société, les deux idéologies en présence se rapprochent sur deux points importants. Les deux idéologies sont nationalistes et, pour autant, partagent un premier objectif. Sans doute la langue ne sera-t-elle plus alliée à la religion mais au progrès économique ; mais dans les deux cas, il faut sauver la langue.

Plus fondamentalement encore peut-être, les deux idéologies sont des idéologies égalitaires. Récemment, Fernand Dumont et moi-même avons insisté sur cette caractéristique de la société proposée par le nationalisme traditionnel.⁸⁵ Idéologie de l'ordre social, le nationalisme traditionnel proposait une société sans classe, orientée et dirigée par une élite éclairée et avisée. C'est le bon troupeau vivant sous la houlette du Bon Pasteur. L'idéologie des techniciens, sur ce plan, est plus difficile à cerner parce qu'elle est encore très peu explicitée. On peut soupçonner toutefois que l'idéal du technicien ne comprend pas nécessairement une société sans classe mais sûrement une société où les écarts entre les classes sont amoindris et où les conflits sont arbitrés par la raison et la science. Peut-être moins paternalistes que leurs prédécesseurs, les techniciens n'en voient pas moins pour eux-mêmes un rôle privilégié dans la nouvelle société. De par leur monopole sur les connaissances et les informations, il leur appartiendra [94] d'assurer l'égalité entre les classes et d'arbitrer au besoin les conflits qui pourraient les opposer. Il leur appartiendra surtout d'être les définisseurs de la société future, c'est-à-dire d'être la nouvelle élite.

Partageant des objectifs apparentés sinon similaires, les deux élites se ressemblent encore davantage par rapport à trois grandes caractéristiques. Tout d'abord, chacune possède le monopole presque absolu des connaissances nécessaires et essentielles pour orienter efficacement le type de société qu'elle souhaite voir réaliser. Par ailleurs, les deux groupes sont dans la même position vis-à-vis le pouvoir politique et le pouvoir officiel. Sauf exception, dans les deux cas il ne s'agit pas d'individus qui sont élus ou qui ont à prendre effectivement les décisions finales. Enfin, on pourrait reconnaître aux deux groupes le

⁸⁵ Fernand DUMONT, « [La représentation idéologique des classes au Canada français](#) », *Recherches sociographiques*, VI, I, janvier-avril 1965, 9-22 ; Gerald FORTIN, « [Milieu rural et milieu ouvrier : deux classes virtuelles](#) », *Ibid.*, 47-59.

même degré de désintéressement par rapport aux avantages personnels, économiques ou autres, qu'ils pourraient tirer de leur situation de leadership. Sauf de rares exceptions, ces deux groupes travaillent sincèrement au bien commun de notre société.

Entre ces deux élites techniciennes, où pourra se situer la nouvelle élite populaire ? Devra-t-elle se contenter d'exprimer des aspirations sans jamais être capable de définir aussi les moyens de construire un monde nouveau ? Sera-t-elle capable d'aller plus loin que Réal Caouette, le seul leader populaire d'envergure que nous ayons eu depuis dix ans ?

Notre quatrième proposition serait qu'au point de départ les dés sont pipés en faveur des nouveaux techniciens et que c'est surtout à eux qu'il appartient de décider quelle sera notre nouvelle structure de pouvoir.

En dépit de toutes les définitions qu'elle a pu se donner d'elle-même, notre société est déjà une société post-industrielle dans ses infrastructures. Aux nouveaux techniciens appartient le monopole de faire fonctionner cette société aux niveaux technique et économique. Notre société étant déjà une société hautement technicisée, les décisions efficaces qui peuvent s'y prendre exigent de plus en plus d'informations et de connaissances techniques et scientifiques. Notre société, comme toutes les sociétés industrielles, souffre d'une pénurie sérieuse d'individus possédant les connaissances nécessaires pour la faire fonctionner efficacement. Nos techniciens étatiques ou privés forment un groupe à la fois très restreint et très intégré. Presque constamment en interaction entre eux, ils finissent par établir une sorte de monopole du pouvoir effectif sans même avoir besoin d'une reconnaissance officielle ou publique de ce pouvoir.

Ce pouvoir leur vient d'ailleurs non seulement du fait qu'ils jouissent d'un monopole de la définition des moyens, mais aussi, sinon surtout, du fait qu'ils présentent à notre société une nouvelle définition d'elle-même. Porteurs sinon définisseurs du nouveau nationalisme, ils veulent faire de notre société une société industrielle et moderne. Par ailleurs, leur idéologie du progrès et du développement s'appuie sur une conception égalitaire de la société et sur l'idée qu'il faut donner à l'État un rôle [95] prédominant. Enfin, ils ont contribué à instaurer le climat de participation que nous connaissons. La créa-

tion des conseils supérieurs et l'animation sociale sont en grande partie leur œuvre comme la critique du patronage.

Dans leur définition de l'égalité et de l'exercice du pouvoir est comprise cette nécessité d'une discussion et d'une remise en question des décisions. Jusqu'ici, le débat s'est déroulé à un plan qui n'était pas celui que les techniciens souhaitaient. Plutôt qu'une discussion rationnelle, c'est un débat idéologique et un conflit de pouvoir qui se sont engagés. Ces discussions peuvent apparaître stériles aux techniciens qui entrevoient déjà clairement ce que sera notre société et qui se sentent pressés par la nécessité de réaliser cette nouvelle société. Y aura-t-il maintenant conflit chez les techniciens eux-mêmes entre leur valeur fondamentale comme techniciens, c'est-à-dire l'efficacité, et cette valeur idéologique de l'égalité ou de la démocratie ? On sent déjà ce genre d'impatience chez les fonctionnaires de certains ministères ou de certains mouvements sociaux et associations. La tentation alors pour le technicien est de transformer les mécanismes nouveaux de participation en mécanismes de manipulation. Cette solution serait relativement facile, étant donné la complexité de l'animation sociale qui comprend toujours une certaine part de manipulation. Un bon technicien de l'animation ou de la participation peut facilement transformer une opération d'animation en opération de manipulation, en dosant différemment par exemple le rôle du rationnel et de l'affectif.

Une solution peut-être encore plus facile serait de laisser intacts ces nouveaux mécanismes mais de leur retirer à toutes fins pratiques tout contrôle sur les décisions. Ils deviendraient ainsi à la fois une sorte de bouc émissaire et de mécanisme de défolement collectif. Ainsi, le leader populaire pourrait non seulement être toléré mais même suscité à cause de l'action bienfaisante de son rôle symbolique d'expression. Il suffirait de l'entourer de bons techniciens qui sauraient canaliser cette expression vers les moyens ou les fins de la société moderne.

Pour travailler efficacement et être contrôlés efficacement, les techniciens ont besoin de l'unanimité de la population au sujet du type de société idéale qu'ils proposent encore trop confusément. Cette unanimité supposerait elle-même que les connaissances et l'information que possèdent les techniciens soient très largement diffusées et qu'un long débat prenne place dans notre société. Cela supposerait aussi que l'on accepte de laisser jouer dans toute sa complexité le nouveau ré-

seau de pouvoir en gestation. Devant l'urgence des besoins immédiats, devant la réalisation menacée d'un bien commun à court terme, devant même une remise en question sérieuse de leur pouvoir, les techniciens choisiront-ils de se passer de cette unanimité ? Choisiront-ils de saboter les mécanismes qu'ils ont [96] contribué à mettre en place ? Devenant manipulateurs, deviendront-ils des technocrates, des bons pasteurs encore plus exigeants face à un troupeau encore plus ignorant ? Les événements présents permettent assez peu de prévoir ce qui se passera. Espérons seulement que nos techniciens sauront attendre la nouvelle unanimité qui est déjà plus qu'ébauchée et que nous pourrons nous orienter vers une société moderne où même le palier social et le palier politique seront renouvelés.

Restera alors à trouver les structures et les moyens concrets d'allier les revendications profondes de la masse aux exigences techniques de la société post-industrielle, d'allier le vécu et l'abstrait du calculateur, d'allier le pouvoir de l'élite populaire au pouvoir du technicien. C'est une nouvelle société qu'il reste à créer, nouvelle société à laquelle nous avons encore trop peu pensé et qui risque de se bâtir dans l'à-peu-près si nous ne consacrons pas tous nos efforts à la penser.

Rappelons, en terminant, que cette société ne sera possible que si le sociologue est accepté parmi les nouveaux techniciens et que si, à ce titre, il peut proposer des critères de développement autres que la rentabilité et l'efficacité. C'est là un thème que j'aimerais développer mais qui nous entraînerait trop loin. Notre société moderne, comme toute société moderne, va exiger une nouvelle sociologie de même que de nouveaux rôles pour le sociologue.

Gérald Fortin

Département de sociologie et d'anthropologie,
Université Laval.

[97]

COMMENTAIRE

Jacques DOFNY

[Retour à la table des matières](#)

Je soulignerai pour commencer la qualité théorique du texte de Gérald Fortin qui nous semble avoir fait progresser considérablement la discussion en épurant les termes du débat et en proposant quelques-unes des équations fondamentales.

Wéberien dans son approche générale, son essai se concentre finalement sur un problème issu de la bureaucratie ouvrant le débat sur le rôle des techniciens.

Quatre propositions principales sont énoncées et développées :

- 1° Les valeurs non rationnelles étant rejetées, le débat sur le pouvoir se situe entre le peuple et les élites d'une part, entre les élites elles-mêmes d'autre part.
- 2° Le peuple nie aux élites la compétence pour exercer le pouvoir ; opposition : concret - théorique.
- 3° Ce débat se double d'un débat entre élites, les anciennes et les nouvelles, qui s'accordent sur une société sans classe ou à faibles écarts de classe mais qui se séparent sur les moyens d'arbitrer les conflits ; les premières ont recours aux valeurs métasociales, les secondes aux valeurs de la raison et déjà science.

À ce niveau, c'est une interrogation faible qui pose le problème des élites populaires.

- 4° Ce débat comporte une réponse claire et une réponse moins assurée. La réponse claire est que les dés sont pipés et qu'en fait c'est aux nouveaux techniciens qu'il appartient de définir les nouvelles structures du pouvoir. Ils ont le monopole des

connaissances scientifiques qui permettent les décisions efficaces. Ils ont le privilège de voir déjà ce que sera la société post-industrielle. Ils ont besoin de l'unanimité de la population pour travailler efficacement et il faut espérer qu'ils obtiendront cette unanimité. La réponse moins assurée et beaucoup plus succincte est que cette vision scientifique des techniciens étant posée, cette unanimité obtenue, restera, nous dit Fortin dans les dernières lignes de son texte, à trouver les structures et les moyens d'allier les revendications profondes de la masse aux exigences techniques de la société post-industrielle, d'allier le vécu à l'abstrait du calculateur, d'allier le pouvoir de l'élite populaire au pouvoir du technicien.

Les commentaires que je ferai de cet essai porteront sur trois points :

1° En premier lieu, je suis frappé par une certaine ambiguïté dans l'utilisation des concepts définissant la société. Celle-ci peut être définie comme pré-industrielle, industrielle et post-industrielle. D'une part. Fortin affirme que notre société est déjà une société post-industrielle au niveau des infrastructures. Le débat qui oppose les élites est un débat qui oppose et les tenants de la société pré-industrielle et ceux de la société post-industrielle, c'est-à-dire l'élite des notables et l'élite des techniciens. D'autre part, il nous dit que le pouvoir tend à s'exercer selon le mode caractéristique de la société industrielle qu'il qualifie de « moderne ».

Cette ambiguïté en réalité reflète pour les uns une nostalgie et pour les autres un espoir : la nostalgie d'une collectivité rurale, où le consensus [98] existait sur les valeurs religieuses, morales, sociales, économiques et politiques ; l'espoir d'une société tout aussi homogène et cohérente, mais définie par les valeurs de la science et de la raison. Mais où est la société actuelle et comment doit-on la définir si l'on veut affronter ses problèmes présents et les dépasser dans des solutions qui préparent l'avenir ? Le texte de Fortin et les propositions qu'il contient me semblent faire un saut au-dessus du présent, comme s'il voulait coller à l'effort de la collectivité qui recherche son unanimité passée dans un futur lointain. Peut-être en réalité Fortin traduit-il

avec fidélité l'idéologie la plus dominante des jeunes générations, mais ne le fait-il pas un peu au détriment du présent et des problèmes où les leaders populaires s'affirment et proposent, quant à eux, quotidiennement leurs solutions ?

2° En second lieu, je critiquerai le rôle qu'il attribue aux élites. Bien entendu, la discussion est quelque peu malaisée du fait de l'ambiguïté soulignée plus haut : parlons-nous des élites techniciennes actuelles ou de celles de la société future ? Ou les élites sont-elles déjà actuellement celles du futur, si nous nous trouvons déjà dans la société post-industrielle ? Ne nous faisons certes pas d'illusion : il est clair que le pouvoir des techniciens sera considérable, la technocratie n'est pas une invention de sociologues. Faut-il pour autant leur accorder le monopole d'une vision exacte de l'avenir ? Faut-il déjà concéder que c'est à eux surtout qu'appartient de décider quelle sera la nouvelle structure du pouvoir ? Ceci me paraît quelque peu abusif. D'abord il y a longtemps que Scotte et Burnham ont prédit leur mainmise sur le pouvoir. Mais les réalités sociales ont manifesté un jeu infiniment plus complexe où les techniciens eux-mêmes s'opposent, s'annulent, où ils ne s'imposent que par l'appui de forces sociales qui limitent singulièrement leurs pouvoirs et où ces forces sociales, populaires, ont finalement réaffirmé leur autorité. Les technocraties, jusqu'à présent, n'ont jamais réussi à s'imposer que par la force et pour des périodes courtes. Je ne crois pas que l'on puisse prédire aujourd'hui avec assurance qu'elles établiront définitivement leur monopole sur la définition de la structure du pouvoir. Ceci supposerait qu'elles aient recours à des valeurs métasociales et fabriquent des leaders charismatiques. Elles ne l'ont fait jusqu'à présent qu'avec pertes et fracas. De plus, les techniciens de l'économique, du social et du politique sont très loin d'avoir une vision claire de la société future ; les zones d'indétermination sont beaucoup trop vastes, les épures techniciennes auront encore pendant très longtemps le caractère éphémère des équations partielles. Les rationalités limitées sont contrebalancées, appuyées ou contestées par les poussées sociales, produits souvent imprévisibles des conjonctures historiques nationales ou internationales.

3° En dernier lieu, il me paraît que l'analyse des élites et de la structure du pouvoir devrait être élargie à l'analyse de la structure plus globale où ces élites traditionnelles ou techniciennes évoluent. Dans le champ de l'action sociale, il y a non seulement les élites de la société

pré-industrielle et les élites d'une préfiguration de la société post-industrielle, mais il y a majoritairement les élites de la société industrielle d'aujourd'hui. Ces élites, que l'on pourrait définir globalement comme élites de la société industrielle nord-américaine, sont celles qui contrôlent les leviers principaux du pouvoir. Elles ne sont pas désintéressées, elles prennent des décisions parfois finales, toujours essentielles, et elles détiennent la partie la plus importante des connaissances scientifiques.

[99]

À la différence des élites traditionnelles ou post-industrielles, elles ne me paraissent pas se nourrir de la philosophie de l'égalité (sinon verbalement) et certainement pas de celle de l'unanimité. Ces élites techniques, économiques et politiques se réclament beaucoup plus d'une philosophie de la contestation, des pouvoirs et des contre-pouvoirs, de la compétition, — en gros de la philosophie du libéralisme. Le problème de la structuration du pouvoir passe donc par les affrontements ou les alliances entre trois types d'élites. Les deux premières expriment la vision d'une société homogène définie par son appartenance à un monde de valeurs ou à une ethnie ; la troisième se définit principalement par son rôle dominant dans la société industrielle d'aujourd'hui. Mais toutes trois représentent l'action de classes ou de groupes sociaux larges. C'est la structuration ou la déstructuration ainsi que la dialectique de ces groupes ou de ces classes qui nous renseignent en profondeur sur la structure du pouvoir, sa contestation et son dépassement dans de nouvelles structures.

Jacques Dofny

Département de sociologie,
Université de Montréal.

[100]

[101]

Le pouvoir dans la société canadienne-française.
III. LES STRUCTURES DU POUVOIR SOCIAL

**“POUVOIR RELIGIEUX
ET SÉCULARISATION.”**

par
Claude RYAN

[Retour à la table des matières](#)

Je n'ai pas la prétention de suivre ici une démarche sociologique rigoureuse. On attend d'un journaliste surtout des observations qui collent à la réalité quotidienne. Je voudrais tracer un portrait de la situation présente du chef religieux et ecclésiastique dans la société canadienne-française, à la lumière du phénomène de sécularisation que l'on a pertinemment relié au titre de ma communication.

Il faudrait s'entendre d'abord sur une définition du concept de pouvoir. À quelque domaine qu'on l'applique, l'idée de pouvoir se prête en effet à des interprétations très différentes. J'hésite cependant à aborder ce problème de crainte de verser dans des considérations purement théoriques. Identifions pour l'instant le pouvoir religieux avec les chefs religieux et ecclésiastiques : il sera toujours temps d'élargir le débat.

Nous avons connu dans notre milieu le chef religieux dans deux rôles principaux. Nous l'avons connu comme chef d'une société religieuse où il était l'autorité à peu près incontestée. Nous l'avons connu également comme chef social, comme guide exerçant souvent, dans des matières non directement reliées à la religion, une influence aussi grande sinon plus étendue que les chefs temporels eux-mêmes. Je voudrais, à la lumière de certains phénomènes récents de sécularisa-

tion, examiner comment se présente actuellement la situation du chef religieux sous chacun de ces deux aspects principaux.

I **LE CHEF ECCLÉSIASTIQUE COMME CHEF RELIGIEUX**

Il eût été irréal, il y a à peine quelques années, de s'interroger sur la place du chef ecclésiastique à l'intérieur de la société proprement religieuse. Il était entendu pour tout le monde que le rôle du chef ecclésiastique était de diriger ; il n'y avait là-dessus aucune discussion. Un regard attentif sur les développements survenus à l'intérieur de l'Église catholique depuis une génération suggère cependant, même à cet égard, d'importantes constatations :

L'aire d'influence du chef religieux, même dans la société religieuse, est beaucoup plus circonscrite que naguère. Le sermon dominical, la [102] direction spirituelle, la visite de paroisse, servaient jadis de prétexte pour aborder à peu près tous les sujets. Aujourd'hui, l'opinion accepte plus difficilement les *excursus*. Le public ne résiste pas toujours ouvertement quand le curé ou le vicaire s'indignent du haut de la chaire contre les journalistes, contre le rapport Parent ou contre une autre influence extérieure réputée dangereuse. Cela ne veut pas dire que le public approuve nécessairement tout ce qu'on lui présente. Le citoyen moyen manifeste plus de discernement qu'autrefois, même dans les matières religieuses. Il a très souvent assez d'information et d'expérience pour savoir qu'en bien des matières l'opinion du prêtre qui lui parle du haut de la chaire est celle d'un docteur privé, pas nécessairement celle de toute l'Église.

Dans les domaines qui relèvent en propre de la société religieuse, l'autorité des chefs ecclésiastiques n'est plus aussi absolue. Les laïques sont plus critiques qu'autrefois à l'endroit, par exemple, de la qualité de la prédication et de l'enseignement religieux. Ils sont plus intéressés à vérifier la validité des décisions que prend l'autorité ecclésiastique. On a même vu, ces dernières années, des laïques exercer une très grande influence même sur des décisions pastorales. On pourrait citer à titre d'exemples l'influence qu'ont eue des laïques sur des

orientations pastorales dans des diocèses comme ceux de Saint-Jérôme, de Saint-Jean et de Montréal.

La multiplication des disciplines ecclésiastiques et la liberté accrue dans le mouvement des opinions ont favorisé l'accroissement de l'influence des « docteurs privés », c'est-à-dire des spécialistes dans les disciplines religieuses, des experts et même de ceux qui sont les témoins d'expériences charismatiques ou pneumatiques que n'a pas toujours devinées ou comprises l'autorité régulière. En matière de dogme, par exemple, les évêques qui ont participé à Vatican II ont pu constater qu'ils étaient pour la plupart des docteurs aux ressources plutôt limitées. Ils ont dû s'adjoindre de véritables experts qui les aidèrent souvent à se retrouver dans les débats très techniques qu'engendrait tel ou tel passage de l'un ou l'autre des documents conciliaires.

Dans un bon nombre de localités de notre milieu, il existe désormais des équipes intellectuelles de bonne qualité. Ces équipes (nous sommes toujours au plan religieux) se tiennent souvent à une certaine distance du pouvoir ecclésiastique. Cela ne veut pas dire qu'elles refusent de collaborer avec celui-ci ou qu'elles sont dans la moindre disposition d'insubordination à son endroit, mais il semble que ce soit une loi inhérente à un certain genre d'engagement. J'ai observé ce phénomène quand j'étais naguère dans l'action catholique. Il m'arrivait de visiter des séminaires où l'on trouvait une équipe intellectuelle très forte chez les professeurs. Cette équipe se tenait à une certaine distance de l'évêché ; elle élaborait une pensée qui n'était pas toujours immédiatement comprise par l'autorité vivante de l'autre côté de la rue. Nous avons ainsi actuellement, dans un [103] bon nombre de diocèses, des équipes sacerdotales ou religieuses de très bonne qualité intellectuelle qui gardent leur autonomie par rapport à l'autorité ecclésiastique et qui exercent une influence originale au sein de la communauté chrétienne. Ce phénomène engendre une diversification des influences qui est loin d'être une menace à l'unité bien comprise.

Les hommes les plus influents au sein du clergé sont désormais ceux que j'appellerais des éducateurs spirituels, c'est-à-dire ceux qui ont reçu et cultivé des dons d'éducateurs dans leur action soit auprès des prêtres soit auprès des laïques. Le pur maître de doctrine, l'administrateur, le canoniste, le promoteur, l'organisateur passent désormais au deuxième rang. Celui qui est appelé à exercer le plus d'influence

dans l'Église de demain est l'éducateur, l'animateur. C'est parmi ces derniers que la hiérarchie sera de plus en plus appelée à renouveler ses cadres au cours des prochaines années ; c'est d'ailleurs ce qui s'est produit dans certains pays d'Europe qui ont vécu avant nous des expériences assez semblables à celles que nous connaissons depuis peu.

Une très importante conséquence découlera à long terme du Concile et cette conséquence affectera la vie intérieure de la communauté chrétienne. Ce sera la restauration progressive de la dimension collégiale dans le gouvernement des diocèses. Dans le diocèse de Paris, l'évêque a décidé de s'entourer d'un collège presbytéral dont les membres seront presque tous choisis, c'est-à-dire élus de manière régulière, par les prêtres de chaque région. J'ai l'impression que ce genre d'institution collégiale sera inévitablement appelé à se développer dans la vie de nos églises diocésaines ; ce n'est qu'alors que les conclusions du Concile dans le sens de la collégialité revêtiront un sens pleinement concret. Tout ceci pour conclure que, même sur le plan de la société proprement religieuse, le chef ecclésiastique n'est plus le maître exclusif comme il l'était il y a à peine vingt ans. Il n'a plus le droit de s'imaginer qu'il peut tout contrôler seul et qu'il peut encore disposer des trois-quarts de son temps pour exercer une influence dans le domaine de l'éducation, de la législation sociale, etc. Avec cette recherche d'une authenticité plus grande dans le domaine proprement religieux qui est une caractéristique de l'*aggiornamento* conciliaire, les chefs ecclésiastiques sentiront peser sur eux une plus grande exigence de qualité dans tout ce qu'on attend d'eux sur le plan strictement religieux.

II

LE CHEF ECCLÉSIASTIQUE COMME CHEF SOCIAL

Nous avons connu, au Canada français, le prêtre dans les rôles les plus variés. Nous l'avons connu comme recteur d'université, comme supérieur de collège, comme commissaire d'école, comme principal d'école [104] normale, comme fondateur de syndicat ouvrier ou de caisse populaire, comme directeur d'agence de bien-être social, comme organisateur de loisirs, comme professeur de latin ou de physique, comme orienteur professionnel, comme arbitre de conflits so-

ciaux, comme auteur de législation sociale, comme gardien attitré de la moralité publique, et que sais-je encore.

Le prêtre et ses entreprises jouissaient très souvent dans le passé d'une protection spéciale de la part des chefs civils. Le prêtre pouvait compter sur des exemptions généreuses d'impôts et de charges fiscales. Il avait aussi accès, très souvent, à des formes d'aide gouvernementale ou paragouvernementale qui étaient plus difficilement accessibles aux laïques. En retour, il livrait, disait-on, des services à un coût qu'on estimait inférieur à celui qu'eût entraîné un régime d'initiatives purement laïques. De cette situation, il existe encore bien des survivances. Cependant, nous avons assisté ces dernières années à des mutations profondes à propos desquelles je voudrais vous soumettre un certain nombre d'observations.

Le prêtre qui intervient dans une question de nature non religieuse est de plus en plus considéré comme un citoyen à l'égal des autres. Il arrive souvent, par exemple, que des prêtres adressent aux journaux des lettres destinées à la publication. De manière générale, nous traitons ces correspondants sur le même pied que les correspondants laïques. Certains prêtres qui vivent encore sous l'impression que l'ancien régime continue se scandalisent, au début, de ce qu'ils considèrent comme de la persécution ; la plupart comprennent cependant très bien ce nouveau climat.

De même, nous traitons avec équité mais sans préjugé les affaires de nature judiciaire pouvant impliquer des clercs ou des religieux. Ces affaires sont plus fréquentes que par le passé. Naguère, l'autorité civile, avant de procéder, consultait l'autorité ecclésiastique et était très heureuse de pouvoir, quand c'était humainement possible, étouffer l'histoire. Je sais d'expérience que dans certains cas-types qui se sont présentés ces dernières années, l'autorité ecclésiastique n'a cherché en rien à soustraire au bras de la justice certains de ses collaborateurs qui avaient pu se rendre coupable de délits jugés criminels aux yeux du droit séculier.

Deux questions ont tendu à échapper considérablement à l'autorité morale du clergé depuis quelques années mais n'en demeurent pas moins confuses à l'heure actuelle a cause de leur caractère mixte. Je veux parler des questions relatives à l'éducation et des questions relatives au mariage, en particulier à la fécondité conjugale.

Dans le premier cas, le pouvoir civil a nettement pris l'initiative. On peut dire qu'aujourd'hui il a en général la direction et la responsabilité des décisions. Dans le deuxième cas, certaines disciplines connexes comme la médecine, la psychologie, ont désormais une autorité plus grande que le sacerdoce. Il n'en reste pas moins que la conscience des gens sur ces deux [105] questions n'est pas complètement satisfaite de solutions purement séculières. L'opinion accepterait difficilement de voir le facteur religieux simplement exclu ou relégué à un rôle purement secondaire dans des domaines comme ceux-là. Dans le domaine de l'éducation, on pouvait prévoir, il y a quelques mois, l'éventualité de nouveaux affrontements entre le pouvoir civil et le pouvoir ecclésiastique. Ces nouveaux affrontements semblaient devoir porter non plus sur des principes de fond, comme ce fut le cas lors de la discussion du *Bill 60*, mais sur des modalités concrètes comme, par exemple, les étapes à prévoir dans l'élaboration des programmes d'enseignement religieux, la place de la vie religieuse dans les écoles, le rôle dévolu à l'autorité religieuse dans la supervision de l'enseignement et de la vie religieuse dans les institutions scolaires, etc. Nous nous sommes contentés jusqu'à maintenant, dans ces questions délicates, de règlements qui étaient plutôt des ententes à l'amiable. Il est permis de se demander si nous n'évoluerons pas, dans un avenir plus ou moins rapproché, vers des solutions de type plus formellement concordataire.

Le prêtre directeur d'école normale, le prêtre directeur de caisse populaire ou le prêtre directeur d'un syndicat : autant d'images que nous rencontrons de moins en moins fréquemment. Nous rencontrons cependant beaucoup de prêtres qui sont encore supérieurs de collège, professeurs spécialisés, organisateurs de loisirs ou aumôniers de syndicats ou de coopératives. Je voudrais examiner chacun de ces cas afin de scruter ce que l'avenir nous réserve :

a) Dans le cas des supérieurs de collège, sauf pour les collèges qui deviendront à proprement parler des séminaires, je ne pense pas que la situation présente puisse continuer indéfiniment. Je conçois mal un prêtre occupant une position patronale dans des négociations syndicales avec les employés d'une maison d'enseignement qui est financée de plus en plus largement à même les fonds de l'État. Je vois mal le clergé gardant indéfiniment et statutairement les postes de direction

dans des maisons qui sont de plus en plus confiées à des corps professoraux formés en majorité de laïques.

b) En ce qui touche les professeurs spécialisés, il serait contraire à la tradition de l'Église et aux normes d'un sain humanisme de vouloir éliminer complètement de cette catégorie les prêtres. L'Église, au cours de son histoire, a toujours respecté et mis en valeur les talents naturels de ceux de ses membres qui s'engageaient dans le sacerdoce. Elle sera d'autant plus portée à le faire dans l'avenir prochain que la présence directe de prêtres individuels dans certains secteurs vitaux de l'activité humaine apparaîtra à un nombre croissant d'hommes d'Église comme un élément essentiel de rayonnement spirituel pour l'Église et de santé tout court pour plusieurs prêtres.

c) Quant aux prêtres organisateurs de loisirs, je dirais qu'aussi longtemps que ce secteur restera fondé principalement sur le principe du [106] bénévolat et sur des normes de rémunération très peu exigeantes, on continuera d'y trouver un assez bon nombre de prêtres et de religieux. Dès que les pouvoirs publics assumeront toutes leurs responsabilités et que le travail dans ce secteur tendra à se professionnaliser davantage, on verra automatiquement diminuer le nombre de prêtres qui y sont présentement engagés à plein temps.

d) Quant à la fonction d'aumônier auprès de coopératives ou de syndicats, auprès de cercles de l'U.C.C. ou de caisses populaires, on constate depuis quelques années une nette diminution de son influence réelle. Je me demande depuis assez longtemps si cette fonction a encore sa raison d'être. Je suis porté pour ma part à répondre par la négative. Cela est d'autant plus plausible, en particulier dans le cas des syndicats ouvriers, que le régime légal actuel, favorisant le monopole syndical, accentue en même temps l'obligation pratique pour les syndicats de se situer, au point de vue idéologique, à un niveau strictement minimal qui soit acceptable à tous leurs membres. Il y aurait profit, pour l'Église, à grouper en quelques instituts libres et dynamiques voués à la recherche et à l'éducation les quelques prêtres compétents qu'elle possède dans le domaine social et qui sont présentement employés, d'une manière un peu trop dispersée, à des tâches souvent disparates, ambiguës et stérilisantes, à l'intérieur des syndicats ou de certaines coopératives.

4. On a tendance, dans certains milieux, à considérer le fait que les registres de l'État civil sont tenus par des prêtres comme un vestige d'une ancienne autorité qui n'aurait plus aujourd'hui sa raison d'être. On attribue également à ce fait les lenteurs que l'on constate dans le règlement du problème de l'enregistrement civil purement laïque. On attribue également à ce fait les hésitations que manifeste encore le Québec à adapter sa législation en matière de divorce et de mariage aux mœurs des hommes d'aujourd'hui.

5. Je distinguerais deux ordres de problèmes. Je ne vois pas pourquoi l'État se priverait de recourir à l'aide peu dispendieuse du clergé des différentes confessions pour l'enregistrement de certains actes civils, lorsque ceux-ci coïncident avec des actes religieux tout à fait fondamentaux pour les membres de l'une ou l'autre confession. Je ne vois pas pourquoi on refuserait, d'autre part, de mettre sur pied des services entièrement civils à l'intention de ceux qui veulent s'en prévaloir. J'établirais enfin clairement que le fait pour une personne d'avoir été, disons, baptisée ou mariée par un prêtre, ne devrait préjuger en aucune manière de l'attitude du législateur à l'endroit de ce même citoyen dans les phases ultérieures de son existence.

En matière civile et sociale, il est plus exact de parler aujourd'hui, à propos du rôle du clergé, d'influence plutôt que de pouvoir proprement dit. [107] Je ne crois pas beaucoup, quoi qu'on dise, au pouvoir réel des conversations privées qu'un certain premier ministre disait tenir chaque semaine avec l'archevêque de Montréal. L'un et l'autre de ces personnages sont en réalité au service d'intérêts très différents. Aucun ne peut facilement aliéner son autorité propre dans le secteur qui est le sien au profit d'une amitié personnelle ou d'une camaraderie qui lui suggérerait des concessions faciles. Entre les deux pouvoirs, il existe telle chose que la médiation de l'opinion publique. C'est celle-ci qui détermine de plus en plus, en définitive, la norme approximative des solutions susceptibles de découler d'entretiens publics ou privés entre les deux pouvoirs.

Dans le cas du *Bill 60*, le gouvernement a dû, malgré certaines attitudes assez téméraires adoptées au début par quelques-uns de ses membres importants, reculer sur certains points essentiels. Les évêques, de leur côté, n'ont pas formulé, à la fin du débat, la moitié des demandes qui figuraient dans leur premier projet de déclaration.

Pourquoi ces déplacements d'accent d'un côté comme de l'autre, sinon parce qu'on avait senti, en suivant le débat public, qu'on ne pourrait pas emporter tout ce qu'on eût peut-être souhaité ? Les chefs ecclésiastiques, si l'on fait exception pour le *Bill 60*, sont demeurés dans l'ensemble étonnamment discrets, ces dernières années, en matière sociale. Les jours où le cardinal Villeneuve, M^{gr} Desranleau et M^{gr} Courchesne fulminaient du haut de leur chaire contre les écoles neutres, les clubs neutres, le syndicalisme international ou les initiatives de T.-D. Bouchard, ne sont plus guère que des souvenirs. De même, à supposer que ce pouvoir existe encore, le nombre de questions sur lesquelles le clergé peut réellement faire trembler un gouvernement est plutôt très limité.

Mais j'ai l'impression que nous vivons actuellement un moment de pause qui ne durera pas indéfiniment. Avant longtemps, on peut s'attendre à ce que les évêques et les chefs ecclésiastiques, découvrant à leur tour la valeur tonifiante de l'opinion publique dans une société vivante, acquièrent une nouvelle manière de s'adresser à l'opinion sur des thèmes sociaux ou culturels qui ont des répercussions spirituelles ou morales. C'est la voie qu'a suivie l'épiscopat français. Cet épiscopat intervient aujourd'hui de temps à autre sur de grandes questions d'actualité. Il a acquis, pour le faire, une sorte de style nouveau d'intervention que n'ont pas encore réussi à définir les évêques dans notre milieu, sauf naturellement quelques exceptions notables.

6. Le régime d'exemptions fiscales dont jouirent longtemps les membres et les œuvres du clergé était certes une expression de l'attachement de notre société pour les valeurs religieuses. Il fut le plus souvent accordé aux autorités ecclésiastiques, sans même que celles-ci aient à en formuler la demande. Il exprimait un désir assez spontané des laïques. Mais le régime avait pris une telle extension qu'il témoignait aussi à sa manière de la puissance considérable du clergé et des communautés dans notre vie collective.

[108]

À la suite des mesures qu'a prises depuis un an le Ministère provincial du Revenu et devant la perspective d'autres mesures comme celles qu'a préconisées le Rapport Bélanger, nous nous acheminons, dans ce secteur, vers un équilibre plus satisfaisant. Dans quelque temps, il ne sera plus possible d'affirmer, avec ou sans preuve, que les

initiatives ecclésiastiques fleurissent dans notre milieu aux dépens des intérêts légitimes de la société civile. Il restera toutefois un grave problème : celui de l'ensemble des biens matériels du clergé et des communautés religieuses. L'opinion ne se satisfera probablement pas d'une seule normalisation du régime fiscal. L'opinion tant chrétienne que laïque exigera que les situations financières et administratives soient mises au jour d'une façon plus claire. Si la hiérarchie voulait prendre l'initiative, de concert avec les chefs des communautés religieuses, de conduire elle-même une enquête impartiale sur cette situation et d'en communiquer loyalement les résultats à l'opinion publique, elle prendrait les devants d'une manière constructive et aiderait aussi, indirectement, les responsables temporels à voir plus clair dans les solutions qui relèvent de leur autorité.

Comme guide social et moral de la collectivité, le prêtre n'a plus l'influence de jadis dans notre milieu. L'éducateur dans son école, le chef syndical dans son groupement, le commentateur et le chef d'information dans leur journal, le chroniqueur de radio ou de télévision, l'universitaire ou le spécialiste dans leurs disciplines respectives, jouissent présentement d'une influence supérieure à celle du prêtre dans notre société. Cela m'amène à deux conclusions dont chacune pourrait faire l'objet d'une communication complète mais que je voudrais quand même évoquer brièvement :

Je suis assez frappé par la manière plutôt paisible dont s'effectue la transition d'un âge à un autre. On ne saurait dire que nous assistons à une révolution des laïques contre les clercs. Il y a beaucoup de clercs qui sont en faveur de changements comme ceux dont nous avons parlé ; il y a beaucoup de laïques qui sont contre ces changements. Les lignes exactes de partage ne sont pas faciles à définir. J'ai toutefois l'impression que dans le clergé en général, il y a un malaise. Le prêtre moyen n'entretient plus comme autrefois de dialogue avec ceux qui préparent et prennent les décisions dans l'ordre temporel. Certains prêtres qui ont eu la chance de recevoir une formation plus poussée jouissent sûrement de ce genre de contacts, même dans le contexte nouveau, mais le prêtre ordinaire, qui autrefois était proche des centres de décisions de notre société, n'est plus capable aujourd'hui d'expliquer comment fonctionne cette société nouvelle. Il est un peu perdu, il se pose beaucoup de questions, parfois avec angoisse, parfois

avec un optimisme qui demeure serein, mais dans l'ensemble il est incertain et un peu désorienté.

Nous avons parlé uniquement dans cette communication du pouvoir religieux en tant qu'incarné dans les chefs ecclésiastiques. Ce [109] qui est vraiment fondamental, ce n'est toutefois pas cet aspect limité du problème : c'est la question du pouvoir que l'idée religieuse elle-même exerce ou n'exerce pas sur les décisions et les comportements des citoyens et des institutions.

Je garde l'impression que le pouvoir de l'idée religieuse elle-même demeure assez considérable. Je ne dispose d'aucune information, même approximative touchant les différents milieux sociaux, les groupes d'âges, les différentes régions, etc. Je crois néanmoins que, dans l'ensemble, l'idée religieuse garde dans notre milieu un pouvoir de séduction très grand. Je voudrais mentionner quelques secteurs qui seront probablement, à cet égard, l'objet de remises en question au cours des toutes prochaines années.

Notre syndicalisme d'inspiration chrétienne connaîtra probablement avant longtemps un problème analogue à celui qu'a connu la C.F.T.C. en France.

Dans nos universités, le problème de l'orientation chrétienne de ces institutions a été soulevé clairement ces derniers mois. Il m'apparaît probable qu'il sera difficile de maintenir à ce niveau une confessionnalité rigide comme celle que nous avons connue depuis un siècle.

On se posera également des questions au sujet de l'orientation de nos caisses populaires. Dans le milieu même des caisses populaires, l'opinion demeure très fortement favorable au maintien d'une inspiration officiellement chrétienne. Je ne serais pas étonné, toutefois, que ce secteur fût rejoint, tôt ou tard, par des courants d'opinion qui circulent désormais avec beaucoup de force dans le milieu.

Je voudrais enfin noter, par souci de réserve, que les idées sont loin d'évoluer aussi vite dans le milieu réel, c'est-à-dire parmi la population moyenne, que dans les milieux intellectuels et universitaires. Certains universitaires s'imaginent trop facilement qu'une conclusion est acquise parce que quelques universitaires sont tombés d'accord. Le sentiment conservateur demeure très fort dans notre milieu québécois. Il ne charrie pas que du mauvais. Il incarne aussi certaines valeurs

positives. Il ne se laissera pas emporter comme de la paille au vent. Certains progrès récents dont nous aimons à nous vanter sont peut-être plus superficiels que réels. Ils sont passés dans les lois. Sont-ils vraiment passés dans les mentalités ?

Claude Ryan

Le Devoir,
Montréal.

[110]

COMMENTAIRE

par
Claude CORRIVault

Me bornant à un aspect des incidences de la sécularisation sur le pouvoir religieux, j'aimerais m'interroger sur les problèmes que pose le retrait progressif de l'Église de l'organisation sociale de notre société.

I

Tous les observateurs de notre société, sociologues ou historiens, ont été unanimes à constater la pauvreté de notre organisation sociale. Les témoignages de Léon Gérin et de Hughes sont là-dessus très probants. Ce phénomène explique notre très faible tradition d'action sociale. Ce n'est, en effet, qu'à la fin du XIX^e siècle que l'on éprouva le besoin d'orienter notre action collective vers d'autres voies que la politique ou l'idéologie nationaliste. Quelle était la situation de notre société au moment où, avec l'arrivée de l'industrialisation et de l'urbanisation, la « question sociale » s'est posée dans notre milieu ? Les problèmes étaient, de soi, assez semblables à ceux que des mécanismes identiques ont créés ailleurs : le salariat, les conditions de travail, de nouvelles formes de pauvreté auxquelles ne répondaient plus les formes traditionnelles de relations sociales et d'entraide. Au sujet des mœurs, une certaine unanimité avait toujours régné. Au sujet des idéologies, la contestation a pu exister entre pouvoirs qui se disputaient la suprématie. Dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, après une période d'hésitation, l'Église mit en place un ensemble d'organisations, d'« œuvres sociales » comme on les appelait alors. Pendant plus de cinquante ans, elle en assura la survie. De sorte qu'elle a prétendu être en tout un foyer de valeurs collectives. C'est ce qui lui a permis sans doute de prolonger dans des mouvements très divers (le syndicalisme,

les coopératives, les sociétés nationalistes, les organisations de jeunesse, etc.) l'action plus directement doctrinale qu'elle diffusait dans des organismes de formation comme l'A.C.J.C., l'École sociale populaire, l'Action sociale catholique.

On comprend facilement qu'un pareil type d'institution ait été amené à proposer à notre société une vision globale du monde. Non seulement l'Église a-t-elle contribué à créer les différents éléments d'organisation sociale qui incarnaient des idéologies partagées par la majorité (idéologie agricole, idéologie colonisatrice, par exemple), mais elle se présenta comme la valeur polarisante autour de laquelle l'unanimité devait pénétrer toutes les couches de la société. Des formes d'action sociale qui seraient nées dans une société pluraliste auraient pu s'inspirer de philosophies très différentes. Tandis qu'ici, nous avons connu une remarquable intégration des orientations des organisations sociales. Comme l'écrivait récemment Fernand Dumont, « l'Église fournissait un squelette et une conscience à une société impuissante à se donner par elle-même l'un et l'autre. »⁸⁶

Je ne voudrais évoquer rapidement ici que deux exemples : celui du syndicalisme catholique et celui du bien-être. Les témoignages sont nombreux qui nous révèlent comment, dans l'esprit des autorités religieuses et [111] dans celui de militants laïcs, le mouvement syndical catholique d'alors s'est défini en fonction d'une vision globale de la société très marquée par la religion : subordination des intérêts matériels aux exigences du salut ; amour fraternel et harmonie dans les relations entre les différents agents économiques ; etc. Parmi les textes très nombreux que j'ai recueillis, je voudrais n'en citer que trois. L'abbé Hébert reconnaît, en 1921, que « le but premier du syndicat, c'est l'amélioration de la condition matérielle de ses membres ». Mais il ajoute aussitôt :

« Comme cette amélioration reste subordonnée au salut supérieur des âmes, ce serait mal comprendre l'intérêt des ouvriers que de travailler à soulager leur sort en mettant en danger leur foi ou en les exposant à manquer à leurs obligations morales et religieuses. C'est pour cela que dans la recherche de son but, dans le choix de ses moyens, dans l'emploi de ses

⁸⁶ Fernand Dumont, « Sur notre situation religieuse », *Relations*, février 1966, 302, *L'Église au Québec*, 37.

procédés, le syndicat catholique doit harmoniser ses activités avec les principes de la morale catholique. »⁸⁷

De son côté, Esdras Minville écrivait en 1939 :

« Le syndicalisme, prétendent les Catholiques, ne saurait opposer une résistance sérieuse au socialisme et au communisme qu'à la condition de se vouer énergiquement à la défense des trois assises fondamentales de la sociologie humaine : Dieu, famille, patrie... trois points vitaux de l'ordre social. »

et plus loin :

« ... Si le syndicalisme doit être, en même temps qu'une force, une discipline et un facteur d'ordre, ... il faut alors qu'il s'insère dans l'organisme social non pour le détraquer et le bouleverser mais pour en assurer le fonctionnement plus harmonieux. L'ordre et la paix sociale sont des biens auxquels les ouvriers eux-mêmes doivent tenir comme à la condition même de leur propre prospérité. »⁸⁸

Enfin, un permanent syndical affirmait dans une récente entrevue :

« C'était comme chrétien, comme apôtre, comme missionnaire que je remplissais mon rôle, mais ce n'est plus confessionnel, on sent que c'est moins une mission, qu'on travaille plutôt sur une base matérielle. »⁸⁹

Nous retrouvons la même attitude dans notre perception traditionnelle des problèmes du bien-être. Dans les Bureaux des pauvres du ré-

⁸⁷ Abbé Edmour HEBERT, « Le syndicalisme catholique, ses principes, son esprit », *Semaines sociales du Canada*, 1921, Montréal, 1922, L'Action paroissiale, 128.

⁸⁸ Esdras MINVILLE, *La législation ouvrière et le régime social dans la Province de Québec*, Etude préparée pour la Commission royale des relations entre le Dominion et les provinces. Appendice n° 5, Ottawa, 1939, 98.

⁸⁹ Claude BEAUCHAMP, *Le permanent syndical de la Confédération des syndicats nationaux*, thèse de maîtrise. Département de sociologie et d'anthropologie. Université Laval, Québec, 1966, 92.

gime français, dans les comités paroissiaux du début du XIX^e siècle, dans les diverses œuvres confessionnelles, il n'y avait de place que pour quelques laïcs charitables et dévoués. Nous sommes dans une société où l'autorité religieuse organise et fait jouer les solidarités traditionnelles : la piété familiale et la générosité communautaire.

[112]

Pour le bien-être — tout aussi bien d'ailleurs que pour le syndicalisme — il faut retenir la remarque de Guy Rocher :

« C'est peut-être à cet état de fait que l'on pourrait rattacher notre mentalité et nos attitudes touchant la pauvreté et la richesse. Sans trop la caricaturer, on pourrait grossièrement décrire cette mentalité en disant que nous avons eu tendance à considérer la richesse comme un don de Dieu dont les bénéficiaires doivent user pour le plus grand bien de leur âme, c'est-à-dire en distribuant une partie aux pauvres, et la pauvreté comme une grâce de Dieu qui facilite l'accès du Ciel et permet aux riches de faire quelques bonnes actions. Plus peut-être que dans aucun autre milieu, nous avons été persuadés qu'il y aura toujours des pauvres parmi nous et qu'il est bon qu'il en soit ainsi. La vue providentielle des choses, qui caractérise assez bien notre mentalité religieuse, s'accommodait parfaitement de cette définition de la pauvreté. Mais le sens de la justice sociale y trouvait peu de prise. Les revendications sociales risquaient d'apparaître comme un désordre introduit par l'homme dans les desseins de Dieu. »⁹⁰

II

C'est à ce niveau des valeurs collectives que la sécularisation pose des problèmes.

Nous sommes tous d'accord pour préférer une société sécularisée à la société traditionnelle telle que nous l'avons connue au Canada français. Mais qu'est-ce qu'une société sécularisée ? On peut, je crois, la définir comme une société où les institutions fonctionnent dans leur autonomie et selon la spécificité proprement humaine des problèmes dont elles s'occupent. À une société sécularisée se pose quand même une question fondamentale : comment provoquer une certaine unani-

⁹⁰ Guy ROCHER, « [Réflexions sociologiques sur le service social au Canada français](#) », *Service social*, 1, janvier 1960, 62.

mité ? Non pas une unanimité des idéologies, mais une unanimité par rapport à certaines valeurs fondamentales sur lesquelles peuvent s'appuyer les grandes formes d'action collective (politique de développement, politique du bien-être, action syndicale, etc.). Jusqu'à très récemment, l'Église a justement joué ce rôle, avec cette nuance capitale que non seulement elle prétendait définir des valeurs fondamentales mais qu'elle voulait les mettre en forme d'idéologies systématiques et dominantes.

Voilà, me semble-t-il, le grand problème que pose la prise en charge des fonctions sociales naguère assurées par l'Église. Autour de quelles valeurs pouvons-nous recréer une image de nous-mêmes en tant que communauté sociale ? En d'autres termes, une vision du monde qui se reconstituerait dans un syncrétisme de définitions idéologiques partielles peut-elle avoir une valeur de polarisation et créer une cohérence culturelle suffisante ?

Retournons aux deux exemples cités tout à l'heure. Le syndicalisme, libéré de son attache confessionnelle qui l'intégrait en quelque sorte à une définition unitaire de la société, ne sera-t-il pas continuellement tenté de devenir l'agent et le porteur d'une plate idéologie d'égalité dans l'opulence ? Les responsables du bien-être ne seront-ils pas tentés de définir celui-ci en fonction d'une vision technocratique où la rationalité et l'efficacité dans la stratégie et les techniques viendraient en conflit avec les images que les individus se font du pourquoi et du comment du bien-être ?

Il me semble qu'une vision du monde centrée sur l'opulence ou la rationalité, pour ne mentionner que ces deux exemples, ne peut apporter [113] que des réponses partielles, souvent contradictoires, à une société qui doit se recréer une image d'elle-même aussi bien dans sa conscience que dans ses structures sociales.

Je voudrais souligner un dernier aspect du problème qui touche de la façon la plus directe l'exercice du pouvoir. La religion, en tant que valeur commune, se concrétisait dans une éthique qui légitimait la contrainte nécessaire à l'exercice de tout pouvoir, quel qu'il fût : valeur d'autorité, valeur de générosité, esprit de sacrifice, etc. C'est ce qui, dans l'ancien contexte religieux, donnait une telle force à la contrainte et à ceux qui détenaient le pouvoir. La rationalité n'aura ja-

mais, à mon sens, la même faculté d'être concrètement perçue comme valeur par la majorité, comme fondement du pouvoir.

Une société qui n'a pas de mécanismes de définitions de valeurs communes risque d'être une société stationnaire où tout le monde a raison mais où il n'y a pas de politique commune, ou encore, une société totalitaire où le pouvoir se charge d'imposer à tous des valeurs collectives. Le problème essentiel, en définitive, est de savoir comment, dans l'actuel processus de sécularisation, notre société va remplacer les anciennes valeurs par de nouvelles et quels mécanismes joueront dans ce processus de remplacement.

Claude CORRIVAUT

Département de sociologie et d'anthropologie,
Université Laval.

[114]

[115]

Le pouvoir dans la société canadienne-française.

Quatrième partie

**LES TITULAIRES
DU POUVOIR**

[Retour à la table des matières](#)

[116]

[117]

Le pouvoir dans la société canadienne-française.

IV. LES TITULAIRES DU POUVOIR

**“L'ÉVOLUTION DU STATUT
DE L'HOMME POLITIQUE
CANADIEN-FRANÇAIS.”**

par

Jean-Charles BONENFANT

[Retour à la table des matières](#)

Dans la société canadienne-française, le pouvoir s'est longtemps incarné presque uniquement dans deux groupes d'hommes qui d'ailleurs faisaient habituellement bon ménage : les clercs et les hommes politiques. Ces derniers jouent-ils le même rôle que naguère ? Se voient-ils ou sont-ils vus comme autrefois ? C'est à cette question que j'essaierai de répondre, bien conscient que mes observations personnelles, mes intuitions et mes hypothèses auraient besoin d'être corroborées par des recherches méthodiques que poursuit ou que dirige heureusement celui qui fera le commentaire de mon exposé.

Selon la conception aristotélicienne, tout homme est politique, c'est-à-dire qu'il est « par nature un être de cité »⁹¹, mais il est évident que l'expression ne désigne ici que ceux qui détiennent ou tentent de détenir une partie substantielle du pouvoir : les membres d'un gouvernement, les membres d'une législature et aussi certains membres d'organismes locaux qui, dans la démocratie moderne, prennent de plus en plus d'importance et méritent l'appellation d'hommes politiques.

⁹¹ *Politique*, liv. I, chap. 1.

Dès le début, je prends la précaution de préciser que sans exclure systématiquement les hommes politiques canadiens-français qui évoluent au niveau fédéral, je laisserai de côté parce que c'est, à mon sens, un sujet tout à fait spécial, les facteurs qui, ces dernières années surtout, ont modifié leur statut. Ces facteurs sont : le manque de racines véritables dans la population, la difficulté de se réaliser dans une culture étrangère et l'absence de participation aux politiques importantes. Ils ont créé une aliénation qui, étant une appartenance à autrui, est évidemment une diminution de statut. Ces facteurs ne sont peut-être que temporaires et pourraient disparaître dans un nouveau fédéralisme où deux souverainetés se côtoieraient avec chacune sa véritable sphère d'activité. Il reste que pour plusieurs, l'homme politique canadien-français fédéral est devenu un étranger ou un aventurier de la dernière chance dont le statut est soumis à trop de coefficients particuliers pour que je puisse en tenir compte dans cette communication.

[118]

Le statut de l'homme politique traditionnel canadien-français a changé, comme d'ailleurs celui de l'homme politique de tout l'Occident libéral ou socialiste, parce que la forme même de son activité s'est transformée et parce qu'à ses côtés d'autres hommes se sont emparés d'une partie du pouvoir qui lui était autrefois attribuée.

TRANSFORMATION DE L'ACTIVITÉ DU DÉPUTÉ

L'homme politique traditionnel était un bourgeois d'une certaine aisance, ayant de préférence une formation juridique, se faisant élire à la Chambre basse pour mourir plus tard conseiller législatif, sénateur ou juge. Il servait d'intermédiaire entre le pouvoir et ses électeurs, et on croyait avec un peu plus de raisons qu'aujourd'hui qu'il était un législateur. Cette conception nous venait évidemment des Anglo-Saxons.

Maintenant qu'il est raisonnablement payé et qu'il siège pendant la plus grande partie de l'année, le député cesse d'être un monsieur qui a des loisirs et qui, pour se distraire, vient passer l'hiver à Québec. On le regarde de plus en plus comme occupant une fonction à plein temps et ne se distinguant des véritables fonctionnaires que par le système de

recrutement auquel il est soumis et par son absence de spécialisation. Evidemment, l'époque s'éloignera de plus en plus où, avec la meilleure foi du monde, on pouvait intituler des mémoires *Le grand jeu de La politique*.⁹²

Le député s'est longtemps identifié avec l'avocat. L'espèce n'est évidemment pas disparue de nos parlements et je crois qu'une formation juridique demeure une bonne préparation à la politique. Mais il est sûr que l'arrivée dans la vie publique de nouvelles élites des autres sciences de l'homme a commencé à transformer notre conception du détenteur du pouvoir. Ce n'est plus le pontife qui invente et conserve secrètement la règle de droit et qui l'impose à autrui, mais c'est presque un homme de science qui explique et veut imposer, même à l'encontre du droit, ce dont la société a besoin.

Pendant longtemps, c'est son rôle d'intermédiaire qui, au niveau local surtout, a établi le prestige du député. Ce rôle a engendré un problème qu'on a eu raison de poser sous son angle moral mais, pour autant qu'on réussit à tuer le « patronage », on transforme considérablement le statut de celui qui l'exerçait. Il faudra beaucoup de temps et beaucoup d'éducation pour que les électeurs de la province cessent de voir en leurs députés des intermédiaires, et ceux-ci resteront peut-être toujours le groupe de pression de ceux qui n'en ont pas.

On a cru régler le problème moral du patronage en disant qu'il fallait libérer les députés des petites réclamations de leurs électeurs pour qu'ils [119] puissent vraiment jouer leur rôle de législateurs. En effet. L'homme politique a longtemps été regardé comme le plus important titulaire du pouvoir parce qu'il était législateur, et on se rappelle l'interrogation grandiloquente et émue de Jean-Jacques Rousseau dans [Le contrat social](#): « S'il est vrai qu'un grand prince est un homme rare, que sera-ce d'un grand législateur ? » Eh bien, ce rôle de législateur, aujourd'hui, la masse des hommes politiques ne le jouent pas et ne peuvent pratiquement plus le jouer. Les quelques chefs, les membres d'un cabinet, par exemple, qui semblent le jouer, ne sont en réalité que les instruments des groupes de pression et les interprètes des technocrates.

⁹² Pierre SÉVIGNY, *Le grand jeu de la politique*, Montréal, Éditions du Jour, 1965.

Une des grandes désillusions du député moderne est de se sentir presque inutile dans cette tâche de législateur auquel il avait rêvé dans la candeur généreuse de ses premières ambitions. Encore tout récemment, dans le discours qu'il prononçait pour proposer l'adoption de l'adresse en réponse au discours du trône, le député Jean-Guy Trépanier a exprimé bien honnêtement la difficulté pour un député d'être un législateur. « Il est évident, a-t-il déclaré, qu'après qu'un projet de loi a été pensé par le ministre dont il concerne le ministère et par les fonctionnaires de ce ministère, étudié ensuite par le comité de législation, élaboré dans sa forme légale par les experts légistes, révisé à nouveau par le comité de législation, il nous arrive en cette Chambre dans une forme déjà fort rapprochée de son terme définitif. Et ce n'est assurément pas le rôle des députés de remplacer les experts tant de l'économie que de la sociologie ou de tout autre domaine, ni les experts légistes dont la tâche de la rédaction claire et précise et concise d'une loi est extrêmement importante, ni enfin évidemment le comité de législation formé des membres du cabinet ministériel. »⁹³

Dans la plupart des parlements du monde, le rôle de législateur des représentants du peuple est aujourd'hui fort mince. Dans un système de type britannique surtout, l'initiative législative ne peut appartenir qu'au pouvoir exécutif. Ce dernier, d'ailleurs, sera presque toujours déterminé à agir par des techniciens, qui parfois s'incarnent en des commissions royales, ou par des groupes de pression. De temps à autre, à l'intérieur de caucus du parti au pouvoir, des députés auront peut-être l'occasion de suggérer des projets de loi, mais en général on leur demandera plutôt d'approuver ce qui a été décidé par d'autres.

On a pensé intéresser les députés à la rédaction des lois et on a imaginé en Suisse une procédure assez originale qui consiste « à soumettre un avant-projet établi par l'administration à une commission composée à la fois de fonctionnaires, de membres des chambres fédérales et de représentants de groupements d'intérêts patronaux et ouvriers compétents en la matière ».⁹⁴

⁹³ *Débats de L'Assemblée législative*, sixième session, 27e législature, 22.

⁹⁴ François GOGUEL, « Les méthodes du travail parlementaire », *Revue française de science politique*, octobre-décembre 1954, 682-683.

[120]

Ces commissions doivent cependant travailler sans publicité ; elles peuvent être aisément dominées par des techniciens et, si elles existaient dans notre province, elles ne changeraient guère le statut du député qui continuera à jouer son rôle de législateur en fonction de projets de lois déjà préparés et présentés à la Chambre. Que peut-il alors faire sérieusement ? Tant de gens compétents ont eu le temps d'examiner avant lui le texte et d'en mesurer les répercussions qu'il ne pourra guère qu'apporter la vision parfois utile d'un « généraliste » en contact avec le peuple.

Depuis quelques années, c'est un thème classique de la science politique que de se demander quel avenir il y a pour les parlements. Du 4 au 6 novembre 1965, sous les auspices de l'Union interparlementaire, s'est tenu à Genève un symposium sur les problèmes actuels du Parlement et on a conclu que « si le Parlement a perdu au profit de l'Exécutif certaines prérogatives que lui donnait jadis l'importance de sa fonction législative, il a fortement accru les pouvoirs qu'il tire de sa fonction de contrôle ». « Plus l'État accroît son champ d'action, ajoutait-on, plus le Parlement développe et renforce son contrôle. »⁹⁵

Les hommes politiques se diviseront de plus en plus en deux groupes, ceux qui, de moins en moins nombreux, édicteront lois et règlements et seront en même temps des vedettes, et ceux qui, plus obscurs, contrôleront leur activité. Cette transformation est en cours et elle a déjà des conséquences sur le statut de l'homme politique canadien-français. Il cesse d'être un intermédiaire et un législateur sans pour autant devenir vraiment un « contrôleur ». C'est ainsi qu'à Québec, on n'a pas encore réussi à institutionnaliser le contrôle des dépenses publiques par les députés ni à imaginer un mécanisme de vérification de la législation déléguée, sans cesse croissante.

⁹⁵ Jacques VRIGMAUD, « Quel avenir pour les Parlements ? », *Revue politique parlementaire*, 763, janvier 1966, 70.

LES HOMMES POLITIQUES ONT DES RIVAUX

Limités pour la plupart dans leur activité traditionnelle, les hommes politiques canadiens-français ont vu surgir des rivaux auxquels ils ont dû céder une partie du pouvoir, ce qui a diminué d'autant leur statut. Je veux parler en particulier des technocrates, des représentants des groupes de pression et des vedettes des arts de communication.

C'est une vérité bien établie qu'aujourd'hui un haut fonctionnaire est beaucoup plus puissant qu'un député. L'État qui doit intervenir dans tous les domaines ne peut plus se permettre de le faire au gré de l'inspiration de ceux que le peuple a élus. Certes, il y a chez les hommes politiques d'excellents technocrates mais, par une cruelle ironie du sort, lorsqu'ils se livrent à la politique, ils doivent négliger la discipline dans laquelle ils étaient [121] maîtres. Les technocrates évaluent scientifiquement les besoins de la société ; ils suggèrent les mesures que le législateur est appelé à adopter ; ils les préparent si bien que l'homme politique idéal est une sorte de « généraliste » capable surtout de faire accepter certaines mesures par la masse dont l'acquiescement devient de plus en plus nécessaire. Au sommet, les hauts fonctionnaires et les hommes politiques se côtoient dans l'harmonie parce qu'ils ont besoin les uns des autres. Mais aux autres niveaux, au niveau des députés par exemple, il est d'usage de dénoncer la bureaucratie. C'est évidemment, dans bien des cas, la manifestation d'une frustration facile à comprendre, la frustration de celui qui a peiné durement pour obtenir le pouvoir et qui le voit passer aux mains de ceux qui ne sont pas responsables au peuple.

L'homme politique a vu aussi diminuer son statut par suite du développement de corps intermédiaires se transformant facilement en groupes de pression et à l'intérieur desquels se manifeste la volonté populaire beaucoup plus facilement que par le truchement d'un député. Pour une bonne partie de la population, le véritable détenteur du pouvoir, ce n'est pas l'homme politique mais c'est celui qui, au moment de crise surtout, peut déterminer l'action de ce dernier. Les syndiqués, en particulier, regardent leurs chefs comme étant beaucoup

plus puissants que les députés et même les ministres et, à l'autre extrémité de notre société capitaliste, un certain nombre de financiers ont la réputation de posséder avec leurs directorats quelques parcelles du pouvoir.

Le développement des médiums de communication, la grande presse, la radio et la télévision, qui permettent le contact direct de l'homme politique avec la masse et qui, en même temps, le mettent à nu, a aussi contribué à la transformation de son statut. Autrefois, on se faisait élire par un petit groupe d'électeurs faciles à manœuvrer et, pour réussir dans un parlement et être vénéré par ses concitoyens, il n'était pas toujours nécessaire d'être, selon l'expression canadienne, une « tête à Papineau ». Une tradition venue des milieux britanniques voulait même qu'une certaine nonchalance et un débit médiocre fussent des gages de succès dans un monde de « gentlemen » où il était malséant de briller trop rapidement. Bref, l'homme politique pouvait se bâtir une réputation qui ne correspondait pas à sa valeur réelle et, une fois élu, il n'avait qu'à soigner cette réputation auprès de ce club fermé qu'était le parlement. Pour les journaux de son parti, il était un grand homme, pour ceux du parti adverse, il n'était rien, et le grand public honorait « monsieur le député », et surtout « monsieur le ministre », comme il vénérât « monseigneur l'évêque ».

La radio d'abord et ensuite la télévision surtout ont changé tout cela en mettant les hommes politiques face au public dans toute la nudité de leur véritable valeur. Pour être jugé capable de détenir le pouvoir, il ne suffit plus d'utiliser avec habileté les règles de la procédure parlementaire et de [122] lancer des bons mots devant une centaine de personnes et quelques journalistes, mais, dans les moments de crise surtout, il faut conquérir directement le peuple. Il y a bien encore quelques vieux parlementaires attardés qui se scandalisent lorsqu'une décision importante est communiquée au public dans une entrevue télévisée au lieu de l'être entre quatre murs aux représentants de ce peuple mais, d'instinct, les véritables chefs comprennent qu'un studio de télévision s'ouvre davantage sur le pays réel que la Chambre des communes et l'Assemblée législative. Cette nouvelle orientation de la vie politique ne fera que se développer et le temps n'est pas loin où les campagnes électorales ambulantes disparaîtront pour être entièrement remplacées par des exposés à la radio et à la télévision. De plus en plus, pour réussir en politique, il faudra l'intelligence, la culture, le

charme même, qu'exigent les médiums modernes de communication. Ils ont déjà replacé plusieurs hommes à leur juste valeur. Les ministres sentent le besoin d'aller au peuple non seulement pour lire des discours écrits par d'autres mais aussi pour répondre à des questions souvent embarrassantes. L'homme politique qui est obligé de faire face pendant quelques heures aux étudiants de nos universités ne peut plus être médiocre et sa réputation repose évidemment sur d'autres critères que ceux qui établissaient la renommée de M. Alexandre Taschereau ou de M. Maurice Duplessis.

La publicité moderne a aussi contribué à faire connaître au grand public certaines formes d'immoralité politique, et on peut se demander jusqu'à quel point tout ce dont, ces dernières années, on a accusé plusieurs hommes publics canadiens-français a pu contribuer à diminuer leur statut. Je serais porté à croire que ce n'est pas un facteur très important. Les scandales ont été de tous les temps et une bonne partie de la population se rend compte que, dans des domaines où elle peut le vérifier elle-même, dans celui des élections par exemple, les mœurs se sont considérablement améliorées.

L'homme politique canadien-français traditionnel fait donc face maintenant à plusieurs rivaux et, de sa lutte avec d'autres vedettes, il sort un peu diminué ; par ailleurs, je crois qu'apparaît à ses côtés une autre espèce d'homme politique qui acquiert de plus en plus de prestige et qui heureusement est peut-être celle dont nous avons le plus besoin dans notre démocratie. Je veux parler de l'homme politique local, qui joue son rôle dans le domaine municipal et scolaire, qui généralement est indépendant des grands partis fédéraux et provinciaux, et qui souvent a consenti à servir ses concitoyens par mystique plus que par ambition ou soif des honneurs.

L'absence de véritable démocratie locale a toujours été une faiblesse de nos institutions politiques et déjà, en 1839, Lord Durham regardait « comme une des causes principales de l'insuccès du gouvernement représentatif et de la mauvaise administration du pays l'absence totale d'institutions municipales qui donneraient au peuple une certaine autorité sur ses affaires [123] régionales ». ⁹⁶ Notre système municipal devait naître quelques années plus tard mais il s'est déve-

⁹⁶ L *Rapport Durham* présenté, traduit et annoté par Marcel-Pierre HAMEL, Éditions du Québec, 1948, 156.

loppé dans l'incohérence et la médiocrité. Avec l'augmentation des services publics et l'accroissement des impôts locaux, on s'est aperçu que la politique municipale était importante et qu'elle devait faire appel à d'autres personnes que des hâbleurs ou des combinards. J'affirmerais volontiers que si le statut de l'homme public canadien-français s'est élevé sous certains aspects dans l'opinion publique, c'est grâce à l'apparition de certains maires dynamiques qui ont rompu avec plusieurs traditions et qui ont transporté dans l'activité municipale les méthodes et l'efficacité de l'entreprise privée moderne.

Je crois d'ailleurs que, d'ici quelques années, en face de quelques vedettes qui continueront d'être puissantes et qui formeront l'Exécutif, en face des députés qui perdront de plus en plus d'importance à moins de se transformer en véritables contrôleurs, nous assisterons à une rénovation de ce que j'appellerais la démocratie locale et qui se manifesterà non seulement au niveau municipal, mais aussi dans le domaine de l'éducation et dans celui de la sécurité sociale. Dans d'autres pays, on en fait l'expérience et avec une population plus instruite que celle que nous avons aujourd'hui ; avec le recours aux méthodes d'animation, nous pourrions vraiment renouveler la démocratie. Le phénomène se manifeste déjà dans l'éducation où les antiques commissions scolaires se voient de plus en plus remplacées par des comités régionaux. Ces comités ont témoigné d'un dynamisme remarquable, ont fait des études sur le milieu environnant et ont formulé de nombreuses et intelligentes suggestions. Ils ont parfois accompli un tel travail que l'État a éprouvé des difficultés à les suivre. Ce genre de démocratie est possible, grâce à des gens, hommes et femmes, qui refuseraient peut-être de se considérer comme des chefs politiques mais qui n'en sont pas moins, pour autant qu'ils assument des responsabilités pour la collectivité.

CONCLUSION

Beaucoup d'hommes politiques et surtout la grande majorité des votants, ceux qui en définitive établissent un statut, n'ont pas encore compris ou accepté les transformations que je viens d'esquisser et c'est à l'intérieur d'institutions politiques traditionnelles qu'ils essaient de résoudre des problèmes de la fin du ^{xx} siècle. Mais un jour, les faits se révolteront contre le droit et les traditions. Comme il est à la mode, aujourd'hui, de compléter l'étude d'une évolution par une prospective, je ne puis m'empêcher de tenter d'imaginer ce que sera l'homme politique canadien-français de l'avenir. S'il a choisi de travailler à Ottawa continuera-t-il de se sentir [124] aliéné ? Je l'ignore ou plutôt je n'en ai cure, car ce grave problème d'aujourd'hui peut s'estomper dans la transformation générale de la politique elle-même à laquelle participera inévitablement l'homme politique canadien-français. À mesure que se développeront les techniques et que s'élèveront le niveau d'éducation et le niveau de vie des masses, la politique deviendra une fonction plutôt qu'une fin ou un jeu. La conception aristotélicienne de la politique, « science suprême et au plus haut point ordonnatrice — αρχιτεκτονική. — »⁹⁷ disparaîtra ou plutôt se réalisera par *I.B.M.*, la machine étant devenue plus habile et plus honnête que l'homme dans la recherche du bien commun. Nos désirs de souveraineté et notre culte enfantin des symboles feront sourire nos descendants qui n'auront plus besoin d'être convaincus par les détenteurs de charismes mais qui feront appel aux véritables hommes politiques de l'avenir, ceux qui alimenteront les machines et surtout surveilleront sous l'angle humain leurs décisions. L'homme politique de l'avenir, qu'il soit canadien-français ou autre, sera avant tout un contrôleur, et je vous avoue que, préparant cette communication en même temps que j'avais péniblement dans la thèse de notre collègue Gérard Bergeron, [Fonctionnement de l'État](#),⁹⁸ j'ai commencé à sentir que dans sa rage iconoclaste contre la notion de pouvoir, il avait peut-être raison d'y opposer sa trinité fonctionnaliste : relation - contrôle - fonc-

⁹⁷ Aristote, [Éthique à Nicomaque](#), liv. I, chap. 2.

⁹⁸ Gérard BERGERON, [Fonctionnement de l'État](#), Paris, Librairie Armand Colin, Québec, Presses de l'Université Laval, 1965, 660 p.

tion. Sous cet éclairage, je résumerais, en terminant, l'évolution du statut de l'homme politique canadien-français en disant qu'il cesse dans la plupart des cas d'être un titulaire du pouvoir pour devenir un instrument de contrôle. Le drame actuel est qu'il ne s'en rend pas compte et que le peuple ne le sent que confusément. Pour toutes ces raisons, on se contente de replâtrer les institutions traditionnelles alors qu'il faudrait avoir l'intelligence et l'audace de les transformer profondément.

Jean-Charles Bonenfant

Bibliothèque de la Législature,
Québec.

[125]

COMMENTAIRE

par
Robert BOILY

[Retour à la table des matières](#)

La plupart des démocraties occidentales font actuellement face à une même nécessité : modifier leur structure politique et, en particulier, la distribution interne du pouvoir, pour mieux adapter le fonctionnement des institutions aux conséquences de l'accroissement considérable du rôle de l'État. Ce processus d'adaptation est plus ou moins avancé dans les différents pays selon qu'ils ont été plus ou moins touchés par les facteurs généraux qui ont poussé à cet accroissement du rôle de l'État — facteurs d'ordre international (les guerres), d'ordre économique (les crises), d'ordre idéologique (le socialisme ou le fascisme), ou selon que le type de système politique rendait plus facile (le parlementarisme à l'anglaise), ou plus difficile (parlementarisme français ou présidentialisme américain), une telle adaptation.

Dans tous ces pays, l'accroissement du rôle de l'État s'est traduit par une importance accrue de l'Exécutif et par l'introduction, à côté de l'homme de gouvernement, d'un personnel qui lui est intimement lié dans l'exercice du pouvoir mais qui lui demeure extérieur : l'expert. Il s'est traduit aussi par l'affaiblissement du statut d'une autre catégorie d'hommes politiques, les parlementaires. Personnalisation du pouvoir, multiplication des ministères, gonflement des effectifs administratifs, réglementation sévère des débats parlementaires et développement hors de tout contrôle réel possible des délégations de pouvoirs, sont autant de signes d'une évolution que l'on pourrait qualifier d'universelle.

Soulignant plusieurs des facteurs qui peuvent expliquer ce phénomène très généralisé, le professeur Bonenfant a mis particulièrement en relief certains aspects de cette évolution au Québec, notamment

ceux qui ont trait aux modifications apportées au statut de l'homme politique canadien-français.

Au personnel politique traditionnel s'identifiant assez bien à l'homme politique à la fois intermédiaire entre le pouvoir et les électeurs et législateur, se serait substitué un personnel politique nouveau, fortement différencié : d'un côté, un petit groupe de gouvernants détenteurs officiels de la force considérable de l'État, en étroit contact avec les technocrates et les représentants des groupes de pression ; de l'autre, le groupe des simples députés, de plus en plus démunis du pouvoir législatif réel. Ceci n'exclut pas l'influence personnelle que pourraient avoir quelques-uns de ces individus. Monsieur Bonenfant ne croit pas, avec raison pensons-nous, que ce dernier sous-groupe du personnel politique ait trouvé dans une fonction de contrôle une nouvelle puissance. Il souligne l'impossibilité dans laquelle se trouvent les parlementaires québécois d'exercer un véritable contrôle des finances publiques ou de la législation déléguée. Toutefois, mon collègue ne reconnaît pas davantage un pouvoir de décision réel en matière législative à l'autre sous-groupe du personnel politique, la minorité dirigeante. Non seulement, dit-il, la masse des hommes politiques ne peuvent plus jouer ce rôle de législateurs, mais même les quelques chefs qui « semblent le jouer ne sont en réalité que les instruments des groupes de pression et les interprètes des technocrates ».

Laissant de côté, dans ce commentaire, l'intéressant problème des hommes politiques locaux, je voudrais soulever un certain nombre de problèmes concernant les caractères particuliers de l'évolution du statut [126] de nos hommes politiques. Il s'agit, plus précisément, d'une double série de questions. Il nous semble, en effet, que l'étude de l'évolution du statut de l'homme politique canadien-français doit se faire dans une double dimension, à deux niveaux qui sont interdépendants mais qui doivent être distingués. Le statut de l'homme politique canadien-français est tout d'abord déterminé par son appartenance à un groupe social particulier : le personnel politique ou la classe politique du Québec. À ce niveau, l'évolution du statut de l'homme politique est fonction des modifications apportées à la structuration de ce groupe et à la distribution du pouvoir à l'intérieur de ce groupe. Mais le statut de l'homme politique, c'est aussi la position qu'occupe ce personnel politique dans la société globale face aux autres catégories dirigeantes. Dans cette perspective, s'interroger sur l'évolution du sta-

tut de l'homme politique canadien-français, c'est rappeler quels étaient les rapports entre le personnel politique et les autres catégories dirigeantes du Québec dans le passé, et décrire ensuite les modifications récentes apportées à ces rapports.

Cette insistance de notre part sur la nécessité de distinguer ces deux niveaux d'analyse n'est pas un reproche au professeur Bonenfant car nous retrouvons cette distinction dans son exposé. Nous voulons seulement souligner combien il est important, d'abord, de reculer assez loin dans le temps pour évaluer l'importance relative des facteurs particuliers au Québec et des facteurs plus généraux, universels ; ensuite, de rappeler la situation toute particulière du personnel politique canadien-français dans la société québécoise et non pas uniquement canadienne-française. Ajoutons enfin qu'en faisant cette remarque nous sommes très conscients des difficultés énormes devant lesquelles se trouvait notre collègue et devant lesquelles nous nous trouvons nous-mêmes, par suite de l'état de nos connaissances actuelles sur ces différentes questions.

Quelle qu'ait été la manière de concevoir la fonction de l'homme politique canadien-français dans le passé, soit dans la perspective de l'élu lui-même, soit dans la perspective de l'électeur, n'y eut-il pas toujours au sein de ce personnel une minorité dirigeante toute-puissante et une majorité démunie de pouvoirs, en particulier du pouvoir législatif ? La non-correspondance entre la fonction officielle de législateur de cette majorité et sa fonction réelle est-elle un phénomène vraiment nouveau ? En d'autres termes, le phénomène oligarchique actuel remarqué par le professeur Bonenfant au sein du personnel canadien-français n'est-il pas une réalité ancienne au Québec ?

Certains traits particuliers de la société canadienne-française et de l'histoire politique du Québec nous portent à croire qu'une telle stratification du personnel politique doit bien peu à l'évolution actuelle qui met en évidence une situation ancienne plutôt qu'elle ne l'explique. Cette stratification ancienne de notre personnel politique trouverait, selon nous, son origine et son développement dans certains caractères de notre société, en particulier dans le très grand rôle qu'ont joué nos partis politiques.

L'implantation du parlementarisme au Québec à partir de 1791 a donné naissance à un personnel politique canadien-français dont

l'unique fonction était de représenter les intérêts d'une collectivité menacée dans son existence, au sein d'une Assemblée démunie de pouvoirs législatifs réels. L'homme politique canadien-français, c'est alors essentiellement un député. Du point de vue de la fonction politique qu'exerce ce personnel, on peut parler d'une certaine homogénéité, d'une identité de statut pour tous les membres. Il n'en reste pas moins que c'est un personnel qui, très [127] tôt, se différencie. Il y a les chefs, la minorité dirigeante constituée des meilleurs éléments d'une jeune bourgeoisie libérale, cultivée, animée d'une volonté de puissance ; et les autres, des individus simples, modestes qui ne savent très souvent ni lire ni écrire.

Cette différenciation à l'intérieur de ce personnel politique n'est pas uniquement le résultat d'une nécessité politique, c'est-à-dire qu'elle ne répond pas uniquement au besoin de distinguer du groupe quelques individus qui serviront d'interlocuteurs aux dirigeants anglais ; elle répond aussi à une autre fonction : entrer en politique à un niveau ou à un autre, c'est et cela demeurera longtemps pour le Canadien français l'unique voie de promotion sociale en dehors du clergé, soit par le prestige immédiat que la fonction apporte, soit par l'accès qu'elle procure à d'autres milieux dirigeants. Cette minorité dirigeante du personnel politique canadien-français recevra toujours du sang neuf mais il est difficile de ne pas remarquer que, peu à peu, l'appartenance à l'une ou l'autre des deux catégories du personnel politique aura très souvent une relation assez étroite avec le niveau social d'origine de l'homme politique canadien-français.

Au moment où elle a accès à toutes les charges politiques, surtout à partir du moment où la Confédération lui accorde une zone d'action privilégiée, cette minorité dirigeante sera tout naturellement la détentrice des postes les plus importants. Et cela, d'autant plus facilement qu'avec la naissance et le développement des partis, le phénomène partisan prendra au Québec une ampleur démesurée ; il en viendra à envelopper totalement ou presque le phénomène politique. À partir du début du XX^e siècle, le statut de l'homme politique canadien-français à l'intérieur du système politique sera de plus en plus déterminé par la place qu'il occupe dans le parti et la situation majoritaire et minoritaire de celui-ci au Parlement, avant de l'être par l'appartenance à l'une ou l'autre des deux branches de l'autorité politique, l'exécutif et le législatif.

Sous Taschereau et Duplessis, cette situation est de plus en plus évidente à mesure que le phénomène partisan se perfectionne et atteint tous les secteurs de la collectivité québécoise. Il y a, d'une part, ceux qui dirigent le parti et qui, lorsqu'ils ont la majorité, exploitent le pouvoir politique dans une dimension et à des fins surtout partisans ; d'autre part, ceux qui, simples parlementaires ou ministres, servent de base à l'exercice de ce pouvoir. Leur élection et leur réélection en nombre majoritaire est la condition fondamentale de l'exercice et de la conservation du pouvoir. D'où l'importance et la nature de leur rôle d'intermédiaires. Il s'agit d'entretenir les liens les plus étroits possibles entre le parti au pouvoir, qui devient la source de toute autorité, et les électeurs, clientèle de ce parti. Il leur faut être très attentifs aux besoins tant locaux qu'individuels. Divers moyens fort connus sont employés pour se conserver l'affection de ces publics électoraux. Ce rôle d'intermédiaires semble d'autant plus naturel que la forte centralisation de l'administration, l'inexistence de structures intermédiaires, obligent l'élu à jouer le rôle d'agence de renseignements et facilite son rôle de distributeur normal des largesses gouvernementales. Le patronage devient ainsi la simple coloration d'une fonction toute naturelle. L'évolution actuelle qui, comme l'a souligné si justement notre collègue, fait du député un fonctionnaire à plein temps retenu presque toute l'année à Québec, et tend à lui enlever l'utilisation du patronage comme source d'influence, est venue diminuer considérablement ce rôle traditionnel d'intermédiaire [128] et mettre à nu sa seule véritable fonction : être un instrument de l'exercice du pouvoir, non un détenteur.

Ainsi, bien avant que l'évolution actuelle soit venue grossir l'importance de l'Exécutif, par suite de l'accroissement des domaines d'intervention de l'État, et mettre en évidence l'existence de deux sous-groupes très différenciés au sein du personnel politique québécois, la fonction d'accès à un statut social plus élevé ou de débouché tout naturel pour une certaine bourgeoisie ainsi que l'importance démesurée du phénomène partisan, facilitée par le rôle très longtemps limité de l'État québécois, avaient donné naissance à deux types d'hommes politiques aux fonctions différentes — deux types d'hommes politiques dont les caractères socio-économiques et la carrière présentaient des différences profondes. Parmi tous les facteurs qui ont pu pousser à cette différenciation, la nécessité pour la lutte

partisane, dans le contexte québécois, d'une autorité très forte et d'un monopole du pouvoir, est certainement un des plus importants.

Il semble bien, comme le laisse entendre notre collègue à la fin de sa communication, que seules des modifications radicales des institutions politiques permettraient d'associer plus intimement aux processus de décision ceux qui, parmi ces hommes politiques, jouissent d'un statut que je qualifierais d'inférieur. Plutôt qu'à l'intérieur du personnel politique lui-même, c'est beaucoup plus, semble-t-il, chez ce petit groupe de dirigeants face aux autres catégories dirigeantes qu'il faut chercher les signes d'une modification notable, par suite de l'évolution actuelle de l'État québécois.

Malgré l'importance que peut avoir à nos yeux ce deuxième point, nous sommes forcé d'être beaucoup plus bref, en raison même de l'état de nos connaissances actuelles sur les relations entre catégories dirigeantes politiques — non seulement les relations qui impliquent le clergé mais aussi les relations auxquelles participent toutes les autres sources d'influence de la société québécoise, en particulier les pouvoirs économiques et le gouvernement central.

La principale question que nous posons est celle-ci : à partir du moment où il fut possible aux hommes politiques canadiens-français d'accéder à toutes les charges officielles, la minorité politique dirigeante fut-elle en position d'exercer effectivement le pouvoir politique dont elle était formellement investie ? fut-elle en position, à ce moment-là et par la suite, d'orienter en toute autonomie le développement de la société canadienne-française en fonction de ses besoins ? Etrangers la plupart du temps aux autres catégories dirigeantes, notamment aux catégories de nature économique, ou n'y ayant qu'un statut inférieur quant au nombre ou à l'influence, les hommes politiques canadiens-français furent-ils les représentants fidèles de ces autres pouvoirs ou les maîtres d'une zone autonome d'action ? Doit-on parler, dans le cas du Québec, d'identification, de collaboration ou de séparation du pouvoir politique et des pouvoirs sociaux ? Si l'hypothèse de la collaboration apparaît comme la plus plausible, en raison même de la faiblesse de la société canadienne-française et de l'importance du caractère partisan dans l'exercice de ce pouvoir politique, comment se fit cette collaboration ? Quelle fut l'importance des affinités de classes, d'idéologies, d'intérêts ; l'importance des relations familiales ? S'il semble bien que l'on ait très peu utilisé au Québec la

colonisation de l'appareil politique par les détenteurs mêmes des pouvoirs économiques et sociaux, nos dirigeants ne furent-ils que leurs intermédiaires, leurs agents ?

[129]

Répondre à ces questions serait décrire le statut du personnel politique canadien-français dans la société canadienne-française du passé, marquer les modifications survenues, évaluer leur importance et leurs causes. Il resterait encore à mesurer l'effet, sur le statut du personnel politique, du mouvement actuel qui donne à l'État québécois un rôle de plus en plus considérable et qui fournit à nos dirigeants les moyens d'utiliser ce pouvoir politique dans l'intérêt de la collectivité dont ils ont pour fonction essentielle d'assurer non seulement la survie mais aussi le plein épanouissement. Assistons-nous présentement, ou assisterons-nous par suite de cette transformation, à un rajustement des rapports des diverses catégories dirigeantes entre elles et de celles-ci avec le pouvoir politique ? Doit-on croire qu'à peine investi de cette nouvelle puissance, l'homme politique canadien-français la perde au profit de ceux qu'il a appelés à ses côtés pour lui apporter l'aide de leurs connaissances techniques ? N'y a-t-il pas une part de fiction dans l'influence démesurée que nous accordons aux technocrates ? Ne faut-il pas distinguer entre décisions d'orientation générale et décisions particulières, entre décisions à caractère purement technique, s'il en existe, et décisions politiques ? L'homme politique, enfin, ne trouve-t-il pas sa supériorité dans le choix qui lui incombe entre le techniquement possible et le politiquement souhaitable ?

Il se peut que, dans l'avenir, la machine I.B.M. soit la meilleure source de décisions. Nous doutons cependant que si on lui soumet le même problème lié à la variable « intérêt national » et ensuite à la variable « intérêt partisan, » pour prendre une situation extrême, on obtienne chaque fois la même réponse. Nous sommes porté à croire que, dans le choix à faire, ce n'est pas le technocrate qui l'emportera. Peut-être qu'au fond l'autonomie de l'homme politique, sa force à l'égard des technocrates, il la trouve dans quelques-unes de ses faiblesses.

On le voit, les questions soulevées par ce problème de l'évolution du statut de l'homme politique canadien-français sont nombreuses. Les réponses sont difficiles à formuler dans l'état actuel de notre

connaissance de la société québécoise. Cette absence de données et la difficulté du sujet rendent les réflexions du professeur Bonenfant encore plus dignes d'éloges.

Robert Boily

Département de science politique,
Université de Montréal.

[130]

[131]

Le pouvoir dans la société canadienne-française.
IV. LES TITULAIRES DU POUVOIR
**“DES ÉLITES TRADITIONNELLES
AUX ÉLITES NOUVELLES.”**

par
Jean-Charles FALARDEAU

[Retour à la table des matières](#)

J’entends par élites des catégories sociales dominantes ou dirigeantes. À l’idée d’élite est associée une idée de prestige et de suprématie. Du même coup, lui est aussi associée l’idée d’un certain pouvoir, pour autant que le pouvoir dérive d’une position de domination ou de contrôle dans une structure sociale donnée. Il existera autant de types d’élites qu’il y a de formes et de styles de pouvoir : le pouvoir de se faire obéir ; le pouvoir d’influencer les décisions collectives ; le pouvoir d’édicter des valeurs et des façons de penser — en d’autres termes, le pouvoir politique et administratif, le pouvoir économique, le pouvoir spirituel, le pouvoir intellectuel.

Nous interroger sur l’évolution des élites au Canada français, ce sera donc mettre en relief les structures sociales qui ont été les lieux ou les sources de pouvoir effectif dans notre société. Ce sera aussi évoquer les modalités typiques de ce pouvoir. Ce sera enfin constater que, selon leur possession ou leur non-possession du pouvoir effectif, selon leur acceptation ou leur refus des pouvoirs établis, selon le degré de visibilité de leur action, des élites ont pu être dominantes sans être dirigeantes ; qu’elles ont pu être clandestines ou manifestes ; qu’elles ont pu être des élites de conservation ou des élites de contestation. Toutes ces variétés ont existé au cours de notre histoire. Reconstituer, même de façon schématique, la continuité entre ces élites successives

nous incitera à dégager les conditions sociales de leur opposition ou de leur déclin respectifs, les valeurs dont chacune a été annonciatrice ou porteuse, les collaborations avouées ou inavouées qui les ont associées les unes aux autres ou qui les ont disjointes.

LES ÉLITES TRADITIONNELLES

1. De la conquête à la Rébellion de 1837-1838

Cette histoire, je la découpe en quatre périodes dont la première va de nos recommencements d'après 1760 jusqu'à l'insurrection de 1837-1838. Dans la société de la Nouvelle-France, les élites avaient été bureaucratiques et ecclésiastiques. Elles le demeurèrent jusqu'à la fin du XVIII^e siècle.

[132]

L'Acte de Québec garda au Canada français, selon le vœu de Carleton, « son caractère de colonie hiérarchisée et militaire. »⁹⁹ L'Église était « la première gagnante »¹⁰⁰, comme aussi les seigneurs qui bénéficiaient automatiquement de la réhabilitation du droit de propriété terrienne. Une forte proportion de ces gentilshommes demeurés au pays, nous le savons entre autres sources par Philippe-Aubert de Gaspé, se mêlèrent vite, par des mariages, par des postes dans l'armée et dans l'administration, à l'oligarchie anglo-canadienne. Les sommets de la société anglaise et de la société française se fusionnèrent jusqu'à un certain point, d'une façon qui se perpétuera durant tout le XIX^e siècle et presque jusqu'à nos jours. Léon Gérin, parlant des grands-parents paternels et maternels d'Errol Bouchette (1863-1912)¹⁰¹, évoque cette classe « française par ses origines et ses sentiments mais aussi très mêlée à la société anglaise, imbue de beaucoup de ses idées, ayant adopté beaucoup de ses manières et de ses pratiques : classe de fonc-

⁹⁹ Chanoine Lionel GROULX, [Histoire du Canada français depuis la découverte](#), Montréal, L'Action nationale, 1952, tome 3, 74.

¹⁰⁰ *Ibid.*, 75.

¹⁰¹ Le grand-père paternel, Joseph Bouchette, l'arpenteur réputé à qui nous devons la célèbre *Description topographique de la province du Bas-Canada* (1815), était né en 1774, est mort en 1841.

tionnaires... vivant surtout de charges administratives et judiciaires ». ¹⁰² Plusieurs de ces ex-gentilshommes siégeront au premier parlement du Bas-Canada en 1791. ¹⁰³ Pour eux, les institutions politiques du conquérant seront un fonctionnarisme dont ils vivront en parasites.

Pour d'autres Canadiens français, ces institutions seront au contraire un parlementarisme dont ils voudront faire un cadre d'affranchissement politique. Voyons-en un prototype dans Joseph Papineau, né durant le régime français de parents cultivateurs, qui découvrira seul, chez les philosophes français et anglais, la notion de la souveraineté du peuple et qui ambitionnera de créer une conscience politique du peuple canadien. Tel sera aussi l'objectif d'un Étienne Parent. Tel sera celui des meneurs de la Chambre de 1810 : Bédard, Blanchet, Pannet, Bourdages, Borgia. Nous assistons à la naissance d'une élite nouvelle, issue de la campagne canadienne, et qui veut prendre en mains la destinée du peuple. Dans le roman *Charles Guérin*, de P.-J.-O. Chauveau, de jeunes intellectuels patriotes expriment leur déception et leur mépris à l'égard des seigneurs. À leurs yeux, ceux-ci ne sont plus qu'une *noblaille*. Ils seront, eux, affirment-ils, la nouvelle noblesse, « la noblesse professionnelle, née du peuple et qui a succédé à la noblesse titrée ». ¹⁰⁴ Leur ambition s'incarne dans la [133] Société Saint-Jean-Baptiste fondée en 1834 par Duvernay et Viger pour « rassembler le peuple canadien ». Louis-Joseph Papineau rêve de créer une république indépendante et il rallie pendant un temps la majorité de cette élite comme aussi une grande partie du peuple des campagnes, du moins dans la région de Montréal. Ce sera l'un des très rares moments, peut-être le seul, où aura existé un accord politique profond entre le peuple canadien-français et une élite de leaders spontanés authentiquement représentatifs. Après cette période, l'*habitant* canadien, le peuple des *habitants*, le peuple tout court, deviendra un terme de rhétorique, une abstraction tant pour les hommes politiques que pour les chefs ecclésiastiques.

¹⁰² Léon Gérin, « Errol Bouchette », *Mémoires de la société royale du Canada*, 3e série, VII, IX.

¹⁰³ Voir Francis-J. AUDET et Édouard FABRE-SURVEYER, *Les députés au premier parlement du Bas-Canada (1792-1796)*, Montréal, Les Éditions des Dix, 1946.

¹⁰⁴ P.-J.-O. CHAUVEAU, *Chartes Guérin, roman de mœurs canadiennes*, Montréal, C.-H. Cherrier, éditeur, 1853, 55-56.

2. De l'Union à la Confédération

À la Rébellion ont été opposés l'Église canadienne, les seigneurs et les marchands. Après *l'échec*, l'Église demeure l'institution englobante, le facteur de stabilité. Depuis 1760 déjà, par la voix de ses porte-parole officiels, un Mgr Plessis, un Mgr Briand, un Mgr Lartigue, elle a prôné une philosophie de loyalisme absolu et d'entière soumission au pouvoir établi. Telle demeure son idéologie. Aussi bien, un nouveau contingent de prêtres français et des congrégations enseignantes viendront, à la demande de Mgr Bourget, étoffer les effectifs du clergé canadien. Ce sera, dans les campagnes, une période de renouveau religieux. Depuis le début du siècle, on a fondé collèges et séminaires qui s'ajoutent au séminaire de Québec et au collège de Montréal. Leurs étudiants issus de la campagne iront, de génération en génération, gonfler dans les villes les rangs de l'élite professionnelle, intellectuelle et politique. Le collège classique, facteur à la fois de déracinement et de promotion sociale, consacrera l'instruction comme assise de prestige dans la société québécoise.

Cette élite est cependant polyvalente. Deux pôles, à partir du gouvernement d'Union, écartèlent la vie canadienne-française. L'un est politique, anglais, *extérieur*. Le destin politique des Canadiens dépend en effet maintenant d'un État unitaire au sommet duquel ils doivent lutter pour se faire reconnaître. Ceux d'entre eux qui choisissent de participer à ce combat doivent *sortir* de leur société. Leur lutte ou leur association avec leurs équivalents anglais les situe au-dessus et au-delà du peuple. Ils n'auront plus guère avec celui-ci que des contacts électoraux. L'homme politique canadien-français sera objet à la fois d'une lointaine admiration, de scepticisme, de ridicule ou de mépris. Celui que l'on appellera le « membre » du parlement sera un membre plus ou moins séparé de la société. Il fera partie d'une élite qui sera dominante, rarement dirigeante.

Cette dernière responsabilité sera dévolue aux élites que j'appellerais les élites de *l'intérieur*. Le second pôle de notre société, en effet, est [134] culturel et il est défini par une idéologie qui, à la suite de l'échec de 1837, résorbe toutes les préoccupations collectives dans l'idée de nation et de survivance nationale. Ce sera « l'âge de Gar-

neau ». Le Canada français dorénavant est un passé et un sol. Cette conception physiocratique et théocratique trouvera sa projection lyrique dans le *Jean Rivard* de Gérin-Lajoie. Le héros de plusieurs romans canadiens-français du XIXe siècle ambitionne de devenir « le chef d'une petite république » qu'il aura lui-même fondée, en pleine forêt. À défaut de la grande république rêvée par Papineau, on se réfugie par compensation dans le mythe du petit royaume isolé, à soi seul. L'ensemble de la société sera conçu à l'image de son microcosme : la paroisse rurale.

Il faut ainsi distinguer, chez les élites de l'intérieur dont nous parlons, deux niveaux. Celui, d'abord, des petits royaumes locaux où nous retrouvons le prêtre, le maire, le médecin, le notaire ou l'avocat et le marchand de village. Au-dessus de ce réseau terrien, l'élite professionnelle et intellectuelle des deux villes, Montréal et Québec, au sein de laquelle jusqu'à la fin du siècle se livreront d'épiques luttes idéologiques. Pendant un temps, toute cette élite sera groupée dans le cadre de l'Institut canadien. L'ambition de tous est l'instruction du peuple. À défaut d'une pleine possession du « gouvernement de soi » qu'Étienne Parent désirait pour ses compatriotes, on offrira aux Canadiens les lumières des bibliothèques, des conférences, des écoles. À défaut de la valeur « liberté » qu'il a été impossible de conquérir, on se cramponnera à la valeur « instruction ». Etienne Parent, en 1852, ira jusqu'à proposer une sorte de république des lettrés qui confierait la direction de la société et de l'administration publique à l'intelligence.¹⁰⁵ Mais la condamnation de l'Institut par l'évêque de Montréal précipitera la scission de l'*intelligentsia* en deux camps selon leur acceptation ou leur contestation de l'autarcie ecclésiastique. L'Institut aurait pu être la première université canadienne-française et grâce à elle, l'élite intellectuelle aurait pu jouer un rôle réellement dirigeant. Sans ce cadre durable, elle sera plutôt une élite éclairante — par des livres qui seront peu lus, par des journaux dont les publics seront restreints et partisans.

L'institution où se retrouve une bonne partie de cette élite de journalistes, d'écrivains et de publicistes est le fonctionnarisme d'État. Ouvert aux Canadiens français depuis le gouvernement d'Union, il at-

¹⁰⁵ Étienne PARENT, « De l'intelligence dans ses rapports avec la société », *Discours prononcé par Et. Parent, Ecr., devant l'Institut canadien de Québec*, Québec, de l'imprimerie de E.-R. Fréchette, 1852.

tirera un Gérin-Lajoie, un Etienne Parent, un grand nombre d'autres. Ils y trouveront un débouché professionnel ambigu, mi-anglais, mi-français, qui les situera un peu en marge de la société dont ils demeureront cependant moins éloignés que les politiciens. La catégorie des instituteurs laïques [135] apparaît à cette époque et pourrait, à son tour, s'affirmer comme élite rapprochée du peuple, du moins du peuple des villes, et parlant en son nom. Mais elle constituera au plus une élite virtuelle, vite résorbée, pour les raisons qu'a décrites André Labarrère ¹⁰⁶, dans les rangs d'une population soumise.

3. De la Confédération à 1920

Le récit des conflits qui durant toute la seconde moitié du XIX^e siècle opposèrent, d'une part l'Église, les modérés et les ultramontains et, d'autre part, les réformistes, les libéraux et les anticléricaux, peut laisser l'impression d'une société déchirée. Au fait, on peut dire que ces débats se déroulent dans la stratosphère de la société, entre les membres de la « famille » des élites dirigeants, dominantes et éclairantes. À la fin du siècle, la structure essentielle de ces élites n'est pas sensiblement modifiée. De la base du collège classique s'ouvre l'éventail de la trilogie des professions libérales : sacerdoce, droit, médecine. C'est l'avocat qui devient journaliste, député, ministre, juge. Les intermariages entre membres de cette classe professionnelle créent des sortes de dynasties qui, quelquefois, s'allient aux anciens nobles titrés ; qui dominent des fiefs ruraux, tels les Chapais dans Saint-Denis ; qui dominent la magistrature ¹⁰⁷ ou qui vont dominer les administrations municipales de Montréal et de Québec. Les recherches de Guy Bourassa font voir que c'est durant la période qui commence en 1873 qu'apparaissent, à Montréal, les maires français et que se transforme la composition du conseil municipal : la représentation française y de-

¹⁰⁶ André LABARRERE-PAULE, *Les instituteurs laïques au Canada français, 1836-1900*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1965.

¹⁰⁷ Voir Pierre-Georges ROY, *Les avocats de la région de Québec*, Lévis, 1936 ; *Les juges de la province de Québec*, Québec, Rédempti Paradis, 1933.

vient supérieure à la moitié et atteindra 70 pour cent au début du siècle.¹⁰⁸

La Confédération de 1867, en outre, a ajouté un troisième pôle au destin canadien-français : le gouvernement de la province de Québec. Mais l'intérêt politique canadien-français restera dans une très large mesure, sauf durant l'épisode d'Honoré Mercier, centré sur la politique fédérale jusque vers les années 1920. L'administration publique québécoise retiendra un certain nombre des hommes de profession, des journalistes ou des lettrés qu'attire le fonctionnarisme et qui, jusqu'alors, devaient émigrer à Ottawa. Mais les participants directs au pouvoir politique, députés et ministres, passeront volontiers et fréquemment de la scène fédérale à la scène provinciale. Ce mouvement de va-et-vient [136] inclut aussi les dirigeants de la politique municipale. Guy Bourassa note encore que la moitié des maires de Montréal furent députés et que, seulement de 1870 à 1879, 46 conseillers municipaux de Montréal furent députés à l'Assemblée législative de Québec.

À ces élites traditionnelles, il faut ajouter, vers la fin du xix^e siècle, celle que commence à cristalliser un quatrième pôle, le pôle économique. La domination de la vie économique par les Anglais et la très lente participation que les Canadiens français y acquièrent sont assez connues pour ne pas être récapitulées ici. Rappelons seulement qu'à la fin du siècle un nombre croissant de Canadiens français ont mis sur pied des entreprises florissantes. Ils acquièrent de ce fait un prestige semblable à celui de leurs collègues anglais avec lesquels ils tentent, à l'instar des députés fédéraux français, de participer à la gestion des institutions dominantes de la vie québécoise. Elites dirigeantes par participation. Néanmoins, une Chambre de Commerce française existe à Montréal à compter de 1887.¹⁰⁹ Les Québécois francophones participent de plus en plus activement à la Chambre de Québec, fondée en 1809 et qui, après 1879, devient davantage un organisme de promo-

¹⁰⁸ Guy BOURASSA, « Les élites politiques de Montréal : de l'aristocratie à la démocratie », *Revue canadienne d'économie et de science politique* (*The Canadian Journal of Economics and Political Science*), XXXI, 1, février 1965, 43.

¹⁰⁹ Voir la liste des « Présidents de la Chambre de Commerce de Montréal », *Le Bulletin des recherches historiques*, 58, n° 4, 1952, (n° 680), 217-218.

tion régionale.¹¹⁰ Voyons dans les membres de ces organismes et dans ceux qui leur feront suite en diverses régions de la province, des élites professionnelles locales, ni dominantes ni dirigeantes, et dont les activités, pour autant qu'elles chercheront à influencer épisodiquement les gouvernements, prendront le caractère de la pression plutôt que celui de la direction.

Faut-il enfin considérer comme un type nouveau d'élite ou seulement comme le rebondissement d'une partie de l'élite traditionnelle tous ceux qui, au début de notre XX^e siècle, surtout des jeunes dans le cadre de l'A.C.J.C., chercheront des solutions aux problèmes sociaux québécois en s'inspirant de la pensée conjugée de Bourassa et de Mgr L.-A. Paquet — une idéologie qui, depuis Mgr Laflèche, associe et confond inextricablement ce qui est national, patriotique, religieux et social, dans une fusion que l'on a appelée notre idéologie « unitaire » ? Les valeurs sur lesquelles se fonde cette idéologie sont des valeurs morales et abstraites. Elles exaspèrent ceux mêmes qui les proposent dès qu'ils tentent de les mettre en regard de la société réelle, une société qu'ils définissent d'ailleurs comme circonvenue et compromise... Nous incluons dans cette pléiade tous ceux qui, dans les mêmes années et dans celles qui vont suivre, participeront à la *Ligue nationaliste* (1904) et à la fondation du *Devoir* (1910), à la *Société du parler français* (1902), à l'*Action sociale catholique* de Québec (1907), à l'*École* [137] *sociale populaire* des Jésuites de Montréal (1911), à la *Ligue des droits du français* (1913) ; ceux qui s'associeront au mouvement des *Retraites fermées* et des *Ligues du Sacré-Cœur* d'où origine le syndicalisme ouvrier canadien français... Retenons l'exaspération et la générosité qui animaient ces groupes. Du point de vue qui nous préoccupe ici, voyons surtout en eux l'expression de l'ultime association entre l'aile marchante de l'élite ecclésiastique, l'aile marchante de l'élite intellectuelle non politique et la première aile marchante d'une classe moyenne qui commence à se dessiner, à un moment de notre histoire qui est celui du grand sursaut défensif de nos structures traditionnelles. Voyons-y aussi un ensemble de mouvements dont la plupart ont centré leurs efforts sur la préoccupation, hélas oubliée aujourd'hui, de la défense de la langue française.

¹¹⁰ Fernand OUELLET, *Histoire de la Chambre de Commerce de Québec, 1890-1959*, Publication du Centre de recherche de la Faculté de Commerce de l'Université Laval, n° 1, Québec, s.d.. 93-94. 99-101.

LES ÉLITES NOUVELLES

1. De 1920 à la seconde guerre mondiale

L'ère contemporaine du Québec commence vers les années 1920. Ce sera l'époque de l'industrialisation définitive, des déplacements accrus de population vers les villes nouvelles qui se créent ou vers les villes anciennes qui éclatent. Le gouvernement québécois s'associera plus que jamais aux entreprises et aux cartels américains qui accélèrent cette expansion industrielle. Ce sera une ère de libéralisme et d'empirisme économiques. Le gouvernement se voit cependant entraîné aux premières législations sociales. La soudure de l'Église et de l'État est plus que formelle et verbale. Elle se manifestera en particulier à l'endroit du syndicalisme et des mouvements sociaux qui vont graduellement apparaître. L'Université de Montréal, devenue enfin autonome en 1920, et l'Université Laval commenceront, dans les années 1930, à se révéler et à rayonner.

On peut à peine appeler un mouvement les *Semaines sociales du Canada* fondées en 1920. Voyons-y plutôt un cadre qui, d'année en année, consacrera le prestige des membres des élites déjà reconnues dans les sphères ecclésiastiques, gouvernementales et professionnelles, et qui annexera certains dirigeants des mouvements nouveaux en maintenant les uns et les autres dans l'orthodoxie de la pensée sociale officielle de l'Église. Les *Semaines sociales* se préoccupent des changements sociaux en les interprétant et en les résolvant à priori par des schèmes dogmatiques qui continuent à souder le religieux, le social et le national. Elles continuent à vivre des postulats et des conclusions de M^{gr} L.-A. Paquet.

Les premiers dirigeants de la C.T.C.C. et de l'U.C.C. viennent du milieu ouvrier et du milieu rural. Ils sont la première manifestation de l'existence de ces deux secteurs de notre société, l'un récent, l'autre ancien. [138] Ils en expriment les premières revendications ¹¹¹ mais ils n'en constituent pas, pour autant, des leaders effectifs. L'inspiration,

¹¹¹ Gérard Fortin, « [Milieu rural et milieu ouvrier : deux classes virtuelles](#) », *Recherches sociographiques*, VI, 1, 1965, 47-59.

les positions de problèmes, l'orientation de ces premiers mouvements sont d'origine cléricale et s'inscrivent dans une philosophie du *statu quo*. Les syndicats ouvriers sont confessionnels et français. Ils sont intégrés à la structure diocésaine de l'Église et ils maintiennent les ouvriers dans une attitude de fidélité à l'État et de soumission aux patrons.

C'est le désarroi de la crise économique des années 1930 qui donnera lieu aux premières revendications des classes désemparées, soit dans les régions frontalières défavorisées, soit dans les milieux urbains de néo-prolétaires. Mais leurs porte-parole seront des leaders improvisés, fondateurs ou animateurs de partis politiques, tels un Adrien Arcand, un Camilien Houde ou les premiers dirigeants du *Crédit social*. Les années de la crise provoqueront aussi l'apparition du parti communiste québécois, des *Jeunes Canada*, de *La Relève*. Le parti communiste, *La Relève*, sont l'œuvre de leaders surgis parmi les jeunes. A retenir aussi de ces deux mouvements qu'ils sont, chacun à sa façon, une intrusion de l'universel dans notre monde fermé. Par ailleurs, chez de moins jeunes, ecclésiastiques et laïques qui sont cependant les cadets de l'élite des penseurs sociaux, la crise aura provoqué, en 1934, la rédaction d'un *Programme de restauration sociale* d'où naîtra le parti de l'Union nationale qui mettra fin, en 1936, à un régime politique libéral de 40 ans.

2. De 1940 à 1960

Les années qui font suite à la seconde guerre mondiale voient l'apparition des classes moyennes dans notre société. Le régime Duplessis leur offre l'illusion d'un symbole et une institution parapolitique. L'illusion sera celle de l'« autonomie » provinciale qui camouflera l'inactivité en matière sociale par une rhétorique correspondant à un vœu latent d'opposition à Ottawa. Par contre, le régime maintiendra de façon plus ostensible que jamais l'alliance avec la finance américaine et québécoise, avec les formes les plus abusives du patronat américain et québécois. Le règne du « roi nègre ». Le pouvoir politique est autocratique. Il personnalise et surpolitise à la fois ses contacts avec le peuple-électeur en institutionnalisant ses faveurs arbitraires par l'intermédiaire du patronage. Ce sera l'ère du député-entre-

preneur-homme d'affaires-commanditaire-distributeur de largesses : l'État-Providence à l'heure des anciens clochers québécois.

C'est l'époque où, dans les années 1950, se manifesterà, chez une nouvelle génération d'intellectuels, une élite clandestine. Elle se révélera dans un mouvement comme celui de *Cité libre* et dans l'université. À *Cité* [139] *libre*, qui groupe d'anciens dirigeants de l'action catholique ou de futurs dirigeants du syndicalisme, on contestera l'aliénation du religieux dans le temporel, du national dans le politique. Dans l'université, on tentera de provoquer la démythification et le décrochage idéologique qui permettraient d'identifier la nature réelle des bouleversements qui ont fait du Québec une société urbaine. C'est de l'université que commencent à sortir, dans les années 1945, des animateurs qui vont rénover et réorienter le syndicalisme, le mouvement coopératif, les initiatives d'éducation populaire.

Les nouvelles définitions du milieu canadien-français à cette époque ont un caractère désenchanté. Elles veulent être réalistes. Elles cherchent à se fonder sur des situations concrètes d'aliénation politique et économique. Elles sont par-dessus tout dynamiques et, en définitive, optimistes, pour autant qu'elles ambitionnent de promouvoir le salarié canadien-français, ouvrier ou collet blanc, du statut de sujet à celui de citoyen. Les préoccupations et les élans de ces animateurs sont portés sur la place publique. Un de leurs efforts s'exprime dans l'*Institut canadien des Affaires publiques* fondé en 1953. Mais l'écart demeure grand, il s'élargit même entre ces attitudes nouvelles et les habitudes de pensée de très vastes secteurs de la population. La lutte est particulièrement acerbée de la part des tenants de l'idéologie traditionnelle. Les porte-parole du régime méprisent l'« ouvriérisme » qui s'oppose, dit-on, au nationalisme classique — entendons : ruraliste. Certaines couches géologiques de la pensée ecclésiastique se durcissent sous la poussée des grondements souterrains. Le patronat requiert l'appui politique et policier pour maintenir ses positions. Ces oppositions, ces conflits d'idéologies et de classes se révéleront au moment de la dé-confessionalisation des coopératives en 1946 et surtout lors de l'abcès de fixation que fut la « grève de l'amiante » de 1949.

Mais le mouvement acquis par le leadership nouveau ne pourra pas être complètement enrayé. La C.T.C.C. deviendra la C.S.N. et se dé-confessionalisera en 1960. De jeunes dirigeants canadiens-français

militeront dans le cadre d'autres centrales syndicales canadiennes. Le leadership des mouvements ouvriers, au Canada français, cherche dorénavant à définir le statut et les revendications de l'ouvrier canadien-français dans la perspective de son statut d'ouvrier et de ses besoins économiques. L'aile québécoise du *Nouveau Parti Démocratique* cherchera, pour sa part, à définir les conditions et les formes d'un socialisme québécois. Les instituteurs laïques de l'enseignement primaire et secondaire, professionnellement organisés, commenceront à discuter des carences du système d'enseignement et de leur destin dans ce système. Dans le monde rural, où l'agronome de type traditionnel demeure peut-être encore le personnage le plus important, les dirigeants du syndicalisme agricole axent leurs [140] préoccupations sur les problèmes économiques et techniques inhérents à l'exploitation et à la commercialisation de la vie agricole. ¹¹²

Voici donc un leadership nouveau agissant dans plusieurs couches sociales et professionnelles. Malgré le couvercle vissé de force sur notre société convertie en marmite de Papin, ce leadership cherche à en faire bouillonner l'intérieur. Jusqu'à quel point y parvient-il ? Notons que, sauf dans le monde de l'enseignement et dans le monde rural, ce leadership est venu d'au-dessus des couches sociales où il agit. Il est venu de l'université, ou bien il y est passé. Dans très peu de cas y a-t-il eu osmose profonde entre la pensée de ces dirigeants et celle des couches qu'ils cherchaient à convaincre et à mobiliser. On le constate, par exemple, à la lecture de récits autobiographiques recueillis par Claude Beauchamp chez des militants syndicaux. ¹¹³ Ces confessions révèlent toutes les difficultés éprouvées par les militants dans leurs efforts pour éveiller chez leurs camarades ouvriers des soucis qui eussent dépassé les conditions de travail et de salaire. On le constate en particulier, de façon spectaculaire, dans le fait que de larges secteurs géographiques de syndiqués de la C.S.N. optaient massivement, encore à l'élection fédérale de 1962, pour le parti créditiste, malgré la philosophie démocratique de leurs chefs et les entreprises d'éducation inspirées par ceux-ci. Le leadership des élites nouvelles a pu être décisif en des moments de crise. En temps ordinaire, il de-

¹¹² Gérald FORTIN, *op. cit.*

¹¹³ Claude BEAUCHAMP, *Le permanent syndicat de La Confédération des syndicats nationaux*, thèse de maîtrise. Département de sociologie et d'anthropologie, Université Laval, Québec 1966, manuscrite.

meure fragile. Il ne peut s'appuyer que sur un nombre restreint de militants convaincus. L'écart entre la « conscience claire » des leaders et la « conscience possible » des masses demeure considérable.

3. *Le Québec depuis 1960*

Telle est la situation lorsque le Québec, en 1960, passe brusquement du sommeil de l'hiver au dégel. Cette période nouvelle est si près de nous que nous ne pouvons qu'en dégager quelques traits. D'abord celui-ci. Des tendances sociales qui, durant les années du régime précédent, avaient été perçues seulement comme des tendances latentes ou comme des velléités, éclatent au grand jour et s'affirment comme les credos d'une grande proportion de la jeune génération. Deux axes nouveaux de désirs collectifs orientent vers la sécularisation et la socialisation. Les exigences de besoins trop longtemps contenus forcent au progrès dans toutes les directions. On veut l'autonomie réelle. Plusieurs souhaitent la séparation immédiate. Le gouvernement donne à notre société des structures nouvelles, économiques et culturelles. Il devient planificateur. La plupart des techniciens de la planification viendront des rangs de l'université. Ce sont les successeurs [141] des contestants d'il y a quinze ans. Dans plusieurs cas, ce sont les ex-contestants eux-mêmes qui constitueront les premières équipes de technocrates gouvernementaux. C'est l'élite nouvelle : une élite intellectuelle, rationnelle, technicienne, efficace. Elle se superpose aux ex-professionnels de la politique, les députés, qu'elle déplace en assumant des fonctions qui comportent à la fois la législation et l'exécution.

Les plans et les décisions à brève et à longue échéance de ces nouveaux administrateurs, les technocrates, intéressent le destin de toutes les classes de la société : nouvelles classes moyennes des villes, classe ouvrière, classe agricole, qui, jusqu'à maintenant, ont été politiquement passives. Ils doivent les alerter et les mobiliser. Or, les recherches de Guy Bourassa et de Gabriel Gagnon sur les Conseils d'orientation économique dans la région du Bas-Saint-Laurent ¹¹⁴,

¹¹⁴ Guy BOURASSA et Gabriel GAGNON, *Les Conseils d'orientation économique du Bas Saint-Laurent et de la Gaspésie et des Iles-de-la-Madeleine : Contribution à l'analyse des structures politiques*, juin 1965, miméogra-

comme auparavant la monographie de Fernand Dumont et Yves Martin dans la région du nord de Montréal ¹¹⁵, montrent bien qu'il existe à peine de nouveau leadership spontané dans la vie locale ou régionale. Les premiers sinon les seuls à s'intéresser aux entreprises de planification et à désirer y participer sont les quelques avocats, les hommes d'affaires, les personnes influentes qui constituaient déjà les petits états-majors des associations civiques, patriotiques ou religieuses locales : chambres de commerce, sociétés Saint-Jean-Baptiste, sociétés Saint-Vincent-de-Paul. Une étude récente de Michel Blondin décrit tous les efforts que durent déployer des travailleurs sociaux pour provoquer un minimum d'« animation sociale » dans un quartier ouvrier de Montréal. ¹¹⁶ Par ailleurs, l'insistance avec laquelle des ministères du gouvernement du Québec sollicitent en ce moment la collaboration des « corps intermédiaires » révèle suffisamment que ces corps n'ont guère d'existence, ni de vitalité, ni de leadership.

Notons enfin que sont apparus dans notre société des hommes d'affaires, des financiers de grande envergure, qui ont créé de vastes consortiums ou des cartels dans le style du capitalisme le plus évolué. Ils ont commencé à franciser la rue Saint-Jacques. Ils sont, à leur façon qui est puissante, de nouvelles éminences grises derrière le pouvoir. Ils constituent, en tant qu'élite économique dirigeante, un pôle antithétique à celui de l'État planificateur et technocrate. N'oublions pas que cette élite règne au sommet d'entreprises qui comportent elles-mêmes leurs armées de techniciens et de planificateurs. En définitive, notre société est dominée [142] par deux constellations de planificateurs et de technocrates qui s'opposent, au moins partiellement, par leurs objectifs et par leurs idéologies. L'une est issue de l'université. L'autre est issue de la grande entreprise industrielle ou financière. L'une et l'autre cherchent à contrôler l'État. Ni l'une ni l'autre cependant n'est le résultat d'une expérience politique.

phié ; Le processus de régionalisation scolaire dans l'est du Québec, Québec, juin 1965, miméographié.

¹¹⁵ Fernand DUMONT et Yves MARTIN, *L'analyse des structures sociales régionales, Etude sociologique de la région de Saint-Jérôme*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1963, 204-205.

¹¹⁶ Michel BLONDIN, « L'animation sociale en milieu urbain : une solution », *Recherches sociographiques*, VI, 3, 283-304.



Devant cette diversification et ces avatars des élites de notre société, que peut-on prédire de leur évolution future ? Partons du fait qu'avec la disparition, du moins la transformation radicale déjà en cours, du collègue classique de style traditionnel, disparaîtra le critère séculaire de définition de l'une ou l'autre des catégories de l'élite. Être de l'élite ne sera plus assuré comme gage au point de départ mais sera reconnu comme une consécration à un point d'arrivée, par association avec une structure sociale qui comportera prestige et pouvoir.

Il semble bien aussi que l'appartenance au clergé ou aux ordres religieux ne comportera plus nécessairement, de soi, l'imputation d'altitude sociale et d'excellence. Au fur et à mesure que l'on continuera à dissocier ce qui est spirituel de ce qui est temporel, à spécifier plus nettement le statut des institutions ecclésiastiques au point d'en arriver à une franche distinction entre ce qui est d'Église et ce qui est d'État, on cessera de reconnaître une élite ecclésiastique indifférenciée. Des prêtres, des religieux, des femmes religieuses, appartiendront à telles ou telles élites dominantes ou dirigeantes d'après les mêmes critères de compétence ou d'initiative qui serviront à définir ces catégories sociales.

Quant aux élites professionnelles, elles sont déjà plus diversifiées qu'elles ne l'étaient dans le passé et elles le seront encore davantage. Le grand comptable, l'ingénieur, l'homme d'affaires ont brisé le monopole de prestige des professions libérales. Aussi bien, les médecins seront absorbés dans les cadres d'établissements hospitaliers de plus en plus bureaucratiques où ils rempliront des rôles de fonctionnaires. Leur ascendant futur tiendra à des postes-clés dans ces institutions, dans les universités, dans les laboratoires de recherche scientifique. Quant aux notaires, une société industrielle en a beaucoup moins besoin qu'une société terrienne. Au surplus, André Vachon nous a rappelé que les entreprises commerciales et industrielles tendent à repousser leurs activités spécifiques entre les mains des avocats. ¹¹⁷

Que dire de cette profession d'avocat sinon qu'elle demeure polyvalente et, de plus d'une façon, dominante ? D'une part, elle mène à la

¹¹⁷ André Vachon, *Histoire du notariat canadien, 1621-1969*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1962, 190-191.

magistrature qui, dans une société où prévaut le droit civil tel que nous le [143] connaissons, confère l'autorité associée au pouvoir d'arbitrer les conflits entre individus, entre groupes professionnels et entre institutions. D'autre part, l'avocat est de plus en plus intimement associé et de plus en plus nécessaire aux grandes entreprises financières et industrielles. Il en est souvent directeur et il en devient volontiers le propriétaire. Sa profession est encore celle qui conduit le plus aisément à la politique. Même si son rôle est réduit, c'est encore l'avocat-député qui fait peser sur notre gouvernement *qui demeure un gouvernement d'avocats* et sur une société formellement façonnée par les hommes de loi, le poids d'une profession qui est l'une des plus anciennes et des plus puissantes « maçonneries » du monde occidental.

Fernand Dumont et Guy Rocher, dans leur *Introduction à une sociologie du Canada français*, prévoyaient à brève échéance un pluralisme de nos élites et prédisaient qu'« il est dans la ligne de notre évolution sociale que nous en arrivions bientôt à une leadership local ou régional tout à fait nouveau par rapport à la situation d'hier ». ¹¹⁸ Nous sommes encore loin d'une telle réalisation. Le leadership local ou régional jusqu'à maintenant a été latent plutôt qu'explicite. Sauf en de rares exceptions, il n'a pas été spontané. Il lui a fallu, pour se révéler et pour agir, l'aiguillon des animateurs sociaux ou des planificateurs.

Et nous sommes amenés, une fois de plus, à constater que notre société, semblable en cela à un très grand nombre de sociétés, à notre époque, est en train de passer presque sans transition du stade de société traditionnelle à celui de société technologique et technocratique. Dans notre cas cependant, nous pouvons pousser cette affirmation dans un sens plus précis en nous inspirant du modèle d'analyse proposé par David Riesman. Celui-ci, on le sait, distingue au cours de l'évolution sociale trois types de sociétés à chacun desquels a correspondu un « caractère social » particulier. ¹¹⁹ Au premier stade de développement, les conduites uniformes sont fondées sur la tradition : la société est basée sur la détermination traditionnelle ; la seconde phase est celle où les individus agissent d'après des buts relevant de la vie inté-

¹¹⁸ Fernand Dumont et Guy Rocher, « *Introduction à une sociologie du Canada français* », *Recherches et Débats*, 34, Le Canada français aujourd'hui et demain, Paris, Librairie Arthème Fayard, mars 1961, 37.

¹¹⁹ David RIESMAN, *La foule solitaire*, traduit de l'américain, Paris, B. Arthaud, 1964.

rieure : la société est basée sur l'intro-détermination ; dans une troisième phase, les conduites individuelles se conforment aux attentes et aux préférences d'autrui : la société est basée sur l'extro-détermination. Dans cette perspective (qui vaut principalement, j'en conviens, pour les sociétés du monde anglophone et protestant), je soumets que la société canadienne-française a court-circuité la seconde phase. Notre société n'a pas vécu le stade durant lequel un très grand nombre sinon la majorité de ses membres auraient connu, en même temps, l'expérience de la réflexion, [144] de la discussion, de la responsabilité personnelles. Et cela tient dans une large mesure à ce que, dans notre société, *le Grand Débat n'a pas eu lieu de façon complète*.

Ce à quoi je fais allusion ici est une bien ancienne et bien familière histoire dans notre Histoire : je veux parler de l'imbrication du pouvoir ecclésiastique et du pouvoir politique ; des rivalités qui ont sporadiquement éclaté entre l'un et l'autre et entre leurs élites respectives en vue du contrôle de la société ; et, comme conséquence de cet entremêlement et de ces tensions, de certaines ambiguïtés fondamentales qui ont caractérisé nos idéologies dominantes. *Ce Grand Débat* a connu ses phases les plus acerbes et les plus dramatiques à l'époque de l'Institut canadien au XIX^e siècle et chaque génération, par la suite, lui a fait connaître des rebondissements plus ou moins prononcés. Pendant un moment, on a cru qu'il allait éclater une fois pour toutes. Mais il semble maintenant que « notre guerre de Troie n'aura pas lieu » ou, plus exactement, que notre guerre de Troie n'est pas cette guerre-là — que la transformation la plus radicale à opérer dans le Québec ne consiste pas dans une spectaculaire « séparation » de l'Église et de l'État. La redéfinition des attributions respectives des deux pouvoirs va s'opérer de façon pacifique. Elle est d'ailleurs déjà engagée, dans un style indirect, par plusieurs biais institutionnels : dans les domaines du droit paroissial, de l'éducation, de l'hospitalisation, de la taxation, du droit civil, etc. Et c'est ainsi qu'elle va se poursuivre, selon toute vraisemblance.

Si donc le *Grand Débat* formel se résoud en quelque sorte par lui-même, il reste que nous devons tenter de compenser le plus possible, et le plus vite possible, les carences découlant du fait que nous avons court-circuité une phase historique de réflexion collective. Nous devons accélérer nos classes de la liberté politique. Toutes les interrogations sociologiques, depuis quelques années, répètent que nous devons

« trouver » de nouvelles valeurs collectives. Il me semble que nous n'avons pas à chercher bien loin et que nous avons là, au cœur même de nos préoccupations essentielles, l'une des valeurs sinon la valeur qui doit polariser toutes les autres : celle d'une conscience politique autonome, d'un sens de la liberté politique authentique.

Plusieurs des autres valeurs dont nous devons vivre ne sont pas à créer de toutes pièces. Nous en avons eu plusieurs dans le passé, par intermittence. Nous avons pu feindre de les oublier, par suite de trop d'anesthésies ou d'un manque de mémoire. Ceci est paradoxal pour une société dont la devise est « Je me souviens ». Nous sommes un peuple qui a beaucoup de souvenirs mais bien peu de mémoire. J'ai évoqué quelques-unes de ces valeurs authentiques de notre passé. Ce qui importe, c'est de repenser ces valeurs et de leur donner un contenu contemporain. C'est de multiplier les foyers de rénovation et de renaissance de notre mémoire collective. Nous pourrons ensuite multiplier les foyers [145] de décision. Par là, nous pourrons multiplier aussi les tremplins de participation sociale. La jeunesse que nous cherchons et l'expérience qui nous est immédiatement nécessaire sont à trouver dans un passé auquel nous restituerons ses lumières et ses élans.

Jean-Charles Falardeau

Département de sociologie et d'anthropologie,
Université Laval.

[146]

COMMENTAIRE

par
Marc-André LESSARD

[Retour à la table des matières](#)

M. Falardeau a très bien décrit les compositions successives de l'élite québécoise. Aussi, ne reviendrai-je pas sur son analyse historique ; ni non plus sur la définition qu'il nous a donnée du concept d'élite. M'appuyant plutôt sur ce double acquis, j'aimerais attirer l'attention sur deux voies de recherche qui me semblent de première importance si nous voulons parvenir à une meilleure compréhension du système de liaison par lequel l'élite québécoise s'articule à la société québécoise dans son ensemble. On peut penser aux rôles effectifs des élites, aux processus de dégagement des idéologies, à la constitution des clientèles des partis politiques, etc.

Je soumets deux observations qui sont d'ailleurs contenues dans le texte de M. Falardeau, et de façon très explicite dans sa conclusion. Ce sont les suivantes : *a)* les élites québécoises n'ont toujours représenté qu'une partie mal définie de la société québécoise, territorialement et structurellement ; *b)* les changements dans la composition des élites ne produisent pas de changements immédiats réels dans la société.

1. Les élites n'ont jamais représenté qu'une partie de la société

Il est certain qu'une élite ou que les élites ne représentent jamais tous les sous-ensembles de la société mais encore faut-il savoir quelles parties ne sont pas représentées, lesquelles le sont, et comment. Nous considérerons le Québec à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e, environ 1850-1950.

On a noté déjà, et à plusieurs reprises, la non-homogénéité de la société rurale québécoise de l'époque. Everett C. Hughes dans *Rencontre de deux mondes*¹²⁰ distinguait deux types de paroisses agricoles : d'une part, celles de la plaine première peuplée et riche, d'autre part, celles des régions frontières presque toujours pauvres. Gérald Fortin laissait entendre en 1960, lors du premier de nos colloques, qu'on pourrait identifier un bien plus grand nombre de ces types.¹²¹ Pour faire vite, ne retenons que deux cas extrêmes dans l'ensemble de cas possibles, soit : d'une part, les paroisses riches de la plaine de Montréal et du Richelieu ; d'autre part, les nombreuses paroisses de colonisation du plateau laurentien et du plateau apalachien.

Les premières sont anciennes et bien organisées, les rendements agricoles y sont bons, les familles y vivent bien, le père est chef réel du foyer et il a le loisir de participer aux organisations paroissiales, municipales et scolaires. On trouvera dans ces paroisses une forte élite terrienne en plus des élites cléricales et professionnelles.

Les paroisses de colonisation, elles, sont récentes et composées d'éléments disparates qui mettent parfois beaucoup de temps à s'accorder. Les rendements agricoles y sont minces et aléatoires, ils ne suffisent pas à faire vivre la famille. Le père de famille doit s'absenter pendant de longues périodes pour travailler en forêt. La mère le remplace au foyer mais elle ne peut pas s'occuper des organisations paroissiales, municipales [147] et scolaires. Dans ces paroisses, l'élite terrienne est inexistante ou très faible ; en général ce sont le curé, le marchand général, le commerçant de bois, le *jobber*, parfois l'hôtelier qui prennent le contrôle du milieu ou se le disputent.

Dans l'ensemble des villes québécoises, nous pouvons également opposer deux extrêmes très différents. D'une part, Montréal et Québec sont des centres commerciaux, financiers, administratifs, institutionnels. On trouve dans ces deux villes tous les éléments nécessaires à la constitution d'une élite nombreuse. D'autre part, il y a plusieurs petites villes industrielles récentes. Une industrie unique, soit celle du papier, soit l'industrie textile, y est dirigée de Montréal ou de plus loin ; le gé-

¹²⁰ Everett C. Hughes, *Rencontre de deux mondes*, Montréal, Éditions Lucien Parizeau, 1945, 388.

¹²¹ Gérald Fortin, « *L'étude du milieu rural* », *Recherches sociographiques*, III, 1-2, janvier-août 1962, *Situation de la recherche sur le Canada français*, 108.

rant et les autres administrateurs viennent de l'extérieur et ne s'intègrent pas aux habitants — ils sont d'ailleurs très souvent de langue anglaise. Le commerce et les services se développent peu dans ces villes où la population d'origine rurale toute récente a conservé ses habitudes d'économie domestique quasi autosuffisante et ses coutumes d'aide entre parents et voisins, ce qui réduit au minimum les achats de biens et de services sur le marché. Pour la même raison et à fortiori, la ville ne devient pas un centre régional de commerce ni de service ; d'autant moins, en ce qui concerne le commerce, que chaque village est doté d'un magasin général approvisionné directement de Québec ou de Montréal. En effet, le chemin de fer permet au commis-voyageur d'aller partout et à tout marchand de recevoir ses marchandises à une petite gare qui est toujours au moins aussi rapprochée que la ville la plus proche. Dans de telles conditions, les nouvelles villes mettent beaucoup de temps à constituer des élites autochtones fortes et diversifiées. En attendant, les prêtres et les membres des professions libérales couvrent le vide sans le combler. Fernand Dumont et Yves Martin ont montré un bel ensemble de cette situation à Saint-Jérôme de Terrebonne, il y a à peine dix ans. ¹²²

Ainsi les élites locales sont très inégales du triple point de vue quantité, qualité et authenticité. Il y a des régions riches et des régions pauvres ; des régions autonomes et des régions en tutelle ; des régions qui prennent la direction des affaires de la nation et des régions qui suivent tant bien que mal. Je crois que ces inégalités ont changé mais qu'elles n'ont pas disparu, que l'élite québécoise représente encore très mal la société québécoise.

Ma description est, j'en conviens, trop rapide et trop simplificatrice. J'y ajoute un exemple choisi dans la vie politique.

¹²² Fernand DUMONT et Yves MARTIN, *L'analyse des structures sociales régionales. Etude sociologique de la région de Saint-Jérôme*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1963.

J'ai examiné rapidement certains des rapports des élections générales provinciales : ¹²³ en tout, 13 des 19 possibles depuis 1897, c'est-à-dire les 13 que j'ai pu trouver le plus facilement. Dans chacun de ces rapports, j'ai fait le compte des députés résidant à Québec ou à Montréal mais élus dans des comtés hors de ces villes et de leur zone d'influence immédiate. À chacune des 13 élections, il s'en est trouvé un certain nombre soit : ¹²⁴

[148]

15	en	1897
10	en	1904
12	en	1916
12	en	1919
10	en	1927
9	en	1931
11	en	1939
8	en	1944
8	en	1948
5	en	1952
4	en	1956
1	en	1960
2	en	1962

On pourrait faire beaucoup d'observations sur cette série chronologique. Je me borne à noter la constance du phénomène jusque vers les années 1940 puis sa régression progressive. Arrêtons-nous plutôt à considérer la diffusion des cas.

Québec a toujours fourni le plus grand nombre de « députés exportés ». Au total, pendant toute la période, j'en ai compté 71 contre 36 de Montréal. Il est vrai que 17 comtés importateurs se trouvent dans la région de Montréal et à l'ouest, contre 16 dans la région de Québec et à l'est, mais c'est dans les comtés sous l'influence de Québec que le phénomène se produit le plus souvent : 70 cas contre 37 dans la région de Montréal soit, respectivement 60 pour cent et 40 pour cent du total.

¹²³ Pour les élections d'avant 1931, j'ai consulté les Documents de la Session des années correspondantes. Dans les autres cas, j'ai pu utiliser le *Rapport sur les élections générales* publié après chacune des élections.

¹²⁴ La zone d'influence immédiate étant difficile à estimer dans le passé, il serait sans doute possible d'établir un compte légèrement supérieur pour les élections les plus anciennes.

Voici la liste des comtés et le nombre de fois où un député de Québec ou de Montréal y a été élu si l'on se limite aux cas où cela s'est produit au moins deux fois :

<i>Québec</i>		<i>Montréal</i>	
Bellechasse	10	Terrebonne	6
Montmorency	8	Drummond	4
L'Islet	6	Berthier	3
Lotbinière	6	Chambly	3
Matane	6	Deux-Montagnes	3
Îles-de-la-Madeleine	6	Argenteuil	2
Gaspé	6	Huntingdon	2
Montmagny	5	L/Assomption	2
Bonaventure	4	Soulanges	2
Charlevoix-Saguenay	3	Châteauguay	2
Portneuf	2		
Dorchester	2		
Kamouraska	2		

Nous reconnaissons là sans doute le Québec rural, pauvre et non urbanisé ou à peine urbanisé que nous évoquions plus haut. Nous reconnaissons aussi l'image fondamentale de la province : Montréal et la plaine, Québec et les deux plateaux montagneux. Il faut noter que les régions de l'Abitibi et du Saguenay — Lac-Saint-Jean ne sont pas représentées : ce sont des régions où il y a eu des villes dès le début du peuplement et des régions isolées qui ont dû se suffire à elles-mêmes. On pourrait aussi ajouter que ce sont deux régions fortement « créditistes ».

La situation peut être décrite à l'inverse. Plutôt que de lire : « certains comtés n'arrivent pas à se donner un député autochtone », on dirait : « une certaine élite urbaine utilise certains comtés pour se faire porter et maintenir au pouvoir ». Or il est possible d'identifier cette « certaine élite » puisque la liste des occupations des députés est donnée dans 10 des 13 rapports consultés. Ne retenons que la catégorie la plus importante.

[149]

celle des avocats qui représentent toujours une forte majorité des députés importés, soit :

82 pour cent	en	1916	75 pour cent	en	1944
75 pour cent	en	1919	62 pour cent	en	1948
70 pour cent	en	1931	80 pour cent	en	1952
73 pour cent	en	1939	75 pour cent	en	1956

Je néglige les années 1960 et 1962 où il n'y a eu qu'un et deux cas. Comme chiffres de contrôle, voici la proportion des avocats dans l'ensemble de la députation totale aux mêmes élections :

31 pour cent	en	1916	27 pour cent	en	1944
26 pour cent	en	1919	22 pour cent	en	1948
27 pour cent	en	1931	26 pour cent	en	1952
29 pour cent	en	1939	19 pour cent	en	1956

D'autres rapprochements seraient possibles et intéressants. Voici un exemple. En 1962, des députés d'origine locale ont été élus dans 16 comtés ayant élu auparavant au moins deux fois un député importé de Québec ou de Montréal. Or parmi ces 16 députés d'origine locale, il n'y avait que 3 avocats, soit une proportion de 19 pour cent.

Ainsi notre interrogation quant au caractère représentatif des élites se trouve justifiée au plan politique. Il y a, d'une part, des régions de la province qui sont sous-représentées à l'Assemblée législative parce qu'elles ne peuvent trouver chez elles leur propre député, tandis que d'autres régions, les plus urbanisées, sont sur-représentées parce qu'elles font élire dans les premières un certain nombre de leurs citoyens. Il y a, d'autre part, des ensembles sociaux qui sont mal représentés : les cultivateurs des régions pauvres, les ouvriers des petites

villes et toute une masse des habitants des grandes villes, tandis que d'autres ensembles sont surreprésentés : les avocats et leurs clients politiques.

Voilà pour ma première observation.

2. Les changements dans La composition des élites ne produisent pas de changements immédiats réels dans la société

Je ne ferai que formuler une question.

On sait que dans les pays en voie de modernisation ou de développement, l'élite nouvelle est perçue par la population et finit par se percevoir elle-même sur le même modèle fondamental que l'ancienne. Paul Mus l'a montré pour le Viêt-Nam ¹²⁵ ; Albert Doutreloux l'a rappelé au sujet de l'Afrique noire dans un exposé qu'il a présenté au XXXIII^e Congrès annuel de l'ACFAS. ¹²⁶ On pourrait donner de multiples autres exemples du même phénomène dans des milieux très différents. J'en ajoute un seul autre qui nous est rapporté par les nombreuses études portant sur les groupes ethniques aux États-Unis. Ces études ont montré comment un petit groupe redéfinit [150] à sa mesure et sur son propre modèle la société où il se trouve et, partant, l'élite de cette société. Ainsi fait-on chez les membres de la *Street corner society* de William Foote Whyte. ¹²⁷

Des phénomènes semblables ne se produisent-ils pas au Québec quand une élite en remplace une autre ou quand de nouveaux membres s'ajoutent à l'élite ancienne ? Pour prendre un cas concret, les techniciens ne seront-ils pas tentés d'utiliser à leur profit les mêmes mécanismes qui ont réussi à ceux qui les ont précédés au pouvoir — définis qu'ils seront encore longtemps d'après le modèle de

¹²⁵ Paul Mus, *Viêt-Nam, sociologie d'une guerre*, Paris, Editions du Seuil, 1952.

¹²⁶ Albert DOUTRELOUX, « Coopération et conflit en situation coloniale », *Coopération et compétition*, Colloque de l'Association canadienne des anthropologues, psychologues sociaux et sociologues de langue française. Université de Montréal, 5-6 novembre 1965, texte miméographié.

¹²⁷ William Foote Whyte, *Street Corner Society : The Social Structure of an Italian Slum*, Chicago, The University of Chicago Press, 1943.

l'élite ancienne ? En effet, rien dans la technique, surtout si elle est très fortement subdivisée en spécialités, n'élimine le paternalisme ni l'autoritarisme ; et l'on peut très bien réintroduire le « charisme » dans un monde fortement technicisé.

Si je devais démontrer la vraisemblance de mes propos, je mettrais en parallèle l'apparition d'une élite nouvelle dans une petite communauté locale et l'évolution du patronage politique entre les mains de cette élite, depuis le « patronage simple » jusqu'au « favoritisme » et au « graissage », pour reprendre une distinction proposée par Vincent Lemieux.¹²⁸

Marc-A. Lessard

Département de sociologie et d'anthropologie,
Université Laval.

¹²⁸ Vincent Lemieux, *Patronage ou bureaucratie*, communication au XXXI^e congrès de l'ACFAS, Québec, 1963, texte miméographié.

[151]

Le pouvoir dans la société canadienne-française.

IV. LES TITULAIRES DU POUVOIR

**“LES NOUVELLES
CLASSES MOYENNES.”**

par

Jacques BRAZEAU

Définition des classes moyennes

[Retour à la table des matières](#)

Au deuxième jour d'un colloque où l'on traite du pouvoir dans notre société, les notions de strate et de classe n'ont besoin d'être ni défendues ni longuement explicitées. Il est pertinent cependant de dire ce que nous entendons par classes moyennes et d'indiquer comment elles se situent par rapport aux élites dont M. Jean-Charles Falardeau a déjà traité et par rapport aux classes laborieuses.

De par la naissance, la fortune, le talent ou l'autorité, les membres des élites sont en mesure de jouer un rôle social qui dépasse leur milieu immédiat et leur secteur professionnel. Ils sont des définisseurs de situations et ce fait est plus important que les privilèges personnels dont jouissent leurs familles comme consommateurs en raison de leurs revenus. Étudier les élites d'après leur pouvoir et leur rôle social, c'est aussi nous disposer à percevoir les classes moyennes de façon dynamique en nous demandant comment elles participent au pouvoir.

Les classes moyennes de notre société sont composées des familles dont les chefs occupent les postes de cadres dans les institutions. Ces personnes ont des responsabilités intermédiaires entre les détenteurs du pouvoir et les exécutants du travail de routine dans notre société

urbaine et industrielle. C'est par leur fonction d'intermédiaires que les membres des classes moyennes se définissent le mieux, dans une société stable comme dans une société mouvante. Dans une société du premier type, les classes moyennes acceptent les définitions existantes du rôle des organismes dans lesquels elles œuvrent et elles contribuent à maintenir l'ordre établi. Dans une société en évolution, ce sont elles qui ont élaboré les solutions de rechange qu'offrent les définisseurs de situations et elles représentent une force éventuelle si elles choisissent de constituer un groupement du type qu'Émile Pin appelle « tendanciel ». ¹²⁹

[152]

Une distinction aussi générale entre l'élite et la classe moyenne doit être justifiée avant d'être précisée davantage. John Porter nous rappelle que dans la société nord-américaine, il est difficile de discerner les divisions entre classes si nous nous en tenons à la consommation des biens matériels. ¹³⁰ Le relèvement du niveau de vie en société post-industrielle, l'expansion du crédit et l'ingéniosité de la réclame créent des inversions inextricables. Le revenu du chef de famille, compte tenu de la grandeur variable des familles et du nombre indéterminé des salariés dans chaque famille, devient un pauvre indice de la classe dans une société dont l'idéologie nie le bien-fondé de la stratification. La combinaison du revenu et de la scolarisation, en vue d'établir une division de la société en strates pour fins de recherche, donne une image statique dont les barres horizontales semblent des crans d'arrêt arbitraires. Finalement, les mensurations objectives du statut selon des indices communs pour des ensembles sociaux hétérogènes présentent bien des difficultés.

Un lien indéniable a été établi en Amérique du Nord entre l'origine ethnique et la division du travail. Ceci a amené des auteurs américains

¹²⁹ Émile PIN, *Les classes sociales*, Paris, Spes, 1962. L'auteur note que l'action commune des membres de la classe moyenne n'est pas fréquente, d'où l'utilisation au pluriel du concept de « classes moyennes » (p. 242). Les membres d'une classe peuvent cependant se grouper en associations et en sociétés en vue d'une action qui sera commune à certaines catégories ou à l'ensemble des membres. C'est alors que la classe forme un ou des groupements « tendanciels » (p. 246).

¹³⁰ John PORTER, *The Vertical Mosaic*, Toronto, University of Toronto Press, 1965, 125-132.

à se demander si l'on peut attribuer un statut social d'après la même échelle aux familles de race blanche et de race noire. Plus près de nous, le concept de « classe ethnique » a vu le jour mais sans que sa naissance soit l'occasion d'unanimes réjouissances.¹³¹ La question posée ici est la suivante : doit-on concevoir l'utilisation d'une théorie de la stratification et un instrument pour en établir les coordonnés, qui fassent abstraction des sociétés régionales, des sociétés ethniques, de leur vie propre aussi bien que de leur imbrication dans des ensembles coopératifs et concurrentiels plus grands ? Il ne semble pas et ceci, comme la stérilité de l'usage d'indices trop contraignants, invite à la recherche de définitions fonctionnelles des classes. Ces premières définitions, il va sans dire, doivent être raffinées à l'usage.

Caractéristiques des classes moyennes québécoises

Selon la perspective esquissée au début, ce qui caractérise les classes moyennes dans la société québécoise c'est qu'elles forment les cadres qui assurent le fonctionnement des institutions de l'administration publique, des établissements de services et de l'entreprise. En général, ces cadres incluent une population scolarisée, ayant poursuivi des études secondaires et universitaires. Il n'est pas d'importance capitale d'établir à quel niveau se situe le bas de cette classe. En est-on membre quand on est gérant de succursale [153] ou seulement quand on est directeur-adjoint, ne semble pas une question à trancher de toute urgence pour l'élaboration de la présente thèse. Il est plus important, par ailleurs, d'indiquer comment on échappe à la classe moyenne pour passer à l'élite. Ceci est fonction du rayonnement que l'on a, soit à titre institutionnel, soit à titre personnel. Selon cette conception, messieurs les recteurs d'universités sont membres *ex officio* de l'élite alors que leurs professeurs ne le sont que si la société juge qu'ils le méritent par leurs œuvres. Une série de promotions peuvent permettre à un ouvrier d'assumer des responsabilités administratives qui feront de lui un humble bourgeois des cadres mais son mérite à titre d'homme politique, de syndicaliste ou de poète, en fera ex-

¹³¹ Marcel Rioux et Jacques DOFNY, « [Les classes sociales au Canada français](#) », *Revue française de Sociologie*, III, 3, 1962, 290-300.

ceptionnellement un membre de l'élite sans qu'il s'attarde dans les rangs des classes moyennes.

La société québécoise, comme toute autre entité socio-politique, a toujours eu du personnel de cadres. On pourrait ajouter qu'elle a eu la classe moyenne que ses élites ont mérité qu'elle eût. Faire porter ce mérite ou ce blâme à nos élites pensantes, c'est tout juste affirmer que nous n'avons pas eu des cadres particulièrement rigides qui auraient formé une classe en possession d'une idéologie particulière due à une pensée commune traditionnelle. On peut affirmer, au contraire, que nos classes moyennes ont été peu engagées. C'est la raison qui leur a permis de se transformer assez soudainement.

Les classes moyennes traditionnelles

La société québécoise a eu des cadres anglophones et des cadres francophones depuis deux siècles. On ne doit pas oublier que les corps politiques, l'administration, le commerce, l'industrie, les services professionnels et les associations se sont développés en milieu urbain, puis que ce milieu dans les villes de Montréal et de Québec a eu des élites et des cadres mixtes. Il n'y a qu'un peu plus d'un siècle que Montréal est en majorité française. Ce n'est, d'autre part, qu'au cours de cette période que les francophones en sont graduellement venus à jouer un rôle prépondérant dans la direction d'organismes québécois distincts. L'histoire de la médecine au Québec, par exemple, montre qu'au cours de plus d'un siècle, les médecins francophones et anglophones partageaient les mêmes hôpitaux, les mêmes écoles à leurs débuts, les mêmes associations professionnelles. La succession des francophones aux anglophones dans certaines activités politiques, professionnelles et sociales, a été un phénomène continu depuis 1830 et elle s'est accompagnée de l'accroissement du parallélisme. Plus près de nous encore, la première nationalisation de l'Hydro-Québec au cours de la seconde guerre mondiale a amené l'entrée de jeunes ingénieurs francophones dans l'activité hydroélectrique. Ceux-ci ont appris leur métier avec l'aide des collègues anglophones auxquels ils allaient succéder. Ils reconnaissent toujours le mérite [154] de ceux qui les ont

formés et qui leur ont donné accès aux classes moyennes.¹³² L'histoire de la division du travail selon l'ethnie et la langue est une partie importante de l'histoire des classes moyennes de langue française au Québec. Michel Brunet a illustré et explicité le processus de la déchéance de notre bourgeoisie à la fin du XVIII^e siècle, mais, faute de documentation adéquate et en raison de la complexité croissante du phénomène, personne n'a aussi bien retracé le long acheminement de sa renaissance depuis lors.¹³³ Cette histoire constituerait l'un des volets du triptyque qu'il faudrait compléter par deux autres panneaux illustrant le rôle de l'Église et le rôle de l'État chez nous.

À titre d'esquisse sommaire, il convient pourtant de voir comment la société québécoise s'est différenciée par rapport à la dualité originale de sa population. Les anglophones jouèrent d'abord un rôle important dans la politique, le commerce, les services professionnels, l'exploitation des richesses naturelles. Ils assurèrent la formation des francophones qui allaient leur succéder. Le progrès du groupe français permit à celui-ci de s'engager dans une concurrence qui, graduellement, évinça le groupe anglais de certaines activités, telles la politique locale, la politique provinciale, l'administration, et qui, en d'autres secteurs, créa le parallélisme que nous connaissons à Montréal dans les services éducatifs, hospitaliers et municipaux, selon la langue et l'appartenance religieuse. Il est évident que l'évolution des modalités d'interdépendance et de concurrence ne s'accomplit pas au même rythme dans divers secteurs d'activité. L'industrialisation, par le truchement de la grande entreprise, allait répéter le processus déjà connu en d'autres secteurs d'activités, tels que l'administration gouvernementale, un siècle et demi plus tôt. Des cadres francophones ont succédé à des cadres anglophones dans divers domaines depuis deux

¹³² Jacques Dofny et l'auteur ont fait une recherche, qui n'a pas encore été publiée, sur l'usage des langues chez les cadres à l'Hydro-Québec. Ils ont accumulé des données sur la succession ethnique à ces postes. Ils ont observé, au cours d'interviews, que les Canadiens français, formés sous la direction de cadres anglophones au début du processus de succession, se font de ces anglophones une représentation plus favorable que le personnel canadien-français plus jeune qui, lui, a été formé alors que des Canadiens français assumaient déjà un grand nombre de hauts postes.

¹³³ Michel BRUNET, « La conquête anglaise et la déchéance de la bourgeoisie canadienne-française (1760-1793) », *Amérique française*, XIII, juin 1955.

siècles. Certains domaines, le culturel, par exemple, ont été abandonnés tôt et scindés en régimes autonomes distincts. D'autres, comme la finance, ont été gardés comme des fiefs anciens alors que de nouveaux territoires étaient créés.

Cette évolution historique a divisé en deux types les cadres canadiens-français du Québec. On peut y être de classe moyenne parce que l'on joue un rôle administratif ou professionnel au sein des institutions propres au Québécois francophone, au cœur de la société ethnique. On peut aussi jouer un rôle équivalent dans des organismes à caractère suprarégional et anglophone. Dans ce dernier cas, on doit se soumettre à des exigences [155] définies par un ensemble social plus vaste que la société ethnique et différentes des siennes.

Les classes moyennes traditionnelles ont assez bien accepté ces deux séries d'exigences. Elles ont préféré œuvrer dans la société ethnique. Quand ceci leur était impossible, elles se sont murées. Elles ont joui de leur isolement, elles se sont désintéressées du sort des ouvriers aux prises avec le monde anglo-saxon de l'usine et elles se sont accordé une supériorité culturelle mythique. Elles ont appuyé les élites politico-religieuses qui défendaient les intérêts que l'on sait : un nationalisme québécois d'apparat, l'isolationnisme, le cléricisme et la libre entreprise. Quand les Canadiens français, d'autre part, ont accédé aux cadres intermédiaires du monde anglo-saxon dans les entreprises du Québec ou dans les organismes de l'État central, ils se sont aussi accommodés des exigences de ces milieux. Ils ont travaillé en anglais et assuré le maintien d'une communication entre un patron anglais, d'une part, et des ouvriers, des clients ou des administrés français, d'autre part. Les études d'Everett Hughes et de Stuart Jamieson sur le Québec ont montré le rôle joué par les classes moyennes québécoises.¹³⁴ Les Canadiens français ont été cantonnés dans les secteurs

¹³⁴ Everett-C. HUGHES, [French Canada in Transition](#), Chicago, University of Chicago Press, 1943 ; Stuart JAMIESON, *French and English in the Institutional Structure in the Province of Quebec*, thèse de maîtrise (sociologie) non publiée. Université McGill, 1935. Voir aussi : Jean-Charles FALARDEAU (éd.). [Essais sur le Québec contemporain](#), Québec, Presses Universitaires Laval, 1953. Les études sur les forces militaires canadiennes, de leur côté, font voir que les Canadiens français de l'extérieur du Québec sont favorisés, en raison de leur connaissance de l'anglais, quand ils sont en concurrence avec les Québécois pour des postes dans des organismes nationaux. Ce fait a été noté par l'auteur au sujet des ouvriers spécialisés dans l'Aviation Royale

non industriels de leur société, ou encore, ils ont joué le rôle d'entremetteurs entre deux sociétés imbriquées différenciellement l'une dans l'autre. Mal éclairées par des élites mal inspirées, les classes moyennes traditionnelles se sont soumises au paternalisme politique et industriel ainsi qu'au cléricisme.

Insuffisance numérique des compétences

À la décharge des classes moyennes, il convient cependant d'ajouter qu'elles étaient insuffisantes en nombre et en compétence. Alors que les Québécois formaient une société agricole pauvre et une société urbaine prolétaire dont les entreprises avaient des employés et des cadres anglophones, la bourgeoisie s'y réservait les professions libérales et les cadres des entreprises familiales. Le « meilleur système d'enseignement au monde » préparait aux professions libérales traditionnelles par l'entremise d'un ensemble d'écoles secondaires privées. Le coût de la fréquentation des collèges, tout en n'étant pas exorbitant, n'était pas accessible aux [156] masses. Les humanités gréco-latines, si belles qu'elles aient été, n'assuraient au Québec que le dernier rang parmi les provinces du Canada pour la fréquentation scolaire entre les âges de 15 à 19 ans. En d'autres termes, la deuxième région du pays pour l'urbanisation et l'industrialisation occupait et occupe toujours le dernier rang quant à la proportion de sa jeune population qui est engagée dans les études secondaires.

Expliquer ce phénomène dépasserait les préoccupations de la présente étude si le double problème de la scolarisation des jeunes en 1966 et de leur quête d'emplois dans les cadres de la société de demain n'étaient pas au centre même de nos préoccupations au sujet des nouvelles classes moyennes. La pauvreté de la population française du Québec, le coût de la scolarité dans les collèges, l'absence d'un cours secondaire public menant à l'université, l'écart entre les besoins technico-scientifiques de notre ère et l'enseignement offert, l'indigence culturelle de notre milieu où la technologie pénètre en anglais dans

du Canada (Jacques BRAZEAU, *The Training of French-Canadian Ground-crew Personnel in the Royal Canadian Air Force [1954-1957]*, thèse de doctorat non publiée. Université de Chicago, 1961, ch. viii). Ses recherches non publiées sur les cadres des officiers concourent dans le même sens.

les classes laborieuses sans atteindre les classes scolarisées, le cléricisme donnant au prône et à l'école leur fonction d'éteignoirs, voilà autant de causes internes qui expliquent la persévérance scolaire d'une minorité des enfants québécois. En outre de ces causes internes, voyons aussi une cause extérieure dans la préférence qui est accordée à l'ethnie et à la langue anglaise pour l'accès aux positions comportant des responsabilités, mêmes mineures, dans l'industrie. La carence du rôle industriel des cadres de langue française au Québec éclate de façon patente lorsqu'on observe qu'en 1951, comme en 1931, les francophones sont sur-représentés dans l'industrie au niveau du contremaître adjoint mais qu'ils sont sous-représentés dès que l'on passe au niveau du contremaître.

Les nouvelles classes moyennes

Depuis 1949, et encore davantage depuis 1960, le Québec a donné la parole à de nouvelles élites dans l'épiscopat, les syndicats, les journaux, l'administration publique, le gouvernement et les universités. Le Québec, depuis lors, est aussi en train de se créer de nouvelles classes moyennes. Les définisseurs de situations ont attiré l'attention sur les problèmes sociaux, sur l'industrialisation et sur l'emploi de modalités propres à rendre les effets de celle-ci bénéfiques pour l'ensemble de la population, sur les problèmes techniques que l'ère industrielle pose à l'État, à l'Église, à l'école, à l'entreprise et au citoyen. La première constatation étourdissante au moment de ce réveil, c'est la pénurie de cadres. Au moment où l'on doit réformer et étendre l'administration publique, on doit utiliser des cadres très jeunes et leur accorder des responsabilités écrasantes. Est-ce à dire qu'il y a une trouée dans notre pyramide d'âges ? Non, le manque est dans les compétences techniques et scientifiques et dans l'imagination créatrice [157] de ceux qui ont constitué les anciennes classes moyennes alors que la fidélité aux traditions devait être l'apanage des responsables.

Il est remarquable que l'extension des classes moyennes a eu, en premier lieu, des causes politiques. C'est contre le gouvernement québécois, allié de l'intégrisme et du patronat exploiteur, que syndicalistes, journalistes et universitaires ont croisé le fer. Ils étaient une élite, une minorité, qui allaient éveiller les classes moyennes et labo-

rieuses des villes. L'appel de quelques voix puissantes allait changer notre monde et faire prendre à l'État un ensemble de responsabilités qu'il avait longuement négligées : la nationalisation de services publics, la planification socio-économique, l'enseignement à tous les niveaux, les services de bien-être. Ces préoccupations nouvelles du gouvernement et de l'administration publique accordèrent à des francophones des responsabilités d'un niveau que les entreprises avaient négligé jusqu'alors de leur attribuer. L'éveil de l'opinion publique, l'accroissement des populations étudiantes, le retour vers le Québec de francophones ayant fait carrière au Canada anglais et aux U. S. A., ont permis à l'administration québécoise et à ses sociétés d'État de faire un certain recrutement.

On peut dire que deux événements principaux se sont produits qui affectent les classes moyennes depuis 1960. De nouveaux postes ont été créés dans l'administration, les universités françaises, l'Hydro-Québec, la Société générale de financement. Un nouveau type de technicien et d'administrateur y a fait son entrée. Ces nouvelles créations, d'autre part, ont eu une valeur symbolique dont les conséquences seront sans doute plus grandes encore qu'elles n'apparaissent maintenant. La possibilité que le francophone assume des responsabilités sérieuses avec l'appui de l'État du Québec a été démontrée. Ceci a été pour le Canadien français l'occasion d'évaluer son propre mérite et ses déficiences.

L'acceptation par le gouvernement du Québec de nouvelles responsabilités, le besoin qu'il a de faire face à une division du travail et à une division de la puissance selon l'ethnie dans son territoire, la nécessité où il se trouve de rattraper les régions voisines quant à la formation de la population, l'ont obligé à se procurer des fonds qu'il pourrait utiliser librement dans la poursuite d'une action sociale d'un type nouveau. Le Québec a donc fait de nouvelles demandes au gouvernement d'Ottawa. Il a été aidé en ceci par l'insatisfaction de l'élément francophone à l'endroit de l'État canadien et par l'insatisfaction dans les rapports entre anglophones et francophones. Le rôle joué par l'État du Québec dans la province et dans le pays n'a cependant pas satisfait tout le monde. Il n'y a pas d'unanimité mais plusieurs idéologies définissent actuellement ce que le Québec devrait devenir. La multiplicité des élites pensantes dans le Québec contemporain divise les classes moyennes nouvelles. C'est la recherche de ces divisions

éventuelles qui pose plusieurs points d'interrogation quant aux perspectives [158] que les classes moyennes adopteront et quant aux problèmes auxquels elles feront face.

Les classes moyennes futures

Si l'on admet que les nouvelles classes moyennes sont embryonnaires par rapport aux anciennes, il importe de déterminer si ces dernières ont changé et si elles formeront corps avec les nouvelles et avec les jeunes qui demain en feront partie. Les changements qui se sont produits au Québec depuis 1950 ont le caractère d'une brisure avec le passé, d'une révolution. C'est entre les générations que la divergence de vues est apparue de la façon la plus évidente.

Le mouvement indépendantiste a été reconnu comme un mouvement de jeunes et un mouvement des classes moyennes. Les membres des professions libérales traditionnelles et les artistes l'ont appuyé. Le nationalisme canadien-français traditionnel recrutait toujours ses membres dans ces éléments de la population quand il s'agissait d'un nationalisme romantique et mythique. Il faut souligner le fait que la vie au collège ou à l'université et la pratique d'une profession libérale auprès d'une population francophone sont deux phénomènes qui nous situent au cœur de la société francophone du Québec. Pour autant que l'avenir du Québec nous préoccupe et que nous puissions prévoir que les classes moyennes y joueront un rôle, il nous faudrait découvrir si les classes professionnelles ont maintenant une vue réaliste de la condition des classes laborieuses, face à une industrialisation assurée sans contrôle par l'entreprise anglo-américaine. Il importerait de découvrir si les professionnels canadiens-français souhaitent toujours vivre en marge de la grande entreprise industrielle, s'ils veulent toujours que nous établissions, par nos économies, notre grande entreprise ou s'ils souhaitent que leurs fils et leurs neveux deviennent les technocrates de la grande entreprise au Québec afin de la rendre moins étrangère et plus profitable. Est-on, dans les professions libérales, indépendantiste et défenseur de l'entreprise, ou associationniste et favorable à certaines interventions de l'État provincial ?

Si le mouvement sécessionniste a recruté, comme dans le passé, surtout des éléments de droite, il s'y est formé, depuis peu, une aile gauche. La récente vague de nationalisme québécois, en effet, a donné chez les jeunes une force inusitée à la pensée socialiste. Les circonstances de notre dilemme social sont-elles favorables à ce que les classes moyennes favorisent le dirigisme étatique ? Les classes moyennes — administrateurs, fonctionnaires, médecins, avocats, membres du clergé —, prennent rarement une telle position en masse. On doit admettre, néanmoins, que des événements dont personne n'avait imaginé la possibilité il y a dix ans se sont produits au Québec, dont la croissance du syndicalisme de cadres, les grèves dans les [159] hôpitaux, la démocratisation de l'enseignement. Sans espérer de miracles, il demeure possible de prévoir que l'on choisira l'intervention croissante de l'État pour effectuer le redressement d'une situation où l'absence d'un contrôle sur l'industrie a permis à celle-ci de négliger la dualité culturelle du Québec et de l'exploiter. Les classes moyennes accepteront peut-être cette orientation.

L'intention de dirigisme que le gouvernement actuel a manifesté par des nationalisations et la promesse de création d'entreprises étatiques nouvelles n'ont pas affecté désavantageusement les classes moyennes francophones. Elles leur ont permis, au contraire, plus de possibilités d'épanouissement.

Depuis quelques années, l'écart entre la persévérance scolaire au Québec et celle du reste du pays s'amointrit. Ceci signifie que, puisque la poursuite d'études supérieures est partout à la hausse, la hausse dans les universités françaises est plus rapide encore qu'ailleurs. D'aucuns s'en inquiètent. Avons-nous trop de diplômés ? Nous étions toujours au dernier rang en 1961 mais en voie de rattraper Terre-Neuve pour la proportion de la population étudiante âgée de 15 à 19 ans. Compte tenu de notre industrialisation, nous n'avons pas encore trop de diplômés.

Nous pouvons cependant nous demander si ces diplômés, une fois que nous aurons satisfait aux besoins immenses de nos organismes francophones, occuperont les positions pour lesquelles ils se qualifient. La réponse à cette question viendra de l'entreprise anglo-américaine établie au Québec. Quelques grandes entreprises québécoises ont déjà adopté sur cette question une attitude bien différente de celle qu'elles affichaient il y a quelques années. Elles se sont pourvu, par

exemple, d'agents francophones pour effectuer leur recrutement, de sorte que nos candidats, alors qu'ils sont encore étudiants dans une université de langue française, sont jugés davantage sur leurs connaissances techniques et scientifiques que sur leur connaissance de l'anglais. La fonction publique fédérale a adopté une politique analogue.

L'emploi de l'anglais comme langue de travail continue de représenter une difficulté pour le recrutement des francophones dans les cadres de la grande entreprise. Il accélère aussi une hausse du roulement du personnel, car celui qui doit utiliser une langue seconde, si habile qu'il devienne à la maîtriser, lorgne toujours vers le poste où il se sentira parmi les siens et fera usage de sa propre langue.

Cette difficulté, qui crée une division de nos classes moyennes en francophones et en bilingues, est loin d'être résolue. Des études faites à l'Hydro-Québec indiquent que le changement de langue s'effectue par la succession ethnique mais qu'il peut prendre plusieurs années, au moins deux générations de carrières. En l'absence d'une intervention légale en cette manière, que peut-on espérer ? — l'admission d'un nombre croissant de francophones dans les cadres ; leur promotion s'ils n'y sont pas entrés pour remplir une fonction symbolique ; la succession ethnique éventuelle comme elle s'est [160] produite chez les ouvriers qualifiés dans l'entreprise au Québec ; de nouvelles mesures linguistiques au fur et à mesure que la succession s'effectuera et que le Québec se francisera. Ce ne pourrait être qu'alors que nos classes moyennes deviendront un ensemble complet de technocrates aussi bien que de professionnels.

Les classes moyennes anglophones

La question linguistique nous rappelle le fait non négligeable que le Québec a des élites et des classes moyennes anglophones. Dans l'entreprise, ces dernières sont les concurrentes directes des membres de nos classes moyennes et elles forment la masse de l'univers social des technocrates. Il serait important de mieux connaître cet univers afin de savoir comment établir avec lui, si possible, le processus de coopération qui mènerait sans heurt à l'interdépendance, à l'accommodement et à l'intégration éventuelle, par la disparition du rideau

linguistique. Ceci suppose, avec le temps, une succession au moins partielle, en ce sens qu'on devrait se rapprocher d'une représentation proportionnelle.

Dans le secteur privé, à Montréal particulièrement, l'analyse de la division du travail au niveau des cadres a fait voir la surreprésentation des anglophones. Ceux-ci sont d'origines variées : en plus de Québécois anglophones de vieille souche, on y trouve les cadres itinérants d'entreprises « nationales », continentales et internationales anglophones, ainsi que quelques néo-Canadiens qui ont assimilé la culture industrielle anglophone. Ces cadres, nous l'avons noté en rappelant que le francophone est représenté adéquatément au niveau du contre-maître adjoint, sont supportés par un ensemble important d'employés et d'ouvriers qualifiés, d'origine ou britannique ou autre, mais anglicisés. On doit reconnaître que le monde industriel du Québec, dans la région de Montréal comme aussi dans les centres industriels « de province », effectue une fusion des ethnies favorable à l'usage de l'anglais.

L'acquisition d'un bilinguisme de concession par les élites et les cadres supérieurs anglophones ne représente pas une très grande difficulté. L'acquisition d'une connaissance acceptable du français a commencé dans le monde des affaires et de l'industrie. On est cependant encore loin d'une situation où le français serait prioritaire, c'est-à-dire où il serait possible d'utiliser le français comme langue de travail et de l'exiger de l'anglophone comme critère de promotion, de la même façon que la connaissance de l'anglais constitue actuellement, chez les francophones, un bilinguisme « de promotion ». À l'Hydro-Québec, il a fallu avoir recours à des méthodes coûteuses de formation pour faire du français une langue de travail. Et ceci, longtemps après que les cadres et l'ensemble de la main-d'œuvre fussent devenus, à la veille des nationalisations des années 1960, majoritairement [161] de langue française. À bien des égards, l'utilisation de l'anglais avait continué entre francophones jusqu'au moment où un effort conscient fit adopter des mesures de dirigisme linguistique pour assurer l'usage du français.

Quelle sera, dans l'avenir, l'attitude des classes moyennes de langue anglaise en présence des changements qui se dessinent vaguement dans les modalités d'interaction ethnique ? Il est difficile de le prévoir mais ce facteur affectera profondément l'expansion des classes moyennes futures au Québec et les rapports entre franco-

phones et anglophones. Ce qui s'est passé en Flandre au sein de la bourgeoisie d'Anvers, de Bruges et de Gand, est un exemple des transformations qui peuvent s'effectuer au sein d'une classe sociale.

Le cas flamand

Les élites et les cadres des villes flamandes avaient adopté le français depuis quelques siècles alors que le peuple n'utilisait que le néerlandais. Le bilinguisme des gens du peuple, c'est-à-dire leur acquisition du français, langue prioritaire chez eux, était une condition nécessaire à leur ascension sociale. Une élite, recrutée parmi les artistes, le clergé et les professions libérales, mit en doute cet état de chose, le maintien d'une barrière linguistique entre la bourgeoisie et les classes laborieuses. Le mouvement flamand reçut un appui populaire à la fin de la première guerre mondiale et le vote populaire amena l'État à légiférer en 1930 sur l'usage des langues et à adopter le principe de l'unilinguisme territorial. La classe supérieure et la classe moyenne de Flandre se divisèrent en deux univers : ceux qui acceptèrent la langue du peuple et s'efforcèrent de la revaloriser en la « dépatoisant », et ceux qui, au contraire, demeurèrent francophiles d'abord et ne firent, à regret, que des concessions minimales à la néerlandisation. Quelque trente ans plus tard, avec l'introduction de nouvelles lois linguistiques plus sévères, les francophiles de Flandre ont perdu la partie. Ils ont perdu les privilèges scolaires qu'ils voulaient conserver pour leurs enfants ; aucun parti politique n'est en mesure de présenter leur point de vue ; ils ont le statut et portent l'étiquette de « flamands géographiques » ou de « fransquillons », ce qui les exclut de tout rôle public dans l'administration ou la politique. Dans le privé, au sein des entreprises qu'ils dirigent et dans leurs clubs exclusifs, ils peuvent continuer de marquer leur préférence pour le français, langue de grande culture. Mais les pressions de l'État, des syndicats et de l'opinion publique les ont amenés à faire les concessions pratiques qu'ils refusaient et à devenir effectivement bilingues. Ils sont cependant bilingues à regret, par nécessité, alors que les nouvelles classes moyennes flamandes, bilingues aussi, accordent la priorité au néerlandais et utilisent le français, par convenance, dans des occasions spéciales.

[164]

La division de la bourgeoisie flamande par suite de la question linguistique a présenté un sérieux problème. Mais il s'est agi d'un problème temporaire, d'une ou deux générations. Les jeunes, qui formeront les élites et les classes moyennes de demain, ont rarement opté pour la réaction. En grand nombre, ils ont voulu se dissocier politiquement de leurs parents conservateurs. Au grand désespoir de ceux-ci, ils ont été, à l'université, entièrement associés au mouvement flaminguantiste, le mouvement pour la flamandisation de la Flandre. On peut s'attrister des drames que la question linguistique a provoqués dans les familles de Flandre. Mais ce secteur de la question linguistique belge, dont la solution était plus simple que le cas bruxellois, semble avoir suivi une marche inexorable et socialement bénéfique. Une barrière à la promotion sociale équitable, dans ce cas, la langue française, a été battue en brèche pour le plus grand avantage de la majorité tout en fournissant, à ceux qui l'avaient maintenue, la possibilité de jouer leur rôle selon de nouvelles règles du jeu. Il a fallu, cependant, que le sentiment populaire s'affirme catégoriquement et que l'État accepte d'imposer un dirigisme peu populaire et qui fit tomber bien des gouvernements.

Ici, la question linguistique a été soulevée seulement il y a quelques années et nous ne savons pas quelle importance elle prendra. En Belgique, elle est un sujet de litige depuis 1850 et on n'a trouvé jusqu'à maintenant que des solutions imparfaites constamment remises en question. On ne saurait cependant traiter des classes moyennes au Québec sans tenir compte de la dualité linguistique. La langue et l'ethnie, pour autant qu'elles affectent la division du travail, touchent surtout la composition des cadres dont les responsabilités s'accompagnent de l'attribution des privilèges qui accordent le statut et le mode de vie qui distinguent les classes moyennes.

Conclusion

Les classes moyennes au Québec constituent un phénomène social complexe. Elles sont divisées ethniquement. Elles sont aussi divisées, du point de vue professionnel, en salariés et en entrepreneurs, selon

que l'on songe aux technocrates ou aux membres des professions libérales ; celles de langue française occupent des positions de responsabilité surtout au sein de la société canadienne-française mais elles doivent avoir de plus en plus accès à la grande entreprise mixte. Les classes moyennes se divisent aussi au plan des idéologies selon les élites qu'elles appuient, soit dans le domaine socio-économique, soit dans le domaine politique québécois et canadien, soit finalement dans le domaine religieux. On ne saurait, en effet, passer sous silence le fait du pluralisme philosophique qui résulte de la désacralisation du monde urbain et de la soumission prolongée au cléricalisme que nous avons connue. C'est peut-être par rapport à cet axe que les différences entre les classes d'âge sont les plus [163] frappantes et que l'on distinguera, chez les francophones, les classes moyennes traditionnelles, les nouvelles et celles de l'avenir.

Quoi qu'il en soit, les classes moyennes de l'avenir seront plus considérables qu'elles ne le sont maintenant. Les jeunes auront un taux de persévérance scolaire plus élevé qu'auparavant. Leur formation sera meilleure et adaptée aux exigences professionnelles du secteur tertiaire. En devenant membres des nouvelles classes moyennes, ils auront été éveillés à des soucis de justice sociale, de poursuite du bien communautaire et d'efficacité. Il serait néanmoins puéril de tenter de prévoir comment les nouvelles classes moyennes réagiront à nos préoccupations actuelles. Si elles suivent le destin habituel des classes moyennes, elles choisiront de façon critique les élites qu'elles appuieront et elles se différencieront selon leurs intérêts propres s'il y a, comme il faut l'espérer, multiplicité des messages des élites.

L'observation semble indiquer que nos classes moyennes, dans le passé, ont appuyé presque à l'unanimité les définisseurs de situations dont le message était autocratiquement unanime. Dans cette situation, paisible sans être heureuse, les ouvriers étaient aphones. Ils sont encore inexpressifs, mais pour combien de temps ? S'ils le demeurent, le changement social dépendra de l'appui que les classes moyennes accorderont aux mesures qu'on leur proposera d'en haut. Si les classes laborieuses s'expriment directement en appuyant les mesures proposées par une élite pensante, les nouvelles classes moyennes troqueront sans doute leur fonction de sélectrices d'idéologies pour une fonction modératrice. Ainsi, elles redeviendraient individualistes au lieu de jouer, comme en ce moment, le rôle d'un groupement « tendanciel »

que l'on est justifié de leur reconnaître. En dépit du bien qu'elles peuvent accomplir dans l'immédiat, nous ne devons cependant pas nous réjouir du pouvoir de nos classes moyennes. Elles le détiennent en raison de la faiblesse des classes ouvrières. En soi, cette situation n'est pas de bon augure en démocratie. Veillons.

Jacques Brazeau

Département de sociologie,
Université de Montréal.

[164]

COMMENTAIRE

par
Marc BÉLANGER

[Retour à la table des matières](#)

Le texte qui précède constitue un remarquable essai de synthèse. Malgré la complexité des interrelations et la multiplicité des variables qu'exige une mise en perspective des nouvelles classes moyennes, Jacques Brazeau a su nous faire reconnaître toute la richesse du sujet sans mettre en danger, une seule fois, la clarté de son exposé. Je ne pourrai évidemment pas, dans un bref commentaire, faire justice aux diverses questions soulevées par Jacques Brazeau. Acceptant la définition qu'il donne des classes moyennes, nouvelles et anciennes, je limiterai mes commentaires à deux ordres de problèmes que soulève l'émergence de la nouvelle classe moyenne. Le premier est celui de la participation de ses membres à la grande entreprise, privée ou publique ; le second, auquel je m'arrêterai plus brièvement, est lié au premier et concerne la relation entre l'ancienne et la nouvelle classe moyenne.

La participation aux institutions économiques

La période d'industrialisation rapide du Québec au cours des dernières décennies a permis aux sociologues, aux économistes et à nombre d'autres spécialistes, de constater que si les Canadiens français ont été les chevaliers servants de l'industrialisation, ils n'en ont pas été les initiateurs, encore moins les dirigeants. D'une part, ces constatations résultent d'analyses portant sur la participation relative des Canadiens français à la direction des grandes entreprises industrielles, sur leur mobilité professionnelle, sur l'ensemble de la stratification sociale et sur l'absence d'institutions proprement canadiennes-françaises en ce domaine. D'autre part, elles ont conduit à l'élabora-

tion d'hypothèses visant à expliquer une telle situation. Ces hypothèses, qu'elles soient d'ordre économique, sociologique, politique ou historique, gagneraient, semble-t-il, à être redéfinies à la lumière des événements des dernières années.

Dans un article publié en 1958¹³⁵, Jacques Brazeau récapitule la croissance de la grande entreprise au Canada et souligne l'absence d'une structure canadienne-française équivalente. Dans un article publié subséquemment, il constate que la direction de la grande compagnie continue de favoriser le groupe anglais à l'embauchage.¹³⁶ Toutefois, même si les Canadiens français ne semblent pas participer davantage à la grande compagnie, deux faits récents viennent modifier la situation : une prise de conscience par une partie de la classe moyenne ; l'explosion de la population scolaire.

En ce sens, la nationalisation en tant que réponse à la grande compagnie semble être un prétexte favorable, sinon à la reformulation, du moins à une vérification expérimentale des hypothèses existantes. En effet, elle constitue un champ propice à l'étude des exigences que pose la participation à la grande compagnie et à l'étude des incidences culturelles sur une telle participation.

Selon l'hypothèse qui veut que la grande organisation tende à devenir supraculturelle, on pourrait penser qu'un stage dans le grand établissement [165] gouvernemental ou nationalisé constitue, pour ceux qui accèdent à ces postes, un tremplin vers la grande compagnie. Ceci pourrait contribuer, à la longue, à rétablir le degré de participation relative des Canadiens français. Des considérations de deux sortes viennent cependant infirmer une telle conclusion. Premièrement, et cela pourrait faire l'objet d'une recherche intéressante, il semble que le mouvement soit à l'inverse. À ce sujet, Jacques Brazeau souligne « le retour vers le Québec de francophones faisant carrière au Canada anglais et aux U.S.A. ». Deuxièmement, si les hypothèses visant à expliquer la sous-représentation des Canadiens français dans les grandes institutions anglo-saxonnes du Québec sont valables, il n'y aurait pas lieu de croire que l'expérience acquise dans le grand établissement ca-

¹³⁵ Jacques BRAZEAU, « Language Differences and Occupational Experience », *The Canadian Journal of Economics and Political Science*, XXIV, 4, novembre 1958, 522-540.

¹³⁶ _____, « Quebec's Emerging Class », *Canadian Business*, XXXVI, 3, mars 1963, pp. 30-40.

nadien-français soit transférable dans la grande compagnie. D'une part, le fonctionnarisme, même s'il valorise la compétence et la rationalité, n'a jamais été le chemin vers la haute administration industrielle. D'autre part, la nationalisation, résultat du nationalisme politique, n'est généralement pas bien vue par la direction de la grande entreprise. Si tel est le cas, il est peu probable qu'elle constitue un tremplin vers cette dernière. En ce sens, la participation des Canadiens français serait dépendante de la nationalisation.

Toutefois, cette hypothèse se situe au niveau idéologique et n'épuise pas le problème. Les institutions économiques anglophones du Québec n'étant pas fonctionnelles par rapport à la culture et à la langue canadienne-française, on pourrait croire que l'entreprise nationalisée l'est. Nous rappelions plus haut l'hypothèse suivant laquelle le grand établissement serait caractérisé par une culture supranationale : la culture technocratique fondée sur la rationalité. En ce sens, une étude comparative de la grande compagnie anglo-saxonne et de l'entreprise nationalisée, en tant que milieux où se déroule le processus administratif, pourrait permettre de vérifier la nature des décisions administratives, de leur fondement, des modalités de leur mise en application. Une étude de ce genre permettrait de contrôler au moins partiellement l'hypothèse de Brazeau quant à l'incidence de la langue et de déterminer les caractéristiques propres à la culture technocratique du grand établissement bureaucratique.

Simultanément se pose la question du type d'individus que l'on retrouve dans ces établissements. À cette fin, une analyse des caractéristiques socioprofessionnelles des technocrates dans les deux types d'institutions semble tout indiquée. On peut d'abord supposer que si le grand établissement possède sa culture propre, les deux types de technocrates posséderont un certain nombre de caractéristiques communes, tout au moins dans le domaine de la compétence professionnelle. Il nous serait dès lors possible de déterminer en quoi les deux groupes varient, et de contrôler dans quelle mesure ces variations expliquent la difficulté plus ou moins grande qu'éprouvent un certain nombre de cadres francophones à passer d'un type d'institution à l'autre.

Par ailleurs, la sous-représentation des Canadiens français dans les institutions économiques anglophones pourrait s'expliquer autrement :

ce serait l'inaptitude de certains cadres à faire carrière dans le grand établissement bureaucratique.

La comparaison entre les caractéristiques socio-professionnelles et les attitudes des diplômés universitaires faisant carrière dans le grand établissement et de ceux qui, après y avoir fait un stage, l'ont quitté, serait particulièrement [166] intéressante. Une enquête préliminaire auprès des gradués de la Faculté des sciences de l'administration de l'Université Laval laisse entrevoir qu'au moment de la graduation, la grande majorité des étudiants sont embauchés par la grande entreprise anglo-saxonne. Le mouvement de retour vers le fonctionnarisme provincial ou la petite entreprise canadienne-française s'amorce dès la première année suivant la graduation. Il serait important de connaître les caractéristiques d'origine de même que l'orientation prise par ces individus à la suite de leur expérience dans la grande compagnie ainsi que le niveau de « succès » auquel ils atteignent par la suite.

Dans le cas des ingénieurs, le profil des carrières semble différent de celui des gradués des écoles d'administration. En effet, il semble qu'ils soient plus stables et qu'ils demeurent à l'emploi de la grande entreprise. Ils tendent cependant à demeurer dans des emplois connexes à la production ou à la recherche alors que leurs confrères de langue anglaise tendent, après quelques années, à occuper des fonctions administratives. Est-ce là le signe d'une incidence de la langue ou de facteurs culturels ? Les deux hypothèses sont plausibles. Il est probable que les programmes d'études des écoles professionnelles canadiennes-françaises, indépendamment de leur contenu scientifique, privilégient un système de valeurs fort différent de celui qu'on pourrait trouver dans les écoles professionnelles anglo-saxonnes. Une recherche devrait pouvoir nous permettre d'estimer les incidences de ces programmes.

La relation entre nouvelles et anciennes classes moyennes

Si la nationalisation ne règle pas, du moins à court terme, le problème de la participation à la grande compagnie, elle contribue, avec le renouveau du fonctionnarisme, à l'émergence d'une nouvelle classe moyenne qui risque d'entrer en conflit avec l'ancienne. En effet, les

critères d'appartenance à ces deux versions d'une même classe ainsi que leurs intérêts respectifs risquent d'être tout à fait différents.

L'accès à l'élite québécoise, longtemps réservé au clergé et aux membres des professions libérales, a été remis en question par le groupe des entrepreneurs et des commerçants.¹³⁷ Cette remise en question ne s'est pas opérée sans heurts mais on trouva assez rapidement un *modus vivendi* acceptable, comme le démontre le regroupement de ces élites au niveau de diverses associations volontaires, telles les chambres de commerce.

La situation conflictuelle créée par l'arrivée des technocrates risque de ne point se solder par une intégration des classes moyennes. Dans un récent article, Albert Breton propose un certain nombre d'hypothèses à ce sujet.¹³⁸ Selon lui, l'apparition du nationalisme (conduisant à la nationalisation) repose sur l'apparition d'une nouvelle classe moyenne parce que le nationalisme constitue l'outil qui lui permet d'accéder au pouvoir et à la richesse. De plus, étant donné que la nationalisation résulte d'un investissement gouvernemental, il est aisé de comprendre pourquoi elle est supportée par ceux qui appuient habituellement le gouvernement sur d'autres points, [167] ce qui offre une explication de l'alliance fréquente entre nationalistes et socialistes. Dans cette perspective, on peut s'attendre à des divisions au sein de l'ancienne classe moyenne¹³⁹ et à une redéfinition de certains de ses moyens d'action. Les attitudes de certains tenants de l'entreprise privée à l'égard de l'intervention directe du gouvernement dans leurs champs d'action est contraire à leurs intérêts. Pour d'autres, au contraire, elle répond à un besoin. On peut supposer qu'il sera nécessaire, pour les membres des anciennes classes moyennes, de clarifier leur position et qu'il en résultera des changements d'affiliation. Par ailleurs, le succès de l'une ou de l'autre classe moyenne dépendra du support des classes laborieuses. Selon Breton, l'investissement dans la

¹³⁷ Jean-Charles Falardeau, « [L'origine et l'ascension des hommes d'affaires dans la société canadienne-française](#) », *Recherches sociographiques*, VI, 1, Janvier-avril 1965, 33-45.

¹³⁸ Albert BRETON, « The Economics of Nationalism », *The Journal of Political Economy*, LXXII, 4, août 1964, 376-386.

¹³⁹ Voir, à ce sujet, l'article de Fernand Dumont, « [La représentation idéologique des classes](#) », in *Recherches sociographiques*, VI, 1, janvier-avril 1965, pp. 9-22, en particulier la section III.

nationalité implique un transfert de ressources de la classe laborieuse à la classe moyenne.

D'après cette hypothèse et cette argumentation, il faudrait s'attendre à ce que la classe laborieuse soit moins nationaliste que la classe moyenne. En d'autres termes, même si la classe moyenne propose le nationalisme comme idéologie et encourage la classe laborieuse à l'adopter — parce que la redistribution anticipée de revenu est alors plus facile à effectuer —, « il faudrait s'attendre à ce que la classe laborieuse ne soit pas aussi nationaliste que la classe moyenne parce que le nationalisme n'est pas dans l'intérêt propre de la classe laborieuse ». ¹⁴⁰

L'ancienne classe moyenne ne peut plus se désintéresser du sort des classes laborieuses comme elle l'a fait, selon Brazeau, jusqu'à maintenant. La stratégie qu'elle adoptera pour obtenir ce support semble encore imprécise. Elle peut se cantonner dans une idéologie traditionnelle, ou composer avec l'idéologie nouvelle, ou encore définir une idéologie différente. L'avenir nous dira quelle orientation elle adoptera et laquelle des deux classes obtiendra le plus de succès.

Marc Bélanger

Faculté des sciences de l'administration,
Université Laval.

[168]

¹⁴⁰ Albert Breton, *op. cit.*, p. 381.

[169]

Le pouvoir dans la société canadienne-française.

Cinquième partie

**PSYCHO-SOCIOLOGIE
DE L'AUTORITÉ**

[Retour à la table des matières](#)

[170]

[171]

Le pouvoir dans la société canadienne-française.
V. PSYCHO-SOCIOLOGIE DE L'AUTORITÉ
“AUTORITÉ ET PERSONNALITÉ
AU CANADA FRANÇAIS.”

par
Camille LAURIN

« En réalité, nos concitoyens ne sont jamais descendus aussi bas que nous le craignons parce qu'ils ne se sont jamais élevés aussi haut que nous l'avions cru. »

Sigmund Freud.

[Retour à la table des matières](#)

La clinique n'est pas une science axiologique. Elle serre de près le vécu, reste au ras des phénomènes, démonte ou corrige les mécanismes vitaux au moyen de techniques déjà codifiées ou en voie d'expérimentation. Les sujets dont elle a à connaître se présentent cependant dans leur totalité. Ils décrivent leurs activités mais aussi les modèles dont elles s'inspirent et les valeurs qu'elles visent. Ils ont des idées, des opinions, une conception du monde, des idéaux qui participent d'une philosophie bien déterminée, bien qu'ils ne peuvent pas toujours expliquer d'où celle-ci leur vient ni comment ils l'ont acquise. Le clinicien ne tarde pas à s'apercevoir que certaines de ces idées, conceptions et normes, ont une valeur déterminante pour le comportement, qu'il lui faut les connaître s'il veut comprendre et guérir.

Le clinicien est par ailleurs lui aussi un membre de cette communauté qu'il a mission d'observer. Il en a subi les déterminismes, com-

munie à son système de valeurs, est engagé dans son mouvement. Pour se comprendre lui-même et mieux situer son action, il est amené à dépasser les limites de sa discipline et à s'interroger sur les principes mêmes de son être et de son devenir.

Si parva Licet componere magnis, je suivrai donc l'exemple de Montaigne et tenterai de décrire cette double expérience personnelle, espérant qu'elle pourra jeter quelques lumières sur notre cheminement commun.

J'entrai à l'école publique en 1927. Mes premiers professeurs furent des religieuses. (Les statistiques officielles révèlent que dans l'ensemble des écoles publiques et des écoles indépendantes, le pourcentage des religieux en comparaison de l'effectif enseignant total était, dans la province : l'année 1920-21, de 55.6 pour cent ; l'année 1930-31, de 48.6 pour cent). Manuels, programmes d'études, méthodes pédagogiques portaient le sceau du Conseil de l'Instruction publique où l'élément religieux était alors [172] prépondérant. Quelle conception se faisaient de l'autorité mes professeurs du temps et leurs supérieurs directs et indirects ? On peut s'en faire une idée en parcourant les comptes rendus de la *Semaine sociale du Canada* qui, précisément en 1927¹⁴¹, consacrait tout son programme de cours et de conférences à l'étude du problème de l'autorité. Au sommaire, on retrouve les noms de 14 laïcs et de 15 religieux, parmi lesquels ceux du cardinal Gasparri, de M^{gr} Rouleau, de M^{gr} L.-A. Paquet, de l'abbé Arthur Maheux, de M^{gr} Amédé Gosselin et du R. P. Rodrigue Villeneuve, o.m.i.

Dans tous ces exposés, la part faite à la recherche politique, économique sociologique ou psychologique est minime. La pensée est pure, noble, haute et monolithique. On rappelle les vérités éternelles. On se réfère au thomisme et aux encycliques, pourfendant au passage les thèmes de Hegel, de Rousseau et de Marx. On énonce les principes et les règles qui devront avoir droit de cité dans l'État, la famille, l'école et le monde du travail. On parle peu des droits et beaucoup des devoirs. On dénonce le matérialisme, l'américanisme, les ferments révolutionnaires et l'amollissement des mœurs. On y est plein de sollicitude pour ces masses qu'il faut protéger de l'instinct, diriger en fonc-

¹⁴¹ *Semaines sociales du Canada, VIIe session, l'Autorité*, Bibliothèque de l'Action canadienne-française, Montréal, 1928.

tion du bien commun et orienter vers Dieu. On y exalte enfin le rôle de l'Église et la mission de notre petit peuple français et catholique en terre d'Amérique.

Dans son allocution d'ouverture, M^{gr} Rouleau s'écrie : « Dieu, voilà la source de l'autorité ! L'autorité descend d'en haut pour aller en bas ; elle ne monte pas d'en bas pour s'établir en haut... Quelle que soit la forme concrète des gouvernements humains, le pouvoir vient de Dieu... Sommes-nous libres d'accepter ou de rejeter l'autorité ? Force nous est de nous incliner devant toute autorité légitime, car elle vient de Dieu, elle représente Dieu... Puissent tous les hommes accepter cet enseignement de vérité... Il ne sera plus question (alors) d'indiscipline sociale, de mépris de l'autorité, des désordres, des fureurs et des ruines de l'anarchie... Le pouvoir exercé au nom de Dieu procure avec l'ordre, l'harmonie et la prospérité aux sociétés de la terre ».

M^{gr} Pâquet affirme à son tour que « toute autre autorité que celle de Dieu provient de l'autorité divine... La thèse de l'autorité née du libre vouloir de l'homme, et constituée d'après les seuls calculs humains, a jeté dans le monde une conception sociale qui n'est qu'un ferment de troubles et une cause d'instabilité... Ce qu'il faut refuser d'admettre, c'est que le peuple soit lui-même souverain, et que, en choisissant les membres d'une assemblée législative, il leur délègue la faculté de gouverner. »

Monsieur Ferdinand Roy relie pour sa part deux constatations : maladie de la famille, crise de l'autorité. Il les attribue au relâchement des mœurs, à l'inconduite des parents et à leurs dissensions, à l'anarchie [173] conjugale résultant de la perte d'autorité du mari, à l'instruction à outrance et généralisée des filles et au fléchissement de la foi.

Pour monsieur C.-J. Magnan, l'instituteur doit d'abord obtenir de ses élèves cette « obéissance qui est le principe de toute vertu chez les enfants. . . » Le chanoine LeBon va plus loin et se demande comment l'autorité doit être exercée pour éduquer la liberté. Il énonce ainsi les différentes disciplines destinées à former ces hommes d'élite : « disciplines réglementaires qui leur apprendront à bien user plus tard de la liberté de chaque jour ; disciplines intellectuelles qui donneront à leur esprit l'initiative nécessaire au développement de la libre personnalité ; disciplines religieuses qui feront d'eux des hommes de convic-

tion ». Il recommande « d'accorder un peu plus de liberté aux élèves qui arrivent à la fin de leurs études... L'élève-président, qui est alors responsable au directeur de la conduite de sa classe, rappelle de temps à autre à ses confrères les motifs qu'ils ont de suivre tous ensemble la ligne droite. Un privilège dont on abuse est vite supprimé. Ce système a du bon, à condition de n'être pas étendu à toute la communauté. Quel est le collège qui, au cours de son existence, n'a pas éprouvé plus ou moins les inconvénients d'une discipline trop libérale ? . . . Nous avouons ne pas avoir une confiance illimitée dans l'école du *self control*. Sans juger les résultats qu'elle donne chez les Anglo-Saxons, nous prétendons que, transposée chez nous, elle serait désastreuse. L'âge des passions arrivant chez eux trois ou quatre ans plus tard que chez les écoliers de race française, la volonté y est censée être déjà plus forte pour résister à la séduction. À chaque peuple convient donc un degré de liberté différent... Ce n'est sûrement pas en adoptant la méthode libertaire que nous réussirons mieux ... Il n'y a de progrès que par la tradition. *Nihil innovetur nisi quod traditum est.* »

Au chapitre des disciplines intellectuelles, le chanoine LeBon recommande de diriger la liberté des jeunes gens dans le choix de leurs lectures. Dans les cercles d'études, l'écolier a le choix du sujet mais il ne faut pas lui laisser la liberté de l'ignorance. D'accord en cela avec M^{gr} Rasneur, il est d'avis que « les cercles d'étudiants dirigés par les professeurs ne peuvent omettre de faire connaître la doctrine sociale catholique sur les questions d'intérêt général ».

Traitant de l'autorité dans l'État, l'abbé Georges Roy se demande ce « que ferait la société, avec la mobilité d'opinions qui caractérise les foules, que feraient les sujets, tiraillés en sens contraires par leurs intérêts, que ferait la populace aveugle et dominée par l'instinct, pour le progrès commun et le salut public, s'il était laissé à chacun d'agir à sa fantaisie ? . . . » — « Conscience publique ! Voilà encore un mot du vocabulaire de Rousseau, aussi vide de sens que l'est sa volonté collective... En plus de protéger les droits des citoyens et d'assurer la prospérité publique, l'autorité sociale, par des sanctions opportunes, saura réprimer les scandales et, par des lois qui [174] soutiennent les lois supérieures de l'Église (pour autant que celle-ci le jugera utile), réglera l'aspect extérieur et public pour les plier à la règle des mœurs ».

Après quelques exposés où l'on parle du bon exercice de l'autorité patronale, de la licéité du droit d'association et de l'autorité judiciaire, le R.P. Villeneuve, o.m.i., aborde le problème crucial des rapports entre l'autorité religieuse et l'autorité civile. Après avoir dégagé les souverainetés respectives des deux pouvoirs et souligné la prééminence du pouvoir ecclésiastique, le futur cardinal se dit satisfait des relations qui existent au Québec entre l'Église et l'État : « régime complexe, qui sans être l'idéal peut tout de même s'en rapprocher... Vous n'avez pas l'union proprement dite de l'Église et de l'État, puisque devant la loi, il y a égalité des cultes, à un degré que n'eussent pas requis les conditions publiques et dont il faudra toujours redouter les conséquences morales. Le libéralisme moderne et la libéralité française vous ont inspiré plus que la simple tolérance envers les sectes chrétiennes et les religions étrangères... générosité plutôt excessive, fruit d'un bon cœur plus que d'une sagesse toujours mesurée... Par ailleurs, sur un grand nombre de points les plus graves, organisation scolaire, constitution des paroisses, liberté des institutions religieuses, il y a ordinairement entente louable et alliance respectueuse des deux autorités. » Mais il faut rappeler à « ceux qui président aux destinées publiques, l'intransigeance qu'impose la vérité, l'absolutisme que demande la justice par rapport aux doctrines diminuées et aux usurpations sociales, quelque tolérance de fait qu'il y ait lieu d'accorder provisoirement à celles-ci. »

En terminant cette trop brève revue, quelques extraits d'un témoignage de M^{er} Landrieux, cité par M^{gr} Elias Roy, sur la paroisse canadienne-française : « La paroisse, c'est la famille agrandie. Le curé en est le père... il a la confiance universelle ; on ne prend aucune décision importante sans le consulter. Il se prête à tout... on s'en rapporte à lui pour toutes les questions délicates... il règle les différends. La paroisse a été le rempart de la foi, de la langue et des traditions. »

Il est toujours dangereux d'isoler des citations hors de leur contexte. Je ne prétends pas, par exemple, réduire à ce squelette le système de valeurs auquel se référaient les religieuses qui m'ont enseigné de 1927 à 1933. Je connais trop l'immense richesse doctrinale, éthique et mystique du catholicisme ainsi que sa contribution éminente à l'histoire de l'humanisme et de la civilisation pour me rendre coupable de cette injustice. Je garde trop aussi le bon souvenir des quelques religieux, hommes et femmes, qui m'ont fait profiter de leur

joie, de leur équilibre et de leur culture pour me laisser aller à porter sur l'ensemble des religieux enseignants des jugements sommaires ou simplistes. Mais j'ai l'impression que ces quelques citations reflètent bien la conception que se faisaient du rôle et de l'exercice de l'autorité dans la famille, à l'école et dans la société, nos maîtres du temps. [175] C'est celle, en tout cas, dont j'ai pu faire l'expérience, d'abord à l'école paroissiale et encore plus ensuite au collège classique : autorité normative, intransigeante ou paternaliste, racinée dans l'absolu de la divinité, centrée sur le bien commun, la conquête du salut éternel et la formation de citoyens ou d'élites orthodoxes, préoccupée des problèmes moraux de l'enfant mais bien peu et superficiellement de ses problèmes psycho-affectifs, réglementant et contrôlant toutes ses opinions et activités, ne laissant une petite place à l'initiative que dans des domaines mineurs, visant à écarter de sa route le mal sous toutes ses formes ou lui enjoignant de le fuir plutôt que de l'affronter, lui apprenant à s'en remettre aux opinions établies plutôt qu'à chercher péniblement sa propre voie par la recherche, le dialogue, l'assomption du mystère humain dans son entier et l'apprentissage de sa liberté.

Mais il n'y a pas que les conceptions. Il y a aussi les hommes, la situation et le cadre dans lesquels elles s'incarnent. Ces clercs sont aussi des membres de cette fière communauté française que la conquête a séparée de son tronc, qui a été humiliée, appauvrie et blessée, qui a vu ses nouveaux maîtres anglais la submerger de ses richesses sans cesse accrues. Pour pallier ces pertes et cette dévalorisation, pour se donner le courage de ne pas mourir, de survivre et de progresser, il fallait à cette collectivité des valeurs de rechange. Pour ne pas gaspiller les forces disponibles et les utiliser au mieux, il fallait à cette poussière de déshérités une autorité qui les regroupe, les rassure, leur donne ses mots d'ordre, réprime leurs instincts hédonistes et ordonne leurs destins individuels au but commun. Or, il se trouvait que tous les membres de cette communauté adhéraient à une religion qui avait développé ce qu'il y avait de meilleur dans l'homme et appartenaient à une Église dont les cadres constituaient la seule élite qui fût restée sur place. Sur le plan de la psychologie collective, l'Église apparaissait donc comme la meilleure valeur de rechange et la seule force répressive et directrice possible. Elle ne put qu'assumer cette double fonction, tout en continuant à poursuivre ses fins proprement

spirituelles. Le sacré et le profane devaient incidemment s'en trouver pour longtemps embrouillés ou confondus.

Au surmoi et à l'idéal du moi marqué au coin de ce caractère religieux qu'il héritait de ses parents, le Canadien de langue française a donc ajouté, génération après génération, ce surmoi et cet idéal du moi collectif que représentait pour lui l'autorité de l'Église. Conformément au schéma freudien ¹⁴², le troupeau des fidèles se présente comme une réunion d'individus ayant tous remplacé leur idéal du moi par le même objet, ce qui a eu pour conséquence l'identification de leurs propres moi. En même temps qu'il explique la longue cohésion et la remarquable homogénéité de notre groupe ethnique, ce phénomène nous permet de mieux comprendre certaines attitudes [176] et options de l'Église du Québec dont il a déjà été question. L'exercice des fonctions de censure et de maîtrise est, pour une bonne part, déterminé inconsciemment par la nature et l'état de l'organisme qu'il s'agit de contraindre et de diriger. L'Église s'est trouvée ainsi à réagir en fonction de la faiblesse, de la désorganisation et de la vulnérabilité de l'homme canadien-français. C'est bien pourquoi elle a mis l'accent sur les valeurs d'ordre et de sécurité. La richesse spirituelle devait consoler de la pauvreté matérielle. La protection divine et la promesse d'un bonheur éternel devaient pallier l'insécurité. Sous l'effet des interdits, les poussées agressives et sexuelles, naturelles à l'homme mais décuplées ici par les rancœurs, frustrations, désirs d'émancipation et de compensation, devaient se transformer en une glorification de l'obéissance, de la soumission, de l'ascétisme et d'un mariage délibidinisé. Ces tendances refoulées gardent cependant tout leur dynamisme et il arrive qu'elles réussissent à contaminer les instances contraignantes. Il faut alors maintenir une garde constante, élever des barrages, améliorer les systèmes de défense et multiplier les contre-attaques. On retrouve souvent des signes de ce contre-investissement et de cette contamination dans les dénonciations répétées et violentes de l'Église d'ici à l'endroit du communisme, de l'américanisme, du protestantisme, du sensualisme, des publications obscènes et du relâchement des mœurs. C'est probablement pour cette même raison qu'elle n'a jamais été aussi inquiète et soucieuse de son pouvoir qu'au moment où celui-ci paraissait le mieux établi et le plus étendu. Dans cette

¹⁴² Sigmund Freud, « Psychologie collective et analyse du moi », [Essais de psychanalyse](#), Paris, Payot, 1948.

perspective, la mission d'assurer le rayonnement de la présence française et catholique en cette terre d'Amérique peut également prendre une dimension mythique. Cette vision permet de « scotomiser » une réalité douloureuse, berce un éternel désir d'omnipotence et valorise le travail des instances répressives en le faisant déboucher sur un infini glorieux et lointain.

Ces possibilités de gauchissement de l'idéal religieux ont existé à des degrés divers chez tous les clercs qui ont été nos maîtres. On peut, de plus, retrouver chez certains d'entre eux des motivations et des conflits inconscients qui leur font adopter des attitudes et des options contraires aux buts conscients qu'ils poursuivent. Celui qui recherche dans la vie religieuse une sécurité affective et un confort intellectuel de type infantile ne pourra certes pas constituer un modèle pour l'adolescent qui doit apprendre à assumer les risques de l'existence.¹⁴³ Celui qui veut échapper à son sentiment d'infériorité en participant d'une façon vicariante à la puissance de la communauté dont il fait partie risque de se délecter dans l'exercice de l'autorité au point de devenir un tyran. Celui qui n'a pas réussi à trouver son identité sexuelle peut fuir tout ce qui pourrait actualiser son conflit, peut colorer d'une teinte homosexuelle ses relations avec ses élèves ou projeter [177] sur eux ses inclinations. La pratique des trois vœux peut recouvrir un masochisme, une impuissance ou une dévirilisation qui s'ignorent.

Le couvent ou le collège classique ont par ailleurs constitué chez nous un univers unisexué. Le régime d'internat accentuait encore ce caractère. L'éducation de l'amour ne pouvait que s'en trouver défavorisée, même en l'absence de ce climat défensif et répressif dont il a déjà été question et qui ne pouvait que la fausser. Que ce soit en raison de la timidité, de l'immaturité, de la négligence ou de l'ignorance des professeurs en la matière, il n'en était que rarement question. L'amour risquait ainsi d'être conçu sur le mode philosophique et d'être amputé de sa dimension existentielle. Il pouvait apparaître comme un danger plutôt qu'un épanouissement. Chacun devait aborder cette expérience en secret, sans avoir pu au préalable s'y préparer par une élucidation de ses problèmes particuliers. S'il s'ensuivait que la génitalité oblatrice ne puisse ainsi trouver d'issue, elle devait refluer en tout ou en partie

¹⁴³ Charles Nodet, « Psychiatrie et vie religieuse », *Encyclopédie médico-chirurgicale, Psychiatrie*, tome III, 37750, A-10.

sur des positions régressives où elle venait renforcer les tendances au conformisme ou à l'autoritarisme.

À ce point de mes associations d'idées, je peux me demander quelle marque ont pu laisser ces conceptions et ces maîtres sur la personnalité de ceux qui ont été soumis aux pressions culturelles que j'ai connues. Jusqu'à quel point avons-nous intégré, rejeté ou dépassé ces normes auxquelles nous nous référons consciemment ou inconsciemment ? Une réponse à ces questions nous oblige à tenir compte des données de la psychologie collective.

Il est un postulat incontesté de la psychanalyse selon lequel il existe un conflit constant et inévitable entre l'individu et la société.¹⁴⁴ Celle-ci a certes beaucoup à offrir à l'individu mais elle impose en retour la domestication d'instincts puissants qui, sous l'effet de mécanismes de défense tels que le refoulement, la formation réactionnelle, la sublimation et autres, sont muselés, se compénètrent, changent d'objets ou de buts.¹⁴⁵ La civilisation peut ainsi être considérée comme le fruit de la renonciation à la satisfaction instinctuelle.¹⁴⁶ Il n'est pas indifférent, toutefois, que cette renonciation soit plus ou moins absolue ou obtenue selon tel ou tel mode. Si les normes sont trop sévères ou appliquées à mauvais escient, il en résulte une surcharge tensionnelle qui peut augmenter le nombre des névroses, ou du moins détourner à des fins défensives ou sécurisantes des énergies qu'il conviendrait d'employer à la création.

[178]

La formation de la personnalité apparaît donc au clinicien comme une socialisation progressive¹⁴⁷ qui fait intervenir la notion d'autorité dès les tout premiers stades du développement. Celle-ci peut bien venir d'en haut, comme l'établissent à priori les philosophes et les théologiens, mais c'est l'impuissance adaptative et la dépendance de l'en-

¹⁴⁴ Gregory Zillboorg, « On Social Responsibility », *Searchlights on Delinquency*, New-York, International Universities Press, Inc., 1949.

¹⁴⁵ Sigmund Freud, « [Why War ?](#) », *Collected. Papers*, Vol. V, Londres, Hogarth Press, 1950.

¹⁴⁶ Sigmund Freud, « Thoughts for the Times on War and Death », *Collected Papers*, Vol. IV, Londres, Hogarth Press, 1950.

¹⁴⁷ Daniel LAGACHE, « La psychocriminogénèse », *Revue française de psychanalyse*, *XV*, 1, Paris, P. U. F., 1951, 109.

fant humain qui, dans la réalité, motive son apparition et ses manifestations concrètes.

Le nourrisson associe dans une même *Gestalt* la nourriture et la mère qui la lui donne. Ceux-ci constituent son premier objet. Or, le moi et l'objet sont encore indistincts à ce stade. L'objet, qu'il soit bon ou mauvais, fait donc corps avec le moi, constituant ainsi cette identification primaire, qui sera le modèle de toutes les autres. ¹⁴⁸

Un peu plus tard, le moi acquiert ses propres limites. L'enfant demande à ses parents protection, amour et approbation. Les parents exigent en retour qu'il se plie aux demandes de la réalité ainsi qu'à leur propres désirs et interdits. Ils disposent à cet effet de moyens puissants, les seuls d'ailleurs qui possèdent une signification pour l'enfant de cet âge, la menace du retrait d'amour et de la punition, la promesse d'une récompense et de la satisfaction des besoins. La socialisation de l'enfant nécessite de la part des parents, et surtout de la mère, une certaine tolérance par rapport aux besoins dont la satisfaction apparaît comme socialement indésirable. D'où les dangers de fautes éducatives typiques, telles que l'excès d'indulgence, l'excès de frustration et de répression, ou l'alternance plus ou moins incohérente de l'indulgence et de la frustration. ¹⁴⁹

Acquisition du langage, répétition des conditionnements, maturation progressive du moi, mettent finalement l'enfant en mesure d'intérioriser ces pressions et interdits parentaux. Ceux-ci font désormais partie de sa personnalité, ce qui lui permet de faire l'économie de conflits avec la réalité extérieure et lui donne un plus grand sentiment d'unité et de maîtrise. La censure devient cependant plus vigilante du fait qu'elle fonctionne avec cette automaticité qui est le propre de l'inconscient, et aussi plus efficace du fait que l'attente d'un châtiment extérieur est intériorisée sous les formes de l'angoisse, de la culpabilité et de la honte.

Le processus se complétera lors du décours du conflit œdipien. L'enfant a depuis longtemps commencé à imiter ses parents. Mais parvenu à ce stade, il veut s'appropriier tous les caractères, qualités et va-

¹⁴⁸ O. FENICHEL, *The Psychoanalytic Theory of Neurosis*, New-York, W. W. Northon & Company, Inc., 1945.

¹⁴⁹ K. FRIEDLANDER, *The Psychoanalytical Approach to Juvenile Delinquency*, Londres, Kegan Paul, Trench, Trubner & Co., 1947.

leurs du parent de son sexe afin de lui disputer avec succès la possession du parent du [179] sexe opposé. Il s'identifie donc à son modèle, et à travers celui-ci, à tous les autres auxquels ce modèle s'est lui-même identifié. C'est à l'ensemble de ces introjections, intériorisations et identifications inconscientes qu'il est convenu de donner le nom de surmoi et d'idéal du moi.

La contrainte exercée par ce système sur le développement de la personnalité dépendra, pour une part, de l'agressivité de l'enfant et, d'autre part, de l'attitude des parents.¹⁵⁰ C'est ici que l'on retrouve l'influence du milieu. S'en étant remis à l'Église du soin de les protéger, de les défendre, de les instruire et de les guider vers un avenir idéalisé, les parents canadiens-français ne pouvaient établir au foyer que le même type d'autorité auquel ils s'étaient eux-mêmes soumis et ne pouvaient charger cette forme que du même contenu. La survalorisation affective, intellectuelle et spirituelle de l'aspect dangereux des instincts sexuel et agressif leur en masquait l'aspect structurant. La délimitation du moi par rapport à l'objet, qui ne s'acquiert que par une opposition à cet objet ou même par une attaque contre lui, devait leur apparaître comme une première manifestation de cet esprit d'indépendance et de révolte qu'il fallait tuer dans l'œuf. Les explorations auxquelles l'enfant se livre sur son propre corps et qui lui permettent de l'assumer ne devaient être vues que sous l'angle d'un péché particulièrement capital, dont il fallait donner à l'enfant une peur et une horreur assez grandes pour qu'il s'en écarte comme de la peste. Les questions que l'enfant pouvait poser à ce sujet afin de pouvoir mieux se comprendre et comprendre le monde devaient leur apparaître comme une curiosité morbide ou vicieuse à ne pas alimenter et à réprimer. Les manifestations sensuelles de l'enfant à l'endroit du parent de sexe opposé, vers l'âge de 4 ou 5 ans, devaient provoquer chez eux un malaise et une inquiétude qui les incitaient à y mettre au plus tôt un terme. On ne pensait pas, en ces matières, à scruter les motivations de l'enfant par l'observation et le dialogue. L'interdiction et la sanction devaient être immédiates, intransigeantes et sans réplique. Les besoins instinctuels inscrits au cœur de l'être n'en gardaient pas moins leur dynamisme. Ils s'accumulaient sous l'effet de la frustration et cher-

¹⁵⁰ J. Lampl De GROOT, « Neurotics, Delinquents and Ideal Formation », *Searchlights on Delinquency*, New-York, International Universities Press, 1949.

chaient à déborder ou à tourner agressivement la digue qui leur était opposée, ce qui nécessitait des interdictions et sanctions nouvelles et toujours plus sévères.

Dans cette lutte inégale, l'enfant canadien-français devait finalement accepter les conditions qui lui étaient faites. Sous la menace du retrait d'amour et du châtement, intériorisée plus tard sous forme d'anxiété et de culpabilité, il prenait inconsciemment à son compte ces interdictions, adoptait la rigidité et le conformisme de ses parents, épousait leur code, leurs principes et leurs aspirations et prenait les seules routes restées [180] ouvertes. À l'école, dans le milieu social, il était soumis à des pressions culturelles qui allaient dans le même sens. Sa conscience morale s'édifiait ainsi graduellement dans le prolongement de son surmoi et de son idéal du moi et il devenait à son tour un défenseur de l'ordre établi, ignorant de ce qu'il avait perdu et se gardant bien de s'y laisser entraîner puisque cette démarche aurait impliqué la remise en question des fondements de sa sécurité et de sa vie, mais demeurant aux prises avec des poussées instinctuelles, des désirs, des révoltes, des regrets, une tristesse ou des sentiments d'incomplétude qui se bouscuaient derrière l'armature caractérielle qui les contenait imparfaitement.

Parce que la vie garde ses droits et que la thèse appelle nécessairement l'antithèse, il s'est toujours quand même trouvé des hommes pour s'attaquer aux valeurs du milieu. Ils pouvaient comparer le caractère clos et statique de certaines conceptions d'ici avec le renouveau théologique qui se manifestait en d'autres pays. Maintenant qu'ils pouvaient en prendre une connaissance directe et approfondie, les œuvres des philosophes anciens et modernes que leurs maîtres avaient jadis sommairement exécutées ouvraient à leur réflexion de nouvelles et riches avenues. Les catégories conceptuelles traditionnelles ne parvenaient plus à contenir et à expliquer un monde en pleine transformation non plus qu'à leur fournir les instruments dont ils avaient besoin pour le prospecter. Et il y avait enfin cette morale d'obligation qui pesait d'un poids trop lourd sur l'homme concret en même temps qu'elle limitait son épanouissement.

Mais si les critiques étaient partout les mêmes, le style de la protestation ne l'était pas. Chez les uns, on s'en prenait aux idées mais on respectait les hommes. Certains éléments du système conceptuel ou de l'appareil institutionnel étaient pris à partie mais d'autres, parmi les

plus essentiels, étaient valorisés comme ils ne l'avaient même jamais été. On tenait compte des circonstances de temps et de situation en même temps que la pensée se mouvait sur plusieurs registres que l'on prenait soin de distinguer. On tentait enfin de remplacer ce qui semblait néfaste ou erroné par des propositions où se devinait un amour profond de l'homme et de l'univers. Ces démarches étaient en somme à l'image de la santé psychologique de leurs auteurs, santé que n'avait pu entamer le milieu ou qui avait été plus ou moins péniblement reconquise.

On retrouvait par contre, chez d'autres, une stéréotypie ou une persistance dans la dénonciation, une sélection dans les thèmes qui laissait transparaître les mobiles inconscients que l'on poursuivait, un triomphalisme de l'invective ou de la vulgarité qui constituait une véritable caricature de la liberté, une condamnation brutale et totale des idées et des hommes qui voulait se prendre pour une pensée originale alors qu'elle n'était qu'une transposition négative d'une dépendance antérieure à l'endroit des mêmes valeurs et objets, le remplacement de tout l'édifice doctrinal par un nouveau [181] monisme non moins rigide et non moins contraignant.¹⁵¹ Il n'est pas difficile de reconnaître ici la régression d'une personnalité qui n'a pu s'ouvrir au monde et à autrui ni échapper au dilemme de l'agression subie ou infligée.

Quoi qu'il en soit de leurs motivations, ces attaques témoignaient d'un malaise réel. Au fur et à mesure qu'elles se multipliaient, elles affaiblissaient le lien qui unissait les membres du groupe à leur chef. Celui-ci avait beau dénoncer, menacer, durcir son attitude, l'intensité de la frustration devait finalement l'emporter sur la peur et provoquer une mutation qui traduirait le nouvel équilibre des forces et des besoins. La chute de l'ordre ancien pose cependant autant de problèmes qu'elle en résout. Des factions se forment et se contestent le pouvoir. La levée des inhibitions entraîne des débordements anarchiques. Le risque de l'engagement est mal toléré par des organismes trop longtemps anémiés et soutenus de l'extérieur. À cette nostalgie de la sécurité antérieure s'ajoute la culpabilité que l'on ressent à l'endroit des valeurs et des chefs que l'on a écartés.¹⁵² Tous ces facteurs favorisent

¹⁵¹ Robert WÆLDER, « Authoritarianism and Totalitarianism : Psychological Comments on a Problem of Power », *Psychoanalysis and Culture*, New-York, International Universities Press, Inc., 1951.

le retour d'un autoritarisme, d'une orthodoxie qui, pour un temps du moins, risquent de nous faire perdre une partie de nos gains récents.¹⁵³

Mais les perspectives demeurent malgré tout encourageantes. Notre surmoi collectif s'adoucit peu à peu. Les motifs qui lui avaient donné sa forme se sont atténués. La collectivité est plus instruite, mieux pourvue, plus sûre d'elle-même, plus nombreuse et plus forte. De nouveaux points et de nouvelles formes d'autorité sont apparus¹⁵⁴ au sein de l'État, des syndicats, des corps intermédiaires et des universités. Ces diverses autorités dialoguent entre elles, collaborent, se comparent, se surveillent et rendent ainsi improbable la résurgence du monolithisme d'antan. L'Église elle-même rajeunit ses structures, valorise la morale d'amour, accepte le pluralisme confessionnel et se rapproche des autres églises chrétiennes, se montre attentive et sympathique à toutes les manifestations du progrès humain. Les découvertes de la psychologie moderne ont donné l'importance qu'elles méritent aux premières années de la vie, établi un pont entre l'instinct et les valeurs humaines et montré l'emploi qui devrait être fait de l'autorité pour le véritable apprentissage de la liberté. Là aussi, l'ébranlement des anciennes certitudes et le caractère partiel ou expérimental des [182] nouvelles données provoquent chez les parents de l'anxiété et du désarroi, mais un retour au passé ne paraît plus guère possible.

¹⁵² J. C. FLUGER, « Tolerance », *Psychoanalysis and Culture*, New-York, International Universities Press, Inc., 1951.

¹⁵³ R. MONEY-KYRLE, « Some Aspects of State and Character in Germany », *Psycho-analysis and Culture*, New-York, International Universities Press, Inc., 1951.

¹⁵⁴ M. A. COCHET, *Essai sur l'emploi du sentiment religieux comme base d'autorité politique*, Paris, Presses universitaires de France, 1925.

Il est donc permis de penser que les conditions se prêtent maintenant à une définition nouvelle des rapports de l'autorité et de la liberté et que, par approximations successives, nous en arriverons à instaurer un état qui favorisera davantage la pleine réalisation des possibilités de chacun.

Camille Laurin, m. d.
Institut Albert-Prévost,
Montréal.

[182]

[183]

Le pouvoir dans la société canadienne-française.
V. PSYCHO-SOCIOLOGIE DE L'AUTORITÉ
“AUTORITÉ ET TÂCHES
DANS LES PETITS GROUPES.”

par
Bernard MAILHIOT

[Retour à la table des matières](#)

L'expérimentation en psychologie sociale nous a appris à distinguer entre groupes étendus et groupes restreints, entre groupes centrés sur la tâche et groupes centrés sur le groupe. Il ne s'agira ici que de groupes de travail et de petits groupes de travail. Nous tenterons de dégager les conditionnements psychologiques de l'exercice de l'autorité dans ce contexte précis : des groupes restreints se consacrant à résoudre des problèmes ou à accomplir des tâches. Plusieurs optiques nous paraissent valables pour rendre ce phénomène intelligible, cependant nous nous limiterons délibérément à ses seuls aspects et à ses seules dimensions psychologiques. Nous tenterons spécifiquement de définir les types de comportements, d'attitudes, d'interactions et de motivations les plus favorables à l'exercice de l'autorité dans les petits groupes de travail.

Nombre d'écrits ont paru sur ce thème exposant les résultats des multiples recherches de ces dernières années. Ces écrits sont de très inégale valeur. Nous ne retiendrons ici que les données les plus concluantes, celles qui nous paraissent posséder une valeur scientifique. Nous tenterons de systématiser ces données, en y intégrant ce que nos propres recherches nous ont appris sur ce problème. Nous serons ainsi amenés à pratiquer une *autopsie* des façons arbitraires d'exercer l'autorité qui, trop souvent, prévalent dans nos petits groupes de travail et les vouent fatalement à la sclérose et à la stérilité, quand ce

n'est pas à la nécrose. Mais avant tout, cette étude voudrait constituer une *anatomie* du leadership fonctionnel en groupe de travail, c'est-à-dire définir en termes opératoires le style de leadership que devraient adopter les petits groupes de nos divers milieux pour devenir plus créateurs et plus inventifs en s'acquittant de leur tâche. Le jour où, au Canada français, les petits groupes s'inspireront de ces données scientifiques, non seulement l'autorité apprendra à s'y exercer de façon plus démocratique mais aussi leur dynamique de groupe aura chance de devenir plus fonctionnelle et leurs membres plus créateurs.

[184]

I. PREMIÈRES DONNÉES EXPÉRIMENTALES

C'est en 1938 que paraissent dans la revue *Sociometry* les résultats des premières recherches de Kurt Lewin et de Robert Lippitt [49] * sur l'efficacité du leadership démocratique en petits groupes de travail. En 1939 et en 1940, trois autres articles étaient publiés relatant la suite de ces recherches, poursuivies d'abord par Lewin et Lippitt [50], puis par Lippitt et R. K. White [44], et enfin par Lippitt seul [53] sur les différents climats de groupe.

Cette série de recherches avait été entreprise selon une méthodologie expérimentale dérivée des sciences physiques. Lewin, Lippitt et White cherchent alors à reproduire en laboratoire des phénomènes de groupes constatés dans la vie réelle. Des méthodes sont expérimentées et perfectionnées qui permettent d'isoler différentes variables, de les manipuler, et d'effectuer des mesures systématiques.

En comparant la vie de groupe résultant d'un leadership « démocratique » à celle qui résulte d'un leadership « autoritaire » et du « laissez-faire », les auteurs s'efforcent d'établir les avantages du premier, notamment du point de vue de l'épanouissement de la liberté et des aptitudes, de l'expression de l'agressivité dans des directions constructives, des relations entre les membres du groupe, et du travail réalisé. Ces résultats éclairent ceux des études de Elton Mayo [56], datant de 1933, sur des équipes de travail dans des entreprises industrielles. Mayo avait pu démontrer alors l'influence primordiale sur le

* Voir la bibliographie à la fin de cette étude.

rendement et l'absentéisme des relations interpersonnelles au sein d'équipes de travail.

Ces recherches datent de près de 30 ans. Deux réserves doivent être faites à leur égard. Elles ont été entreprises avec des groupes isolés de façon artificielle, en système clos, pour des buts idéologiques plus ou moins explicites, entre autres, celui de démontrer les avantages de la « démocratie » et de la « participation » dans la prise de décision et le choix des objectifs. Enfin, un même problème domine ces recherches : vérifier les relations entre l'efficacité avec laquelle un groupe réalise ses objectifs, la nature des rapports qui existent entre ses membres et le degré de satisfaction que ceux-ci retirent de leur participation aux activités du groupe. Or, la situation expérimentale et le chercheur (qui impose toujours la tâche et les modalités d'exécution) constituent une variable extrêmement importante. Ces premiers chercheurs n'en ayant pas tenu compte, leurs conclusions finales semblent avoir été pour une bonne part contaminées par leurs hypothèses de départ et leurs souhaits plus ou moins avoués.

[185]

II. VARIABLES ET CONSTANTES

Les recherches des dix dernières années se sont élaborées plus conformément à la méthodologie que Kurt Lewin a mise à point la dernière année de sa vie dans un article célèbre [46], dans une perspective de « recherche-action ». Des groupes sont organisés, dans lesquels tous les participants sont à la fois sujets et objets d'expérience. Les phénomènes de groupe sont étudiés dans leur totalité, tels qu'ils sont perçus et vécus subjectivement, consciemment et inconsciemment, par les participants et les chercheurs, et l'on porte une attention particulière aux phénomènes associés à leurs propres relations. Ces travaux ont abouti à des hypothèses faisant une plus large part aux facteurs affectifs et inconscients. Ils ont dû pour cela abandonner les méthodes expérimentales dérivées des sciences physiques et s'orienter vers une méthodologie plus appropriée aux problèmes spécifiques des sciences humaines, en tenant davantage compte du coefficient personnel du chercheur. Cette méthodologie, conçue d'abord par Lewin et

explicitée par la suite par ses disciples, se concrétise notamment par un recours plus grand aux sentiments éprouvés par les membres des groupes et par le chercheur lui-même, en tant que données de l'expérience. Cette méthodologie tend ainsi à revaloriser le sens original du terme « expérience » [45], qui est l'acte d'éprouver et de ressentir, et s'appuie en outre sur une conception plus relative de la notion de vérité scientifique.

Plus explicitement, voici les variables et les constantes dont les recherches ont systématiquement tenu compte pour définir en des termes scientifiques l'exercice de l'autorité dans les petits groupes de travail.

A. VARIABLES

1. Insertions dans la société globale

Quand il s'agit de rendre intelligibles la dynamique et la genèse des micro-groupes orientés vers une tâche, la première variable dont le chercheur doit tenir compte est celle de leurs positions respectives dans la société globale [76]. Si les recherches doivent avoir quelque signification pour les groupes réels et non uniquement pour des groupes fabriqués de toutes pièces en laboratoire, le chercheur doit admettre que tout groupe de travail, quels que soient ses objectifs et son origine, ne doit jamais être considéré comme un organisme clos sur lui-même. Il est toujours lié, de quelque façon, à l'ensemble de la société, par des éléments qui conditionnent étroitement son fonctionnement et lui donnent certains traits spécifiques. Aussi le chercheur doit-il savoir qui a pris l'*initiative* de la formation du groupe, [186] qui est à l'*origine* de l'autorité existant dans le groupe, quelle est la *fonction* remplie par le groupe dans la société où il est inséré [2, 3], Ce sont là autant de variables à identifier, à définir et à contrôler au préalable.

2. *Nature de La tâche*

Une deuxième variable en cause dans l'exercice de l'autorité en petits groupes de travail, c'est la nature de la tâche à laquelle le groupe se consacre et les ressources dont il dispose pour l'accomplissement de cette tâche. À ce sujet, il importe de se demander pourquoi le groupe se réunit. Se propose-t-il des fins lucratives ou gratuites, la satisfaction de besoins interpersonnels ou la réalisation d'une œuvre collective ? La tâche est-elle volontaire ou imposée du dehors ? S'accomplit-elle dans un contexte de coopération ou de compétition entre les individus ? La tâche est-elle suffisamment adaptée à ce groupe ? Est-elle clairement définie et susceptible d'être acceptée par les individus ? C'est en tenant compte de cette variable que des critères ont été élaborés par différents chercheurs [5, 8, 42] pour permettre d'évaluer le rythme selon lequel le groupe peut progresser dans l'accomplissement de la tâche.

3. *Personnalité des membres*

La troisième et dernière variable en cause dans l'exercice de l'autorité en petits groupes de travail et dont le chercheur doit apprendre à tenir compte, c'est la personnalité des membres du groupe. Les recherches de W. R. Bion [15], entre autres, nous ont rendus conscients d'un fait qui nous paraît maintenant banal : un groupe n'est pas constitué d'unités interchangeable mais d'individus ayant chacun une personnalité bien déterminée et qui sont modelés par des expériences antérieures de vie sociale qu'ils apportent dans le groupe et qui conditionnent leur comportement. Toujours d'après les travaux de Bion [16], le responsable du groupe doit se préoccuper d'évaluer les attitudes initiales des membres envers la tâche, envers le groupe lui-même et envers les autres membres. Leurs relations avec l'autorité lui deviendront ainsi plus facilement intelligibles [37].

B. CONSTANTES

Les recherches de ces dernières années, en plus de nous sensibiliser aux variables qui conditionnent l'exercice de l'autorité en petits groupes de travail, nous ont rendus conscients de deux constantes, de deux pré-requis qu'on peut observer en tout groupe de travail, sans quoi l'exercice de l'autorité devient faussé, paralysé ou tout au moins compromis. Il cesse alors d'être fonctionnel par rapport à la tâche [42].

[187]

1. Compétence

Les travaux de J. R. P. French, fils [31], nous ont appris que le fonctionnement d'un groupe de travail présuppose que le choix des membres s'est opéré à partir de critères rigoureux de compétence à l'égard de la tâche à accomplir. L'intégration du groupe et son efficacité dépendent d'abord du fait que tous les membres sont compétents pour assumer la responsabilité d'exécuter la part de la tâche commune qui leur sera confiée. Lorsque tous les membres possèdent la compétence requise, l'estime réciproque peut plus facilement s'établir entre eux et conséquemment la solidarité nécessaire à leur intégration.

2. Niveau de socialisation

Nos propres recherches [54] nous ont permis d'établir qu'une seconde constante est pré-requise à l'exercice de l'autorité en petits groupes de travail. En plus d'être compétents, tous les membres choisis doivent être aptes à travailler en groupe. Nous avons appris au cours de ces mêmes recherches à distinguer deux sortes d'inaptitudes au travail de groupe : l'inaptitude à partir de la situation ; l'inaptitude à partir du caractère des acteurs. Les inaptés de la première catégorie ne parviennent pas à s'intégrer et à travailler en groupe, soit que la na-

ture de la tâche n'ait aucun attrait pour eux, soit que les structures du groupe ne leur paraissent pas fonctionnelles, soit enfin que le style de leadership dans ce groupe et le climat de groupe qui y règne les inhibent et ne leur permettent pas d'être créateurs dans l'exercice de la tâche. Se rattachent à cette catégorie, les individus qui provisoirement adoptent, soit à l'égard de la tâche, soit à l'égard du responsable ou des autres membres du groupe, des attitudes négatives, tant et aussi longtemps qu'ils ne se sentent pas pleinement acceptés. C'est une façon à eux de s'affirmer et d'obtenir éventuellement des preuves qu'ils sont acceptés par ceux avec qui et pour qui il travaillent. Les seuls, semble-t-il, qui compromettent l'intégration du groupe et rendent impossible l'exercice de l'autorité en petits groupes de travail sont les individus que notre diagnostic nous a fait considérer comme des inaptes de la seconde catégorie. Us présentent les traits de caractère suivants. Quels que soient la nature de la tâche, les structures du groupe ou le type de leadership qui prévaut dans les groupes où ils travaillent, ils deviennent très tôt, de façon compulsive, contredépendants à l'égard des figures d'autorité et systématiquement agressifs à l'égard de leurs coéquipiers. Lorsqu'on leur confie le leadership d'un groupe de travail, ils deviennent très autocratiques et abusifs dans l'exercice du pouvoir. Quant à l'empathie, soit l'auto-empathie ou l'allo-empathie, ils en sont complètement dépourvus ; ils entretiennent à leur propre sujet les plus flatteuses illusions quant au degré où ils sont acceptés ou rejetés par leurs coéquipiers. [188] Dans leurs perceptions d'autrui et d'eux-mêmes, ils font systématiquement appel à des mécanismes de projection, qui s'accompagnent chez les plus détériorés des traits paranoïdes inquiétants de manie de persécution et de délire de grandeur.

En résumé, pour être fonctionnel, l'exercice de l'autorité en petits groupes de travail présuppose que les membres du groupe possèdent la compétence requise pour s'acquitter de la tâche et aient atteint un minimum de maturité sociale qui les rend aptes à s'intégrer et capables de loyauté à l'égard de leurs coéquipiers. Il doit, en outre, constamment tenir compte des trois variables que nous avons décrites : la société globale où ce groupe s'insère, la nature de la tâche à exécuter, la personnalité des membres qui constituent ce groupe.

III. AUTORITÉ ET STRUCTURES DU GROUPE DE TRAVAIL

Les recherches de ces dernières années nous ont apporté des précisions sur la façon dont un groupe de travail doit être structuré pour que l'autorité s'exerce de façon fonctionnelle. Ces précisions portent sur les trois points suivants : la grandeur, la composition et l'organisation formelle du groupe de travail.

A. GRANDEUR D'UN GROUPE DE TRAVAIL

Plus un groupe de travail est grand, plus l'exercice de l'autorité risque d'être inadéquat. Plus le groupe de travail compte de membres, plus il devient difficile à ceux-ci de participer de façon fonctionnelle aux trois moments essentiels de tout travail de groupe : la discussion, la décision et l'exécution. Par ailleurs, les groupes de travail doivent posséder une grandeur minima. Les groupes de 2, de 3 et de 4 sont difficilement viables et rarement efficaces : dans les groupes de 2 et 4, les oppositions et les conflits tendent à être irréductibles ; dans les groupes de 3, un des membres se perçoit à tort ou à raison comme exclu ou marginal [71]. En général, les groupes impairs ont plus de chance de fonctionner que les groupes pairs. Une majorité peut plus facilement émerger dans ceux-là que dans ceux-ci. Le nombre optimum serait, selon certains chercheurs, 5 ou 7. Un auteur [21] va jusqu'à formuler la « loi » suivante : les membres d'un groupe de travail, idéalement, doivent être « plus que les grâces, moins que les muses ». Toutes les recherches jusqu'à présent stipulent que les chiffres qui indiquent la grandeur minima, maxima ou optima d'un petit groupe de travail, valent pour tout travail de groupe, que la tâche soit manuelle ou mentale. Selon une observation récente [2, 3], la perception simultanée des individus autour [189] d'une table de réunion paraît limitée à une dizaine de personnes. Au delà de ce nombre, il se produit des phénomènes de sélection dans la perception et d'élaboration de sous-groupes, qui risquent de cristalliser les oppositions entre les membres.

B. COMPOSITION D'UN GROUPE DE TRAVAIL

Quant à la composition du groupe de travail, plusieurs données sont acquises. Il est toujours présupposé que les membres choisis sont compétents et aptes à travailler en groupe. Les principales variables pouvant entrer en cause dans la composition d'un groupe sont le sexe, l'âge, l'origine ethnique, les modalités de l'acquisition de leur compétence et les années d'expérience. Plus un groupe est homogène [57], plus les identifications avec l'autorité et la tâche du groupe sont facilitées, plus l'intégration est rapide. Dans les groupes hétérogènes, si l'intégration est plus lente, elle a tendance à s'élaborer plus en profondeur. Si dans ces cas l'identification avec l'autorité et avec la tâche du groupe est plus pénible, si elle s'accompagne de moments de tension et de conflits, par ailleurs l'hétérogénéité du groupe permet plus de complémentarité entre les membres, plus de résistance aux pressions vers l'uniformité et plus de vigilance aux tentatives de manipulation venant de l'autorité et conséquemment, dans la plupart des cas, plus de créativité dans la tâche.

C. STRUCTURES DE POUVOIR ET STRUCTURES DE TRAVAIL

Quant à l'organisation formelle du petit groupe de travail, voici ce qui paraît être définitivement acquis [35]. Il importe de distinguer, au plan formel, entre structures de pouvoir (qui a officiellement pouvoir sur qui ?) et structures de travail (qui travaille officiellement pour qui, sur qui et sous qui ?) Les structures de pouvoir s'expriment par la façon dont les lignes d'autorité sont définies et articulées, plus ou moins explicitement, dans le groupe de travail. Quant aux structures de travail, elles se révèlent par la façon dont les tâches sont distribuées entre les membres et aussi par la façon dont leurs rôles respectifs sont différenciés.

Au niveau des structures de pouvoir, il est acquis qu'il faut distinguer entre quatre types de meneurs [32], contrairement aux trois styles de leadership étudiés par Lewin, White et Lippitt [49, 50, 52, 53]. Il a d'abord été démontré qu'il y a lieu de distinguer entre deux types de meneurs autocratiques : le meneur manifestement dominateur ou le type phallique, et le meneur obsessif qui exerce sa domination de façon plus subtile (sous les dehors, très valorisés dans notre milieu, d'un dévouement et d'une sollicitude inlassables) mais non moins réelle. Ces deux types de meneurs ont ceci en commun : l'un et l'autre aspirent au pouvoir absolu, au contrôle exclusif de [190] ceux qui travaillent avec eux ou pour eux. C'est là un trait caractériel chez eux : ni l'un ni l'autre n'est capable de partager ses responsabilités ou de déléguer ses pouvoirs. Le type passif ou du laissez-faire, au contraire des précédents, est incapable de prendre ses responsabilités. Il laisse tout faire. Son hypothèse de travail, ou plutôt, la rationalisation de son aboulie sociale, consiste à postuler que dix têtes valent mieux et plus qu'une. Il n'y a alors qu'à laisser faire pour que les processus d'interaction sociale se traduisent infailliblement par des résultats créateurs.

Quant au meneur démocratique, voici en quels termes les théoriciens du leadership en petits groupes de travail le caractérisent présentement [19, 76]. C'est le meneur qui est capable à la fois d'assumer ses responsabilités et de les partager. Il perçoit ses fonctions de meneur essentiellement comme une tâche de coordination. Aux moments essentiels de tout travail de groupe, — la discussion, la décision et l'exécution, — il n'a qu'une préoccupation : celle de s'assurer, et au besoin d'assurer, que tous les membres du groupe sont d'accord en profondeur sur ce qu'on va discuter, décider et exécuter ensemble. Aussi est-il constamment attentif à ce que chaque membre du groupe ait une chance égale de faire valoir son point de vue, de formuler ses objections ou ses opinions, de façon à ce que la discussion, la décision et l'exécution du travail progressent dans une cohésion et une intégration des ressources de chacun. Il ne lui appartient pas de proposer, encore moins d'imposer, les sujets de discussion, les alternatives de décision ou la distribution des tâches mais, dans un constant respect des éléments minoritaires du groupe, d'assumer la coordination et de réaliser l'unité du groupe en fonction des exigences de la tâche à effectuer en commun.

Au niveau des structures de travail, des recherches récentes [2, 38] nous ont appris à reconnaître une interdépendance du leadership et du *membership*. La distribution des tâches entre les membres ne pourra être fonctionnelle que s'il existe une nette différenciation des rôles entre eux et le responsable du groupe de travail. En d'autres mots, pour que le leadership devienne et demeure démocratique, les membres doivent accepter de participer activement à la discussion, et à la décision, et à l'exécution de la tâche, c'est-à-dire qu'ils doivent assumer entre eux les divers rôles qui rendront leurs communications et leurs interactions fonctionnelles.

Dans les premières phases de la vie d'un groupe de travail, les membres ont tendance (il semble bien que ce phénomène soit normal, inévitable et la plupart du temps souhaitable) à assumer, par moments, des rôles individuels tournés exclusivement vers la satisfaction de besoins personnels. Ils sentent alors un besoin irrésistible de s'affirmer comme individus. Certains adoptent même des rôles quelque peu intempestifs. Ainsi le rôle de l'exhibitionniste, soucieux d'attirer à tout prix l'attention sur lui, ou, pour les mêmes raisons, le rôle de l'opposant irréductible, de l'enfant gâté, ou du retardataire chronique. Ils auront tendance à se complaire dans ces [191] rôles individuels tant et aussi longtemps qu'ils ne se sentiront pas acceptés comme individus. Mais il a été démontré [4, 5, 6], qu'à mesure que l'intégration et la cohésion du groupe s'accroissent, ces rôles individuels deviennent de plus en plus des facteurs dissolvants ou paralysants pour le groupe. Ils compromettent la solidarité du groupe et son action, laquelle doit devenir de plus en plus polarisée par la tâche.

Dès que le climat de groupe [55] favorise une acceptation mutuelle et réciproque des membres, et cela grâce aux attitudes d'acceptation inconditionnelle de chacun des membres par le leader, ceux-ci deviennent capables d'assumer de nouveaux rôles favorisant l'intégration du groupe, c'est-à-dire des rôles de solidarité. Le plus important de ces rôles est sans doute celui de médiateur qui consiste, dans les moments de conflits et de tensions entre les membres, à faire preuve de loyauté envers chacun, à suggérer des compromis, à amorcer des réconciliations, à proposer des arbitrages.

L'intégration étant achevée entre membres et responsable, la solidarité étant établie et affermie, la distribution des tâches peut s'effectuer de façon fonctionnelle par une différenciation ou une prise en

main par chacun des membres de certains rôles-clés qui favorisent la progression du groupe vers l'accomplissement de la tâche. Les principaux « rôles de tâche » que les membres doivent se partager entre eux sont : celui du chercheur, qui recueille les faits ou les données connues sur la tâche à exécuter ; celui de l'orienteur, qui définit ou rappelle les objectifs à atteindre ; celui de l'informateur, qui met ses ressources, sa compétence ou son expérience au service du groupe. Ces « rôles de tâche » doivent être assumés selon les ressources et les disponibilités de chacun. Le meneur ou le responsable du groupe se préoccupe de sensibiliser les membres à la nécessité de se mettre d'accord, chaque fois que cette distribution des tâches et cette différenciation des rôles sont remises en question, afin de les garder fonctionnelles et de favoriser la créativité du groupe de travail.

IV. AUTORITÉ ET GENÈSE DU GROUPE DE TRAVAIL

L'un des défis que doit affronter et relever le responsable d'un groupe de travail est de favoriser et d'assurer la croissance de son groupe, au delà et souvent en dépit de son organisation formelle, c'est-à-dire des structures de travail et de pouvoir que le groupe s'est données ou qui lui ont été imposées au moment de sa constitution. Croître, pour un groupe de travail, c'est devenir plus efficace, plus créateur dans la tâche. Or, ceux qui ont étudié la genèse des petits groupes de travail ont accumulé, ces dernières années, des données expérimentales convergentes démontrant qu'il n'y a [192] pas de créativité durable ni authentique dans la tâche tant que les membres d'un groupe de travail n'ont pas réussi à s'intégrer en tant que groupe. C'est à cette conclusion qu'aboutissent surtout les travaux de C. Argyris [2], de Bion [15, 16] et de Heider [38]. Voyons comment ces chercheurs conçoivent l'intégration d'un groupe de travail : ses phases, ses lois, ses critères.

A. PHASES D'INTÉGRATION

C'est en *trois phases*, habituellement, que s'opère graduellement l'intégration d'un groupe de travail. Chacune de ces phases pose des

problèmes spécifiques à une autorité qui veut s'exercer de façon fonctionnelle. Par ailleurs le passage d'une phase à l'autre pour un groupe de travail dépend de façon décisive du climat de groupe que le leader réussit à créer [7].

1. *Phase individualiste*

La première phase de l'évolution d'un groupe de travail est identifiée par la plupart des chercheurs récents comme la phase individualiste. Indépendamment de la nature de la tâche et des structures formelles du groupe, des individus qui se groupent en vue d'exécuter ensemble un travail ont tendance, au point de départ et pour un certain temps, à vouloir s'affirmer comme individus. Cette phase durera tant que chacun des membres n'aura pas réussi à se faire accepter comme individu. Cette phase qui semble mobiliser les membres du groupe vers des préoccupations qui les éloignent de la tâche et de son exécution, s'avère, par la suite, essentielle à leur intégration. Le responsable du groupe doit savoir reconnaître que cette phase répond à des besoins fondamentaux chez les membres. Ils ne s'engageront dans la tâche qu'à partir du moment où ils se sentiront pleinement acceptés. Aussi le leader ne doit-il pas essayer de freiner ou d'accélérer cette phase, mais il doit tenter de sensibiliser les membres de son groupe au parti qu'ils peuvent tirer de ces premières confrontations en s'objectivant les uns par rapport aux autres. À se mieux connaître et à s'accepter réciproquement, ils ont chance de découvrir les ressources de chacun en fonction de la tâche qu'il faudra éventuellement accomplir en commun. Les rôles apparemment négatifs que, durant cette phase, certains membres peuvent assumer, comme de monologuer ou se de complaire à détailler sa biographie, et qui semblent distraire le groupe de la tâche, sont fonctionnels dans la mesure où ils répondent à des besoins de sécurité chez les membres. C'est là une occasion privilégiée pour le leader de reconnaître, par ses propres attitudes et comportements, que la première tâche dont les membres d'un groupe de travail doivent s'acquitter est d'apprendre à s'accepter mutuellement [42].

[193]

2. *Phase d'identification*

La deuxième phase est connue comme une phase d'identification. Plus un groupe est hétérogène, plus cette phase aura tendance à se prolonger. Une fois acceptés comme individus, certains membres, avant de consentir à faire groupe, s'attarderont à s'intégrer d'abord en des sous-groupes. C'est le cas des membres qui se perçoivent comme minoritaires dans le groupe de travail, qui appréhendent de ne pas être considérés comme membres à part entière dans les moments de décision. Aussi sentent-ils le besoin de se sous-grouper avec ceux des membres qui éprouvent cette même crainte et partagent leurs appréhensions. Le leader peut alors jouer un rôle décisif, par la qualité et l'authenticité de sa présence à ces membres, en leur prouvant, par son souci de les faire participer à titre égal à toutes les délibérations du groupe, qu'il juge chaque membre indispensable à l'exécution de la tâche [5].

3. *Phase d'intégration*

Quand chaque membre se sent pleinement accepté, quand les membres minoritaires ont obtenu des garanties sur les droits égaux de tous au moment des décisions, un groupe de travail parvient alors à s'intégrer. Il accède à la troisième phase, appelée phase d'intégration. Le leader doit alors assumer simultanément deux types de rôles de solidarité. Il doit accepter de vérifier si l'intégration du groupe de travail ne s'est pas réalisée en excluant tel ou tel membre ou en faisant pression sur qui que ce soit. Il importe que son groupe de travail prenne le temps nécessaire d'opérer son intégration en profondeur. Par ailleurs, il lui faut veiller à ce que le climat de groupe, marqué alors d'acceptation et de solidarité, ne se détériore pas en climat d'infatuation. Certains groupes de travail, qui ont eu peine à s'intégrer, éprouvent tellement d'exaltation lorsqu'ils y réussissent enfin qu'ils ont tendance à se replier sur eux-mêmes, à se complaire dans ces sentiments d'entente parfaite, et en viennent peu à peu à négliger ou à oublier la tâche à exécuter [7, 15].

B. LOIS D'INTÉGRATION

Pour assumer ces rôles spécifiques et créer les climats de groupe propices à l'intégration, le leader d'un groupe de travail doit respecter ce qu'on a convenu d'appeler les lois fondamentales de l'intégration d'un groupe de travail [3]. Il y en a deux.

1. La première loi consiste à reconnaître et à faire accepter par les membres du groupe la nécessité de vivre les moments d'anxiété inhérents à tout processus de croissance psychique. Nous savons maintenant [2] que les groupes, comme les individus, doivent en arriver à des seuils élevés [194] de tolérance à la frustration, sinon, dans les moments inévitables d'anxiété qu'ils connaissent au cours de leur évolution, ils auront tendance, au lieu de croître et de se dépasser, à régresser en ayant recours à un ensemble de mécanismes de défense de groupe et de compensation en groupe [62],

2. La seconde loi de l'intégration d'un groupe de travail est la loi de la complémentarité. L'intégration, pour s'opérer de façon durable et en profondeur, doit s'achever non pas par le nivellement des différences entre les membres mais par leur complémentarité. Mais pour qu'une complémentarité s'actualise entre les membres d'un groupe de travail, il importe que le leader ait réussi à créer un climat de groupe tel que chaque membre accepte de se percevoir comme différent mais incomplet, et de percevoir chacun des autres membres comme son complément éventuel. Chaque membre apprend ainsi non pas à renier ce qu'il est ni à y renoncer, mais à être de plus en plus lui-même et à mettre au service du groupe les ressources uniques dont il dispose. Les différences d'opinion, les divergences de points de vue, loin d'être redoutées comme sources de conflits et de tensions dans le groupe, sont accueillies comme autant de possibilités de complémentarité et d'interdépendance entre les membres dans l'élaboration de solutions toujours plus adéquates aux problèmes qu'ils ont à résoudre ensemble dans l'exécution de la tâche [80],

C. CRITÈRES D'INTÉGRATION

À quels critères reconnaît-on que l'exercice de l'autorité dans un groupe de travail a favorisé son intégration ? Les plus significatifs et les plus révélateurs sont les trois suivants.

1. Validité des communications

Le premier critère d'intégration est la validité des communications qui se sont établies entre tous les membres du groupe, y compris le responsable du travail. Nous possédons plusieurs données convergentes à ce sujet. Pour être valides, les communications à l'intérieur d'un groupe de travail présupposent que ses membres ont réussi, en s'intégrant, à adopter un langage commun, à recourir à des symboles et à des codes qui leur sont propres. De plus, les membres auront dû apprendre à se prêter une attention mutuelle et à se porter un intérêt réel. Le leader du groupe aura surtout réussi à établir des rapports égalitaires entre lui et les membres. Plus ces rapports deviendront authentiquement égalitaires, plus la communication a chance d'être ouverte entre tous. Par ailleurs, plus l'intégration du groupe de travail s'est réalisée sur une base de complémentarité et non de subordination, plus les réseaux de communication deviendront fonctionnels [28]. Par contre, si les rapports deviennent hiérarchisés [195] en s'articulant, les lignes de communication à l'intérieur du groupe s'établiront tôt ou tard à sens unique. Des blocages et des filtrages se multiplieront, les relations interpersonnelles entre collègues ou avec le responsable risqueront de devenir très tôt négatives, faussées par des malentendus, des équivoques ou des ressentiments qui apparaîtront irréductibles [28]. Des rapports humains rigidement hiérarchisés dans les petits groupes de travail donnent fatalement lieu à des affrontements pénibles, polarisés par des conflits de prestige qui, faute de pouvoir être dépersonnalisés en raison du climat de groupe, finissent par fausser la communication à l'intérieur du groupe de façon insoluble. L'intégration ne pourra alors être qu'artificielle et apparente si elle n'est pas tout à fait compromise.

2. *Cohésion optima*

Les deux autres critères découlent immédiatement du premier. Une fois la communication devenue authentique à l'intérieur d'un groupe de travail, une fois les membres devenus capables de dialoguer et de mieux se sensibiliser à tout ce qui les rend différents mentalement, leurs relations peuvent alors atteindre un haut degré de cohésion. Aussi éprouvent-ils une culpabilité vraie chaque fois qu'ils sont forcés de s'absenter des sessions de travail de groupe. Ils ressentent le besoin d'expliquer au préalable les raisons de leurs absences, si ces raisons sont impérieuses, et de s'excuser auprès du groupe chaque fois que leur absence ne leur paraît pas absolument motivée. Dans les moments de tâtonnements ou d'échecs, leur empathie se transforme en solidarité et en loyauté. Cette cohésion optima, indice d'une intégration achevée, les rendra aptes à coordonner, à synchroniser et à syntoniser leurs efforts par rapport à la tâche. Ce sentiment d'appartenance au groupe, s'il a été acquis en climat égalitaire, ne sera pas ressenti comme une fixation. L'interdépendance des membres reposera sur leur autonomie et sur leur indépendance respectives et se conciliera avec elles [17, 26, 81].

3. *Perméabilité des frontières*

Le troisième et dernier critère d'intégration d'un groupe de travail est la perméabilité de ses frontières. Un groupe de travail y atteint quand son intégration est fondée sur une solidarité telle qu'elle n'est pas menacée par le départ ou l'absence d'un de ses membres, ni compromise par l'arrivée de nouveaux membres. Les infatuations que ressentent les membres en s'intégrant sont alors dépassées. Des structures d'accueil à l'égard de tout apport extérieur vraiment positif se sont développées sans que le groupe appréhende de perdre son identité [36, 42].

[196]

V. AUTORITÉ ET DYNAMIQUE DU GROUPE DE TRAVAIL

Toutes les recherches de ces dernières années sont concluantes au moins sur un point, aussi y a-t-il lieu de le réaffirmer ici : un groupe de travail ne peut espérer être efficace de façon durable tant que ses membres ne sont pas intégrés, c'est-à-dire tant qu'ils n'ont pas établi de façon décisive des relations interpersonnelles à base d'acceptation, d'interdépendance et de complémentarité [2, 23].

Mais une fois cette genèse du groupe parvenue à son terme, une fois ses membres intégrés, quels rôles essentiels le leader doit-il assumer pour obtenir une participation maxima et optima de chacun des membres à la réalisation de la tâche ? Nous verrons en détail qu'il doit, à partir de ce moment, devenir un catalyseur pour le groupe et permettre ainsi à l'intégration du groupe de s'intensifier ; simultanément, il doit être un coordonnateur des opérations du groupe pour lui permettre de progresser vers l'exécution de la tâche [31]. Voici comment.

A. PROCESSUS DE SOLUTION DE PROBLÈMES EN GROUPE

C'est grâce à des travaux sur le phénomène de « penser en groupe » [42, 81] qu'il a été possible de déterminer selon quels processus logiques la solution d'un problème en groupe doit se chercher et se trouver. En voici d'abord les étapes essentielles, puis les principales perturbations susceptibles de fausser ces processus. Nous verrons comment et pourquoi l'autorité, en s'exerçant, peut favoriser ou compromettre la progression en groupe de travail [8].

Il importe que les membres d'un groupe de travail, dès qu'ils se sentent suffisamment intégrés, procèdent sans tarder à la définition des problèmes qui les confrontent pour exécuter ensemble la tâche qui leur est confiée. C'est dire qu'ils doivent se préoccuper d'explorer les

implications et les objectifs de la tâche à laquelle ils veulent se consacrer, en délimiter les frontières, en planifier l'exécution en se fixant des échéances pour sa réalisation. Ces problèmes seront valablement définis si le leader réussit, au cours des échanges entre les membres, à les sensibiliser à certains facteurs de réalité, entre autres : leurs disponibilités respectives et les ressources présentes du groupe. Puis, doit suivre une deuxième étape, appelée phase de promotion des idées. Une fois la tâche définie, le groupe de travail doit se mettre en quête des éléments de solution aux problèmes que soulève son exécution. Cette étape, pour marquer un progrès vers la solution du problème, exige que les membres du groupe soient stimulés par le leader à déployer toutes leurs ressources créatrices en s'appliquant à inhiber leurs [197] fonctions critiques pour qu'elles ne stérilisent pas les processus inventifs du groupe. Ce qui importe alors pour un groupe de travail, c'est de produire des idées, de formuler des propositions, de mettre en commun toutes les informations dont les membres disposent, pour qu'au terme de cette phase le groupe soit en possession d'un inventaire de toutes les solutions possibles à l'exécution de la tâche.

Dans la troisième phase, le sens critique doit reprendre ses droits. Les membres doivent procéder ensemble à un tri entre les solutions réalistes et les solutions utopiques qui ont été mises de l'avant au cours de la phase précédente. C'est la phase de la vérification. Ne retenant que les solutions qui s'avèrent conformes aux objectifs fixés et compatibles avec les facteurs de réalité, les membres du groupe sont maintenant en mesure de procéder à une décision de groupe, c'est-à-dire de se mettre d'accord par consensus sur les solutions à adopter pour s'acquitter ensemble de la tâche de la façon la plus adéquate. La décision prise, ils n'auront plus qu'à passer à l'exécution de la tâche [7].

Ces cinq étapes essentielles à la solution d'un problème en groupe, tout groupe de travail doit accepter de les franchir et d'en respecter l'ordre. Il appartient au leader de créer un climat de travail tel que, tout en tenant compte du rythme et des modalités de fonctionnement de chacun, la progression du groupe dans la réalisation de la tâche se déroule conformément aux lois de la dialectique du « penser en groupe ». Quelques chercheurs en psychologie sociale, faisant allusion à ce schéma idéal, ont pu décrire différents types de processus inachevés. Il est à retenir pour notre étude que ces chercheurs sont d'accord sur un point : c'est, en dernière analyse, faute d'un leadership fonc-

tionnel que ces processus sont perturbés et donnent lieu dans le travail du groupe à des fixations, des déviations ou des régressions [42, 43].

D'après ces recherches, certains groupes de travail « tournent en rond ». Après avoir parcouru les trois premières phases, à savoir, la définition du problème, la promotion des idées et l'opération de vérification, le groupe n'arrive pas à prendre une décision finale et recommence sans cesse de nouveaux cycles de discussion. Ces groupes semblent frappés d'aboulie collective. D'autres groupes ont tendance à se complaire indéfiniment dans certaines phases. C'est le cas surtout de la phase initiale, la phase de la définition du problème. Cela survient dans le cas où le groupe de travail est dominé par des individus possédant une intelligence de type verbal. Ceux-ci sont trop enclins à vouloir résoudre le problème par des subtilités ou des acrobaties verbales, plutôt qu'à en définir nettement les termes et les conséquences et à savoir en différer la solution tant que les exigences de la tâche et les facteurs de réalité en cause n'ont pas été suffisamment explorés. Ce processus inachevé a été diagnostiqué comme un « blocage à une phase ». Il arrive enfin que certains groupes de travail soient tentés de passer outre [198] à certaines phases, surtout la phase de promotion des idées ou celle de la vérification. Cet escamotage de l'une ou l'autre de ces phases se traduit par une incapacité à en arriver à des solutions qui soient spécifiques et adéquates. Les solutions adoptées alors sont stéréotypées et conventionnelles.

C'est faute de posséder un leader fonctionnel, c'est-à-dire un leader qui réussisse à être simultanément pour son groupe de travail un catalyseur de l'intégration et un coordonnateur de la tâche, que les processus de solutions de problèmes en groupe sont perturbés ou faussés. Si le leader est trop passif ou trop autoritaire, les membres du groupe sont encouragés à adopter des types de comportements non fonctionnels par rapport à la tâche à exécuter [23, 57]. Les plus fréquents sont les deux types de comportements suivants. Certains groupes sont incapables de faire les choix qui s'imposent parce qu'ils sont dominés par des membres obsédés par le souci de soupeser les conséquences, de prévoir les répercussions, d'analyser sans fin le partage des responsabilités, de demander sans cesse des renseignements supplémentaires et d'établir des comparaisons interminables. Ils se plaignent de disposer de trop peu de temps. Ils remettent sans cesse à plus tard ou à d'autres le soin de poser les gestes décisifs. D'autres groupes de travail sont au

contraire dominés par des membres qu'habite l'impatience de conclure et d'en finir. Us supportent difficilement les étapes préliminaires, un peu à la façon dont certaines intelligences de type intuitif s'accommodent mal des démarches articulées de la déduction logique. Ils ressentent comme urgent et impérieux le besoin de tirer au plus tôt des conclusions et de passer sans plus tarder à l'exécution de la tâche. Dans les deux cas, le leadership est assumé en fait, non par le leader, mais par des membres influents dont l'influence s'exerce de façon négative, dissolvante et stérilisante. La progression du groupe vers l'exécution de la tâche s'en trouve compromise [69, 73],

B. EXIGENCES DE LA TÂCHE ET BESOINS INTERPERSONNELS

Le leader d'un groupe de travail est fonctionnel s'il réussit d'abord à satisfaire les besoins interpersonnels des membres : besoins d'inclusion, de solidarité, d'affection et de contrôle [74]. Ce faisant, en adoptant des attitudes d'empathie et de présence attentive à chacun des membres, il crée des climats de groupe qui permettent à l'intégration des membres de s'accroître, de devenir plus authentique tout en devenant de plus en plus flexible. C'est une des tâches constantes du leader. Il ne doit jamais la négliger ni la considérer comme achevée. Mais simultanément, et c'est là que beaucoup de leaders de groupes de travail achoppent, il doit se préoccuper de sensibiliser les membres de son groupe aux exigences de la tâche et assurer, par moments, un primat à ces dernières sur la satisfaction des besoins interpersonnels. Toujours, par ses attitudes et ses comportements, il doit inciter [199] les membres à se consacrer à la tâche, à se laisser polariser de plus en plus par ses exigences, à consentir à se dépasser en elle. Un leader réussit quand il a su susciter chez les membres de son groupe une aspiration à exceller dans la tâche, à créer ensemble une œuvre unique qui portera leur marque inaliénable [61, 70].

1. *Pressions entraînant l'uniformité et la conformité*

Pour assurer cet équilibre entre besoins interpersonnels et exigences de la tâche et savoir par moments accorder un primat à ces dernières, le leader doit, pour sa part, savoir immuniser les membres contre le penchant, souvent inconscient, qui incite à céder aux pressions parfois subtiles entraînant l'uniformité et la conformité. Il doit faire obstacle à ces pressions de groupe et rendre les membres conscients de celles-ci en les invitant avec instance à y résister. En quoi consistent ces pressions de groupe ?

Deux faits, confirmés par nombre d'observations sur une grande variété de groupes de travail, ont été dégagés comme significatifs à cet égard [6, 36, 38]. Voici le premier fait. Chaque fois que des êtres humains se rassemblent pour travailler en groupe, un accord ou une entente tacite s'établit rapidement pour opérer un décalage entre ceux des participants qui sont perçus comme astucieux, doués, et compétents, et ceux qui sont perçus comme sous-doués, naïfs et incompetents. Il s'agit là le plus souvent de perceptions subjectives, hâtives, sinon gratuites. Mais aussitôt, la participation des premiers a tendance à être survalorisée tandis que celle des seconds est dévalorisée sinon ignorée.

Le second fait est la conséquence inéluctable du premier. Cette hiérarchie de statuts, même à l'intérieur des groupes dont les structures de travail et de pouvoir sont les plus démocratiques, a tendance à se cristalliser et à se scléroser. L'accord des opinions et des attitudes au sujet de chaque participant tend très tôt à demeurer inchangé. La position sociale de chacun tend à se stabiliser, en dépit du fait que certains participants, ceux qui se sentent perçus négativement, fassent des efforts considérables pour changer leur statut et modifier les perceptions sociales de leurs coéquipiers [9, 30].

2. *Participation mobile, marginale et modale*

Ceux qui ont acquis un haut statut ont la possibilité, dès le début de la formation du groupe, de participer de façon mobile et de devenir les préférés du groupe. Ce sont eux qui exercent des pressions sur les membres qui sont perçus comme moins doués et moins compétents pour qu'ils pensent comme eux, disent comme eux, agissent comme eux. Ils en viennent à acquérir une grande mobilité de manœuvre dans le groupe et à en contrôler les discussions et les décisions.

[200]

Les membres qui ont un statut peu élevé réagissent d'abord par une participation déviante. Par la suite, si ces membres ont quelque vitalité et en même temps manquent de lucidité sur eux-mêmes et sur autrui, leur participation aura tendance à devenir de plus en plus marginale. Malgré les pressions visant à l'uniformité et à la conformité qui s'exerceront sur eux, ils s'affirmeront de façon toujours plus intempestive, au point de devenir fatalement les rejetés du groupe. Par ailleurs, les mêmes pressions de groupe dans le cas des déviants qui, loin d'être infatués d'eux-mêmes, sont enclins à l'autodépréciation, viendront vite à bout de leurs résistances émotives. Ces pressions de groupe les forceront à adopter un type de participation modale, c'est-à-dire à adhérer et à acquiescer inconditionnellement à tout ce qui est proposé ou suggéré par les préférés du groupe. Conséquemment, leur statut social en groupe se dévaluera graduellement et ces membres deviendront tôt ou tard les isolés du groupe de travail [8, 58].

3. *Interactions circulaires et contagion sociale*

Si le leader ne réussit pas à réaliser dans son groupe des seuils de vigilance élevés, l'interaction sociale entre les membres, même dans les groupes de travail dont l'organisation formelle est la plus démocratique, aura tendance à se dégrader en un processus circulaire de plus en plus hermétique et de plus en plus soumis aux pressions entraînant l'uniformité et la conformité.

Conséquemment, un groupe de travail connaîtra par la suite une stratification sociale de plus en plus articulée, de plus en plus sclérosée. Les besoins interpersonnels risquent ainsi d'être de plus en plus frustrés. Les ressources mentales de chacun des membres n'ont plus la possibilité de s'intégrer dans une complémentarité. Si les éléments créateurs du groupe ne réagissent pas contre ce nivellement des différences mentales, souvent les plus riches en ressources inventives, ils se stériliseront dans un climat de groupe où la communication ne peut plus se transmettre que de façon sélective [62, 81].

C. CRITÈRES D'EFFICACITÉ DANS LA TACHE

À quels critères reconnaître que le leadership dans un groupe de travail est fonctionnel, c'est-à-dire qu'il favorise au maximum l'efficacité dans l'exécution de la tâche ? Aux quatre critères suivants, d'après les recherches les plus récentes [6, 23].

1. Utilisation fonctionnelle des ressources

Le leader d'un groupe de travail est devenu fonctionnel quand, en assumant des rôles de coordonnateur, il rend les membres du groupe désireux [201] et capables d'exploiter dans l'exécution de la tâche toutes les ressources accessibles. L'indice le plus significatif que ce stade est atteint, c'est que les membres d'un groupe de travail ne se considèrent pas comme dévalorisés parce qu'ils font appel à des secours extérieurs. Tout apport constructif sera alors recueilli, quel que soit celui qui en fait don. Par contre, les suggestions d'un expert pourront être rejetées sans que le groupe en éprouve de la culpabilité, si elles lui paraissent nullement ou peu utiles pour la tâche à accomplir. De plus, les divergences de vues et d'opinions, dépersonnalisées du fait que les rivalités entre les membres se sont résorbées, ne risquent plus de dégénérer en conflits et en tensions internes. Dans un tel climat de groupe, chaque suggestion ou chaque solution peut être évaluée à son mérite : elle est acceptée ou rejetée en raison de sa seule valeur objective [3, 8, 61].

2. *Prises de décisions par consensus*

Un deuxième critère d'efficacité est la capacité des membres de prendre des décisions par consensus. Les décisions ne sont plus alors l'expression de la volonté d'une majorité imposée à la minorité qui se rallie de mauvais gré, ou de l'abus de pouvoir d'un leader autocratique. Le leader fonctionnel en groupe de travail est celui qui incite les membres à ne prendre leurs décisions que lorsque toutes les opinions et les objections ont été verbalisées. Les décisions prises sont alors l'expression d'un accord en profondeur, de la part de tous sans exception, sur les choix que le groupe peut et doit faire dans les circonstances où il se trouve. Tous sont conscients que cet accord doit être explicite et authentique. Aussi l'accord ne prendra valeur de décision de groupe qu'à partir du moment où l'on aura systématiquement vérifié que tous s'y rallient en pleine conscience de tout ce que signifie leur adhésion [9, 14].

3. *Malléabilité des procédures*

Le troisième critère de maturité d'un groupe de travail se révèle dans la flexibilité avec laquelle le groupe établit les procédures qui régissent les échanges entre les membres. Le leader a un rôle décisif à jouer à cet égard. Voici comment. Tout groupe de travail, en phase de formation, tente de structurer les interactions des membres à l'aide des procédures qui lui paraissent les plus propres à mesurer une progression dans ses tentatives d'exécuter les tâches qui lui sont confiées. Grâce aux attitudes non directives du leader, le groupe découvre que les règles de procédure qui, au début, s'avéraient fonctionnelles, doivent être abandonnées ou remplacées chaque fois que, les exigences de la tâche variant, elles s'avèrent un facteur de stagnation. Peu à peu sous l'influence déterminante du leader, un groupe de travail apprend à n'avoir recours à des règles de procédure que dans les [202] seuls moments où la communication entre les membres est devenue incohérente ou est en voie de se fausser. La procédure peut alors contribuer à dissiper les équivoques et les malentendus. Mais,

dès que spontanément la communication se rétablit de façon fonctionnelle entre les membres, les procédures utilisées pour venir à bout des causes de filtrage ou de blocage sont aussitôt abandonnées [19, 25],

4. *Créativité dans la tâche*

Un groupe de travail ne devient créateur que lorsque, grâce au climat de groupe créé et maintenu par les attitudes du leader, l'intégration des membres est achevée, qu'un équilibre stable s'est établi entre les exigences de la tâche et les besoins de solidarité, — un équilibre qui, en dernière analyse favorise une primauté des tâches sur les personnes. De plus, la créativité en groupe, la créativité de groupe, pré-suppose qu'une complémentarité entre les ressources mentales respectives des membres est à la fois amorcée et vraiment désirée. Les rivalités une fois résorbées, le climat de groupe et le moral du groupe sont polarisés par des émotions de groupe d'une telle valence positive que chacun des membres engage dans l'exécution de la tâche le meilleur de lui-même et y consacre le meilleur de ses énergies [2, 31, 70].

Un autre indice non moins significatif de la créativité d'un groupe de travail est son aspiration à l'excellence. Elle n'émerge que lorsque les modes d'approche, les échanges, les confrontations et les éléments de solution apportés à la tâche relèvent de modes d'interactions de plus en plus positifs [42]. Les motivations de groupe doivent, à ce stade, avoir atteint un haut niveau d'aspiration [80]. Tous les membres doivent être devenus désireux d'exceller en groupe et de s'acquitter de la tâche de la façon la plus parfaite. A ce point, on peut constater que les membres sont de plus en plus préoccupés du prestige du groupe et de sa réputation. Un tel groupe de travail ne se soucie plus de faire aussi bien que les autres ou mieux que les autres : ses membres aspirent à être les seuls à réaliser des tâches de cette haute qualité. C'est dans cette mesure même qu'ils sont devenus créateurs [31, 34, 70, 73].

CONCLUSION

APTITUDES ET ATTITUDES FONDAMENTALES

Les travaux de C. Argyris [2, 3], de B. M. Bass [8], de L. Festinger [28, 30], de T. Gordon [34], de M. Rokeach [69] et nos propres travaux [54, 55] nous permettent d'esquisser de façon provisoire l'anatomie du leadership fonctionnel dans les petits groupes de travail. Ces divers auteurs le définissent à partir d'aptitudes et d'attitudes fondamentales chez le leader dans l'exercice [203] de l'autorité. Il s'en dégage un profil psychologique du leader idéal dont les principaux traits seraient les suivants.

1. Absence de dogmatisme

Ce que le leader en petit groupe de travail doit posséder d'abord, ce sont des qualités de flexibilité mentale et émotive à l'égard tant de la tâche à exécuter et des structures de son groupe que des privilèges et des prérogatives de sa fonction. Rokeach [65, 66, 67, 69, 70] a pu démontrer que, psychologiquement, il y a équivalence entre étroitesse d'esprit, rigidité émotive, autoritarisme, dogmatisme, conformisme mental et stéréotypie de rendement. Par contre, le même chercheur, par ses travaux, a su prouver que l'absence de dogmatisme, la flexibilité, l'ouverture à autrui et au réel sont présupposées à la créativité.

L'absence de dogmatisme rend le leader capable, selon Gordon [34], d'adopter dans l'exercice de son autorité des attitudes non directives telles qu'on peut anticiper, à plus ou moins brève échéance, que le leadership deviendra assumé et partagé par tous, autant par les membres que par le responsable du groupe. Le leadership « partagé » présuppose que les membres, grâce au climat non directif, c'est-à-dire grâce à un climat de libre expression, sont devenus sensibilisés à tout ce qui fait obstacle à leur communication et que, peu à peu en prenant comme modèle de participation le leader du groupe, ils sont devenus de plus en plus mobiles et flexibles. L'élargissement des communications, l'intégration et la solidarité du groupe, la coordination dans la

progression de la tâche qui, au début, étaient la préoccupation presque exclusive du leader, ont ainsi chance de devenir avec le temps la préoccupation de tous.

2. *Transparence*

Quelles sont les attitudes non directives que le leader d'un petit groupe de travail doit adopter dans l'exercice de son autorité ?

La toute première est la « transparence ». Elle présuppose que le leader, dans ses perceptions de soi et d'autrui, s'est libéré de tout préjugé. Les plus fréquents et les plus tenaces sont les préjugés d'âge, de sexe, de classe, de race ou de religion. Le préjugé est toujours replié sur soi et fermeture profonde à autrui. Le préjugé est toujours l'expression de la tendance à garder pour soi ses pensées et ses sentiments, à ne les confier qu'à des confidents privilégiés sinon à des complices. À la méfiance à l'égard de ceux qui sont « autres » s'ajoutent l'inaccessibilité, l'indisponibilité à autrui. En présence d'autrui ou en contact avec autrui, les préjugés rendent opaque, secret, impénétrable [55],

La transparence, au contraire, peut se définir comme une ouverture réelle à autrui. Au delà des similitudes ou des différences, de la facilité [204] ou de la difficulté des échanges, la transparence à autrui rend graduellement possible une communication en profondeur. La transparence chez le leader présuppose qu'il a appris à se débarrasser de ses masques, à renoncer à tout détour, aux faux-fuyants et aux artifices, à jouer cartes sur table. Les membres du groupe reconnaissent alors que ce que le leader exprime est en parfaite conformité avec ce qu'il pense et ce qu'il ressent. En conséquence, ils peuvent être mis en confiance, être invités à faire preuve d'autant d'abandon et à se montrer à leur tour authentiques. La communication humaine, en ce cas, a chance de devenir adéquate parce qu'elle évolue et progresse entre des individus qui se veulent translucides les uns aux autres [28, 30, 55].

3. *Conformité et empathie*

Si le leader se montre transparent dans l'exercice de l'autorité, les membres du groupe s'entraînent à adopter une attitude semblable. Le leader, en se montrant transparent à son groupe, leur donne accès à son moi authentique au delà de son moi du moment. Au delà des rôles que le leader doit assumer devant eux, les membres du groupe peuvent atteindre sa personnalité profonde, ses aspirations, ses potentialités, ses actualisations présentes. Il en résultera plusieurs conséquences dans le processus de communication. Chaque fois que le leader entre en communication avec son groupe, les membres apprennent à percevoir, sans réaction défensive à son égard, en quoi et pourquoi ce qu'il dit est une expression de son moi. Il crée ainsi un climat de tolérance qui incite chacun des membres à se montrer à son tour transparent aux autres [55].

Une autre attitude non directive que le leader doit adopter dans l'exercice de l'autorité et qui est une conséquence immédiate de la précédente, est l'empathie [11]. Lorsque, par suite de ses propres attitudes, il a peu à peu permis à son groupe de faire l'apprentissage de la transparence dans leurs échanges, ils deviennent capables d'empathie les uns vis-à-vis des autres. L'empathie est la capacité de se mettre tout à fait à la place d'autrui, d'être capable, au delà de ce qu'il nous dit, de penser, de ressentir intégralement ce qu'il pense et ce qu'il ressent. Le leader favorisera l'apprentissage de l'empathie en se montrant le premier capable d'empathie à l'égard de chacun des membres du groupe et en leur servant ainsi de modèle.

Certains auteurs distinguent, à notre avis très justement, entre « auto-empathie » et « allo-empathie ». Ces deux aptitudes à l'empathie sont essentielles au leader d'un petit groupe de travail [2, 11, 38, 55].

L'auto-empathie du leader consiste à demeurer constamment conscient de l'image qu'il présente à son groupe, à se percevoir à tout moment exactement comme les membres de son groupe le perçoivent. Cette conscience, soit de la façon dont il est graduellement perçu par son groupe, soit de ce [205] qu'il paraît être aux yeux des membres, soit du décalage qui, par moments, peut exister entre ce qu'il paraît

être et ce qu'il est vraiment, lui permet de corriger l'image qu'il présente de lui-même à son groupe, de la rectifier au besoin. La communication avec le groupe pourra y gagner s'il parvient, à travers ses messages au groupe, à présenter une image de lui-même tout à fait fidèle et qui l'exprime pleinement.

Encore plus importante pour le leader du petit groupe est l'allo-empathie. Elle consiste, pour le leader, à élaborer une image de son groupe qui soit objective, qui reflète fidèlement le réseau toujours changeant d'interactions, d'attractions et de répulsions qui s'établit entre les membres. C'est ainsi que le leader devient apte à discerner comment deux ou plusieurs membres de son groupe se perçoivent réciproquement. Posséder, à mesure que le travail de groupe progresse, une image adéquate de la dynamique de son groupe, permet au leader de favoriser et d'assurer la cohésion du groupe, son intégration, sa croissance et sa créativité.

4 . *Compétence interpersonnelle et acceptation inconditionnelle d'autrui*

Si, pour le travail en petit groupe, chacun des membres doit posséder de façon éprouvée une compétence spécifique pour la part de la tâche commune dont il a à s'acquitter, le leader, lui, doit posséder une compétence générique qu'Argyris [2] appelle la compétence interpersonnelle. Elle consiste à établir, de lui aux membres et de l'un à l'autre de ceux-ci, des relations authentiques. Pour y arriver, il lui faut pratiquer constamment l'acceptation inconditionnelle d'autrui. De toutes les attitudes non directives qu'il doit adopter en exerçant son autorité, c'est la plus fondamentale.

Pour le leader d'un groupe de travail, l'*acceptation* inconditionnelle de ceux qui travaillent pour lui et avec lui n'est pas et ne saurait être l'*approbation* inconditionnelle de ce qu'ils sont, de ce qu'ils disent, de ce qu'ils pensent, de ce qu'ils ressentent ou de ce qu'ils font. Cela signifie plutôt que le leader doit reconnaître au delà des déficiences, des lacunes, des faiblesses qu'il a pu observer chez les membres de son groupe, qu'il existe fondamentalement chez tout être

humain une tendance qui pousse sans cesse à se dépasser, à s'actualiser, à se livrer à des activités toujours plus créatrices [34].

Pour accepter inconditionnellement autrui, le leader doit avoir appris à se libérer de tout égalitarisme, à s'affranchir des conditionnements de notre milieu qui, depuis notre enfance, nous font percevoir en autrui un rival, un compétiteur. La civilisation industrielle a multiplié presque à l'infini les zones de compétition entre les hommes. Aussi les rapports humains consistent-ils le plus souvent à nous affirmer, face à autrui, comme aussi doué que lui ou comme plus doué que lui. Travailler en groupe consiste [206] trop souvent, dans notre milieu, à dépasser, à déclasser, à vaincre ou à éliminer ceux avec qui l'on travaille ou pour qui l'on travaille.

Les relations entre les membres d'un groupe pourront devenir authentiques quand chacun se sentira accepté inconditionnellement par le leader du groupe [69], c'est-à-dire quand le leader aura établi un climat de tolérance qui permettra à chacun de travailler en respectant ses propres rythmes de croissance et de fonctionnement. Affranchi, grâce au leader, de toute pression poussant à l'uniformité et à la conformité, chacun des membres expérimentera, pour la première fois de sa vie peut-être s'il est de notre milieu culturel, un climat de travail qui lui permettra de se libérer des conditionnements qui faussaient jusqu'alors sa participation et son rendement. Le leader aura su, par ses attitudes non directives, inciter chacun des membres de son groupe de travail à cesser graduellement d'être, face une tâche, un objet conditionné par le monde extérieur et ses stimuli pour devenir un être libre, autonome, un sujet créateur.

Bernard Mailhiot, o.p.

Institut de psychologie,
Université de Montréal.

BIBLIOGRAPHIE

1. Argyle, M., « Methods of Studying Small Social Groups », *British Journal of Psychol.*, 1952, 43, pp. 269-279.
2. Argyris, Chris, *Interpersonal Competence and Organizational Effectiveness*, Homewood, Ill., The Corsey Press, 1962.
3. _____, *Integrating the Individual and the Organization*, New-York, Wiley & Sons, Inc., 1964.
4. Bales, R. F., *Interaction Process Analysis : A Method for the Study of Small Groups*, Cambridge, Mass., Addison-Wesley, 1950.
5. Bales, R. F., « Small Group Theory and Research », *Sociology Today : Problems and Prospects*, Robert K. Merton *et al.*, (eds.), Basic Books, 1959, 293-305.
6. Bales, R. F., *et al.*, « Structure and Dynamics of Small Groups : A Review of Four Variables », *Review of Sociology : Analysis of a Decade*, Joseph B. Gittler, (ed.), New-York, Wiley & Sons, Inc., 1957, 391-422.
7. Bales, R. F., et Strodtbeck, F.L., « Phases in Group Problem Solving », *Journal of Abnormal Social Psychology*, 1951, 46, 485-495.
8. Bass, B. M., *Leadership, Psychology, and Organizational Behavior*, New-York, Harper, 1959.
9. Bavelas, A., « Communication Patterns in Task-oriented Group », *Journal of Acoustical Sociology of America*, 1950, 22, 725-730.
10. Bell, G. B., et French, R. L., « Stabilité dans la position de chef dans de petits groupes de composition variable », *Chefs et meneurs*, C.G. Browne et T. S. Cohn (éds), P.U.F., Paris, 1963.
11. Bell, G. C., et Ball, H. E., « The Relationship between Leadership and Empathy », *J. Abnorm. Soc. Psychol.*, 1954, 49, 156-157.

[207]

12. Benne, D. M., Bradford, L. P., Lippitt, R., « The Laboratory Method », *T-Group Theory & Laboratory Method*, L. P. Bradford, J. F. Gibb and K. D. Benne (eds.), New-York, Wiley & Sons, 1964.

13. Benne, H. D., Bradford, L. P., Lippitt, R., « Designing the Laboratory Method », *T-Group Theory & Laboratory Method.*, L. P. Bradford, J. R. Bibb and K. D. Benne (eds.), New-York, Wiley & Sons, 1964.

14. Berkowitz, L., « Le partage du commandement dans de petits groupes de décision », *Chefs et meneurs*, C. G. Browne et T. S. Cohn (éds), P.U.F., Paris, 1963.

15. Bion, W. R., *Experiences in groups*, Londres, Tavistock Institute, 1961.

16. _____, « *Group Dynamics : A Review* », *International Journal of Psychoanalysis*, 1952, 33, 235-247.

17. Bogardus, E.S., « Group Behavior and Groupality », *Sociology and Social Research*, 38, 401-403.

18. _____, « Commandement et situations sociales », *Chefs et meneurs*, C. G. Brown et T. S. Cohn (éds), P.U.F., Paris, 1963.

19. *Bonner, E. H.*, *Group Dynamics, Principles and Applications*, New-York, The Ronald Press Co., 1959.

20. Carter, L. F., « Leadership and Small-Group Behavior », *Group Relations at the Crossroads*, M. Shérif, M. O. Wilson (eds.), New-York, Harper, 1953, 257-284.

21. _____, « Some Research on Leadership in Small Groups », H. Guetzkow (ed.), *Groups, Leadership and Men : Research in Human Relations*, Pittsburgh, Carnegie Press, 1951, 146-157.

22. _____, « Sur la définition du commandement », *Chefs et meneurs*, C. G. Browne et T. S. Cohn (éds), P. U. F., Paris, 1963.

23. Carter, L. F., et Nixon, M., « Recherches sur les rapports entre quatre critères d'aptitude au commandement pour trois tâches différentes », *Chefs et meneurs*, C. G. Browne et T. S. Cohn (éds), P. U. F., Paris, 1963.

24. Cartwright, D., *Studies in Social Power*, Ann Arbor, Univ. of Michigan, 1959.
25. Cartwright, D., and Zander, A. (eds.), *Group Dynamics : Research and Theory*, 2e éd., New-York, Row, Peterson, 1960.
26. Cattell, R. B., « New Concepts for Measuring Leadership in terms of Group Syntality », *Human Relations*, 1951, 4, 161-184.
27. Cowley, W. H., « Les caractéristiques des chefs en contact direct », *Chefs et meneurs*, C. G. Browne, et T. S. Cohn (éds), P.U.F., Paris, 1963.
28. Festinger, L., « Informa; Communications in Small Groups », H. Guetzkow (ed.), *Groups, Leadership and Men : Research in Human Relations*, Pittsburg, Carnegie Press, 1951, 28-43.
29. Festinger, L., et Katz, D., *Research Methods in the Behavioral Sciences*, New-York, Dryden Press, 1953.
30. Festinger, L., *A Theory of Cognitive Dissonance*, Stanford, Stanford Univ. Press, 1957.
31. French, J. R. P., Jr. « Group Productivity, » *Groups, Leadership and Men : Research in Human Relations*, H. Guetzkow (éd.), Pittsburg, Carnegie Press, 1951, 44-45.
32. Gibb, C. A., « An Experimental Approach to the Study of Leadership », *Occupational Psychology*, 1951, 25, 233-248.
33. Girod, Roger, *Attitudes collectives et relations humaines*, P.U.F., Paris, 1953.
34. Gordon, T., *Group-Centered Leadership*, New-York, Houghton Mifflin Co., 1955.
35. Gross, N., Martin, W.E., Darley, J. G., « Studies of Group Behavior : Leadership Structures in Small Organized Groups », *J. Abnorm. Soc. Psychol.*, 1953, 48, 429-432.
36. Hare, Paul A., et al., *Small Groups : Studies in Social Interaction*, New-York, Knopf, 1955.

[208]

37. Haythorn, W., « The Influence of Individual Members on the Characteristics of Small Groups », *J. Abnorm. Soc. Psychol.*, 1953, 68, 276-284.

38. Heider, F., *The Psychology of Interpersonal Relations*, New-York, John Wiley & Sons, Inc., 1958.

39. Hesnard, A., *Psychanalyse du lien interhumain*, P.U.F., Paris, 1957.

40. Homans, G. C., *The Human Group*, New-York, Harcourt, Brace, 1950.

41. _____, *Social Behavior : Its Elementary Forms*, New-York, Harcourt, Brace & World, 1961.

42. Kelley, H. H., and Thibaut, J.W., « Experimental Studies of Group Problem-Solving and Process », *Handbook of Social Psychology*, Vol. II, Gardner Lindzey (ed.), New-York, Addison-Wesley, 1954, 735-785.

43. Keltner, J. W., *Group Discussion Processes*, Toronto, Longmans, Green & Co., Vol. I, 1957-Vol. II, 1959.

44. Knickerbocker, I., « Le commandement : une conception et quelques-unes de ses implications », *Chefs et meneurs*, C. G. Browne et T. S. Cohn (éds), P.U.F., Paris, 1963.

45. Lewin, K., « Frontiers in Group Dynamics : Concept, Method and Reality in Social Science : Social Equilibria and Social Change », *Human Relations*, 1947, 1, 5-41.

46. _____, « Frontiers in Group Dynamics : 2. Channels of Group Life ; Social Planning and Action Research », *Human Relations*, 1947, 143-153.

47. _____, *Resolving Social Conflicts : Selected Papers on Group Dynamics*, New-York, Harper, 1948.

48. _____, *Field Theory in Social Science*, New-York, Harper, 1951.

49. Lewin, K., Lippitt, R., « An Experimental Approach to the Study of Autocracy and Democracy : A Preliminary Note », *Sociometry*, 1, 1938, 292-300.
50. Lewin, K., Lippitt, R., White, R. K., « Patterns of Aggressive Behavior in Experimentally Created « Social Climates » », *Journal of Social Psychology*, 1939, 10, 271-299.
51. Lewin, K., *Psychologie dynamique : Les relations humaines*, 2e édition, P.U.F., Paris, 1964.
52. Lippitt, R., « Field Theory and Experiment in Social Psychology : Autocratic and Democratic Group Atmospheres » , *American Journal of Sociology*, 1939, 45, 26-49.
53. _____ , « An Experimental Study of the Effect of Democratic and Authoritarian Group Atmospheres » , *University of Iowa Studies in Child Welfare*, 1940, 16, 43-195.
54. Mailhiot, Bernard, O. P., « Les inaptes au travail d'équipe », *Contributions à l'étude des sciences de l'homme*. Centre de recherches en relations humaines, Montréal, 5, 34-54.
55. _____ , *L'acceptation inconditionnelle d'autrui*, L'Association des infirmières catholiques du Canada, Québec, 1965.
56. Mayo, E., *The Human Problems of an Industrial Civilization*, New-York, Macmillan, 1933.
57. McCurdy, H. G., Eber, H. W., « Democratic versus Authoritarian : A Further Investigation of Group Problem-Solving », *Journal of Personality*, 1953, 22, 258-269.
58. Moreno, J. L., *Sociometry, Experimental Method and the Science of Society*, New-York, Beacon House, 1951.
59. Morris, R. T., Seeman, M., « Le problème du commandement : Etude interdisciplinaire », *Chefs et meneurs*, C. G. Browne et T. S. Cohn (éds), P.U.F., Paris, 1963.
60. Murphy, A. J., « Une étude du processus de commandement », *Chefs et meneurs*, C. G. Browne, et T. S. Cohn (éds), P.U.F., Paris, 1963.

61. PELZ, R. C., « L'influence : la clé du commandement efficace chez les chefs d'équipe », *Chefs et meneurs*, C. G. Browne, et T. S. Cohn (éds), P.U.F., Paris, 1963.

[209]

62. Redl, F., « Affectivité de groupe et commandement », *Chefs et meneurs*, C. G. Browne et T. S. Cohn (éds), P.U.F., Paris, 1963.

63. Riecken, H. W., et Homans, G. C., « Psychological Aspects of Social Structures », *Handbook of Social Psychology*, Vol. II, Gardner Lindzey (éd.), New-York : Addison-Wesley, 1954, 786-832.

64. Rokeach, M., « A Method for Studying Individual Differences in Narrow-Mindedness », *Journal of Personality*, 1951, 20, 219-233.

65. _____, « Narrow-Mindedness and Personality », *Journal of Personality*, 1951, 20, 234-251.

66. _____, « The Nature and Meaning of Dogmatism », *Psychological Review*, 1954, 61, 194-204.

67. _____, « Political and Religious Dogmatism : An Alternative to the Authoritarian Personality », *Psychological Monographs*, 1956a, 70, No. 18.

68. _____, *The Open and Closed Mind : Investigations into the Nature of Belief Systems and Personality Systems*, New-York, Basic Books, 1960.

69. _____, « Authority, Authoritarianism and Conformity », *Conformity and Deviation*, E. A. Berg and B. M. Bass (eds.), New-York, Harper & Bros., 1961.

70. _____, *In Pursuit of the Creative Process*, Mémoire mimeographié, 1963.

71. Roseborough, M. E., « Experimental Studies of Small Groups », *Psychological Bulletin*, 1953, 50, 275-303.

72. Sanford, F. H., *Authoritarianism and Leadership*, Philadelphie, Institute for Research in Human Relations, 1950.

73. Schein, E. H., et Bennis, W. G., *Personal and Organizational Change through Group Methods : the Laboratory Approach*, New-York, Wiley & Sons, 1965.

74. Schutz, W. C., *Firo : A Three-dimensional Theory of Interpersonal Behavior*, New-York, Rinehart & Co., 1958.

75. Shaw, M. E., « Comparaison entre deux types de commandement dans divers réseaux de communication », *Chefs et meneurs*, C. G. Browne et T. S. Cohn (éds), P.U.F., Paris, 1963.
76. Shepherd, C. R., *Small Groups : Some Sociological Perspectives*, San Francisco, Chandler Publ., Co., 1964.
77. Shils, E., « The Study of the Primary Group », *The Policy Sciences : Recent Developments in Scope and Method*, D. Lerner and H. D. Lasswell (eds.). Stanford, Stanford Univ. Press, 1951.
78. Stodgili., R. M., « Commandement, appartenance au groupe et organisation », *Chefs et meneurs*, C. G. Browne et T. S. Cohn (éds), P.U.F., Paris, 1963.
79. Van Dusen, A. C., « Mesure de l'aptitude au commandement », *Chefs et meneurs*, C. G. Browne et T. S. Cohn (éds), P.U.F., Paris, 1963.
80. Vroom, V. H., *Work and Motivation*, New-York, Wiley & Sons, 1965.
81. Whyte, W. F., « Leadership and Group Participation », *Bulletin 24*, *New York State School of Industry and Labor Relations*, Cornell University 1953.

[210]

COMMENTAIRE

par
Angelo ACHILLE

[Retour à la table des matières](#)

Le texte du P. Bernard Mailhiot répond à une question qu'on se pose souvent sans prendre le temps d'y répondre : Où en sommes-nous dans la recherche sur les petits groupes ?

Il n'est pas facile de s'orienter dans le labyrinthe de la littérature scientifique sur le groupe. Bien souvent, à côté d'ouvrages généraux et théoriques, on retrouve des études partielles qui semblent ouvrir une nouvelle voie mais qui restent sans suite. Dans le texte que nous commentons, nous retrouvons le résumé des données essentielles pour comprendre les phénomènes de groupe sous l'angle du thème choisi pour ce colloque.

La première fois que nous avons parcouru ces pages denses de données, nous avons éprouvé un certain malaise. D'un côté, nous avons l'impression d'avoir entre les mains un document très riche quant à son contenu, mais d'un autre côté, nous ne retrouvons pas une unité, ou encore, le fil d'Ariane qui aurait dû nous aider à sortir du labyrinthe. Ce malaise est-il dû à un manque d'unité propre au texte ou est-il dû, plutôt, à la matière même qui est l'objet du texte ? Un examen plus attentif nous permet d'en voir l'unité, les différentes sections se suivant d'après un ordre logique et systématique. Et c'est ainsi que le texte du P. Mailhiot nous permet de réfléchir sur la situation de la recherche dans le domaine des petits groupes.

Notre première constatation, c'est qu'actuellement aucun des modèles d'interprétation des phénomènes de groupe ne peut nous satisfaire pleinement ni nous guider de façon systématique dans la recherche et les nombreuses applications des techniques de groupe. Le modèle séculaire du groupe conçu comme un organisme, à l'intérieur duquel organes et fonctions retrouvent une place appropriée, ne suffit

plus. Nous avons certes oublié un modèle mécaniciste emprunté soit à la mécanique classique, soit aux conceptions plus raffinées de la thermodynamique. Quand nous désirons interpréter les phénomènes au point de vue de l'équilibre fonctionnel, nous nous apercevons vite que le petit groupe échappe au carcan par lequel nous tentions, en vain, de circonscrire une réalité mouvante. L'interprétation topologique introduite par Kurt Lewin marqua un grand pas en avant. Sans doute, le modèle « interactionniste » fut une contribution euristique mais il nous semble déjà dépassé par une géométrie plus raffinée et par l'adoption de concepts vaguement relativistes. Nous observons que chaque phénomène, chaque composante, peut devenir le point de départ de la recherche et de l'interprétation. Quand nous fixons nos regards sur un aspect, nous devons renoncer à « mesurer » ou à situer une foule d'autres aspects. Au sujet d'un groupe au travail, nous pouvons « mesurer » certaines composantes, telles que la somme de travail, les interactions, la communication, la hiérarchie et le reste, sans parvenir à une vision d'ensemble.

Si nous nous arrêtons aux modèles empruntés aux sciences de l'homme plus proches de la psychologie sociale, nous pouvons faire les mêmes considérations.

La psychanalyse avait essayé d'interpréter les faits de groupe d'après le modèle fonctionnel des instincts. Mais nous ne pouvons pas nous limiter à ce qui se passe à l'intérieur de chaque membre du groupe pour expliquer tous les événements, pas plus qu'il n'est possible de parvenir à une vue d'ensemble quand nous empruntons à la sociologie ses modèles de rôles.

[211]

Nous nous retrouvons, en somme, devant une foule de données qui cherchent une théorie générale du groupe, tels les six personnages pirandelliens qui cherchaient leur auteur.

Nous faisons face, avec le petit groupe, au dilemme de la nouvelle science qui débutait sous le nom de psychologie dans la deuxième moitié du siècle dernier. Les contributions sont déjà riches et complexes, elles se sont faites grâce à des emprunts aux théories et aux modèles que les chercheurs avaient à leur disposition au moment de leurs investigations, mais il nous est difficile de leur donner une unité fonctionnelle.

Certes, dans le domaine des études sur l'autorité, nous dépassons ce qu'affirmait Charles Horton Cooley à propos des tendances humaines : « Nous connaissons très peu la profondeur des tendances humaines et ceux qui en connaissent davantage, ce sont les poètes, bien que leurs connaissances soient peu propres à un usage concret et précis. »¹⁵⁵ Il n'en reste pas moins que si nous percevons les arbres, nous ne pouvons pas voir la forêt. Dans le domaine de l'étude des petits groupes, nous ne pouvons regarder un aspect précis et en quelque sorte limité sans nous rendre compte que nous manquons d'une vue d'ensemble qui pourrait nous éclairer et nous conduire dans la recherche et dans l'application des données sur les petits groupes.

D'autre part, nous ne pouvons pas oublier le danger de formuler trop vite un modèle théorique incomplet et partiel. G. W. Allport nous met en garde en parlant des modèles en psychologie : « La façon la plus sûre de perdre de vue la vérité, c'est de prétendre qu'un modèle la possède déjà complètement. En fait, les systèmes étroits, affirmés dogmatiquement, rétrécissent et limitent l'esprit du chercheur et de ses disciples. »¹⁵⁶ C'est en prenant conscience de cette absence de modèles que nous pouvons mieux comprendre les données dont nous disposons aujourd'hui et établir des projets pour la recherche de demain. Ainsi, nous n'essayerons pas de demander à la psychologie sociale, en particulier à la dynamique des groupes, de nous donner la *Weltanschauung* qui nous permettra d'apporter une solution définitive et permanente aux problèmes qui se posent autour de l'autorité. En tant que chercheurs scientifiques, nous devons développer la connaissance, mais nous devons aussi mettre nos contemporains en garde contre l'enthousiasme facile qui transforme une donnée partielle en interprétation de toute réalité.

Toutefois, la lecture du texte du P. Mailhiot nous apporte une documentation extrêmement utile comme point de départ à de nouvelles recherches et comme cadre de référence s'il s'agit d'appliquer des techniques de groupe dans le domaine des problèmes connexes à l'autorité.

¹⁵⁵ C. H. COOLEY, *Human Nature and the Social Order*, New-York, Scribner, 1902.

¹⁵⁶ G. W. ALLPORT, *Becoming : Basic Considerations for a Psychology of Personality*, New-Haven, Yale University Press, 1955.

C'est dans le domaine du petit groupe que la distinction entre recherche théorique et application se révèle oiseuse et stérile. Kurt Lewin nous en a donné l'exemple avec la formule de la recherche-action qui nous permet de faire des interventions utiles à la communauté et en même temps d'en vérifier les résultats. Ainsi pourrions-nous, dans les petits groupes au travail et non seulement dans le vase clos du laboratoire, observer et mesurer comment chaque individu assume et vit les conditions, la genèse, les structures qui se relient au phénomène de l'autorité. À chaque titre du texte proposé, nous pourrions nous poser la question : « Comment cela se traduit-il [212] en expérience vécue ? » Ce n'est pas ici le moment de faire des digressions sur les incidences méthodologiques d'une étude de ce genre, mais certes nous aurons beaucoup de travail pour les années à venir et pas seulement dans les sections de psychologie sociale de nos institutions universitaires. Nous essayons, nous-mêmes, au cours d'un travail thérapeutique avec des groupes de jeunes délinquants, d'observer à la fois les changements à l'intérieur de chaque participant et la façon propre à chacun de percevoir certaines structures de groupe et l'influence qu'une telle perception peut avoir sur le changement. Notre objectif est de proposer de nouvelles méthodes de rééducation ou de confirmer certaines hypothèses de travail qui s'avèrent fécondes dans les applications empiriques du travail de rééducation.

Dans cette perspective, nous avons décelé un certain lien entre les formes spontanées de l'autorité dans les petits groupes de rééducation et l'atmosphère qui y règne, de sorte qu'au cours d'une thérapie, nous pouvons intervenir plus aisément pour aider les individus et les groupes. En effet, nous considérons le groupe comme un précieux instrument de travail au sein d'un milieu thérapeutique.¹⁵⁷

Il nous apparaît de plus en plus clair que les techniques de groupe dans le domaine de la rééducation peuvent nous offrir des possibilités de travail de plus en plus étendues, soit pour la thérapie de groupe,

¹⁵⁷ Voir *Bibliographie des publications sur la criminologie, la délinquance juvénile et les techniques de rééducation*, Montréal, Centre de recherches en relations humaines, texte miméographié, 1965 ; Noël MAILLOUX et C. LAVALLEE, « Les attitudes sociales du jeune délinquant », *Revue canadienne de criminologie*, 2, 1960, 185-196 ; Noël MAILLOUX et C. LAVALLEE, « Les aberrations du développement psycho-social et la personnalité du délinquant », *Contributions à l'étude des sciences de l'homme*, 5, 1962, 138-157.

soit pour le groupe de travail et de discussion. À ce propos, la présence spontanée de structures d'autorité dans un groupe de jeunes en rééducation retient notre attention et nous demande d'éclairer en détail le fonctionnement du groupe à cet égard.¹⁵⁸

Nous nous proposons aussi d'approfondir un autre problème qui est le rapport entre la communication et les structures d'autorité dans ces mêmes groupes. D'une part, des recherches préliminaires nous permettront d'éclairer comment s'établissent, à l'intérieur d'un groupe, les formes de communication et les structures du pouvoir. D'autres recherches nous aideront à comprendre les relations entre la structure du prestige et les formes de communication à l'intérieur des groupes fonctionnels de travail en milieu de rééducation. En effet, la communication entre les membres d'un groupe et les éducateurs ou les thérapeutes nous est apparue intimement liée à ce que nous appellerions la structure élémentaire du social.¹⁵⁹ Il ressort des observations publiées par le R.P. Noël Mailloux, que le jeune délinquant au cours de son développement psychosocial réduit toute communication et qu'il se renferme dans les rôles négatifs qu'ils se voit attribuer par son entourage. Il devient de plus en plus « opaque » au point que toute communication passe à travers un écran déformant. Quand le jeune délinquant [213] parle avec qui que se soit, la seule forme de communication possible pour lui est le mensonge.¹⁶⁰

Nous espérons, à l'aide de ces études et de quelques autres qui suivront dans le même domaine, mettre en évidence non seulement les dynamismes du fonctionnement du délinquant mais aussi aider à comprendre le fonctionnement social, au sens large du terme, et celui du petit groupe dans des conditions particulières.

¹⁵⁸ A. ACHILLE, *Le meneur et l'atmosphère de groupe dans la rééducation des jeunes délinquants*, communication présentée au XXXIII^e Congrès de l'ACFAS, Montréal, novembre 1965.

¹⁵⁹ Ces recherches font partie du programme de recherche du Centre de formation des éducateurs spécialisés. Institut de psychologie. Université de Montréal, 39 ouest, boulevard Gouin, Montréal. Pour les années académiques 1965-66, 1966-67, ces recherches font l'objet d'un certain nombre de thèses de licence et de certificat en éducation spécialisée.

¹⁶⁰ Noël MAILLOUX, *Un symptôme de désocialisation: l'incapacité de communiquer avec autrui*, communication présentée au XXXIII^e Congrès de l'ACFAS, Montréal, novembre 1965.

Nous nous sommes attardé à la description du travail qui se fait actuellement dans un domaine qui nous est plus familier, mais avant de terminer, nous voudrions revenir à des considérations d'ordre plus général qui semblent bien s'enchaîner à ce point de notre réflexion.

Si nous sommes en mesure d'observer la structuration d'une pathologie du social à travers nos observations chez les délinquants, nous nous posons aussi la question de l'éducation au travail en équipe et du développement des attitudes reliées à l'exercice de l'autorité. Nous possédons déjà suffisamment de données (le texte du P. Mailhiot en témoigne) pour comprendre que l'exercice de l'autorité ne s'improvise pas mais qu'il demande, comme le progrès de toute autre attitude humaine, un patient travail d'éducation. Nous sommes portés, au sein de la communauté québécoise, à relier cette éducation aux influences familiales ou aux interventions, durant l'âge adulte, de divers moyens tels que les séminaires en dynamique de groupe, les laboratoires d'entraînement dans les relations humaines et autres formes d'intervention de plus en plus en demande de nos jours.

Ici encore, nous voyons deux domaines ouverts à la recherche, à savoir : le rôle de la famille dans la genèse des structures et des formes d'autorité et le rôle de l'éducation permanente. Il reste cependant que la formation sociale se fait en grande partie au sein de l'école et il faut nous poser la question : « L'école tient-elle compte de cet aspect dans le développement des plans d'études et d'éducation, et si oui, comment ? » Avec les données à notre disposition, il nous semble possible d'établir d'ores et déjà des programmes d'entraînement et de sensibilisation aux problèmes connexes de l'autorité et de l'efficacité du fonctionnement du groupe. Ceci ne signifie pas l'application pure et simple de différentes techniques inspirées de la dynamique des groupes, mais plutôt d'une série d'essais et d'expérimentations à différents niveaux d'âge, pour mettre à point des méthodes actives d'apprentissage du fonctionnement du travail en groupe. ¹⁶¹

Ce n'est pas dans un bref commentaire comme celui-ci que nous pourrions faire un inventaire des recherches en cours sur le thème proposé par le texte du R.P. Mailhiot. Cependant, nous sommes certains que ce panorama, même à vol d'oiseau, nous montrerait une efferves-

¹⁶¹ *Pédagogie et psychologie des groupes, Association pour la recherche et l'intervention psychosociologiques (A.R.I.P.), Paris, Éditions de l'Épi, 1964.*

cence chargée de promesses. Ce texte nous permet de faire le point sur la situation de la recherche dans le domaine des petits groupes, sous l'angle d'un problème particulier, et d'entrevoir quelques axes de développement de ces recherches ainsi que des possibilités d'intervention dans la société au moyen des techniques de groupe.

Pier Angelo ACHILLE
Institut de psychologie,
Université de Montréal.

[214]

[215]

Le pouvoir dans la société canadienne-française.
V. PSYCHO-SOCIOLOGIE DE L'AUTORITÉ
“MODÈLES D'AUTORITÉ
DANS LA FAMILLE
CANADIENNE-FRANÇAISE.”

par
Marc-Adélar TREMBLAY

I. MODÈLES D'AUTORITÉ
ET STRUCTURES FAMILIALES

[Retour à la table des matières](#)

Si la totalité des familles remplissent les mêmes fonctions, quels que soient les contextes culturels où elles s'insèrent, elles les remplissent par la médiation de structures les plus diverses selon des modalités qui découlent d'un modèle particulier d'autorité. Ce modèle définit les critères propres de l'appartenance ¹⁶², délimite les statuts et les prérogatives des membres, fixe les fonctions et les tâches spécifiques de chacun, y compris les tâches particulières de la direction familiale. Il faut comprendre par là que la famille est un véritable système social en miniature qui reflète plus ou moins bien le système culturel global. Cette première constatation met en relief, d'une part, l'importance primordiale de la structure d'autorité dans l'exécution et

¹⁶² Tout système de parenté est fondé sur trois relations fondamentales : a) une relation d'alliance ou d'affinité entre l'époux et l'épouse ; b) une relation de filiation entre les parents et les enfants ; et c) une relation de consanguinité entre les enfants ; voir Claude Lévi-Strauss, *Anthropologie structurale*, Paris, Plon, 1958. Les modèles d'autorité dans la famille définissent les tâches spécifiques de chacune de ces paires et régissent les relations qu'elles entretiennent entre elles.

le contrôle des fonctions familiales et elle souligne, d'autre part, les relations d'interdépendance qui existent entre la configuration culturelle globale et la communauté familiale. La société reconnaît certaines valeurs que la famille inculque à ses membres par des techniques bien définies, selon des stades gradués en fonction de l'âge et du sexe et en fonction des caractéristiques sociales des sujets. C'est ainsi que les traditions culturelles se perpétuent, par la transmission plus ou moins intégrale du bagage culturel accumulé d'une génération à l'autre, et que les personnalités se développent en plus ou moins parfaite harmonie avec les prémisses culturelles sur lesquelles elles reposent. Les cadres sociaux constituent ainsi des éléments importants dans la fixation des traits de la personnalité. Cette perspective d'analyse nous justifiera d'identifier, dans un premier temps, les liaisons fonctionnelles ainsi que les continuités culturelles qui existaient autrefois entre la famille et la culture dans la société traditionnelle canadienne-française.

Cette correspondance entre les modèles culturels proposés et les conduites individuelles effectives dans la société traditionnelle est possible [216] puisque l'idéologie est unitaire, que la famille exerce un contrôle très large sur les comportements des individus et que les moteurs de changement sont ou peu nombreux ou peu puissants. Mais au fur et à mesure que des changements techniques et idéologiques prononcés se manifestent dans la société globale, ils suscitent, par voie de conséquence, des répercussions parallèles au niveau des institutions, particulièrement dans la famille. Le modèle traditionnel d'autorité se transforme selon une dynamique propre à la famille mais aussi sous l'influence des puissants facteurs exogènes que sont l'avancement technologique, l'urbanisation et les contacts de civilisation.

À la fin, ces changements culturels entraînent des réactions en chaîne, tout d'abord dans les conduites individuelles, et, par la suite, sur la structure sociale globale par des médiations institutionnelles. Ce deuxième palier d'analyse est plus complexe que le précédent. À ce palier, il faut identifier les moteurs de changement et la nature des transformations qu'ils suscitent dans le modèle d'autorité de la famille et il faut aussi déterminer jusqu'à quel point ce cadre nouveau produit une nouvelle compréhension des rôles familiaux et, en dernier ressort, un nouveau type de société.

Par le choix de ces deux paliers successifs d'analyse, on comprendra que j'ai privilégié une perspective institutionnelle qui relègue au second plan le vécu quotidien des individus dans des structures familiales concrètes. Le caractère exploratoire de ces premières ébauches ¹⁶³, ainsi qu'une expérience du terrain centrée sur ce type de préoccupation plus proprement anthropologique rendaient impossible une analyse clinique des comportements d'individus dans des structures familiales incarnant divers modèles spécifiques d'autorité. Sensiblement pour les mêmes raisons, nous ne mettrons pas en parallèle divers types de personnalités incarnant l'autorité ni les types de réactions individuelles effectives.

¹⁶³ Comme le fait remarquer très justement Frederick Elkin dans son inventaire des travaux sur la famille au Canada, les études sur les modèles d'autorité dans la famille canadienne d'expression française ou d'expression anglaise sont à peu près inexistantes. À ce point de vue *Crestwood Heights* de Seely, Sim et Loosley est un document d'une très grande valeur. Quant aux études récentes de Guy Rocher et de Philippe Garigue sur les relations entre le mari et la femme au Canada français, nous aurons l'occasion d'y renvoyer plus loin. Voir *La famille au Canada*, Ottawa, Congrès canadien de la Famille, 1965, 104-122.

II. MODÈLE D'AUTORITÉ DANS LA FAMILLE ET SOCIÉTÉ TRADITIONNELLE AU CANADA FRANÇAIS

Notre reconstitution historique du modèle d'autorité de la famille traditionnelle s'inspire des travaux de Léon Gérin ¹⁶⁴, Oscar Junek ¹⁶⁵, Horace [217] Miner ¹⁶⁶, Jean-Charles Falardeau ¹⁶⁷, Marcel Rioux ¹⁶⁸, Gérald Fortin ¹⁶⁹ et de nos propres travaux sur la structure familiale en Acadie et sur la Côte-Nord. ¹⁷⁰ Nous traiterons à la fois de la structure et des fonctions familiales et nous mettrons l'accent sur quelques-unes des relations entre les principaux membres de la famille.

¹⁶⁴ Léon Gérin, « [L'Habitant de Saint-Justin](#) », *Mémoires et comptes rendus de la Société royale du Canada*, IIe série, tome IV, 1898, 139-216 ; [Le type économique et social des Canadiens](#), Montréal, 1938.

¹⁶⁵ Oscar W. Junek, *Isolated Communities*, New-York, American Book Company, 1937.

¹⁶⁶ Horace MINER, [Saint-Denis, a French-Canadian Parish](#), Chicago, University of Chicago Press, 1939.

¹⁶⁷ Jean-Charles FALARDEAU, « Orientations nouvelles des familles canadiennes-françaises », *Congrès des loisirs familiaux*, Montréal, mars 1949, miméo.

¹⁶⁸ Marcel Rioux, [Description de la culture de l'Île-Verte](#), Ottawa, Musée national du Canada, Bulletin n° 133, 1954 ; [Belle-Anse](#), Bulletin n° 138, 1961. Du même auteur, voir : « [Sur le développement socio-culturel du Canada français](#) », *Contributions à l'étude des sciences de l'homme*, 4, 1959, 144-162, et « Remarques sur les concepts de folk-société et de société paysanne », *Anthropologica*, 5, 1957, 147-162.

¹⁶⁹ Gérald FORTIN, « [Les changements socio-culturels dans une paroisse agricole](#) », *Recherches sociographiques*, II, 2, avril-juin 1961, 151-170.

¹⁷⁰ Marc-Adélar TREMBLAY et Marc LAPLANTE, [Famille et parenté en Acadie](#), manuscrit qui sera publié en 1966 par le Musée national du Canada ; Marc-Adélar TREMBLAY et al., [Changements culturels à Saint-Augustin](#), Québec, manuscrit soumis au Centre d'études nordiques de l'Université Laval, janvier 1966.

1. La famille traditionnelle est une société patriarcale

La communauté familiale. Un des traits dominants de la famille traditionnelle, c'est qu'elle constitue une communauté de type patriarcal. C'est une communauté puisqu'il existe un fort degré d'identification et de solidarité entre tous les membres, que ceux-ci entretiennent entre eux des relations intimes et soutenues, qu'ils s'inspirent des mêmes valeurs et qu'ils poursuivent les mêmes objectifs. Ce groupe familial, composé du père et de ses enfants mariés de sexe masculin, est dirigé par le grand-père qui est à la fois chef de la famille et gérant de l'entreprise agricole. Ces fonctions de direction et de gérance ne sont pas dissociables puisqu'elles sont remplies simultanément, qu'elles sont orientées en fonction d'objectifs qui se confondent et qu'elles lient essentiellement les mêmes individus.

La direction du chef. En tant que chef de la famille ¹⁷¹, il a fait un long apprentissage de l'obéissance. Il a lui-même été soumis aux directives et à la volonté de son père jusqu'à sa mort et il a acquis son statut d'autorité après avoir pleinement démontré ses capacités par son esprit de travail et d'initiative et par son habileté à faire fructifier le bien familial. Le patriarche tient son autorité de Dieu. Ses directives sont tenues pour sacrées et elles ne sont pas discutées : elles sont conçues en fonction d'objectifs de longue période plutôt qu'elles ne s'inspirent de désirs de courte visée ; elles subordonnent les volontés et les intérêts de chacun des membres à ceux de la collectivité familiale tout entière ; elles engagent pleinement. C'est le chef qui décide comment la famille assumera ses fonctions, non [218] seulement en vue de la subsistance économique et du bien-être, mais surtout en vue de la socialisation des membres et de l'insertion de la grande famille dans la communauté paroissiale. Dans ce système établi par la tradition, tous les membres de la maisonnée sont soumis au chef qui définit le travail, gouverne les activités et administre le bien.

¹⁷¹ Lui étaient soumis : sa femme, ses frères et ses sœurs qui vivaient avec lui, ses filles, ses fils mariés qui vivaient sous son toit, ainsi que les enfants nés de ces mariages.

La subordination de l'épouse. La femme est entièrement soumise au chef et prend peu de décisions personnelles même par rapport aux fonctions qui relèvent de sa compétence. Elle assume la direction des travaux domestiques ainsi que l'éducation des jeunes et de ceux qui ne sont pas encore capables de travailler aux champs. L'attention qu'elle accorde aux enfants est strictement fonctionnelle, surtout lorsqu'ils sont jeunes. La fonction spécifique de l'épouse du chef inclut l'ensemble des travaux domestiques, y compris le soin d'un jardin potager et le travail des champs à l'occasion des moissons d'été et d'automne. C'est par rapport à ces activités que son efficacité est jugée, qu'elle acquiert un prestige dans la communauté. Dans ses relations d'intimité avec son mari, elle accepte ses avances avec docilité et patience. Un simple refus de sa part pourrait être qualifié d'insubordination et jugé comme un manquement sérieux à ses devoirs d'épouse.

Même si l'ensemble des travaux domestiques accaparent une grande partie du temps de l'épouse du chef de famille ¹⁷², c'est en tant que mère et éducatrice des enfants qu'elle s'épanouit et qu'elle établit des liens d'amitié et d'affection entre elle et eux. ¹⁷³ On peut soumettre l'hypothèse que c'est elle qui crée le climat de sécurité psychologique au foyer par son affection et son équilibre. Elle apprendra petit à petit à ses filles les techniques de son occupation et tous les aspects de son rôle sans toutefois leur enseigner les secrets de la reproduction. Dans ce type de société, la chasteté prémaritale est si hautement valorisée qu'on évite, devant les enfants et adolescents, les gestes et les conversations qui seraient de nature à éveiller, pense-t-on, leur curiosité. L'initiation sexuelle de la jeune fille est laissée à son futur mari. Ce-

¹⁷² La division du travail entre les sexes dans cette société familiale assigne l'ensemble des travaux domestiques à la femme (entretien de la maison, cuisson des repas, fabrication des tissus, confection des vêtements y compris le linge de lit, décoration de la maison, lessive, etc.) ainsi que le jardinage, le soin des poules, la responsabilité de la laiterie. On trouvera dans la monographie de Nora Dawson sur l'île d'Orléans une excellente documentation sur les genres de tissus et de vêtements, les types de cuisine, et la grande variété des travaux domestiques dans la société traditionnelle ; voir *La vie traditionnelle à Saint-Pierre*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1960.

¹⁷³ On peut affirmer avec Guy Rocher que : « C'est par la puissance des liens affectifs qu'elle (la mère) régit la communauté familiale, sous l'autorité officielle du père », « Les modèles, ? et le statut de la femme canadienne-française », *Images de la femme dans la société*, Paris, Editions ouvrières, 1964, 201.

lui-ci s'acquittera de cette responsabilité à sa façon, car en ce domaine, comme dans tous les autres, sinon davantage, l'homme est le maître incontesté.

[219]

Les rôles des enfants. Les garçons sont sous la tutelle immédiate du père qui leur apprendra les métiers de la terre selon une succession des travaux qui correspond aux saisons de l'année. Dans cet apprentissage, les frères aînés jouent un rôle ancillaire de surveillance.

Les enfants sont soumis à leurs aînés : lorsqu'ils reçoivent un ordre, ils s'empressent de l'exécuter. Toute négligence de leur part peut entraîner de sévères remontrances et des punitions corporelles. Toute initiative personnelle doit être approuvée par une permission expresse, en particulier les activités extra-familiales, les sorties hors du foyer et, à plus forte raison, les voyages en dehors de la communauté et les décisions de quitter le toit familial. Si c'est la mère qui s'occupe des disputes et des petits accrochages entre les enfants, c'est le père qui règle les conflits sérieux entre les membres de la maisonnée. C'est lui aussi qui régit les relations qu'entretient sa famille avec les autres familles de la paroisse. Il évalue les situations, juge les individus et leurs intentions, prend les décisions favorables à la communauté familiale qu'il dirige.

2. *La famille est une unité socio-culturelle auto-suffisante*

Le caractère patriarcal de la communauté familiale est étroitement lié à son auto-suffisance économique et sociale.

a) *Un régime économique à caractère domestique.* La famille est une véritable unité économique qui produit l'ensemble des biens et des services nécessaires à la subsistance de ses membres. Si les activités productrices de la ferme sont polyvalentes, elles sont avant tout vivrières, c'est-à-dire centrées sur les besoins domestiques. Cette adéquation entre les biens produits et les besoins de consommation nécessite un sens de la prévoyance qui s'exprime par l'accumulation des biens selon la richesse des lieux et l'abondance des saisons. Le patri-

moine familial est ici la notion centrale, le fondement même de l'organisation économique et familiale. La liaison entre le bien et la famille est visible non seulement dans la répartition des tâches domestiques et leur importance relative selon les saisons, mais aussi dans l'évolution des possessions familiales et le système de transmission du bien.

On peut considérer l'entreprise agricole comme un atelier coopératif. Les surplus de production sont vendus ou échangés, et l'argent accumulé est thésaurisé pour l'achat de nouvelles terres qui représentent le principal bien d'investissement. Un seul enfant de sexe masculin accédera à la direction du groupe et héritera de ce patrimoine selon des normes de responsabilité bien définies. Le bien familial doit pourvoir à l'éducation et à la dot des filles si elles se marient ; il doit permettre de « placer » le plus grand nombre d'enfants sur des terres existantes ou à défricher ; il doit permettre de faire apprendre aux autres enfants un métier rural [220] (charpenterie, menuiserie, travaux de forge, etc.) ; il doit enfin permettre de faire entreprendre des études classiques à quelques rares privilégiés qui se préparent à devenir prêtres ou religieux. La transmission du bien à l'intérieur de la famille assure la continuité entre les générations terriennes et permet d'aider les vieux et ceux qui sont incapables de subvenir à leurs besoins. Le système d'héritage facilite, au moins dans le cas de propriétés d'une certaine superficie, l'apprentissage et l'orientation professionnelle des autres membres de la famille. Quant à l'école, elle est l'endroit où l'on apprend à écrire, à lire et à compter. Seules les jeunes filles pourront poursuivre leurs études ; elles seront, de ce fait, en mesure de mieux assumer leurs responsabilités ménagères et intellectuelles au foyer.

b) Un univers de pensée et d'existence. La famille est également une cellule sociale à l'image de la société globale. À ce titre, elle constitue un véritable univers de pensée et d'existence. Étant donné l'homogénéité culturelle relative du Canada français ¹⁷⁴, la participa-

¹⁷⁴ Tant et aussi longtemps que des travaux ethnographiques d'importance n'auront pas été entrepris pour reconstituer l'histoire de l'emprunt culturel au Canada français (foyers culturels et groupes donateurs, routes de diffusion, acceptation différenciée des items culturels proposés à l'assimilation selon les régions géographiques, les transformations techniques parallèles ou dissemblables des items, etc.) afin de déterminer l'importance relative des apports culturels européens et amérindiens, et tant et aussi longtemps que le Canada français n'aura pas fait l'objet d'études ethnographiques systématiques, dans diverses régions, afin d'établir un profil culturel d'ensemble qui

tion des membres dans cet univers social restreint s'inspire des principes ordonnateurs de la structure sociale plus vaste qui découlent d'une idéologie unitaire. L'homogénéité dans les profils de valeurs se traduit encore par l'inexistence de couches sociales, par l'appartenance à une même Église, par la soumission spontanée au père-curé ¹⁷⁵, finalement par l'importance de l'institution familiale pour l'« enculturation » des membres. C'est par et à travers la famille que l'enfant s'insère graduellement dans les divers groupes d'appartenance. Elle est le lieu privilégié d'où rayonnent les autres allégeances successives : parentèle, voisinage, paroisse et région. D'autre part, le cadre parental plus large, constitué des parents en ligne directe [221] et collatérale jusqu'à trois générations et s'étendant jusqu'aux « petits cousins », conditionne et règle les modèles d'entraide et le style des visites et des récréations. D'ailleurs, le passage du travail à la détente est parfois imperceptible. ¹⁷⁶ En bref, l'individu est avant tout membre d'une famille qui régleme et oriente ses activités productives, sociales et récréatives en s'inspirant du calendrier liturgique et de rites traditionnels associés aux grandes étapes de l'existence.

tienne compte de la perspective spatio-temporelle, il nous faudra accepter provisoirement la notion courante que le Canada français constituait alors une seule aire de culture. Nous venons tout juste d'entreprendre une étude de longue haleine sur la Côte-Nord dans le but d'apporter des éclairages nouveaux sur cette question ; voir Marc-Adélar Tremblay *et al.*, [Change-ments socioculturels à Saint-Augustin : une contribution à l'étude des isolats de la Côte-Nord](#), Québec, Centre d'études nordiques de l'Université Laval, 1966, 365 p., manuscrit ; en particulier, l'*Introduction* qui définit le cadre de référence et le modèle opératoire.

¹⁷⁵ L'autorité du curé est de type *pater familias*. Il est un des seuls définisseurs de situations, c'est-à-dire qu'il est l'interprète de la tradition et des situations novatrices. Ses directives perméabilisent tous les secteurs socio-culturels et sont contraignantes. Rares étaient ceux qui osaient lui désobéir d'une façon manifeste ou contester publiquement les attributions liées à sa fonction. Pour une analyse de l'institution paroissiale qui s'incarne dans le curé, voir Jean-Charles FALARDEAU, « The Parish as an Institutional Type », *The Canadian Journal of Economics and Political Science*, XV, n° 3, August 1949, 353-367.

¹⁷⁶ Les semailles, les épluchettes, les corvées, le broyage du lin, les travaux « d'échiffage », le filage de la laine, les boucheries, la cueillette des petits fruits, etc., sont autant d'événements qui permettent de se détendre tout en travaillant.

3. *Modèles culturels et sentiments familiaux*

Puisque la famille est au cœur même de la socialisation objective et subjective, il n'est pas étonnant qu'une place de choix soit accordée aux sentiments familiaux dans la configuration des valeurs culturelles. Nous avons déjà fait allusion à quelques-unes de ces valeurs générales qui caractérisent la plupart des sociétés de types traditionnel : la primauté du sacré et des valeurs spirituelles ; l'ascendant moral des ancêtres ; la nécessité de la piété filiale. L'histoire et la tradition proposent les schèmes culturels que l'individu doit intérioriser ; la parenté, par sa structure et ses fonctions, crée les principales catégories de la réflexion et de l'action individuelles. Aussi est-il important d'examiner quelques-uns des modèles culturels qui sont centrés sur la famille.

a) *La vocation du mariage est privilégiée.* À l'exception des enfants destinés à la prêtrise ou à la vie religieuse, tous les autres doivent se marier. Le mariage est le statut « normal », reconnu par tous, pour l'adulte. Le mariage institutionnalise la vie de reproduction et constitue un cadre d'action sociale. Les pressions incitant à se soumettre à la norme du mariage deviennent de plus en plus fortes lorsque les jeunes commencent à dépasser la vingtaine. Trente ans pour la jeune fille et trente-cinq ans pour le jeune homme représentent des seuils au-delà desquels on leur applique les appellations de « vieille fille » et de « vieux garçon ». Le statut de « vieille fille » est particulièrement redouté parce qu'il comporte un état de dépendance par rapport à l'héritier. C'est au moment de l'héritage que celui-ci constate combien il est obligé envers la « vieille fille ». Rares sont les « vieilles filles » qui oseront émigrer vers la ville ou qui tenteront d'acquiescer leur indépendance car leur statut comporte, malgré tout, une grande sécurité économique par suite des clauses traditionnelles de la donation du patrimoine par le chef de famille.

b) *Le mariage : une forme de solidarité.* Le mariage crée entre l'époux et l'épouse des liens d'amitié et de grande solidarité au fur et à mesure qu'ils apprennent à se connaître et à s'apprécier. Les buts

formels du [222] mariage sont la procréation des enfants, l'entraide mutuelle et la sanctification personnelle. Le mariage est aussi une occasion par excellence de raffermir des liens entre familles. Le groupe parental exerce d'ailleurs un contrôle sur les activités du jeune couple en vue de faciliter son intégration à la parentèle et de l'initier à ses responsabilités familiales. Si, pour des raisons quelconques, les époux éprouvent de la difficulté à vivre heureusement en tant que couple, ils continueront à vivre ensemble sous le même toit afin de garder la famille intacte. Le caractère indissoluble de l'institution et le bien-être des enfants ont préséance sur le bien-être personnel. Ces règles s'appliquent avec d'autant plus de force à l'épouse qu'elle doit manifester à son mari une subordination totale.

c) *La famille est la gardienne des valeurs nationales et religieuses.* Enfin, la famille traditionnelle était la gardienne des valeurs religieuses et nationales. Il était donc essentiel de la préserver dans ce qu'elle avait de plus authentique, de la garder forte et unie, de valoriser les activités familiales afin que les jeunes générations perpétuent la tradition et assurent la conservation des éléments fondamentaux de la nation.

Les modèles culturels que nous venons d'examiner suffisent à illustrer la primauté de la famille sur les autres institutions et son rôle suprême dans l'apprentissage des jeunes. Ces modèles constituaient aussi, pour le chef de famille, des barèmes qui lui permettaient d'évaluer les événements, les situations et les actions individuelles.

III. LES NOUVEAUX MODÈLES D'AUTORITÉ DE LA FAMILLE DANS LA SOCIÉTÉ TECHNIQUE

1. Les coordonnées de l'analyse

Nous venons de reconstituer la structure d'autorité de la famille traditionnelle au Canada français en l'associant de très près à la structure et aux relations du groupe parental ainsi qu'à la structure et au fonctionnement de l'ensemble de la société. Cette perspective générale nous a paru la plus féconde puisque les deux niveaux socio-culturels peuvent être caractérisés par des profils typologiques unitaires, même s'il a existé des variations régionales et des différences rurales-urbaines prononcées. Cette première esquisse a visé à dégager des types « à l'état pur ». En tant que modèles abstraits, il est possible de les contredire par des situations concrètes car ils ne peuvent pas contenir et résumer toutes les tendances que l'on trouve dans la réalité, toutes les variations effectives ou plausibles.

[223]

Cette mise en garde s'applique aux nouveaux contextes culturels et aux autres univers sociaux que nous nous apprêtons à considérer. Dans la démarche qui précède, il nous a été possible d'intégrer famille et société et de les décrire simultanément. Dans la seconde étape que nous entreprenons, nous devons les tenir dissociées et centrer uniquement notre analyse sur les modèles d'autorité dans la famille moderne. Nous nous permettrons tout au plus, au préalable, de rappeler les principaux facteurs de changement social et les transformations qu'ils ont suscitées dans la société globale. Nous décrirons ensuite les changements dans la structure et les relations familiales et montrerons que ceux-ci non seulement reflètent ce qui survient dans l'ensemble de la société mais qu'ils suscitent eux-mêmes des réactions en chaîne aux autres paliers de la structure sociale, accélérant ainsi la transition du Canada français vers un type de société technique et urbanisée.

Nous possédons sur l'ensemble de notre société des analyses judiciaires ¹⁷⁷, même si elles sont fragmentaires et trop peu nombreuses comme l'a fait remarquer Fernand Dumont dans son « Étude systématique de la société globale canadienne-française ». ¹⁷⁸ Il ne saurait être question de reprendre ici ces analyses ni d'en reconstituer les cheminement. Nous nous bornerons à récapituler les principaux facteurs de changement dans le milieu canadien-français.

2. Les principaux facteurs de changement

Notre intention est surtout de souligner la place prépondérante de l'avancement technique et des contacts de civilisation dans l'élaboration d'une société de type moderne, que ceux-ci soient le résultat de contacts directs ou continus ou qu'ils se réalisent par la médiation des communications de masse. Ils ont altéré les techniques de production et le régime économique ; ils ont bouleversé les modes de vie et les principes d'organisation sociale ; ils ont modifié les structures mentales — autant de transformations qui se répercutent sur les fonctions familiales et sur la structure d'autorité [224] dans la famille. ¹⁷⁹ Il faut

¹⁷⁷ Voir Fernand DUMONT et Guy ROCHER, « [Introduction à une sociologie du Canada français](#) », *Recherches et Débats*, cahier no 34, mars 1961, 13-38, où les auteurs affirment fort justement que « ... le trait essentiel de l'évolution sociologique récente du Canada français est le passage d'une conscience de soi unitaire à une reconnaissance mal avouée de la pluralité. La situation présente de notre société serait alors marquée par nos difficultés à nous réinventer un visage collectif » (p. 13). Ces difficultés auxquelles les auteurs se réfèrent se traduisent, selon eux, par le conflit entre le national et le social, celui des allégeances politiques et celui du religieux et du profane. Voir également Marcel Rioux, « [Idéologie et crise de conscience du Canada français](#) », *Cité libre*, 14, décembre 1955, 1-29 ; Maurice Tremblay, « [Orientations de la pensée sociale](#) », *Essais sur le Québec contemporain*, (Jean-C. Falardeau, éd.), Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1953, 193-208 ; et Jean-Charles FALARDEAU, « Les Canadiens français et leur idéologie », [La dualité canadienne](#) (Masson Wade, éd.), Québec, Les Presses de l'Université Laval, University of Toronto Press, 1960, 20-38.

¹⁷⁸ [Situation de la recherche sur le Canada français](#), Québec, Les Presses de l'Université Laval, 277-292.

¹⁷⁹ Ce sont les éléments que nous avons privilégiés dans une analyse des fonctions de la famille dans la survivance acadienne durant une période de 65

maintenant reconnaître que le nouvel habitat des familles canadiennes-françaises est la ville et que la très grande majorité des familles retirent leur revenu d'un travail salarié.¹⁸⁰ Les études récentes sur le milieu rural¹⁸¹ ainsi que la monographie sur *Les comportements économiques de la famille salarié du Québec*¹⁸² établissent hors de tout doute une tendance vers l'homogénéité tant dans les modèles de conduite que dans les comportements eux-mêmes. Il est ainsi légitime de considérer la famille moderne et urbaine comme un type général à l'extrémité d'un continuum de changement et un modèle vers lequel tendent la totalité des familles du Canada français. Le rythme de l'évolution des familles peut varier d'une région à une autre, d'un statut professionnel à un autre, mais cette évolution suit une ligne de progrès toute tracée, déjà visible chez les jeunes couples vivant dans les grands centres. L'évolution des « nouvelles familles » n'est pas nécessairement rectiligne et, pour autant, ne suit pas d'étapes nettement différenciées. Elle peut se réaliser par bonds, tout comme elle peut se dérouler par des avancements et des reculs. Ce n'est pas tellement la trajectoire qui importe ici comme sa direction.

ans. Voir M.-Adélar TREMBLAY, Marc LAPLANTE, [Famille et parenté en Acadie : évolution des structures et des relations familiales et parentales à l'Anse des Lavallée](#), monographie qui sera publiée par le Musée de l'Homme d'Ottawa. Une analyse des principaux facteurs de changement dans l'ensemble de la société fait l'objet d'un chapitre qui sera publié séparément sous le titre « La Société acadienne en devenir : l'impact de la technique sur la structure sociale globale », dans un prochain numéro de la revue *Anthropologica*.

¹⁸⁰ Sans avoir effectué de calculs précis, nous pouvons évaluer à 80 pour cent la proportion des familles salariées au Québec.

¹⁸¹ Voir les études sur le travailleur forestier qui ont été publiées dans *Recherches sociographiques* : Marc-Adélar TREMBLAY, « Les tensions psychologiques chez le bûcheron », *I*, 1, 1960, 61-89 ; Gérald FORTIN et Émile GOSSELIN, « [La professionnalisation du travail en forêt](#) », 7, 1, 33-60 ; Gérald FORTIN et Louis-Marie TREMBLAY, « [Les changements d'occupation dans une paroisse agricole](#) », *I*, 4, 1960, 467-495 ; « [Attitudes à l'égard des occupations dans une paroisse agricole](#) », *II*, 1, 1961, 35-54 ; voir aussi les études de l'équipe sociologique du Bureau d'aménagement de l'Est du Québec (BAEQ) dans la région du Bas Saint-Laurent, pour la plupart inédites et manuscrites.

¹⁸² M.-Adélar TREMBLAY et Gérald FORTIN, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1964.

3. Les modèles d'autorité dans la famille moderne

Le passage de la vie rurale à la vie urbaine a entraîné de si nombreux changements qu'il nous est impossible d'en présenter même un résumé très sommaire.¹⁸³ Choisissons seulement les transformations qui paraissent le [225] plus directement reliées à notre thème, soit : a) l'importance de la famille conjugale et du couple ; b) la démocratisation des relations familiales au foyer ; c) les composantes de l'émancipation féminine.

a) *L'importance de la famille conjugale.* La fin du régime domestique et la dissociation des fonctions de production et de consommation de la famille ont entraîné la fragmentation de la « grande famille » en familles nucléaires auto-suffisantes. Cette autonomie des familles nouvelles entraîne plusieurs conséquences. Le mariage confère en principe à l'époux et à l'épouse la totalité des fonctions familiales. Tout en créant des liens plus soutenus entre les membres, cette unité réduit l'éventail des relations sociales possibles au foyer. Mais cela signifie, en même temps, une plus grande ouverture sur le monde extérieur et une pénétration plus facile des valeurs étrangères au foyer par

¹⁸³ Il va de soi que la modification des fonctions traditionnelles de la famille a suscité des transformations parallèles dans la structure de la famille et dans les relations entre ses membres. On peut consulter à ce sujet : Nicole Gagnon, « La famille, lieu de sécurité affective », *Service Social*, 12, 1, 2 ; Philippe Garigue, *La vie familiale des Canadiens français*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1964 ; Philippe Garigue, « French-Canadian Kinship and Urban Life », *Études sur le Canada français*, Montréal, Faculté des sciences sociales, économiques et politiques, 1958 ; les études du R. P. Bernard Mailhiot sur les rapports d'autorité dans les petits groupes, rapportées dans : « Les recherches en psychologie sociale au Canada français, 1946-1962 », [Situation de la recherche sur le Canada français](#) (F. Dumont et Y. Martin, éd.), Québec, les Presses de l'Université Laval, 1962, 189-204 ; Guy ROCHER, « [Les modèles et le statut de la femme canadienne-française](#) », *Revue internationale des sciences sociales*, XIV, 1, 1962, 142-139 ; Guy Rocher, « Le père », *Food for Thought*, XIV, mars 1954, 6-10. Pour l'Acadie, voir M.-Adélarde TREMBLAY et Marc LAPLANTE, [Famille et parenté en Acadie](#) ; M.-Adélarde TREMBLAY, « [L'institution familiale à l'Anse des Lavallée](#) », *Recherches sociographiques*, VI, 3, 1965, 37- 63 ; Jocelyne VALOIS, *Le changement socio-culturel à l'intérieur de la famille agricole canadienne-française*, thèse de maîtrise en anthropologie présentée à l'Université Laval, Québec, 1965.

le relâchement des contrôles exercés jadis sur chacun des membres. Si certaines études sur les milieux défavorisés montrent que le logement est un abri nocturne pour ses occupants, la famille et la vie au foyer sont, en général, un lieu privilégié de sécurité affective.¹⁸⁴ Si cette structure familiale a permis l'affranchissement des jeunes familles de la tutelle du patriarcat et du système des obligations parentales, elle a permis en même temps une nouvelle définition des rôles masculins et féminins au foyer et une nouvelle orientation des relations entre les membres de la famille. Dans la ligne de son évolution, la famille est d'abord un couple, puis des parents et des enfants et, finalement, elle redevient centrée sur le couple. Par ailleurs, le couple songe à planifier son existence par une régulation des naissances qui correspond davantage à sa conception de la vie en commun et à son aptitude à élever des enfants.¹⁸⁵ D'autre part, à mesure que les enfants grandissent, ils cherchent à conquérir leur indépendance et à former un sous-groupe à l'intérieur de la famille nucléaire.

b) *La démocratisation des relations familiales*. L'atomisation de la « grande famille » de même que le regroupement des unités à l'intérieur de la famille conjugale, se sont accompagnés de la démocratisation des relations familiales tant chez le couple qu'entre le couple et les enfants.

¹⁸⁴ Nicole GAGNON, *op. cit.*

¹⁸⁵ Dans son étude sur la famille rurale agricole du Bas Saint-Laurent, Jocelyne Valois démontre que la limitation des naissances est acceptée par la grande majorité des épouses. Les raisons invoquées sont : la santé de la mère, les ressources financières limitées de la famille et la nécessité de donner à chacun des enfants la meilleure instruction possible. Voir Jocelyne VALOIS, *op. cit.*, p. 127 et suivantes. Ces valeurs nouvelles ont pénétré dans des régions éloignées des grands centres et elles sont de plus en plus acceptées par les familles traditionnelles du Québec.

[226]

*1. Les relations d'alliance :
l'émancipation féminine au foyer*

Quelques études récentes sur la famille mettent en lumière les tendances matriarcales au foyer ¹⁸⁶ ainsi que l'influence déterminante de la femme dans les décisions économiques. ¹⁸⁷ Par ailleurs, d'autres analyses mettent l'accent sur la persistance de l'autorité du père dans les ménages urbains et la position de complémentarité de la mère au foyer. ¹⁸⁸ D'autres travaux, enfin, établissent que si le père détient l'autorité par tradition, c'est encore la mère qui exerce effectivement le pouvoir dans la famille. ¹⁸⁹ Il y a, entre ces diverses interprétations apparemment divergentes, une grande continuité. Les familles du Canada français, comme nous l'avons affirmé plus haut, sont toutes engagées dans un processus d'affranchissement de la structure autoritaire du régime patriarcal. Leur degré de dissociation est plus ou moins prononcé. Chez certaines familles, les persistances de l'autorité masculine frappent au premier coup d'œil ; chez d'autres, l'égalitarisme est déjà fortement reconnu ; dans certaines autres enfin, les femmes détiennent les rênes du pouvoir. Au surplus, la conception des rôles masculins et féminins au foyer étant elle-même en pleine évolution, les époux ont encore des conceptions très variables de leur compétence et de leurs tâches respectives.

Bien qu'il soit impossible d'établir, pour l'ensemble du Canada français, le degré d'évolution des divers types de familles contempo-

¹⁸⁶ Voir Gérard FORTIN, « [L'ouvrier urbain et sa famille](#) », *Recherches sociographiques*, III, 3, septembre-décembre 1962, 366-368 ; Marc-Adéard TREMBLAY « [Évolution de la structure familiale à l'Anse des Lavallée](#) », *Recherches sociographiques*, IV, 3, 351-357 ; « [L'institution familiale à l'Anse des Lavallée](#) », *loc. cit.*

¹⁸⁷ -Adéard TREMBLAY et Gérard FORTIN, [Les comportements économiques de la famille salariée](#).

¹⁸⁸ Philippe GARIGUE, *La vie familiale des Canadiens français*, 34.

¹⁸⁹ Voir Philippe GARIGUE, « French-Canadian Kinship and Urban Life », *loc. cit.* ; Guy ROCHER, « [Les modèles et le statut de la femme canadienne-française](#) » *loc. cit.*

raines ¹⁹⁰, nous pouvons observer une différenciation assez nette dans les fonctions des époux. La fonction de sécurité économique appartient au père, celle de la sécurité affective, à la mère ; le rôle de pourvoyeur est celui du mari et le rôle de consommatrice, celui de la femme. Ces fonctions spécifiques correspondent à des champs de compétence et à des univers de pensée et d'action qui tendent à se dissocier. À première vue tout au moins, la démocratisation des relations d'alliance au foyer et l'atténuation de la domination paternelle n'ont pas suscité un rapprochement correspondant entre les époux. Il semble plutôt que chacun de ceux-ci soit engagé dans un répertoire d'activités où il cherche à accroître sa compétence et à s'affirmer. Si l'homme cherche à monter dans l'échelle sociale pour acquérir [227] un statut professionnel plus élevé, la femme, de son côté, cherche à accroître son efficacité dans la tenue de la maison, par l'achat d'un équipement ménager moderne, et à suivre avec plus d'attention ses enfants dans leur évolution psychologique et scolaire. Mais ces fonctions de « gérante » des biens de la famille (à l'intérieur de limites fixées à l'avance, bien sûr) et d'éducatrice des enfants, obligent la mère à lire, à s'instruire et à surveiller tout ce qui se passe autour d'elle. Comme son mari, elle est soumise à un processus d'éducation permanente mais dans une perspective qui semble plus ouverte. Dans cet effort d'auto-éducation, les moyens de communication de masse sont des instruments de première importance. À ce propos, nous pouvons affirmer que la femme est plus sensible que son mari à la publicité commerciale dans la définition de ses besoins et de ses aspirations et qu'elle assimile plus rapidement que lui le contenu de la culture de masse. Vu sous ce jour, l'effort d'émancipation de la femme porterait non seulement sur ses relations avec son mari au foyer ou encore sur ses responsabilités nouvelles dans la socialisation des enfants mais sur ses nouveaux rôles intellectuels, artistiques, professionnels et sociaux dans la société. Nous reviendrons sur ce thème de l'émancipation féminine à l'extérieur du foyer.

¹⁹⁰ De ce point de vue, l'étude comparative qu'a faite Jocelyne Valois des comportements de divers types de familles dans la région du Bas Saint-Laurent semble ouvrir une voie extrêmement fructueuse pour les recherches futures sur les modèles d'autorité selon les régions, selon les statuts professionnels des familles et selon les genres de vie préférés.

En définitive, on peut affirmer que les époux modernes assument conjointement les fonctions de direction du foyer mais selon des axes de préoccupations qui correspondent à l'univers de réflexion et d'existence de chacun. Ces univers sociaux tendent vers la spécialisation, c'est-à-dire vers la dissociation. Si cette hypothèse s'avère juste, on comprendra mieux la nature des conflits entre l'homme et la femme au foyer au sujet de la conception de leurs rôles respectifs. Nul doute qu'il existe, en général, un idéal d'égalité entre l'époux et l'épouse qui se traduit par des relations affectives où l'initiative personnelle est partagée. Il s'exprime aussi par des décisions conjointes dans des domaines stratégiques qui touchent au bien-être du groupe familial tout entier : nous pensons en particulier à des événements tels que l'achat d'une maison ou d'une auto, l'éducation des enfants, les changements d'emploi, le départ pour une autre ville, et d'autres d'égale importance. Mais il est d'autres occasions où la communication peut devenir plus tendue et les nuages s'amonceler, lorsque l'homme ou la femme insistent pour affirmer leur autonomie et leurs prérogatives dans des domaines qu'ils estiment relever de leur compétence exclusive.

2. Les relations d'alliance : l'émancipation féminine hors du foyer

L'idéal d'égalité peut encore se traduire chez la femme par l'acquisition d'un statut professionnel en dehors du foyer. Bien que certains sociologues américains aient cru prouver que l'entrée de la femme sur le [228] marché du travail n'altère pas substantiellement la structure d'autorité dans la famille ¹⁹¹, nous croyons ces observations trop fragmentaires ou trop dissociées d'une perspective d'ensemble ¹⁹² pour les

¹⁹¹ Voir, en particulier, Robert L. BLOOD et Robert L. HAMBLIN, « The Effects of the Wife's Employment on the Family Power Structure », *Social Forces*, XXVI, mai 1958, 347-352.

¹⁹² Le travail féminin ne peut être dissocié de révolution sociale générale dont il est seulement un des éléments. La femme canadienne-française possède de nouveaux pouvoirs juridiques qui consacrent son autonomie de décision (*Bill 16*). Comme nous l'avons vu, elle assume des fonctions de plus en plus importantes dans la direction de la famille. Elle entre aussi en concurrence avec les hommes sur le marché du travail à presque tous les échelons profes-

accepter pleinement. Les carrières féminines sont de plus en plus nombreuses ¹⁹³, le nombre des femmes qui y accèdent s'accroît continuellement et la parité des rémunérations est un fait presque acquis. Ce qu'il faut retenir surtout, c'est que la très grande majorité des jeunes filles travaillent avant leur mariage et qu'un nombre grandissant de jeunes femmes continuent à travailler une fois mariées. Pour comprendre la nature des répercussions du travail féminin sur la famille, il faudrait examiner les motifs qui sont à l'origine du travail féminin ¹⁹⁴, la signification existentielle qu'a pour les femmes l'activité professionnelle, enfin les conséquences que ce travail entraîne dans les rôles familiaux de la femme mariée. Comme les études empiriques sur ces problèmes dans notre milieu sont à peu près inexistantes, toutes les hypothèses sont possibles. Mais il faudrait plus. Il faudrait des recherches qui permettraient non seulement de constater l'impact réel des professions féminines sur la structure et les relations familiales mais surtout de saisir comment s'effectue l'intégration des divers rôles féminins : rôles de travailleuse, d'épouse, de mère, de citoyenne, et ainsi de comprendre l'influence de l'émancipation professionnelle sur la natalité, la stabilité de la famille et l'équilibre émotif des époux.

sionnels.

¹⁹³ Il faudra entreprendre des études sur les carrières professionnelles féminines traditionnelles au Canada français (maîtresse d'école, garde-malade, ménagère, commis de magasin) pour pouvoir évaluer avec précision leur influence sur l'émancipation féminine. Le travail à l'usine, dans les bureaux (sténo-dactylo) et dans les magasins, permet de nouvelles carrières qui comportent de nouvelles significations.

¹⁹⁴ On sait que beaucoup de jeunes filles aspirent à l'autonomie la plus complète : elles se dirigent vers une carrière professionnelle de leur choix après avoir acquis l'apprentissage approprié. On sait également que bon nombre de jeunes filles entrent sur le marché du travail à seize, dix-sept et dix-huit ans, pourvues seulement d'un entraînement restreint. On sait enfin, et nos études récentes le confirment, que des femmes mariées entrent sur le marché du travail par nécessité. Elles doivent parfois remplacer, en tant que gagne-pain, un mari chômeur ou malade. Plus souvent encore, elles doivent accepter un emploi parce que le salaire du chef est insuffisant pour les besoins de la famille. L'une ou l'autre de ces situations se répercute différemment sur le schéma d'autorité dans la famille.

3. *Les relations de filiation*

Une analyse même sommaire de la structure des relations entre les parents et les enfants doit postuler que la famille est seulement un système [229] parmi plusieurs systèmes socialisateurs concurrents ¹⁹⁵ et que les parents sont eux-mêmes ambivalents par rapport aux valeurs qu'ils doivent inculquer à leurs enfants. Une prospection très limitée des travaux sur cette question ¹⁹⁶ met en relief un certain nombre de constantes : *a)* une tendance vers une plus grande tolérance dans l'éducation et l'acheminement des enfants vers leurs rôles d'adultes ; *b)* une évaluation des situations et des enfants qui tient compte des différences individuelles de personnalités ; *c)* l'absence physique sinon psychologique du père ; la proximité affective de la mère et ses fonctions de médiatrice des enfants ; *d)* l'importance de l'école, des enseignants, des programmes scolaires en général dans l'initiation des enfants à leur future vie d'adultes ; *e)* l'importance accrue des groupes de référence dans l'apprentissage que font les jeunes de l'amour et de l'indépendance ; *f)* l'apparition de conflits de valeurs et d'intérêts qui opposent les parents et les enfants.

Les tendances et les traits qui caractérisent l'affranchissement des enfants à l'égard de leurs parents sont sensiblement les mêmes que ceux que l'on retrouve dans les relations entre époux. L'univers des parents et celui des enfants s'affrontent et, à l'intérieur de l'un et de l'autre, chaque individu fait valoir des aspirations et déploie une activité qui correspondent au statut qui le situe et le définit dans l'ensemble de la société.

¹⁹⁵ Une analyse détaillée de l'influence des diverses institutions sur la formation de la personnalité de l'enfant apparaît dans un document de recherche que nous avons présenté récemment à la deuxième Conférence canadienne de l'enfance. Ce document, rédigé avec l'assistance de Vincent Ross et intitulé *Les fondements sociaux de la maturité chez l'enfant*, fera bientôt l'objet d'une publication.

¹⁹⁶ On en trouvera une abondante liste dans l'inventaire de Frederick ELKIN, op. cit., 113-122, en particulier les notes 30, 32, 34, 35 et 36. Notons ici les importants travaux du sociologue Westley et du psychiatre Epstein, de l'Université McGill, sur l'influence de la structure d'autorité sur les divers degrés d'équilibre émotif de l'adolescent. Toute une étude spéciale sera nécessaire pour examiner en profondeur la nature et les significations nouvelles des relations de filiation dans la famille canadienne-française.

IV. CONCLUSION

L'analyse des changements dans les modèles d'autorité dans la famille nous a permis de reconnaître les nouveaux statuts du père, de la mère et des enfants dans la société technicienne. Ces changements sont à la fois les reflets de dynamismes externes qui s'exercent sur la famille et les causes de nouvelles répercussions en chaîne qui se manifestent dans l'ensemble de la société. On peut affirmer qu'un nouveau genre de vie est en train de s'élaborer, qui accorde aux individus plus de liberté dans leurs choix. Les modèles d'autorité traditionnels, s'ils étaient contraignants de plus d'une manière, constituaient des cadres de vie favorisant la sécurité. Aujourd'hui, [230] le fardeau du choix repose sur l'individu. Celui-ci ne dispose pas toujours de tous les éléments nécessaires à un jugement éclairé. Mais ses erreurs sont nécessaires au progrès de la société qui, en fin de compte, repose non seulement sur l'invention technique mais aussi sur des prises individuelles de conscience. Plusieurs analyses prospectives de l'institution familiale au Canada français débouchent sur des vues pessimistes car elles refusent de concevoir les processus d'adaptation qui se déroulent sous nos yeux comme des processus transitoires. Quant à nous, nous considérons la participation individuelle plus grande dans la communauté familiale et dans l'ensemble de la société comme un important levier pour l'édification d'une société qui sera de plus en plus à l'image de notre idéal démocratique.

M.-Adélarde Tremblay

Département de sociologie et d'anthropologie,
Université Laval.

[231]

Le pouvoir dans la société canadienne-française.

Sixième partie

PERSPECTIVES

[Retour à la table des matières](#)

[232]

[233]

Le pouvoir dans la société canadienne-française.

VI. PERSPECTIVE

**“POUVOIR ET CHANGEMENT
SOCIAL.”**

par

Albert DOUTRELOUX

[Retour à la table des matières](#)

Ce sujet qu'on me demande de traiter m'embarrasse extrêmement car j'ignore ce qu'est le pouvoir et ce qu'est un changement social. Ceci, je le sais, n'a rien d'original mais je tenais à l'affirmer explicitement pour donner à cet exposé son point de départ réel, par simple souci d'honnêteté scientifique. Il m'arrive en effet de craindre que la sociologie, avec d'autres sciences de l'homme sans doute, ne risque actuellement de se dissoudre elle-même en voulant trop dire par rapport à ce qu'elle sait réellement et, à fortiori encore, en prétendant agir avec ce peu qu'elle sait.

Ceci posé, venons-en à la notion de changement social. Il est malaisé, Nadel l'a bien montré, de définir le changement social comme phénomène significatif, sujet d'une étude particulière, alors que le fait de changer est tout simplement pour une société comme pour tout organisme vivant le signe de la vie.¹⁹⁷ Sans vouloir ici préjuger de l'existence ou de l'inexistence en notre société de changements particuliers, il me semble que trop souvent cette notion de changement social, chez les sociologues, ne dépasse guère la notion vulgaire. On prétend couramment que la société archaïque ou traditionnelle était une société

¹⁹⁷ S. F. NADEL, *The Foundations of Social Anthropology*, Londres, Cohen and West, 1953.

pratiquement immuable. C'est une abstraction et une simplification commodes dont on use ordinairement pour opposer cette société à la société « moderne », « technique », « industrielle », qui, elle, connaît des changements particulièrement rapides et importants. Dans ce cas, la notion de changement social nous sert simplement à exprimer notre perception de notre société. « De notre société » est encore trop dire — « d'un certain secteur » de notre société, serait plus exact. Ce secteur est essentiellement celui de l'économie et de la technique (j'entends ici par « technique » les applications, industrielles ou non, des sciences de la nature). Ce peut être aussi celui de la démographie. De fait, nous constatons objectivement que nous ne vivons plus avec le même outillage ni dans le même cadre écologique que nos ancêtres récents ou d'autres populations [234] contemporaines. Et au fond, nous en sommes si naïvement fiers que, sans nous en rendre compte le plus souvent, fascinés par ce que nous découvrons sous notre loupe, nous disons volontiers que nous sommes, nous, les Hommes, et que les « autres » n'étaient ou ne sont que pâles et étranges reflets de notre humanité à nous. Les Bantous d'Afrique disaient encore cela naguère, et aussi, bien des villageois de chez nous 1 Dans nos sciences en enfance, le vieil évolutionnisme avait ce sentiment implicite ou explicite que la société victorienne constituait enfin *la* société humaine. En sommes-nous tellement revenus ?

Mais, après tout, ces changements technologiques qui nous émerveillent et nous effrayent à la fois (comme le sacré pour les archaïques, remarquons-le !) sont-ils plus lourds de conséquences, à priori, que ceux qui surviennent dans l'histoire depuis des millénaires ? — ainsi, la révolution néolithique, l'invention de l'écriture, l'utilisation de la boussole et de la poudre à canon, la création des villes. Et quels émerveillements et quelles inquiétudes ont suscités à l'époque ces transformations chez ceux qui les vivaient ? Quelle espèce d'émotion enfin éveilleront chez nos descendants ces transformations qui nous troublent tant, nous ?

D'autre part, mis à part le développement cumulatif des recherches scientifiques et de leurs applications techniques et économiques, ainsi que, parfois, d'une certaine démographie, peut-on dire, toujours à priori, que nos réseaux d'échanges sociaux, nos structures politiques et nos systèmes de pensées et de croyances sont tellement plus complexes et raffinés que ceux des sociétés dites archaïques ou tradition-

nelles ? Ici précisément, on peut déjà répondre en parfaite connaissance de cause par un « non » formel. Toute la littérature ethnologique est là pour le prouver. Il serait éminemment souhaitable qu'on en use davantage pour éliminer bien de nos candeurs.

On peut certes admettre, après examen, que les changements technologiques depuis un siècle et demi sont, dans nos sociétés occidentales, assez particuliers. On ne peut en inférer que la société comme telle et dans son ensemble a changé de façon aussi particulière. On peut tout juste supposer, dans une optique fonctionnaliste fort simple, que les modifications intervenues dans les réalisations scientifiques et techniques en ont entraîné et en entraîneront encore d'autres aux autres niveaux, politique, social, mental, de la société. Mais, à priori, nous sommes incapables de dire lesquelles, ni de préciser leur importance réelle, quantitative et qualitative. Et l'on sait aussi, d'avance, que la résonance d'un changement à un niveau donné du social ne se manifeste ni simultanément ni uniformément aux autres niveaux. Accepterait-on, ici encore, d'interroger plus souvent à ce sujet la littérature anthropologique ?

Sans recourir immédiatement à cette littérature, on pourrait, par exemple, observer les pays récemment décolonisés et relire Touraine, Moore, [235] Chombart de Lauwe ¹⁹⁸, parmi bien d'autres, pour savoir que l'urbanisation ne consiste pas seulement à édifier et peupler de grands centres et qu'on n'entre pas dans la civilisation industrielle en entrant dans une usine. On ne crée pas non plus, d'emblée, une démocratie en organisant des élections, des assemblées représentatives et une presse indépendante ; ni une participation ouvrière en fondant un syndicat ; ni des universitaires en bâtissant des universités.

En réalité, si un changement social peut se dessiner très tôt et n'importe où dans l'organisation sociale totale, il n'est un fait acquis, un changement sociologiquement significatif, que lorsque ses conséquences se sont développées, ont eu le temps de se développer à tous les niveaux du social, ont pu, en d'autres termes, intégrer ce changement à la société comme telle.

¹⁹⁸ A. TOURAINE, « La sociologie du développement », *Sociologie du travail*, 2, 1963, 156-174 ; W. E. MOORE, *Social Change*, New Jersey, Prentice-Hall, 1965, 4e édit. ; P.-H. CHOMBART DE LAUWE, « Aspirations, images guides et transformations sociales », *Revue française de sociologie*, V, 2, 1964, 180-192.

Ainsi l'apparition de l'automobile ne constitue-t-elle un changement social significatif que lorsqu'on ne l'achète plus comme, jadis, on maquignonait : récemment une feuille financière canadienne décrivait en termes quasi-ethnologiques la « danse rituelle » (*sic*) du vendeur et de l'acheteur autour d'une voiture neuve. Il faut aussi s'en servir pour les fins auxquelles elle est destinée et non seulement avec les réflexes et la discipline nécessaires mais encore avec un sens minimum de la mécanique et même d'une certaine morale qu'on commence seulement à prêcher timidement, par endroits. On doit encore se demander d'où et comment l'automobile arrive dans la société en question, qui en use et dans quelle mesure cela affecte tous les membres du groupe. On pourrait très aisément multiplier les exemples, en passant en revue, entre autres, les *mass media*.

Tout ceci implique qu'un changement social significatif n'est possible que lorsque son amorce dans un secteur de la vie sociale n'est pas ou n'est plus en conflit avec des éléments des autres secteurs. On peut être capable (*able*) de progrès mais ne pas être libre (*free*) de réaliser ce progrès parce que, par exemple, la libre discussion reste impensable dans un milieu culturel et sociologique donné. Et l'on peut être capable de concevoir cette libre discussion et la voir souhaitée même par cette société donnée sans avoir, pour autant, la liberté de la pratiquer parce que, par exemple encore, on ne dispose pas de l'autonomie économique nécessaire.

En bref, et pour nous référer au schéma qu'a exposé au début de ce colloque M. Fernand Dumont ¹⁹⁹, un changement social n'existe de manière sociologiquement significative que lorsque le comportement nouveau s'accorde aux autres comportements sociaux, et ceux-ci à lui, et que cet ensemble réalise des valeurs adaptées elles aussi ; ou, aussi bien, lorsque [236] de nouvelles valeurs trouvent à se réaliser dans un complexe de comportements adaptés à leur tour.

Ignorer trop généralement la teneur exacte et terriblement complexe de la notion, ou plutôt, du phénomène du changement social, condamne régulièrement à l'échec les multiples plans de développement, apparemment les plus rationnels, qu'on élabore et tente de

¹⁹⁹ « [Le sociologue et le pouvoir](#) », 11-20.

mettre en œuvre dans les pays en voie de développement ou ailleurs.²⁰⁰

En ce qui nous concerne plus directement, cette ignorance amène cette survalorisation (processus mental typique de la mentalité mythique ou archaïque 1) des innovations ou des pseudo-innovations de notre société. Sans vouloir nier, en dépit de la forme peut-être paradoxale de certaines mises en question, la réalité de changements sociaux significatifs dans notre société, je crains seulement que nous ne puissions encore évaluer correctement ces changements, ni pour la société occidentale en général ni, à fortiori, pour la nôtre en particulier. En ce qui concerne cette dernière, savons-nous d'où nous venons ? Connaissions-nous réellement notre société traditionnelle ou la percevons-nous encore, nous sociologues et autres spécialistes des sciences humaines, au travers de schèmes surtout affectifs, de négation et de refus par exemple ? Ce serait là, précisément, un premier changement capital dont il faudrait nous assurer, fût-ce simplement d'abord au niveau de nos sciences.

Quant à la société occidentale moderne, technique, industrielle, sommes-nous conscients du fait que son âge, là où elle est la plus ancienne, ne dépasse guère un siècle et demi ? Dans une perspective d'Histoire, soyons modestes, cette « durée » n'a encore permis que l'amorce d'une éventuelle société nouvelle au regard des millénaires pendant lesquels se sont élaborées les sociétés archaïques et traditionnelles. Nous ressemblons souvent, lorsque nous nous penchons sur cette amorce de société, à ces jeunes parents qui s'inquiètent devant leur nourrisson de savoir à qui il ressemblera, alors qu'il va lui falloir encore vingt ou trente ans pour se faire et devenir, du reste, lui et pas un autre ! On a pu, c'est relativement aisé, modifier bien des techniques, bien des comportements matériels ou même mentaux, mais comment aurait-on pu, entre autres choses essentielles, restructurer aussi rapidement et aisément le psychisme total, singulier et collectif, qui fait et stabilise en définitive une société ? A priori encore, nous n'en savons rien.²⁰¹ À cet égard, je trouve particulièrement audacieux

²⁰⁰ J. AUSTRUY, *Le scandale du développement*, Paris, M. Rivière, 1965 ; R. L. Heilbroner, *The Great Ascent*, New-York, Harper and Row, 1963.

²⁰¹ Sans doute, est-ce là la raison principale, avec le manque d'études approfondies sur le terrain, de cette « incohérence » de nos conceptions et de nos élaborations projectives dénoncée par plusieurs participants au cours et en

de parler déjà, comme le fait M. Gérard Fortin, de société « post-industrielle ». ²⁰² [237] Sait-on seulement si nos descendants ne nous classeront pas tranquillement dans les « pré-industriels ». . . ou les « traditionnels » ?

D'autres développements seraient certes possibles et même nécessaires mais il nous faut passer d'urgence à une autre notion, celle de pouvoir. Celle-ci, au reste, nous permettra sans doute d'ajouter encore à ce qui vient d'être esquissé à propos du changement social.

Shapera définissait le pouvoir comme « cet aspect de l'organisation sociale totale » qui concerne l'établissement et le maintien de la coopération interne et de l'indépendance externe. ²⁰³ De son côté, M. Gérard Fortin nous dit encore que le pouvoir s'exerce de deux manières : en prenant des décisions et en influençant ceux qui les prennent. ²⁰⁴ Je serai d'accord avec lui pour estimer que ce second mode du pouvoir est le plus important et qu'il définit même le pouvoir, comme notre collègue le dit encore. Aussi bien, nous savons que certaines sociétés, nullement élémentaires, peuvent parfaitement fonctionner sans que leurs structures socio-politiques comportent d'organes spécifiques de décision. ²⁰⁵ Mais j'insisterai sur un fait qui n'est peut-être pas assez explicite dans l'exposé auquel je viens de faire allusion. La possibilité d'influencer les décisions peut apparaître plus immédiatement ou paraître plus importante en telle ou telle fraction de la société ; il n'en est pas moins vrai qu'en définitive cette influence revient à la société, toute entière, d'une manière ou d'une autre, activement ou passivement, positivement ou négativement. On ne peut en aucune manière négliger ce fait de base.

Tout ceci reviendrait donc à dire que le pouvoir, comme tel, serait à la fois une valeur et un comportement diffus dans *tout* l'appareil social dont il est simplement un aspect. Secondairement, ce pouvoir diffus se cristalliserait simplement à des degrés divers dans les différentes parties possibles de ce corps social. Il s'agirait dès lors d'étudier, pour chaque société particulière, les modes précis de la diffusion et de la

fin de ce colloque. De l'avoir constaté peut être déjà un fait positif.

²⁰² « [Transformation des structures du pouvoir](#) », 87-96.

²⁰³ I. Shapera, *Government and Politics in Tribal Society*, Londres, Watts, 1956.

²⁰⁴ « [Transformation des structures du pouvoir](#) », 88.

²⁰⁵ Voir, par exemple : L. Mair, *Primitive Government*, Penguin Books, 1962.

crystallisation ou des cristallisations du pouvoir. Ces cristallisations constitueraient sans doute, à mon sens, et le premier mode du pouvoir évoqué ci-dessus, l'organe ou les organes de décision, et aussi non pas seulement ce qu'on appelle, trop commodément souvent, les « groupes de pression » mais ce qu'on désigne, trop commodément encore, par le terme d'« élites ». Mais laissons ceci à nos collègues des sciences politiques pour des études plus approfondies.

Je voudrais me risquer simplement à dégager quelques autres remarques de ce qui précède.

Le pouvoir personnel sanctionné par des valeurs transcendantes est caractéristique des sociétés archaïques et traditionnelles. Parce qu'à [238] certains moments et en certains lieux ce pouvoir s'est dégradé en tyrannie, on ne peut sans paralogisme en inférer que le pouvoir personnel implique arbitraire et tyrannie ni, qu'à l'opposé, un pouvoir impersonnel exclurait ces dangers. Des analyses systématiques et nombreuses montrent depuis longtemps que le pouvoir en société archaïque est contrôlé aussi étroitement par les principes transcendants qui le fondent qu'il pourrait l'être chez nous par les institutions démocratiques. En outre, on sait aussi que ces principes sacrés ne sont finalement que les expressions particulières d'une culture qui *émane du groupe tout entier*, même si en certains cas, et en certains cas seulement, le groupe en confie l'élaboration, la garde et la sanction à des personnes ou à des institutions spécialisées. Le chef ou le notable étaient autant, sinon beaucoup plus, la chose du groupe que leur groupe n'était leur chose.²⁰⁶ Et pour prendre un exemple pittoresque, je rappellerai cette histoire authentique de notre société traditionnelle : ces paysans qui refusèrent avec succès le curé que s'obstinait d'abord à leur envoyer leur évêque, allant, pour se faire bien comprendre, jusqu'à suspendre le malheureux pasteur au garde-fou d'un pont...

Dès lors, peut-on, sans autre précision, caractériser le pouvoir moderne, comme le fait M. Gérald Fortin, en disant que « le pouvoir ne se justifie plus par le recours à une valeur ou à une force externe à lui-même mais plutôt par sa rationalité interne en fonction des objectifs à atteindre » ?²⁰⁷ Objectivement, le pouvoir et la société sont immanents l'un à l'autre. La tyrannie même, comme système, n'est possible que

²⁰⁶ M. GLUCKMAN, *Order and Rebellion in Tribal Africa*, New-York, Free Press of Glencoe, 1963.

dans une « société-à-tyrannie », en fonction d'une structure et d'une culture globales. Les justifications et les rationalisations explicites ne sont ensuite que formulations subjectives à posteriori, par la société, du type de pouvoir qu'elle sécrète, comme elle sécrète un type de religion, de famille, etc. ²⁰⁸

La rationalité du pouvoir, à ce moment, s'apprécie d'abord à l'intérieur d'un système donné, comme celle de toute autre action. Cette rationalité sera différente, par exemple, pour un marxiste et pour un libéral. Ou encore, il y a autant de rationalité chez le chef bantou invoquant la volonté des ancêtres que chez le ministre se couvrant des conclusions de ses conseillers techniques. Les systèmes, simplement, sont différents.

Cette différence doit cependant être précisée. Est-il toujours évident que, désormais, la rationalité du pouvoir est interne et qu'elle ne se réfère plus à « une valeur ou une force externe » si, comme on l'a répété à diverses reprises au cours de ce colloque, le technicien ou le technocrate sont en passe de prendre le monopole des connaissances efficaces et que le pouvoir [239] à ce moment se verrait obligé de se référer continuellement à eux ? Les ancêtres simplement seraient-ils remplacés par le technicien ou le technocrate, puisqu'une distinction, très nécessaire pourtant, ne semble pas établie d'ordinaire entre ces deux personnages ?

Enfin la rationalité de ces derniers, en dépit d'une argumentation rationnelle qui peut n'être que simple formulation, simple rationalisation après coup, en dépit aussi de l'objectivité de la science et de la technique authentiques, cette rationalité ne risque-t-elle pas souvent d'être une référence inavouée ou inconsciente à l'« Esprit du Progrès » ou à la « Déesse Raison » ? Il n'est nullement nécessaire pour cela de placer, comme les révolutionnaires français, une femme nue sur l'autel d'églises profanées. Il suffit de reprendre sans même le savoir les postulats de cette Philosophie des Lumières du XVIII^e siècle dont Gunnar Myrdal dénonçait les prolongements dans les sciences so-

²⁰⁷ *Loc. cit.*, 91. Sans que cela soit précisé, il semble bien qu'il s'agisse ici du premier mode du pouvoir : l'exercice de la décision. Je le prends de ce point de vue.

²⁰⁸ Voir, à ce sujet, les œuvres bien connues d'E. FROMM, [R. Linton](#), A. KARDNER, M. DUFRENNE, parmi bien d'autres.

ciales et la politique sociale contemporaines. ²⁰⁹ A priori encore et toujours, on ne peut apprécier ces situations sans procéder à un examen systématique des faits et des mentalités sous-jacentes et pas seulement du vocabulaire et du discours de quelques cercles de la société. Aussi bien, n'est-il pas étrange qu'on soit comme irrésistiblement amené à parler, à propos de ces techniciens-technocrates, de « magiciens » (Gunnar Myrdal, Ellul et d'autres), de « grands-prêtres », de « leaders charismatiques » — comme au cours de ce colloque ! Sans doute, les grands initiés « savent » autrement que la masse mais ceci ne les empêche pas de « croire » aussi, fût-ce à leur manière ! Ce fait aussi a été étudié avec précision depuis longtemps.

Au fait, pourquoi s'étonner ? Si le pouvoir dans sa généralité est diffus dans tout l'édifice social, s'il est simplement un mode d'être de la société comme telle, il est en lui-même et en ses cristallisations fonction de l'ensemble de la structure sociale et de la culture qui anime cette structure. Pour rappeler encore ce qui a déjà été dit ci-haut et en référence non plus au *behaviorisme* mais au *gestaltisme*, on dira que le pouvoir et ses tenants sont « en situation » dans leur société, aussi incapables de se définir sans elle qu'elle ne l'est de se définir sans eux et, en corollaire, que le pouvoir ne peut pas plus changer sans la société que la société sans le pouvoir. Tout ceci signifie que le pouvoir n'a de sens et d'efficacité qu'en liaison continue, complète, étroite avec les valeurs, les normes, les symboles, les idées et les croyances, les connaissances de la société à tel moment et à tel endroit. Depuis quand et où ces éléments essentiels de la réalité sociale aussi bien que personnelle, y compris la connaissance scientifique, sont-ils ou ne sont-ils que rationalité interne, logique et objective ? Dans les faits, quand les décisions politiques internes et externes [240] de nations comme les U.S.A. et l'U.R.S.S., pour ne prendre que ces deux grands modèles, sont-elles, peuvent-elles être prises en fonction de cette rationalité ?

Un accident de l'histoire peut cependant faire qu'en une société donnée un pouvoir ou au moins des modes de pouvoir étrangers s'imposent. Le pouvoir est alors détaché du contexte socio-culturel où il est censé s'exercer, comme dans la plupart des pays décolonisés ré-

²⁰⁹ Gunnar MYRDAL, « The Relation between Social Theory and Social Policy » ; *The British Journal of Sociology*, IV, sept. 1953, 210-242 ; J. ELLUL, *L'illusion politique*, Paris, R. Laffont, 1965.

cemment ou même depuis longtemps. Il devient un corps étranger dans l'organisme social et se voit obligé de consacrer une bonne part, sinon la plus grande, de ses énergies à se justifier et se défendre continuellement. La faiblesse de la plupart des gouvernements du Tiers-Monde s'explique sans doute, dans une très large mesure, par cet hiatus entre « pouvoir-à-la-moderne » et société. Il n'y a plus de langage commun entre la société et le pouvoir, entre le gouvernement et certaines élites. À court terme, il n'est d'issue que dans l'usage pur et simple de la force. Mais les expériences des anciens et des nouveaux colonisateurs comme de certains pays communistes ou socialistes ne sont pas, à cet égard, très convaincantes.

En regard de ces impuissances structurales du pouvoir moderne en certains contextes, il y aurait lieu d'étudier, sans les sous-estimer à priori, non plus en fonction d'idéologies mais par des recherches positives, le rôle des anciens pouvoirs dans la modernisation, le développement technique, le changement social positif des sociétés. Rien que pour notre pays, par exemple, Ryan nous livre à ce sujet des documents et des analyses très significatives.²¹⁰ On doit aussi examiner dans quelle mesure exacte ces pouvoirs sont désormais « anciens » et ne gardent pas encore, et pour combien de temps, les clés des symboles, des mythes et des rêves qui font le dynamisme des sociétés jusqu'à preuve positive du contraire, sauf changement radical, modernisation totale, qui reste précisément à démontrer. Récemment, 1,200 représentants des Caisses populaires de la région de Montréal refusaient la déconfessionnalisation de l'institution qui leur était proposée. Ceci ne prouve rien mais pose simplement les questions énoncées ci-dessus.

Enfin, en tout état de cause et au niveau d'une analyse sociologique rationnelle, les accusations ou les reproches demeurent étrangers à nos définitions de situations ou exigent d'être nuancés objectivement si l'on ne souvient que le pouvoir, pas plus que la personne, ne s'oppose à la société mais, je le répète, que pouvoir et société, comme personne et société, sont immanents l'un à l'autre.

Au reste, pourquoi l'une des préoccupations majeures des « nouvelles élites » en pays sous-développés notamment, mais non unique-

²¹⁰ W. F. RYAN, « Economic Development and the Church in French Canada », *Relations industrielles*, 21, 3, juillet 1966, 381-401.

ment, consiste-t-elle à revendiquer des statuts sinon peut-être parce que leurs fonctions [241] ne sont pas encore clairement perçues et reconnues, réellement remplies, profondément intégrées au reste de l'appareil social ? Une autre préoccupation importante de ces élites consiste à élaborer structure après structure, planification après planification. On semble avoir le génie de ces organisations ou réorganisations rationnelles en Afrique, en Amérique latine et ailleurs. Pourquoi, sinon parce que ces élites se sentent ou se croient obligées de créer de toutes pièces leur société, puisqu'elles se débattent en marge de *La société* ?

Aventure sans issue que celle de ces pouvoirs ? On peut raisonnablement le prévoir, à priori cette fois. Du moins, tant qu'on en est à poser le problème sous forme d'alternative : ou dicter à la société (qui n'en veut pas, comme le faisait remarquer très pertinemment mon collègue Gérard Fortin) les normes de la société future, ou renoncer à cette société. Or, on sait assez dans nos sciences qu'un problème posé en ces termes est mal posé et donc sans issue.

Les analyses que nous a livrées M. Gérard Fortin définissent clairement trois catégories de protagonistes dans ce drame de notre changement social actuel : les anciennes élites, les nouvelles et... les autres, ou la masse, tout simplement. Ces protagonistes sont-ils prêts à entamer le dialogue ? M. Fernand Dumont ne le pense pas et je suis presque de son avis sur ce point. Un véritable dialogue, une coopération ne peuvent s'instaurer qu'entre des personnes définies. J'ai tenté de montrer que les protagonistes en cause ne peuvent pas encore se définir positivement, ni à leur propres yeux ni à ceux des autres, ne serait-ce simplement que parce que les sociétés auxquelles ils appartiennent ou rêvent d'appartenir ne sont pas elles-mêmes nettement définies ou définissables. Cependant, et si paradoxal que cela puisse paraître, c'est sans doute en s'efforçant de dialoguer et non en se repliant sur eux-mêmes que ces protagonistes finiront par se définir et coopérer. À ce propos, les « anciens » doivent savoir que le changement est une loi vitale, et les « modernes », que le changement ne se réalise pas à partir et en fonction de rien.

La solution réelle, aucun homme de science ne peut en préjuger. Il peut émettre des hypothèses qui, même hautement probables, ne seront en définitive confirmées, nuancées ou infirmées, que par les faits.

En guise de conclusion, je voudrais évoquer le rôle du sociologue dans cette conjoncture. Nous pouvons nous penser comme <(définisseurs de situations », pour reprendre une expression utilisée à diverses reprises au cours de ce colloque. Nos définitions seront néanmoins toujours des définitions à posteriori. Les faits sont, en effet, nos uniques matériaux si nous ne voulons pas faire de la philosophie — si légitime mais aussi si exigeante que soit par ailleurs cette perspective — et, à fortiori, si nous ne voulons pas fabriquer des idéologies, ces parentes très proches mais bâtardes de la pensée mythique des sociétés archaïques et traditionnelles. [242] Dès lors, toute prospective est hypothèse et toute hypothèse exige d’être contrôlée... par les faits.

Nos définitions ne seront jamais, en fonction même des rigoureuses exigences de la science, que des abstractions et des abstractions particulières du réel, ce qu’a fort bien rappelé mon collègue Fernand Dumont dans le préambule de son exposé. Il est logiquement et pratiquement impossible de passer directement de ces abstractions étroitement spécifiques à une perception globale et concrète de la société vivante et encore moins à une action sur cette société.²¹¹ Ceci n’est évidemment pas propre à la sociologie, ni même aux sciences de l’homme, mais les conséquences pour ces sciences en sont beaucoup plus graves.

À ce propos, même si par hasard nous étions tentés de technocratie, nous devons savoir que nous ne sommes pas des techniciens, c’est-à-dire des spécialistes formés à traduire en expressions et en applications concrètes les données théoriques de la science. Il y a là deux modes de perception et de connaissance ; il y a deux métiers. On peut ambitionner de passer de l’un à l’autre mais non sans reconversion radicale.

En outre, en dépit de notre ascèse scientifique, au terme de chaque recherche rigoureuse nous pouvons nous rappeler la réflexion de Husserl à l’effet que chaque recherche consiste à évacuer un peu de la naïveté nécessairement inhérente à celles qui la précèdent.²¹²

²¹¹ G. GRANAI, « Le problème du changement social et la théorie sociologique », *Cahiers internationaux de sociologie*, XXXVI, 1964, 33-46 ; G. MYRDAL, *op. cit.*

²¹² *Logique formelle et transcendantale*, cité par G. BERGER, *Le Cogito dans la philosophie de Husserl*, Paris, Aubier, 1941.

Enfin nous ne sommes pas, nous ne pouvons pas être les seuls définisseurs de situations et ceci, en vertu des considérations théoriques qui précèdent comme aussi bien des faits eux-mêmes. Eventuellement, nous pouvons nous rappeler que depuis des millénaires et jusqu'à nos jours, et dans la société technique même, les sociétés se sont structurées, développées, définies... sans nous !

Pourtant, puisque nous existons désormais, notre rôle peut être capital si nous ajoutons des éléments essentiels à ces définitions dont nous venons de voir qu'elles étaient tellement nécessaires au pouvoir ou aux pouvoirs comme aussi au changement social positif de notre société.

M. Gérald Fortin a dénoncé le risque de la tentation technocratique et de la tentation d'impatience. Nous n'avons néanmoins qu'une alternative : faire ou ne pas faire notre métier. Nous sommes nous-mêmes en situation dans notre temps et notre milieu, sans doute, mais aucune urgence réelle ou apparente ne peut justifier une falsification de notre tâche, une escroquerie à la science par manquement à la rationalité interne de toute science et de la nôtre en particulier. Faire notre métier d'hommes de science, sans plus, est, pour nous, la seule réponse positive [243] aux besoins pressants de notre temps. D'ailleurs, une de ces urgences est précisément, chez nous et chez d'autres, d'assurer les recherches fondamentales. Ceci étant acquis, je pense que nous n'avons pas à nous inquiéter de notre statut ni dans notre société ni dans la société future.

Albert Doutreloux

Département de sociologie et d'anthropologie,
Université Laval.

[244]

[245]

Le pouvoir dans la société canadienne-française.

VI. PERSPECTIVE

**“LES GRANDS THÈMES DE L’ÉTUDE
DU POUVOIR AU QUEBEC.”**

par

Jean-Paul MONTMINY

[Retour à la table des matières](#)

Les invités à ce colloque ont voulu réfléchir sur les multiples aspects du pouvoir dans la société canadienne-française. L'ensemble des travaux qu'ils ont présentés constitue, à n'en pas douter, un acquis important pour la poursuite des recherches sur le pouvoir dans notre société.

Ma tâche est de résumer les conclusions principales auxquelles sont arrivés les participants du colloque. La synthèse que je tenterai sera loin d'être complète. Je m'attacherai plutôt à dégager les grands thèmes de l'étude du pouvoir au Québec et je le fais sous forme de questions.

Si nous nous arrêtons à méditer sur le pouvoir, nous nous rendons vite compte que ce concept est ambigu. Il en est du pouvoir comme de plusieurs autres réalités sociologiques. Nous les utilisons couramment, elles sont partie intégrante de notre vécu quotidien. Mais lorsque nous voulons les cerner de plus près, nous sentons rapidement naître les résistances à nos emprises intellectuelles. Qu'est-ce en définitive que le pouvoir ? Comment expliquer cet ensemble de relations qui fait qu'un homme ou un groupe d'hommes puissent exercer une influence sur d'autres hommes, leur proposer des objectifs et les obliger, d'une façon ou d'une autre, à y participer ?

Il ne m'appartient pas de tenter à mon tour une théorie du pouvoir. Remarquons plutôt que les nombreuses interrogations soulevées par les participants à ce colloque ont fait ressortir l'ambiguïté du concept de pouvoir. Il n'est d'ailleurs que de relire les travaux des spécialistes sur la question pour discerner l'ambiguïté et le caractère mystérieux de ce concept. C'est ainsi que l'un d'eux, Bertrand de Jouvenel en vient à écrire : « Nous trouvons le Pouvoir en naissant à la vie sociale, comme nous trouvons le père en naissant à la vie physique... Le Pouvoir est pour nous un fait de nature. Si loin que remonte la mémoire collective, il a toujours présidé aux vies humaines. Aussi son autorité présente rencontre en nous le secours de sentiments très anciens que, sous ses formes successives, il a successivement inspirés. » ²¹³

[246]

L'affirmation de Jouvenel ne doit cependant pas arrêter les efforts d'explication sur cette réalité qu'est le pouvoir. Et nous savons que, de fait, elle ne les a pas arrêtés. Pour sa part, Fernand Dumont nous a dit que pour parler du pouvoir il fallait examiner les comportements humains. S'inspirant du schéma *behavioriste*, il a montré que tout comportement s'inscrit dans un rapport valeurs globales — valeurs particulières : la personne qui agit situe son action entre des valeurs globales auxquelles elles se réfère et des valeurs particulières qui sont précisément l'aboutissant de son action. Or, les valeurs globales qui inspirent, pour une part, les conduites de l'individu sont nécessairement en relation avec les normes culturelles transmises et véhiculées par la société. Toujours selon Dumont, c'est au point d'impact de la rencontre entre les valeurs globales et les valeurs particulières qu'on pourrait situer le pouvoir. Ce dernier apparaîtrait alors comme une mise en ordre, pas la seule, bien sûr, des comportements et des valeurs des individus par rapport à un ordre plus total des valeurs. Ce qui laisserait supposer, si j'ai bien compris l'exposé de Dumont, que le pouvoir se propose, en définitive, d'orienter l'action des membres d'une collectivité. Et pour atteindre cet objectif, il utiliserait la contrainte extérieure. Le terme de « contrainte extérieure » pourrait faire ici difficulté. J'aurai l'occasion de préciser plus loin le sens que je lui donne. Contentez-vous, pour l'instant, de dire qu'il est pris dans son acception la plus large.

²¹³ Bertrand de Jouvenel, *Du pouvoir, Histoire naturelle de sa croissance*, Genève, Constant Bourquin, 1947, 34.

Si l'analyse de Dumont est exacte, ce que je crois pour ma part, il faut admettre que le pouvoir doit obligatoirement se référer à des valeurs. En effet, aucun pouvoir ne saurait être sérieux, avoir chance de succès, s'il n'appuyait sa légitimation dans un rapport à un ordre total des valeurs. Le pouvoir cherchera ainsi à identifier les objectifs qu'il poursuit à cet ordre total des valeurs présenté alors à la fois comme sa garantie et comme sa raison d'être.

À partir de ce premier résultat de notre réflexion, nous pouvons dégager trois thèmes principaux et trois groupes de questions dans l'étude du pouvoir pour les mettre en relation avec la situation québécoise. Nos interrogations porteront successivement : sur les valeurs ; sur ceux qui vont les proposer et les mettre en œuvre ; finalement sur les modèles d'autorité alors employés.

1. Les valeurs

Les études sociologiques ont montré que, dans les sociétés dites traditionnelles, les valeurs étaient bien intégrées et même soutenues par une valeur plus globale qui jouait alors le rôle d'un pôle d'attraction dans l'organisation de la vie sociale. Cette valeur globalisante a été, tour à tour, le sacré dans les sociétés théocratiques, la noblesse et le sang dans les sociétés aristocratiques, les vertus militaires dans les sociétés guerrières. Il est évident, par ailleurs, que pareilles sociétés n'ont pas établi de cloisonnement [247] étanche entre ces valeurs qui s'appelaient l'une l'autre. Ce qui expliquerait le phénomène de la collusion des pouvoirs et la constitution de véritables *power elites*. Il en résultait une cohérence et une unanimité sociales très fortes. Le pouvoir avait alors pour fonction moins de repenser les valeurs admises, et souvent venues d'ailleurs, comme on l'a rappelé, que de soutenir et de protéger le système existant.

On aura reconnu la situation du Québec d'il y a à peine quelques décennies. Dans notre société, on peut signaler que la valeur globalisante était le sacré ou, plus précisément, la religion catholique.

Mais le Québec contemporain est, lui aussi, devenu une société de type moderne, en passe de devenir une société technologique. Ici comme ailleurs, nous assistons présentement à la désintégration déjà

largement réalisée de l'unanimité sociale auparavant existante. Au niveau des valeurs, les sociologues ont montré que la perte de l'unanimité sociale dans les sociétés modernes avait pour caractéristique principale l'apparition d'un fossé de plus en plus large entre le social public et l'existence privée.

Or, dans toute société, il existe une opinion prépondérante qui attribue une signification particulièrement élevée à certaines valeurs. Maintenant devenues plus diversifiées, les valeurs s'organisent autour de pôles culturels qui permettent aux sociétés modernes de retrouver une certaine cohérence. Ce faisceau de valeurs plus globales constitue en fait un système auquel peuvent se rattacher les valeurs particulières des individus pour y prendre appui.

Le Québec d'aujourd'hui, société en transition, me paraît osciller entre plusieurs valeurs importantes : nationalisme, consommation de masse, pluralisme religieux, etc. Existe-il une rencontre possible entre ces valeurs dominantes ? Sinon, vers quelle nouvelle valeur la société québécoise semble-t-elle s'orienter pour garantir son destin ?

Dans le même ordre d'idées, Fernand Dumont parle dans son exposé d'une distinction de plus en plus marquée entre le social public et le social privé, entre les valeurs de celui-ci et les valeurs de celui-là. Pourrait-on penser alors que dans les sociétés modernes (et encore une fois, le Québec en est une), il y aurait deux grandes catégories de valeurs : celles du social public et celles de l'existence privée, et qu'entre ces deux catégories la distance sera de plus en plus considérable ?

Pour ma part, il me semble que les dernières, les valeurs de l'existence privée, doivent en quelque manière faire référence aux valeurs du social global. Autrement, n'y aurait-il pas le risque que nous assistions à un désintéressement de plus en plus marqué à l'égard des tâches requises pour l'aménagement de la société totale ; que le Québec devienne un vaste groupe d'individualistes où chacun utiliserait la société à son profit personnel ? Nous touchons ici aux nombreuses difficultés que soulève la participation sociale.

Nous devons donc nous interroger pour savoir d'abord si une relation est nécessaire entre les valeurs du social public et celles du social privé. Et si la réponse est affirmative, quel serait ce type de relation dans la société canadienne-française ?

Par ailleurs, comme le dit Jean Lhomme : « Les valeurs et les systèmes de valeurs n'ont pas à être exaltés au hasard ». ²¹⁴ C'est que dans le choix des valeurs nouvelles qu'elle propose, dans sa reformulation d'une conscience collective ou d'une conscience sociale, une société ne peut procéder à priori. Les nouvelles valeurs, la société les redéfinit à partir des anciennes, même si, en définitive, c'est contre les anciennes qu'elle le fait.

Comment le phénomène se réalise-t-il au Québec ? Dans son exposé, Léon Dion a montré que les systèmes idéologiques québécois se sont organisés autour de deux pôles qu'il appelle le conservatisme et le progressisme. Selon lui, le phénomène décisif du Québec contemporain consisterait avant tout « dans la soudaineté avec laquelle s'est opérée la substitution du conservatisme par le progressisme comme formule politique dominante ».

Substitution ne veut pas dire nécessairement disparition. Il serait alors opportun de nous demander quel rôle jouent encore les idéologies conservatrices dans notre société et quelle est l'importance sociale de ce rôle ? L'exemple pris par Léon Dion au sujet des débats sur le *Bill 60* devrait, à mon avis, retenir notre attention. Nous remarquerions sans doute avec lui que dans la mise en place des valeurs il faut tenir compte moins du pouvoir politique et davantage des agents sociaux.

2. Qui va proposer et mettre en œuvre les nouvelles valeurs ?

En effet, les exposés de Gérald Fortin, de Jean-Charles Bonenfant et de Jean-Charles Falardeau, ont montré que le Québec connaît un remplacement de ses élites traditionnelles par des élites nouvelles. La caractéristique fondamentale de ces nouveaux agents sociaux serait qu'ils possèdent la connaissance, comme on l'a dit. Le Québec contemporain assisterait ainsi à la naissance d'une technocratie. Or,

²¹⁴ Jean Lhomme, « La notion de pouvoir social », *Revue économique*, 4, juillet 1959, 498.

nous savons que dans un monde technocratique, personne et fonction sont séparées : le rôle et la fonction sont déterminés à l'avance, indépendamment en quelque sorte de la personne qui est appelée à les remplir.

Pareille situation doit, à mon avis, susciter l'intérêt du spécialiste en sciences humaines. Est-ce que le mécanisme de la technocratie, la séparation qu'il opère entre la personne et la fonction ne risque pas de dévaloriser les pouvoirs sociaux politiques et économiques en faisant d'eux des pouvoirs qui deviennent uniquement une administration des choses et non également une administration des personnes, comme autrefois ? C'est là une question importante dans notre société. Nous retrouverions ainsi la vieille idée de [249] Saint-Simon qui, dans sa conception de l'évolution progressive du pouvoir, croyait que ce dernier devait passer graduellement de l'administration des personnes à l'administration des choses. La conception saint-simonienne nous semble irréalisable.

Cependant, en se voulant une administration des choses, les technocrates, dans l'exercice du pouvoir et dans les valeurs qu'ils proposent, peuvent en venir à administrer des personnes comme si elles étaient des choses. Ne serait-ce pas là une idéologie technocrate possible ?

Par ailleurs, le technocrate peut bien vouloir diriger sans référence aux valeurs officielles de la société. Je crois cependant qu'il s'y réfère d'une façon, disons, occulte. Quels seront alors les aménagements concrets de son action ? La mise sur pied des nouvelles structures de l'éducation au Québec fournit ici un cas intéressant à analyser.

3. Selon quels modèles d'autorité ?

Pour proposer leurs valeurs et les mettre en œuvre, le pouvoir et les titulaires du pouvoir devront faire usage de la contrainte. Par contrainte, j'entends ici quelque forme coercitive que ce soit et qui est extérieure à l'agent. La contrainte, propre au pouvoir, présente ainsi un très large éventail allant de la répression du crime par la mort ou l'emprisonnement, en passant par l'opinion publique jusqu'à se retrouver dans les petits groupes de discussion. Les spécialistes de ces

derniers n'apprennent-ils pas précisément aux sujets participants à accepter la contrainte du groupe, comme l'a illustré l'exposé du P. Mailhiot ?

Cet exercice de la contrainte, on peut postuler qu'il est en relation profonde avec les normes culturelles de l'exercice de l'autorité dans l'ensemble de la société. « L'autorité du père, écrit François Bourricaud, n'est pas celle du patron, celle du patron n'est pas celle du fonctionnaire ou de l'homme politique. Pourtant, ces rapports sociaux qui sont d'abord perçus comme différents, pourraient bien se développer selon des lois comparables ». ²¹⁵ Arrêtons-nous ici aux modèles d'autorité à l'état spontané dans la structure même de la personnalité ou dans les petits groupes.

Dans son exposé, Marc-Adélarde Tremblay nous a rappelé les relations d'interdépendance qui existent entre la configuration culturelle globale et la communauté familiale. Il en serait de même pour l'exercice de l'autorité et la référence que celle-ci font aux valeurs. Or, nous avons dit plus haut que la société canadienne-française avait perdu son unanimité sociale et que nous étions en présence d'une nette distinction entre le social public et l'existence privée. Nous pouvons peut-être, sur ce point précis, oser un parallèle entre la société familiale actuelle et notre société globale.

[250]

Si nous assistons à une crise de la société familiale canadienne-française, plus particulièrement du point de vue des modèles d'autorité qui y sont exercés, ne serait-ce pas que nous verrions se creuser également, dans la famille, un fossé entre les valeurs familiales communes et les valeurs particulières à chacun de ses membres ? Là aussi, et comme pour la société globale, chacun des membres de la famille deviendrait individualiste par rapport aux valeurs communes acceptées par le groupe.

Cette question mérite notre attention. Car si le constat est exact, la situation qu'elle provoque me paraît plus sérieuse que dans le cas de la société globale, les valeurs communes du groupe familial ne présentant pas un pôle d'attraction suffisant pour préserver bien longtemps l'unité de la famille.

²¹⁵ François Bourricaud, *Esquisse d'une théorie de l'autorité*, Paris, Plon, 1961, 25.

Conclusion

En guise de conclusion, je voudrais formuler une question plus vaste sur la relativité des pouvoirs dans nos sociétés modernes. Cette question est la suivante : dans les sociétés modernes, qu'est-ce qui distingue le pouvoir politique des autres pouvoirs ?

Si les autres pouvoirs sociaux, par exemple le pouvoir économique, sont fonctionnels ou dysfonctionnels par rapport au pouvoir politique, nous pouvons nous poser trois autres questions : le pouvoir politique doit-il intégrer les autres pouvoirs ? comment va-t-il les intégrer ? au nom de quelle légitimation ou de quelles valeurs ?

Jean-Paul Montminy

Département de sociologie et d'anthropologie,
Université Laval.

[251]

TABLE DES MATIÈRES

[AVANT-PROPOS](#), par Fernand DUMONT et Jean-Paul MONTMINY [7]

I. [Préalables](#) [9]

Fernand DUMONT, “[Le sociologue et le pouvoir.](#)” [11]

II. [Le pouvoir politique](#) [21]

Léon DION, “[La polarité des idéologies: conservatisme et progressisme.](#)” [23]

[Commentaire](#): *Paradoxes d’une révolution ou Le temps des illusions*, par Jean-Marc LÉGER. [36]

Vincent LEMIEUX, “[Les partis et le pouvoir politique.](#)” [39]

[Commentaire](#), par Guy BOURASSA. [54]

III. [Les structures du pouvoir social](#) [59]

Albert FAUCHER, “[Pouvoir politique et pouvoir économique dans l’évolution du Canada français.](#)” [61]

[Commentaire](#), par Jean-Réal CARDIN, [80]

[Note sur le pouvoir économique](#), par Roland PARENTEAU.” [84]

Gérald FORTIN, “[Transformation des structures du pouvoir.](#)” [87]

[Commentaire](#), par Jacques DOFNY. [97]

Claude RYAN, “[Pouvoir religieux et sécularisation.](#)” [101]

[Commentaire](#), par Claude CORRIVAUULT. [110]

IV. [Les titulaires du pouvoir](#) [115]

Jean-Charles BONENFANT, “[L'évolution du statut de l'homme politique canadien-français.](#)” [117]]

[Commentaire](#), par Robert BOILY. [125]

Jean-Charles FALARDEAU, “[Des élites traditionnelles aux élites nouvelles.](#)” [131]

[Commentaire](#), par Marc-André LESSARD. [146]

Jacques BRAZEAU, “[Les nouvelles classes moyennes.](#)” [151]

[Commentaire](#), par Marc BÉLANGER.” [164]

V. [Psycho-sociologie de l'autorité](#) [169]

Camille LAURIN, “[Autorité et personnalité.](#)” [171]

Bernard MAILHIOT, “[Autorité et tâches dans les petits groupes.](#)” [183]

[Commentaire](#), par Pier Angelo ACHILLE [210]

Marc-Adélar TREMBLAY, “[Modèles d'autorité dans la famille canadienne-française.](#)” [215]

VI. [Perspectives](#) [231]

Albert DOUTRELOUX, “[Pouvoir et changement social.](#)” [233]

Jean-Paul MONTMINY, “[Les grands thèmes de l'étude du pouvoir au Québec.](#)” [245]

[253]

ACHEVÉ D'IMPRIMER
POUR LES
PRESSES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL
LE QUINZE SEPTEMBRE
MIL NEUF CENT SOIXANTE-SIX
SUR LES PRESSES TYPOGRAPHIQUES
DE
CHARRIER ET DUGAL (1965), LTÉE
QUÉBEC